

VENDRES



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE VENDRES

1.2

PLAN LOCAL D'URBANISME SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



André
Berthier
AS
Programmation


ROMAIN LOUGARRE
ATELIER D'ARCHITECTURE


biotope


AMae

ETAT INITIAL ENVIRONNEMENTAL

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE
VENDRES

Vendres
le :

Signature :

Févr. 2020	DATE POUR APPROBATION DU PLU LE 27 FEVRIER 2020	CBS	AF/JA	a
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind


GAXIEU
INGENIERIE

Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU

1 bis, place des Alliés
CS 50 676
34 537 BEZIERS CEDEX

Tél : 04-67-09-26-10

Fax : 04-67-09-26-19

Email : bet.lr@gaxieu.fr



BZ-06363

H:\Affaires\Vendres\BZ-06363 PLU\6-AVP



Élaboration du PLU de Vendres (34)

Commune de Vendres
Août 2019

État initial de
l'environnement



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2019, Élaboration du PLU de Vendres (34), Commune de Vendres. Cabinet GAXIEU.	
Version/Indice	V1	
Date	27/08/2019	
Nom de fichier	EvaluationEnvironnementale_PLU_Vendres_27082019.docx	
N° de contrat		
Maître d'ouvrage	Mairie de Vendres Hôtel de ville 1 place du quatorze juillet 34350 VENDRES	
Interlocuteur	Monsieur Le maire Jean-Pierre PEREZ	Mail : info@vendres.com / administration@vendres.com Téléphone : 04 67 32 60 50
Mandataire	Cabinet d'études René GAXIEU SAS 1 Bis Place des Alliés 34500 Béziers	
		
Interlocuteur	Aurélie FISSOT	Contact : aurelie.fissot@gaxieu.fr
Biotope, Responsable du projet	July FERRERE Sylvain GRIZARD	Contact : sgrizard@biotope.fr
Biotope, Responsable de qualité	Magali BICHAREL	Contact : mbicharel@biotope.fr
AMAE	Marceau ARTAUD	Contact : marceau.artaud@gmail.com
André BERTHIER / A5 Programmation	André BERTHIER	Contact : berthierfrassanito@free.fr a5programmation@gmail.com
Atelier concept	Romain LOUGARRE	Contact : secretariat@sarlatelierconcept.fr

Sommaire

1 Le milieu physique	14
1 Géographie physique	15
1.1 Géomorphologie – topographie – relief	15
1.2 Géologie	16
1.3 Climat	17
1.4 Hydrographie	18
1.5 Hydrogéologie	20
2 Ressources naturelles	22
2 Ressources naturelles	23
2.1 Eau	23
2.2 Sol et sous-sols	32
2.3 Qualité de l'air	35
3 Rejets	37
3 Rejets	38
3.1 Assainissement ...	38
3.2 Déchets	41
4 Nuisances sonores et risques	43
4 Nuisances et risques	44
4.1 Nuisances et gênes sonores	44
4.2 Risques naturels	46
4.3 Risques technologiques	54
5 Patrimoine écologique	55
1 Patrimoine écologique	56
1.1 Zones d'inventaire d'espaces naturels remarquables	56
1.2 Les Zones Humides	69
1.3 Les ZICO	72
1.4 Le réseau Natura 2000	75
1.5 Espaces Remarquables au sens de la loi littoral	86
1.6 Les plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées	87
1.7 Autres zonages de gestion	89
1.8 Un diagnostic par entité écologique	91
1.9 Fonctionnalités écologiques – Trame Verte et Bleue	111

6 Contexte patrimonial	115
6 Contexte patrimonial	116
6.1 Le patrimoine archéologique	116
6.2 Les sites classés et les sites inscrits	120
6.3 Les Monuments Historiques	120
6.4 Autre patrimoine communal	124
7 Les paysages communaux	142
7 Les paysages communaux	143
7.1 Vendres en instantané et ouverture sur l'analyse paysagère	143
7.2 Les paysages Vendrois selon l'Atlas des paysages de la DREAL Occitanie	148
7.3 Focus sur les entités paysagères	153
7.4 État paysager des boisements présents sur la commune	224
7.5 Monuments historiques et visibilité	230
7.6 Réglementations applicables au titre des Paysages	236
7.7 Pour agrémente la réflexion :	237
8 Prospection sur les énergies renouvelables	241
8 Prospections sur les énergies renouvelables (ENR)	242
8.1 Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)	243
8.2 Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).	245
8.3 SCOT et ENR	245
8.4 Schéma de développement des énergies renouvelables sur le territoire de La Domitienne	246
8.5 Le potentiel de développement des ENR sur la commune de Vendres et les moyens en faveur de la maîtrise/réduction de la consommation énergétique	250

Liste des tableaux

Tableau 1 : DCE - État qualitatif des masses d'eaux continentales	23
Tableau 2 : DCE - État qualitatif des masses d'eaux marines	24
Tableau 3 : DCE - État qualitatif des masses d'eaux souterraines	24
Tableau 4 : Répartition des prélèvements en eau sur la commune de Vendres en 2012 (source : EauFrance)	26
Tableau 5 : Volumes d'eau livrés au réseau de Vendres Plage en 2012, 2013 et 2014 (source : Rapport annuel du délégataire 2014 de la commune de Vendres, service de l'eau potable)	29
Tableau 6 : Chiffres-clés quant aux quantités de déchets collectées au sein de La Domitienne (source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2014).	42

Tableau 7 : Sites répertoriés sur Vendres dans la base de données des sites et sols pollués	46
Tableau 8 : Synthèse des ZNIEFF sur la commune	57
Tableau 9 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3408-3056 - Collines nord de Lespignan	58
Tableau 10 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°0000-3053 - Plateau de Vendres	60
Tableau 11 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3409-3054 - Étang de Vendres	61
Tableau 12 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3409-3051 - Cordon dunaire des Montilles	63
Tableau 13 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°0000-3055 - Trouées de Castelnaud	65
Tableau 14 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3408-0000 - Collines de Nissan et Lespignan	66
Tableau 15 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site LR18 - Étang de Vendres, Pissevache et Lespignan	72
Tableau 16 : Synthèse des sites Natura 2000 sur la commune	76
Tableau 17 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site FR9110108 - Basse plaine de L'Aude	76
<i>Tableau 18 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site FR9112035</i>	78
Tableau 19 : Liste des habitats ayant justifié la désignation du site FR9101435 - Basse plaine de L'Aude	79
Tableau 20 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site FR9101435 - Basse plaine de L'Aude	80
Tableau 21 : Analyse des boisements/alignements « secteur nord »	225
Tableau 22 : Analyse des boisements/alignements « secteur centre »	226
Tableau 23 : Analyse des boisements/alignements « secteur sud »	228
Tableau 24 : Analyse des alignements « centre urbain »	229

Liste des illustrations

Figure 1 : Relief et hydrographie du SCoT Biterrois (source : Rapport de présentation du SCoT Biterrois, 2013)	15
Figure 2 : L'Hérault : les paysages et la géologie (source : Atlas des paysages de l'Hérault)	16
Figure 3 : Carte géologique de la commune de Vendres (source : Cabinet GAXIEU)	17
Figure 4 : Normales mensuelles (températures minimales et maximales, pluviométrie) sur la station de Sète (source : Météo France)	18
Figure 5 : Réseau hydrographique de surface	19

Figure 6 : Périmètre de la nappe Astienne (source : SMETA de l'Astien)	20
Figure 7 : Masses d'eau souterraines à l'affleurement	21
Figure 8 : Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde	26
Figure 9 : secteurs irrigués de la commune	29
Figure 10 : les forages et usages répertoriés sur la commune	31
Figure 11 : Approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en Languedoc-Roussillon, détails des ressources dans le secteur de Béziers (Source : DREAL LR)	33
Figure 12 : Sites d'extraction de matériaux répertoriés dans la base de données « carrières et matériaux » (Source : BRGM)	34
Figure 13 : Résultats 2014 de la surveillance de l'empoussièrément lié à la carrière de Bayssan (source : AIR LR)	35
Figure 14 : Résultats 2014 de la surveillance de l'empoussièrément lié à la carrière de la Galiberte (source : AIR LR)	36
Figure 15 : Localisation des stations d'épuration de la commune	39
Figure 16 : Classement sonore des infrastructures terrestres de transport de l'Hérault (Source : DDTM 34)	45
Figure 17 : Aléa submersion marine et déferlement sur la commune de Vendres – PPRi approuvé le 10/07/2017 (Source : DDTM 34)	48
Figure 18 : Aléa débordement fluvial (Aude) sur la commune de Vendres – PPRi approuvé le 10/07/2017 (Source : DDTM34).	49
Figure 19 : Synthèse des aléas (débordement fluvial/submersion marine-déferlement) sur la commune de Vendres – PPRi approuvé le 10/07/2017 (Source : DDTM34).	50
Figure 20 : Aléa remontée de nappes dans les sédiments (Source : Géorisques)	51
Figure 21 : Aléa subi feux de forêt du département de l'Hérault (Source : DDTM 34)	52
Figure 22 : Aléa retrait et gonflement des argiles (Source : Base de données Infoterre)	53
Figure 23 : Zonage sismique dans le département de l'Hérault (Source : DREAL LR)	53
Figure 24 : Sites répertoriés sur la commune présentant un risque technologique	54
Figure 25 : Localisation des ZNIEFF Type II sur la commune	68
Figure 26 : Localisation des ZNIEFF Type I sur la commune	68
Figure 27 : Les zones humides des SAGE identifiées sur la commune	71
Figure 28 : La ZICO répertoriée sur la commune	74
Figure 29 : Carte des habitats d'espèce (amphibiens) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"	80
Figure 30 : Carte 1/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"	81

Figure 31 : Carte 2/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"	81
Figure 32 : Carte 3/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"	82
Figure 33 : Carte 4/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"	82
Figure 34 : Localisation des effectifs de chiroptères sur le site "Collines du Narbonnais"	83
Figure 35 : carte - localisation des ZSC (Natura 2000) sur la commune	85
Figure 36 : carte - localisation des ZPS (Natura 2000) sur la commune	85
Figure 37 : les espaces remarquables au sens loi Littoral sur la commune	86
Figure 38 : Outarde canepetière (Source : Biotope)	87
Figure 39 : Faucon crécerelle (Source : Biotope)	87
Figure 40 : Les Plans Nationaux d'Action sur la commune	88
Figure 41 : Localisation des mesures compensatoires sur la commune	90
Figure 42 : Les propriétés du Conservatoire du Littoral sur la commune	91
Figure 43 : Les entités écologiques de la commune	92
Figure 44 : Flore protégée sur l'entité écologique "Collines"	96
Figure 45 : Flore protégée sur l'entité écologique "Le plateau"	100
Figure 46 : Flore protégée sur l'entité écologique "L'étang"	106
Figure 47 : Flore protégée sur l'entité écologique "Littoral"	110
Figure 48 ; Trame verte et bleue régionale sur la commune de Vendres (Source : SRCE LR)	113
Figure 49 : Maillage écologique du territoire du SCoT Biterrois (Source : DOG SCoT du Biterrois)	114
Figure 50 : Carte de Zonages de Présomption de Prescription Archéologique d'après les données de la carte archéologique nationale (Source : Arrêté préfectoral n° 2015 2 015 023 0031 du 23 janvier 2015)	118
Figure 51 : Aperçus des ZPPA et Vestiges du temple de Vénus (Source : AMAE)	119
Figure 52 : Vestiges des remparts & ancienne porte fortifiée (Source Ministère de la Culture/base Mérimée)	121
Figure 53 : Positionnement de l'ancienne porte (Source : AMAE)	122
Figure 54 : Vestiges de la villa de PRIMULIAC (Source : dossier de demande de protection – Ministère de la Culture/base Mérimée – Photos prises en 1935) et Villa de PRIMULIAC de nos jours (les blocs au premier plan sont des dépôts sauvages et non des vestiges de la villa) (Source : AMAE)	122
Figure 55 : Soupierail pour accéder à l'aqueduc (rue de l'aqueduc romain) et vestiges de l'Aqueduc de nos jours (Source : AMAE)	122

Figure 56 : Périmètre de protection MH de 500 mètres autour des vestiges de la villa de PRIMULIAC (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)	123
Figure 57 : Périmètre de protection MH de 500 mètres initial et proposition de périmètre de protection modifié autour des anciens remparts (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)	123
Figure 58 : Localisation de l'Aqueduc (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)	124
Figure 59 : Exemples de panneaux pédagogiques et directionnels en faveur du patrimoine communal (Source : AMAE)	125
Figure 60 : Maison Cayssials en 1951 (Source :© Monuments historiques-base Mémoire- Hyvert Roger) et de nos jours (Source : AMAE)	126
Figure 61 : Clôtures et portail en fer forgé (rue des oliviers) (Source : AMAE)	126
Figure 62 : Pilier de portail avec tête sculptée (place du 14 juillet) -Clôtures et portail en fer forgé (rue des oliviers) (Source : AMAE)	126
Figure 63 : Pilier de portail avec tête sculptée (rue du temple de Vénus) – Architecture vigneronne (rue des oliviers). (Source : AMAE)	127
Figure 64 : Anciennes inscriptions (rue de l'enclos et rue des oliviers) (Source : AMAE)	127
Figure 65 : Exemple de rénovation respectueuse des indices architecturaux (encadrement des fenêtres, porte massive avec linteau sculpté et fronton en surplomb (rue des oliviers) – devanture en bois type échoppe (place du 14 juillet) (Source : AMAE)	127
Figure 66 : Porte avec fronton (rue des oliviers) – Porte massive (rue des oliviers)- porte massive avec encadrement et linteau travaillé (rue Tony Palazy) (Source : AMAE)	128
Figure 67 : Villa bourgeoise « le refuge » (1922) avec encadrement des fenêtres sculptés, balcon en fer forgé- porte avec pilastre et linteau sculpté (Source : AMAE)	128
Figure 68 : Ensemble de remises avec détails typiques, les grandes entrées voutées (rue de paradis) – Exemple de rénovation respectueuse en gardant visibles les anciennes ouvertures (à droite de la porte) (rue de l'égalité) (Source : AMAE)	128
Figure 69 : Respect des anciennes ouvertures (place du portail Vielh) – Corbeaux sur façade (rue Tony Palazy) (Source : AMAE)	129
Figure 70 : Respect des anciens encadrements à meneaux (rue de la commune) Portes massives avec linteaux (rue de la commune) (Source : AMAE)	129
Figure 71 : Respect des anciens encadrements à meneaux et boutisses (rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)	129
Figure 72 : Porte massive avec linteau sculpté, balcon reposant sur des consoles travaillées, balustrade en fer forgé et corniche (rue de la commune) Rénovation respectueuse des indices architecturaux (corniche, colonnes soutenant la voûte de la porte) (rue Cavallé)- Porte massive et linteau (rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)	130

Figure 73 : Encadrement original – porte massive avec pilastres, voûte reposant sur des colonnes et fronton –	130
Figure 74 : Porte massive avec fronton (rue Irénée Baptiste) & clé de voûte reposant sur deux colonnes (impasse sur rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)	130
Figure 75 : Voûte datée « 1632 » (impasse sur rue Irénée Baptiste) & fronton daté « 1609 » (rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)	131
Figure 76 : « Restes » du domaine de la Galiberte (Source : AMAE)	132
Figure 77 : Visualisation des domaines (Source : AMAE)	132
Figure 78 : Localisation des domaines (Source : AMAE)	133
Figure 79 : Mairie et maison de retraite (Source : AMAE)	134
Figure 80 : Maison Bigou, Maison Dardenne , vestige de la maison consulaire (Source : AMAE)	134
Figure 81 : Cave et ancienne forge (rue de la forge), ancienne distillerie, Chai (avenue des oliviers) (Source : AMAE)	134
Figure 82 : Ancienne mairie et son horloge – chapelle des pénitents bleus (Source : AMAE)	135
Figure 83 : Église Saint-Étienne- ancienne école- vieux moulin à vent de Cassan (Source : AMAE)	135
Figure 84 : Croix de Bernard rue de la forge et socle (ancien domaine de la Galiberte) (Source : AMAE)	135
Figure 85 : Socles et croix – église Saint-Etienne/avenue de Valras/rue du stade (Source : AMAE)	136
Figure 86 : Socles et croix – domaine la Vistoule/domaine Clapiès/contre allée sur la RD64 en direction de Béziers en amont de Via Europa (Source : AMAE)	136
Figure 87 : Socles et croix – domaine la Vidalle/domaine la Savoie Neuve/domaine la Grange basse (Source : AMAE)	136
Figure 88 : Socles et croix – Giratoire face au collège sur la D37 – Domaine du Puech blanc (Source : AMAE)	137
Figure 89 : Vierge Église Saint-Etienne/Vierge Chapelle des pénitents bleus/Vierge rue Irénée Baptiste (Source : AMAE)	137
Figure 90 : Vierge rue de Paradis /personnages de la nativité rue de la Forge/Vierge place du 14 juillet (Source : AMAE)	137
Figure 91 : Joseph et l'enfant embranchement rue de l'enclos & avenue de Valras / Vierge domaine de Sainte Germaine (Source : AMAE)	138
Figure 92 : Autres patrimoines (Source : AMAE)	138
Figure 93 : Localisation des croix, domaines, ZPPA et Monuments historiques (avec périmètre délimité des abords et initial pour les remparts) (Source : Atlas des patrimoines/AMAÉ)	139
Figure 94 : Localisation des patrimoines (Source : AMAE)	140
Figure 95 : Vendres en instantané : feuille de route (Source : AMAE)	147

Figure 96 : Grands ensembles paysagers et unités paysagères sur Vendres (source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon – DREAL Occitanie)	149
Figure 97 : 1. Perspective sur la séparation topographique entre la plaine viticole (est) et le complexe formé par les vignes et les puechs (ouest) (Source : AMAE)	154
Figure 98 : 2. <i>Perspective sur les vignes et les puechs depuis la plaine viticole</i> (Source : AMAE)	154
Figure 99 : 3. Perspectives sur la plaine viticole au niveau de la Vistoule (Source : AMAE)	154
Figure 100 : 4. Étang au cœur d'un amphithéâtre (prise de vue depuis la plaine viticole – au Nord le village et le complexe formé de Puechs) (Source : AMAE)	154
Figure 101 : 5. Perspectives sur le village de Vendres et mise en évidence du relief (promontoire) depuis les vestiges du Temple de Vénus (Source : AMAE)	155
Figure 102 : 6. Transition douce entre la plaine viticole, l'étang et le littoral & 7. Niveau « zéro » sur le littoral (Source : AMAE)	155
Figure 103 : Ruptures topographiques et unités territoriales (Source : Cabinet GAXIEU/AMAÉ)	156
Figure 104 : Entrées de villes où un traitement qualitatif est imposé (source : DOG du SCOT)	157
Figure 105 : Matérialisation des entrées de ville (source : AMAE)	158
Figure 106 : Séquence d'entrées de ville par la D37e3 en provenance de Béziers (source : AMAE)	159
Figure 107 : Séquence d'entrée de ville par la D37 en provenance de Lespignan (source : AMAE)	161
Figure 108 : Séquence d'entrée de ville par la D37 en provenance de Sérignan (source : AMAE)	163
Figure 109 : Séquence d'entrée de ville par la D37e8 (source : AMAE)	164
Figure 110 : Séquence d'entrée de ville secondaire par la rue du Paradis (source : AMAE)	165
Figure 111 : Séquence d'entrée de ville secondaire par le bas de l'étang (source : AMAE)	167
Figure 112 : Séquence d'entrée de ville secondaire par la rue des Cardonilles (source : AMAE)	168
Figure 113 : Séquence d'entrée de ville par la D37e10 (source : AMAE)	169
Figure 114 : Suite séquence d'entrée de ville par la D37e10 (source : AMAE)	170
Figure 115 : Séquence d'entrée de ville par la D37e9 en provenance de Valras - Plage (source : AMAE)	171
Figure 116 : Séquence d'entrée de ville par la D37e9 en provenance de Fleury d'Aude (source : AMAE)	172
Figure 117 : Localisation des entrées sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAÉ)	173
Figure 118 : Entrée n° 1 sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)	173

Figure 119 : Entrée n° 2 sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)	174
Figure 120 : Entrée n° 3 sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)	174
Figure 121 : Entrée sur « Via Europa » par la RD64 en arrivant de Béziers (source : AMAE)	175
Figure 122 : Exemples d'arbres le long de la voirie (source : AMAE)	176
Figure 123 : Définition du centre ancien sur la base d'une photo aérienne de 1950 (source : AMAE)	178
Figure 124 : « De la place du 14 juillet au noyau médiéval », périmètre d'étude (source : AMAE)	182
Figure 125 : « Derrière la mairie par la rue du lavoir », périmètre d'étude (source : AMAE)	182
Figure 126 : « En direction de Béziers », périmètre d'étude (source : AMAE)	184
Figure 127 : « Localisation des lotissements étudiés », périmètre d'étude (source : AMAE)	187
Figure 128 : Localisation des franges urbaines sur le village de Vendres (source : AMAE)	193
Figure 129 : Localisation des franges urbaines sur Via Europa (source : AMAE)	199
Figure 130 : Coupe explicative (source : AMAE)	200
Figure 131 : Localisation des franges urbaines sur la ZA « Les grandes vignes » (source : AMAE)	203
Figure 132 : Localisation des franges urbaines sur l'unité littorale (source : AMAE)	206
Figure 133 : Coupe explicative et organisation de la frange littorale (source : AMAE)	207
Figure 134 : Les franges sur le port du Chichoulet (source : AMAE)	209
Figure 135 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)	212
Figure 136 : Exemple d'intégration paysagère pour le gardiennage des caravanes (source : AMAE)	213
Figure 137 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)	215
Figure 138 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)	218
Figure 139 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)	220
Figure 140 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)	222
Figure 141 : Sectorisation des boisements (source : Cabinet GAXIEU)	224
Figure 142 : Boisements et alignements secteur « nord » (source : Cabinet GAXIEU)	226
Figure 143 : Boisements et alignements secteur « centre » (source : Cabinet GAXIEU)	227
Figure 144 : Boisements et alignements secteur « sud » (source : Cabinet GAXIEU)	228
Figure 145 : Alignements secteur « centre-urbain » (source : Cabinet GAXIEU)	229

Figure 146 : Notion de covisibilité illustrée (Source : DRAC Occitanie)	230
Figure 147 : Périmètre de protection MH de 500 mètres autour des vestiges de la villa de PRIMULIAC et visibilité depuis de MH (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)	231
Figure 148 : Périmètre de protection MH de 500 mètres autour des vestiges de la villa de PRIMULIAC et co-visibilité avec le MH (Source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)	232
Figure 149 : Approche sur la notion de visibilités vis-à-vis du MH « Villa de PRIMULIAC » (Source : AMAE)	234
Figure 150 : Localisation des anciens remparts (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)	234
Figure 151 : Vision du MH vers le haut de la rue de l'égalité (Est) : Visibilité sur une faible distance / Vision du haut de la rue de l'égalité (Est) vers le MH : pas de covisibilité (Source : AMAE)	235
Figure 152 : Vision du MH vers le bas de la rue de l'égalité (Ouest) : Visibilité sur une faible distance / Vision du « mi-bas » de la rue de l'égalité (Ouest) vers le MH : covisibilité (Source : AMAE)	235
Figure 153 : Vision du bas de la rue de l'égalité (Ouest) vers le MH : pas de covisibilité / Vision du MH vers le chemin de Fontvieille (Nord) : Visibilité sur une infime distance (Source : AMAE)	235
Figure 154 : Vision du chemin de Fontvieille (Nord) vers le MH : pas de covisibilité (Source : AMAE)	235
Figure 155 : Approche sur la notion de visibilités vis-à-vis du MH « vestiges des remparts » (Source : AMAE)	236
Figure 156 : Légende cartographie Atlas des paysages (Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon – DREAL Occitanie)	237
Figure 157 : Cartographie synthèse amendée Atlas des paysages (Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon – DREAL Occitanie)	238
Figure 158 : Objectifs du SRCAE (Source : DREAL Occitanie)	243
Figure 159 : Schéma Régional Eolien – Hérault (SRE) (Source : DREAL Occitanie)	244
Figure 160 : Schéma Régional Eolien – Hérault (SRE) / Zoom sur Vendres (Source : DREAL Occitanie)	245
Figure 161 : Carte de hiérarchisation des contraintes (Source Schéma photovoltaïque – CC La Domitienne – réalisation ABIES)	247
Figure 162 : Zone potentiellement dédiée à l'accueil de centrales photovoltaïques au sol sur Vendres (Source Schéma photovoltaïque – CC La Domitienne – réalisation ABIES)	248
Figure 163 : Ombrières photovoltaïques (Via Europa) (Source : AMAE)	249

Figure 164 : ZDE potentielles sur Vendres (Source Schéma Énergies
Renouvelables Zone de Développement de l'Éolien- CC La Domitienne –
réalisation ABIES)

250

1

Le milieu physique



1 Le milieu physique

1 Géographie physique

Sources : IGN San25, SCoT du Biterrois, Atlas des paysages du département de l'Hérault, Base de données InfoTerre, Base de données de MétéoFrance, SAGE de l'Astien, SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, SAGE Orb-Libron

En quelques mots :

- une commune au relief peu marqué, entre littoral et plaine de l'Aude ;
- une géologie partagée entre plusieurs formations superficielles du Quaternaire : alluvions (récentes de l'Aude et du Quaternaire moyen), vases et limons de l'étang de Vendres ;
- un climat typiquement méditerranéen ;
- un réseau hydrographique marqué par la présence de l'embouchure de l'Aude, de l'étang de Vendres et la Mer Méditerranée ;
- Quatre masses d'eau souterraines, dont une profonde, au droit du territoire.

1.1 Géomorphologie – topographie – relief

La commune de Vendres s'inscrit dans la région Languedoc-Roussillon, plus précisément le long du littoral sud du département de l'Hérault.

A l'échelle départementale, la topographie est décroissante selon un axe nord-ouest/sud-est, les altitudes passant ainsi de 1124 m à l'Espinouse au niveau de la mer sur la centaine de kilomètres de littoral que compte le territoire. Cette configuration du relief se retrouve au niveau du Syndicat Mixte du SCoT Biterrois auquel adhère la commune de Vendres.

Cette commune de 3780 hectares est à cheval entre le littoral et la plaine de l'Aude, l'embouchure de ce fleuve et celle de l'Orb, et se trouve encore largement occupée par des

terres agricoles. Le relief local se caractérise par des altitudes peu élevées (0 à 40 m). Le plateau de Vendres domine l'étang et le littoral sur la commune. Quelques puechs peu marqués ponctuent la commune (Puech Paradis, Puech Paris, ...).

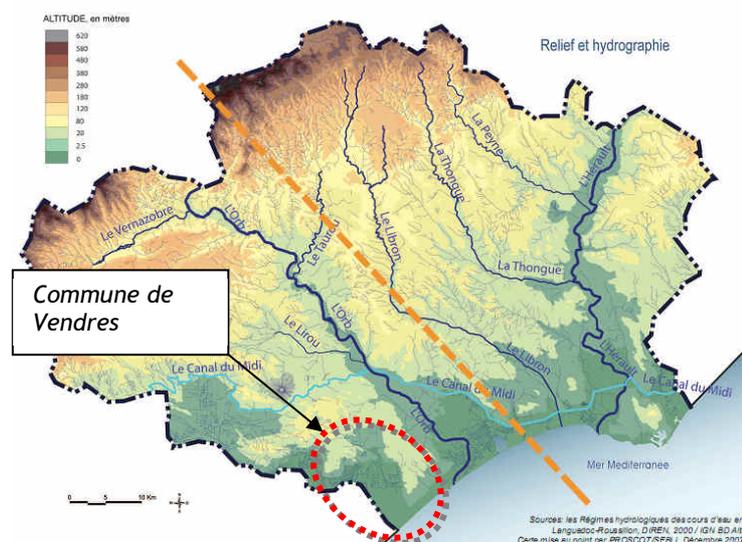


Figure 1 : Relief et hydrographie du SCoT Biterrois (source : Rapport de présentation du SCoT Biterrois, 2013)

1 Le milieu physique

1.2 Géologie

Au travers de l'histoire géologique, il est possible de différencier le département de l'Hérault en quatre secteurs correspondants chacun à une ère géologique :

- Ère Primaire au nord-ouest avec les montagnes ;
- Ère Secondaire au nord-est avec les garrigues et les causses ;
- Ère Tertiaire sur la moitié sud avec les plaines ;
- Ère Quaternaire pour le littoral et le creusement de l'ensemble des vallées – C'est dans cet ensemble que s'inscrit la commune de Vendres.

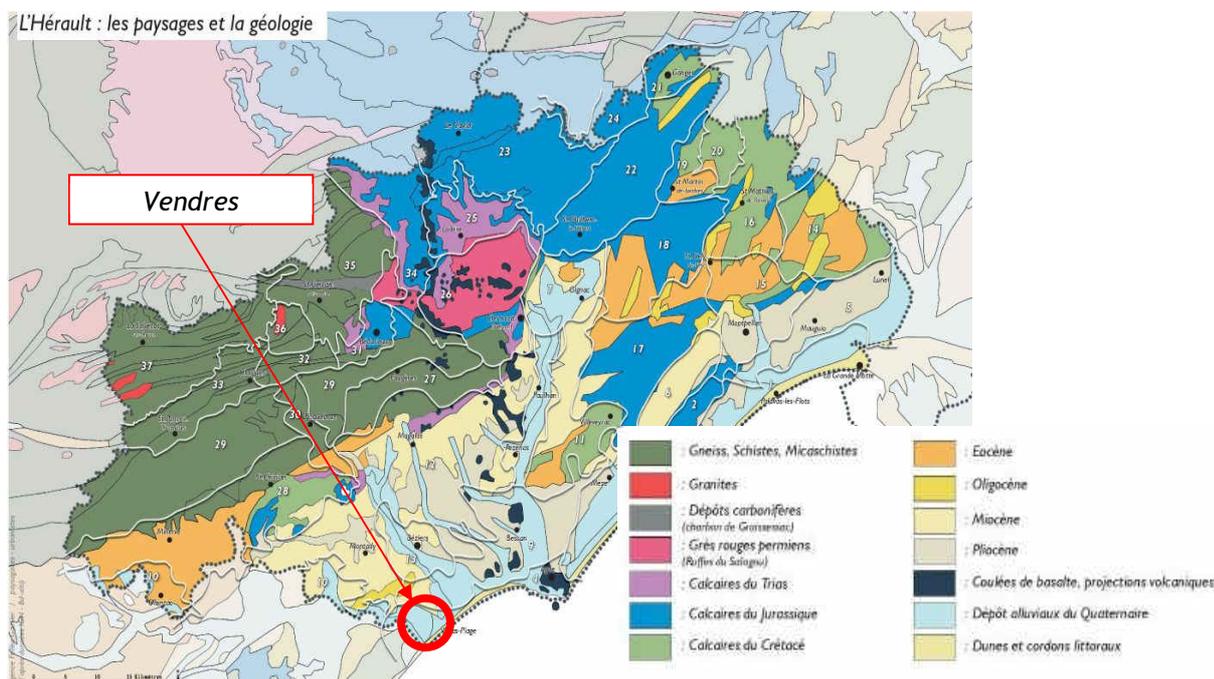


Figure 2 : L'Hérault : les paysages et la géologie (source : Atlas des paysages de l'Hérault)

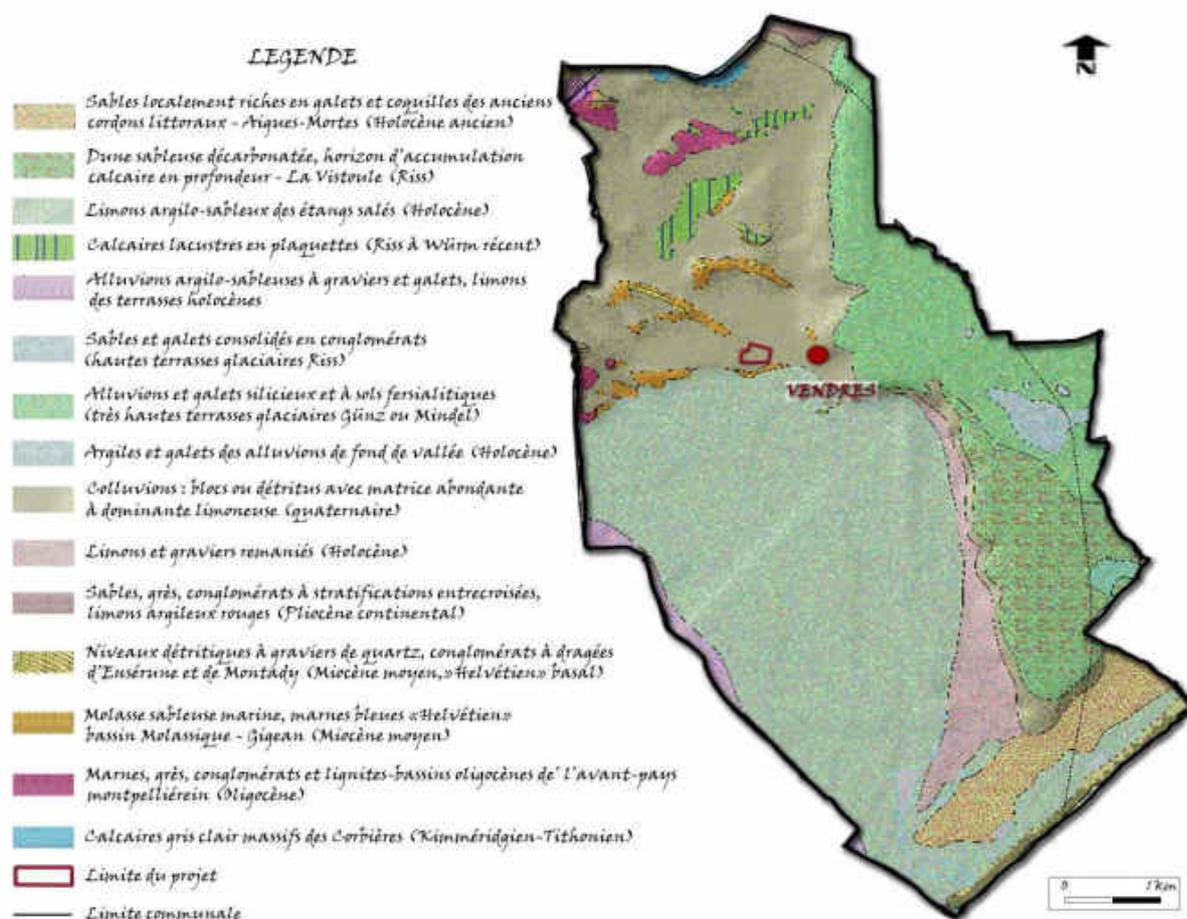
Le territoire communal se partage ainsi entre formations superficielles du Quaternaire :

- **Les alluvions récentes de l'Aude à l'ouest** - Elles constituent la basse terrasse ou le lit majeur de la vallée de l'Aude. Le cours de l'Aude n'est fixé que depuis peu : « sous la domination romaine, l'Aude baignait les murs de Narbonne ». A la suite de l'inondation du 12 octobre 1316, qui avait amené un colmatage partiel de la basse vallée, des travaux furent entrepris qui divisèrent l'Aude en deux bras face à Cuxac, l'un s'enfonçant vers le Sud en direction de Narbonne, tandis qu'un canal était creusé en direction de l'étang de Vendres, ce qui modifiera l'évolution sédimentologique de tout le bassin. Dans la vallée de l'Aude, l'alluvionnement est considérable ; des débris d'amphores du III^{ème} siècle avant notre ère ont été retrouvés à près de 12 mètres de profondeur ; le colmatage actuel serait de 1 mètre par siècle.
- **Les alluvions du Quaternaire moyen à l'est** (plateau de Vendres) - En arrière du cordon littoral, les terrains vasicoles salés des anciens étangs de Vendres, de Lespignan et de Capestang représentent des formations laguno-marines qui s'étendent dans toute la basse vallée de l'Aude sous l'épaisse couverture des alluvions limoneuses. Parallèlement à l'aménagement du cours de l'Aude, des travaux ont été entrepris pour assécher l'étang et de Vendres.

1 Le milieu physique

- **Entre ces 2 ensemble, les vases et limons des étangs salés** (étang de Vendres) - Dans la basse vallée de l'Orb ce niveau constitue la surface du plateau de Vendres. Il s'agit d'une formation détritique grossière qui porte un sol fersialitique très lessivé à accumulation argileuse bariolée. Il y a été trouvé un outillage très archaïque qui lui confère un âge pléistocène inférieur ou moyen (Günz —Mindel).

Au nord-ouest, des formations du Miocène (Tertiaire) sont présentes.



Carte géologique

Figure 3 : Carte géologique de la commune de Vendres (source : Cabinet GAXIEU)

1.3 Climat

Le climat de la plaine du Languedoc est de type méditerranéen, c'est-à-dire caractérisé par une sécheresse d'été, accompagnée de fortes températures, et une prépondérance des pluies d'automne et de printemps sous forme d'averses violentes concentrées sur un petit nombre de jours. Ces orages sont à l'origine de l'érosion du sol et de crues subites des cours d'eau, notamment de l'Aude. L'intensité des averses et la très grande irrégularité des précipitations d'une année à l'autre sont un autre trait propre à la région.

1 Le milieu physique

La pluviométrie varie en fonction des reliefs et s'accroît à mesure que l'on s'éloigne de la mer (de 600 mm à plus de 1400 mm). Des vents froids et secs continentaux (Mistral et Tramontane) alternent avec des vents tièdes et humides (Marin du sud-est et Grec de l'est). Le régime thermique est marqué par des écarts quotidiens de température souvent importants, et des écarts annuels de faible amplitude. La durée d'insolation est importante, et les gelées rares.

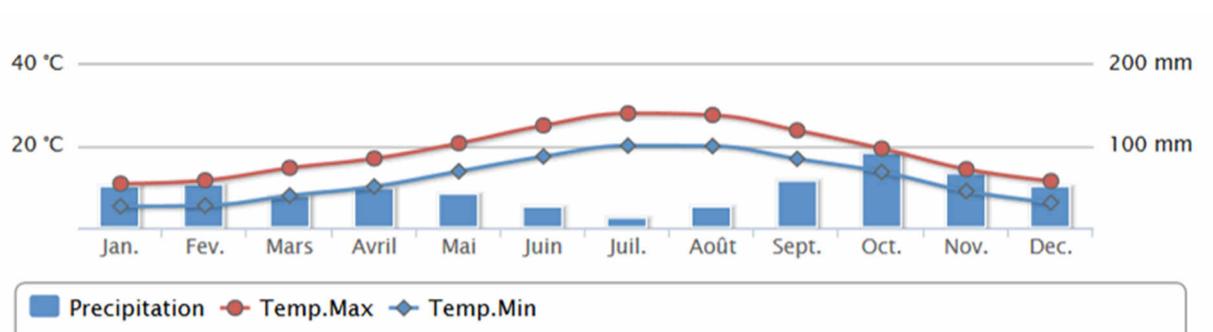


Figure 4 : Normales mensuelles (températures minimales et maximales, pluviométrie) sur la station de Sète (source : Météo France)

1.4 Hydrographie

Les eaux superficielles marquent le territoire communal avec la présence de :

- L'Aude dont l'embouchure formalise ainsi la limite communale ouest ;
- L'étang de Vendres qui représente près de 15 % de la surface communale ;
- La Mer Méditerranée que la commune longe sur près de 3 km.

Le territoire de la Commune est parcouru de nombreux petits cours d'eaux temporaires (ruisseau des Combes, ruisseau de Guitou, ruisseau d'Antoni de Lazé et le plus important le ruisseau de la Carrièresse) dont l'exutoire est l'étang de Vendres. A noter qu'une infime partie du territoire communal a pour exutoire l'Orb et la mer.

1.4.1 Fleuve Aude

Le fleuve Aude prend sa source au lac d'Aude sur le massif du Carlit, dans le département des Pyrénées-Orientales à 2 185 m d'altitude. Il s'étend sur un linéaire de 224 km et présente un bassin hydrographique de 6 074 km². Le fleuve fait un coude à Carcassonne pour aller se jeter en Méditerranée au Grau de Vendres. La commune se situe ainsi dans la partie aval du fleuve (basse plaine de l'Aude), en fin de bassin-versant. Le dénivelé de la basse plaine est très faible puisqu'il avoisine les 10 m entre Sallèles d'Aude et la mer.

Dans son cours inférieur des basses plaines, le fleuve Aude se caractérise par un régime nivopluvial, de type méridional, aux étiages sévères pendant la période estivale. Les fortes pluies automnales permettent une remontée rapide du débit qui est à son maximum aux mois de février-mars et demeure soutenu jusqu'au printemps du fait de la fonte des neiges du massif pyrénéen.

1.4.2 Étang de Vendres

Artificiellement comblés et drainés, de nombreux étangs à inondation temporaire, situés en arrière du cordon littoral, en bordure d'anciens cours de l'Aude ou dans des dépressions fermées, occupent une superficie importante sur le pourtour languedocien. Parmi eux : l'étang de Vendres.

Situé en rive gauche de l'embouchure de l'Aude, il est avec 1800 ha le « cœur » de ce complexe. Il est notamment en relation hydraulique avec la Matte (350 ha), petit étang localisé à l'ouest de Lespignan. Ses eaux sont saumâtres car ils sont à la fois alimentés par les avancées marines et

1 Le milieu physique

les eaux douces venant des bassins versants. Il fonctionne comme un exutoire des eaux de ruissellement d'un bassin-versant d'environ 5000 hectares et des eaux de crues de l'Aude. Le niveau de l'eau dans la dépression varie ainsi au gré des conditions climatiques (profondeur de 50 à 80 cm selon les saisons).

Cet étang fait partie du domaine public maritime naturel et est identifié comme une « masse d'eau de transition » dans le SDAGE.

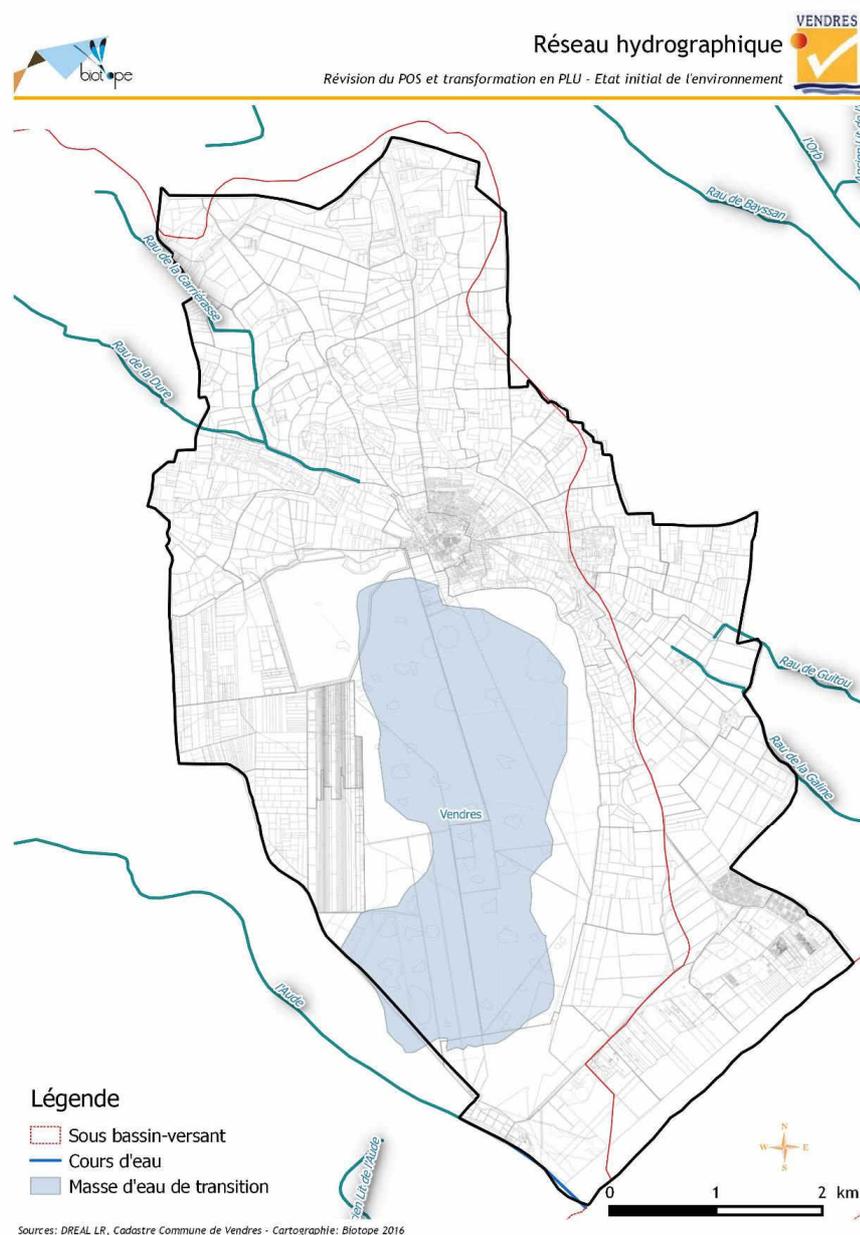


Figure 5 : Réseau hydrographique de surface

1 Le milieu physique

1.5 Hydrogéologie

Trois masses d'eau souterraines affleurent sur le territoire communal :

- Les **alluvions de l'Aude** qui s'étendent sur 452 km², entièrement à l'affleurement. La masse d'eau est dite « libre ». Sa frange littorale est caractérisée par un risque d'intrusion saline. Cette masse d'eau encadre le fleuve Aude, de la haute vallée aux basses plaines. Elle comprend également une partie des affluents de ce fleuve. Cette masse d'eau est constituée des alluvions quaternaires de la vallée de l'Aude et de ses affluents. Ses limites sont globalement, de sa partie aval vers les étangs et la mer, semi-perméables.
- Les **formations tertiaires et crétacées du bassin Béziers-Pézenas**. La superficie estimée pour l'aire d'extension de cette masse d'eau est de 1243 km², totalement à l'affleurement. Elle s'étend ainsi de la plaine de l'Aude à l'est du bassin de l'Hérault. Cette masse d'eau constitue un vaste domaine hydrogéologique sédimentaire peu aquifère, dont la limite sud, qui inclut notamment la commune de Vendres, est perméable en relation avec la mer et vers les alluvions de l'Aude (sud-ouest). La recharge se fait essentiellement à partir des pluies sur les affleurements mais également par l'intermédiaire d'une alimentation diffuse des nappes alluviales.
- Les **alluvions de l'Orb Aval**. C'est une masse d'eau dite « alluviale », s'étendant sur 88 km² totalement à l'affleurement. Elle couvre la plaine alluviale de l'Orb de Réals à la mer Méditerranée. L'Orb constitue l'alimentation principale de l'exutoire de l'aquifère des alluvions récentes. L'écoulement de la nappe se fait parallèlement au cours d'eau c'est pourquoi elle est également nommée « nappe d'accompagnement ».

Un peu plus de la moitié de la commune est incluse dans le périmètre d'une nappe profonde : les Sables Astiens de Valras-Agde. La nappe astienne s'étend sur 450 km² et 20 communes du département de l'Hérault. Les sables astiens se sont déposés il y a 3 à 4 millions d'années (Pliocène marin). Ils affleurent au nord du secteur pour s'enfoncer progressivement vers le sud, où ils sont rencontrés à une profondeur de 100 à 120 mètres sur la bordure littorale. Lors des campagnes pétrolières en mer, les sables astiens ont été reconnus à plus de 4 km des côtes ; mais à ce jour, l'exutoire de l'aquifère n'a pas pu être localisé de façon précise.



Figure 6 : Périmètre de la nappe Astienne (source : SMETA de l'Astien)

1 Le milieu physique

La profondeur de cette nappe (entre 50 et 100 m sur la commune) et la nature des formations constituant l'aquifère associé (essentiellement marno-argileuse peu perméables) rendent la masse d'eau relativement peu vulnérable aux pollutions de surface sur la commune.

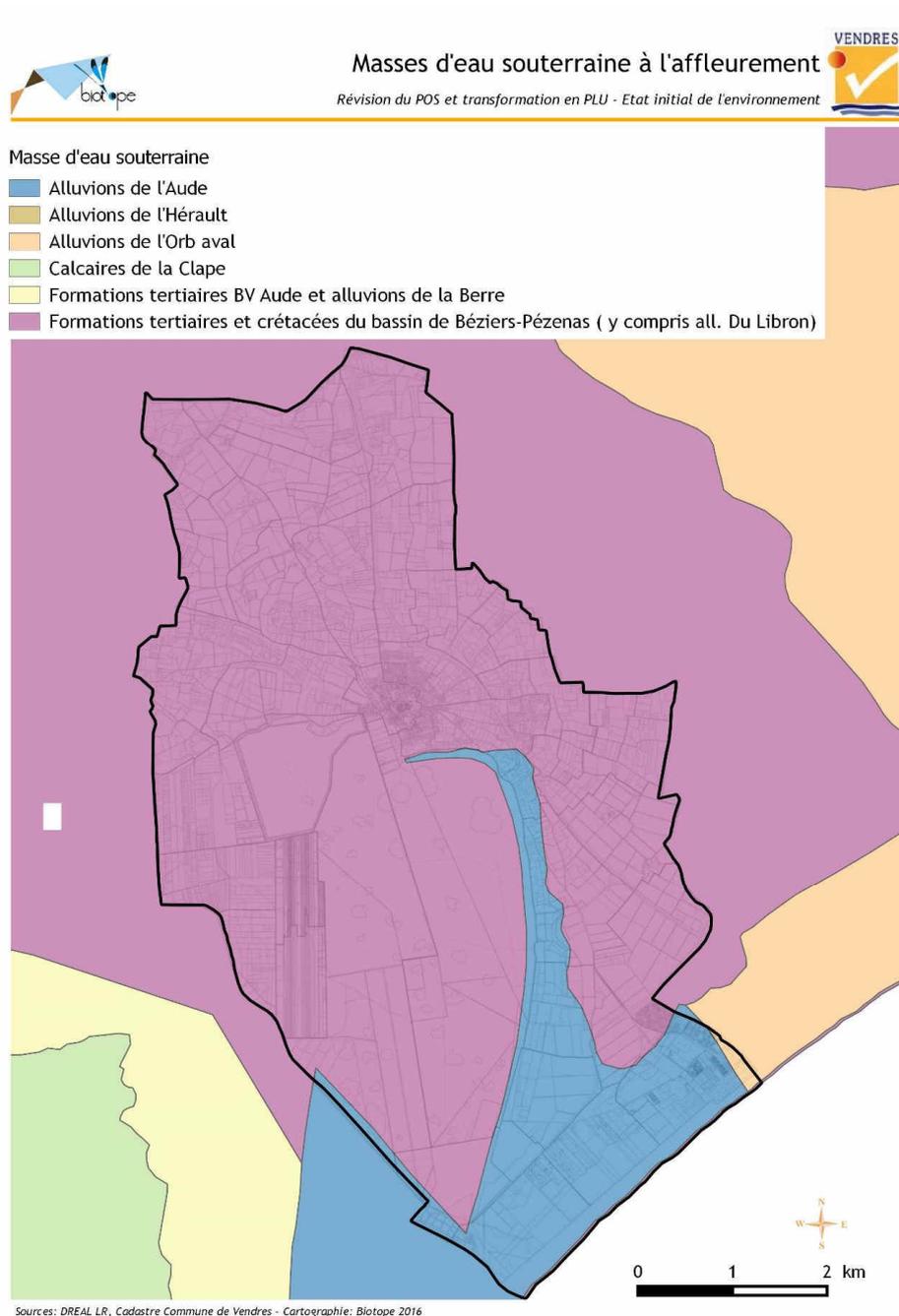


Figure 7 : Masses d'eau souterraines à l'affleurement

2

Ressources naturelles



2 Ressources naturelles

2 Ressources naturelles

Sources : Base de données InfoTerre, SAGE de l'Astien, SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, SAGE Orb-Libron, SDAGE Rhône-Méditerranée, Base de données Eau France, ARS, Base de données « Carrières et matériaux » du BRGM, AIR LR.

En quelques mots :

- Des masses d'eau douce superficielle présentant un mauvais état écologique ;
- Une masse d'eau côtière en bon état quantitatif comme chimique ;
- Des masses d'eau souterraines alluviales en mauvais état et une masse d'eau profonde en mauvais état quantitatif ;
- Une eau prélevée sur la commune dans les nappes souterraines et aux usages multiples (irrigation en premier lieu) ;
- des gisements du sous-sol en calcaires encore présents et exploités aujourd'hui ;
- une qualité de l'air pouvant être impactée par des pics d'ozone. Les carrières en activité sur le nord de la commune ont une faible influence sur l'empoussièrément sur les activités en place sur la commune.

2.1 Eau

2.1.1 Eaux superficielles

Eaux continentales

La qualité écologique des masses d'eau intéressant la commune n'est pas bonne, avec des objectifs de bon état repoussés à 2021.

Tableau 1 : DCE - État qualitatif des masses d'eaux continentales

Secteurs	Etat écologique		Etat chimique		Paramètre(s) motif(s) du report
	2009	Objectif de bon état	2009	Objectif de bon état	
Etang de Vendres	mauvais	2021	bon	2015	Qualité physico-chimique, flore aquatique, hydromorphologie
L'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée	mauvais	2021	bon	2015	Qualité physico-chimique, flore aquatique, hydromorphologie, flore aquatique, continuité
L'Orb de l'amont de Béziers à la mer	moyen	2021	mauvais	2027	Hydrologie, continuité, pesticides, substances prioritaires (HAP ¹ seuls)

Données issues du SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015

1 Hydrocarbure aromatique polycyclique

2 Ressources naturelles

L'étang de Vendres fait l'objet de plusieurs types de pressions : pollutions diffuses, altérations hydromorphologiques (débit, surface de l'eau), pollutions ponctuelles. Comme indiqué dans le SAGE de la basse vallée de l'Aude, l'objectif prioritaire sur l'étang de Vendres est de retrouver un bon développement de la roselière par un contrôle de salinité dans l'étang. L'optimisation des échanges mer-lagunes et la gestion hydraulique ont permis de mieux maîtriser la salinité ces dernières années. Cependant, des niveaux de salinité élevée sont toujours constatés en fin d'été.

La qualité de l'eau et du phytoplancton vis-à-vis de l'eutrophisation demeure mauvaise dans l'étang de Vendres. Cependant, les travaux menés sur les stations d'épuration se rejetant dans la lagune, et donc la réduction des apports en azote et phosphore conséquents semblent se refléter dans l'évolution de la production primaire. A noter que les apports en provenance de l'Aude demeurent et le passé eutrophisé de la lagune ainsi que les stocks endogènes de nutriments (au niveau des sédiments) sont de nature à retarder et à ralentir la restauration du milieu vis-à-vis de l'eutrophisation.

Au niveau de **l'Aude aval**, incluant la commune de Vendres, s'observent des déficits quantitatifs de la ressource superficielle avant soutien d'étiage : ces déficits comptent parmi les plus importants du bassin-versant de l'Aude.

Enfin, il est à signaler un enjeu de restauration de la continuité écologique pour l'Anguille et l'Alose sur ce cours d'eau classé en liste 2.

A partir de l'entrée dans la plaine viticole, l'accumulation de plusieurs facteurs d'altération (agglomérations plus importantes, activités viticoles, nombreuses gravières) entraîne une dégradation de **la qualité des eaux de l'Orb**. Au niveau de l'embouchure, le milieu devient naturellement salin et la qualité ne s'améliore pas (pouvoir auto-épurateur limité et rejets des communes proches).

Eaux marines

La partie littorale de la commune s'inscrit au sein de la **masse d'eau côtière « Embouchure de l'Aude – Cap d'Agde »**. Cette masse d'eau est estimée en bon état écologique et chimique (par extrapolation des résultats du programme de surveillance sur la masse d'eau adjacente aux caractéristiques sensiblement similaires). Cette masse d'eau comporte deux stations de suivi des réseaux de façade coordonnés par l'Ifremer sur la commune de Valras.

Tableau 2 : DCE - État qualitatif des masses d'eaux marines

Objectifs et caractéristiques de la masse d'eau					
Secteurs	Etat quantitatif		Etat chimique		Paramètre(s) motif(s) du report
	2009	Objectif de bon état	2009	Objectif de bon état	
FRDC02b Embouchure de l'Aude – Cap d'Agde	Bon état	2015	Bon état	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour les masses d'eau côtières de ce sous bassin

Données issues du SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015

2.1.2 Eaux souterraines

Le tableau suivant récapitule les éléments de connaissance sur l'état actuel des masses d'eau souterraines à l'affleurement et profondes, ainsi que leur concordance avec l'objectif de bon état fixé par le DCE.

Tableau 3 : DCE - État qualitatif des masses d'eaux souterraines

2 Ressources naturelles

Code	Nom	Nature	Etat au titre du SDAGE 2010-2015	Objectif d'état	Report / Pressions significatives en vue du SDAGE 2016-2021
FRDG3 10	Alluvions de l'Aude	alluvial	Quantitatif : Mauvais	Quantitatif : Bon état 2015	Pressions importantes : pollutions diffuses et prélèvements
			Chimique : Mauvais	Chimique : Bon état 2021	
FRDG3 16	Alluvions de l'Orb aval	alluvial	Quantitatif : Mauvais	Quantitatif : Bon état 2015	Pressions importantes : pollutions diffuses et prélèvements
			Chimique : Mauvais	Chimique : Bon état 2021	
FRDG5 10	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas (y compris alluvions du Libron)	Imperméable localement aquifère	Quantitatif : Bon	Quantitatif : Bon état 2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau
			Chimique : Bon	Chimique : Bon état 2015	
FRDG2 24	Sables astiens de Valras-Agde	Dominante sédimentaire	Quantitatif : Mauvais	Quantitatif : Bon état 2015	Prélèvements et intrusion d'eaux salines
			Chimique : Bon	Chimique : Bon état 2021	

Les **alluvions de l'Aude** constituent un aquifère alluvial patrimonial, d'intérêt stratégique majeur pour l'alimentation en eau potable.

L'aquifère des alluvions récentes de l'Orb aval, entre Réals et Béziers, (nappe d'accompagnement de l'Orb) constitue un enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable du biterrois et de son littoral :

- - alimentation de la ville de Béziers et des villages de la vallée,
- - ressource de substitution pour les captages dans les alluvions du Libron en cours d'abandon,
- - délestage de la nappe profonde des sables astiens de Valras- Agde en cours de renforcement.

Les formations tertiaires et crétacées du bassin du Béziers-Pézenas constituent une ressource d'intérêt local modeste pour l'alimentation en eau potable. A noter, l'intérêt local des alluvions du Libron mais qui ne sont plus exploitables du fait de la dégradation de la qualité des eaux (d'où un abandon des captages).

Enfin, **les sables de l'Astien** forment une ressource en eau souterraine patrimoniale d'un grand intérêt pour l'alimentation en eau potable du Biterrois, en particulier des stations du littoral (intérêt de l'effet réservoir pour assurer la pointe saisonnière). Un enjeu majeur – sur l'ensemble du territoire et des ressources - de compatibilité entre le développement du territoire et l'atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau locales est mis en évidence. La demande en eau est déjà importante et les prévisions sont à la hausse dans les années futures (poursuite de la croissance démographique, augmentation de la demande en eau agricole). Par arrêté interdépartemental n°2010/01/2499, les préfets de l'Hérault et de l'Aude ont mis en place une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) concernant les aquifères des sables de l'Astien de Valras-Agde. Le classement en ZRE constitue une implication réglementaire permettant une connaissance accrue des prélèvements existants et la gestion du régime des procédures d'autorisation/déclaration de la

2 Ressources naturelles

loi sur l'eau (R241 du CE) à l'échelle de cette entité hydrogéologique en prenant en compte les effets cumulés de la somme des autorisations individuelles. Les conditions et modalités d'application de cet arrêté et de la réglementation applicable aux prélèvements d'eaux sont précisées dans ce document. Il faut noter que cette ZRE vise également les eaux souterraines connues dans les terrains sous-jacents et en relation hydraulique avec cette masse d'eau.



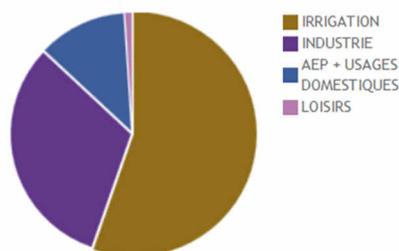
Figure 8 : Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'aquifère des sables astiens de Valras-Agde

2.1.3 Usages

En 2012, se sont près de 160000 m³ d'eau qui ont été prélevés sur la commune. Leur répartition se représentait comme suit, avec une part prépondérante de l'irrigation suivie de l'industrie :

Tableau 4 : Répartition des prélèvements en eau sur la commune de Vendres en 2012 (source : EauFrance)

Nom de l'usage ↕	Code de l'usage ↕	Volume total (m3) ↕	Proportion (%) ↕
IRRIGATION	2	88 521	55.3
INDUSTRIE	4	50 625	31.6
AEP + USAGES DOMESTIQUES	5	19 200	12
LOISIRS	7	1 635	1



Alimentation en eau potable

Acteurs

La commune de Vendres a confié l'exploitation de son service de distribution publique d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux, nouvellement ENGIE, par renouvellement d'un contrat

2 Ressources naturelles

d'affermage en date du 23 novembre 2003 pour une durée de 12 ans. En 2014, le taux de conformité des analyses bactériologiques a été de 100 %.

La commune de Vendres est dotée d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) réalisé par le bureau d'études Entech en 2007. Un SDAEP spécifiquement dédié au secteur littoral de la commune a également été réalisé et approuvé en septembre 2015.

La grande majorité de l'eau potable consommée sur la commune n'est pas pompée au sein du territoire communal (voir paragraphe suivant). En 2014, se sont ainsi 463708 m³ qui ont été achetés par la commune à d'autres collectivités ou organismes producteurs d'eau (SIVOM d'ENSERUNE, BRL, CABM) pour permettre de desservir 17000 habitants sur Vendres plage (y compris les résidents saisonniers) et 2200 habitants à Vendres Village.

A noter qu'au camping La Yole, un forage est exploité notamment pour l'alimentation en eau potable locale. En 2014, Les volumes livrés au réseau de Vendres-Plage ont atteint 260297 m³ et sont en hausse par rapport à 2013 (+9.13 %). A l'inverse, Entre 2013 et 2014, on note une baisse de 13.62 % des volumes livrés aux réservoirs du village (155316 m³).

Bilan besoins-ressources

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Vendres Village** (juin 2007), une estimation des besoins futurs à l'horizon 2020.

L'évolution de population prévue pour Vendres Village est de 2 200 habitants à l'horizon 2020. En 2006 le volume facturé est estimé à 88 880 m³ pour 1 560 habitants. La consommation moyenne a été estimée à 103 litres par jour et par habitant. On peut considérer que la consommation moyenne par habitant ne diminuera pas à l'état futur, étant donné que c'est une valeur inférieure à la moyenne observée (150 l/j/hab).

En considérant que le volume facturé évolue proportionnellement au nombre d'habitant, on obtient en 2020 un volume facturé de 125 343 m³.

Le rendement sur le réseau de Vendres Village a été estimé à 56 % à l'état actuel. La campagne de sectorisation a révélé une fuite importante localisée sur un tronçon de 650 ml. On peut donc considérer qu'après réparation des fuites sur ce tronçon, le rendement à l'état futur pourra atteindre 80 %.

Ainsi on en déduit le volume à importer, ou besoins futurs en 2020 : Volume à importer = 1.2 x volume facturé, afin de prendre en compte le rendement du service (les 20 % de volume supplémentaire correspondent aux pertes sur le réseau et aux eaux de service). Ainsi, les besoins futurs sont estimés à environ 150 500 m³. En 2006, le volume importé est d'environ 160 000 m³ dont 155 000 m³ proviennent de la CABM et 5 000 m³ du SIVOM d'Ensérune. On peut donc constater qu'en améliorant nettement le rendement du réseau, le volume « économisé » suffit à compenser l'augmentation de la population et donc du volume consommé à l'horizon 2020.

Les besoins en eau potable de Vendres Village à l'horizon 2020 sont estimés à 150 500m³ en considérant un rendement de réseau de 80 %. Ces besoins futurs sont du même ordre de grandeur que les volumes annuels importés actuellement.

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Vendres Plage** (nouveau SDAEP lancé par la commune dans le cadre de la révision du POS et son passage en PLU), une estimation des besoins futurs à l'horizon 2030 à 2040.

2 Ressources naturelles

*Selon les hypothèses de développement prises en compte les besoins en eau varient entre 356 500 m³ et 636 800 m³. Le schéma a conclu sur le fait que les capacités du réseau sont insuffisantes pour assurer la livraison de ces volumes. Aujourd'hui, **BRL estime pouvoir fournir jusqu'à 82l/s** et est en capacité de **supporter une demande entre 5000 et 8000m³ pour le jour de pointe** (selon scénario retenu)*

Parmi les ressources potentielles, il ne faut pas oublier les économies d'eau potable. Pour cela, il faudra poursuivre l'amélioration du rendement du réseau bien que de très bonne qualité, éviter le vieillissement du matériel de comptage, les fuites sur le réseau (réseau plagiste aux Montilles...), les sanitaires des PS et point info, les bouches incendies... Il faudra poursuivre l'amélioration du rendement du réseau bien que de très bonne qualité, éviter le vieillissement du matériel de comptage, les fuites sur le réseau (réseau plagiste aux Montilles...), les sanitaires des PS et point info, les bouches incendies...

Acheminement

- **Vendres village**

Le réseau est composé d'un réseau gravitaire et d'un réseau surpressé en distribution derrière 2 réservoirs semi-enterrés (17 941 ml). L'alimentation de Vendres Village est assurée par le SIVOM d'Ensérune (débitmètre électromagnétique avant l'entrée des 2 réservoirs) ainsi que par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (compteur de Fontvieille au départ de la canalisation en fonte DN 150 mm alimentant les 2 réservoirs et débitmètre électromagnétique avant l'arrivée aux 2 réservoirs).

Les ressources propres au SIVOM d'Ensérune portent sur deux puits de captage dans la nappe d'accompagnement de l'Orb à Maraussan et l'achat de l'eau à BRL Exploitation de la station de traitement de Cazouls les Béziers.

L'eau de la CABM provient, elle, des champs captant dans la nappe alluviale de l'Orb et des forages dans la nappe astienne.

Le SIVOM d'Ensérune est également doté d'un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable réalisé par le bureau d'études Entech en 2010.

- **Vendres plage**

Ce réseau d'une longueur de 9 184 ml est associé à une canalisation principale en acier DN 250 mm propriété de BRL (avec réparation à la charge du propriétaire) et alimenté par l'usine de la Clape, sans stockage intermédiaire. Cette distribution en direct peut, en cas de casse, être substituée par une distribution de secours venant de Valras Plage via le réseau de la CABM, mais à un débit et une pression moindre. Le délégataire du service de l'eau potable sur la commune identifie la nécessité d'apporter des améliorations à ce réseau de secours qui en l'état ne peut pas subvenir aux besoins de Vendres Plage. La création d'un réservoir palliera pour partie à ce problème.

2 Ressources naturelles

Tableau 5 : Volumes d'eau livrés au réseau de Vendres Plage en 2012, 2013 et 2014 (source : Rapport annuel du délégataire 2014 de la commune de Vendres, service de l'eau potable)

janvier	5 253	2 794	5 248
février	5 239	2 488	2 648
mars	4 889	3 563	4 837
avril	14 556	10 591	12 454
mai	21 262	21 323	24 632
juin	24 199	20 153	31 518
juillet	55 272	49 501	49 193
août	73 389	77 432	74 260
septembre	34 594	36 773	37 317
octobre	6 734	6 615	8 986
novembre	4 805	4 299	5 643
décembre	2 421	2 980	3 561
TOTAL	252 613	238 512	260 297

- **La zone d'activités économiques Via Europa**

La zone d'activité alimentée par l'eau importée de la CABM (4 732 m³) dispose d'une bache de stockage en tête. Cette zone vouée à s'agrandir accueille déjà une cinquantaine d'entreprises de dimension régionale et nationale. La zone d'activité dispose d'une surface de 75 ha. Quelques parcelles sont encore disponibles (1.97 ha). Dans son rapport d'activité 2014, la Lyonnaise des Eaux indiquait un rendement de réseau global (village + plage) : 77.3 % (Rendement de réseau village : 65.1 % et rendement de réseau plage : 87.5 %). Une zone de la collectivité reste particulièrement difficile en termes d'exploitation : la ZAC Via Europa. En effet, à son niveau de nombreuses fuites (réseau et branchements) ont dû être réparées sur des ouvrages relativement récents.

Stockage

La commune de Vendres est dotée, pour l'entité village, d'un réservoir de 400 m³ comprenant une défense incendie de 120 m³, ainsi que d'un réservoir de 500 m³ construit en 2013 et mis en service en 2014.

La commune de Vendres est dotée, pour l'entité Littoral, d'un réservoir de 2 600 m³ (dont 120 m³ de réserve incendie). Ce réservoir a été mis en service en octobre 2015.

Irrigation

La présence d'un réseau d'irrigation apporte une plus-value pour les terres agricoles communales concernées. Il traverse ainsi le sud du territoire communal, entre l'étang de Vendres et la Méditerranée ainsi que le nord du territoire communal, au niveau du lieu-dit le Nègre.

L'eau à vocation d'irrigation représente plus de 55% de l'eau prélevées sur la commune (près de 89000 m³ en 2012).

La réserve utile - l'AOP Languedoc et le réseau d'irrigation

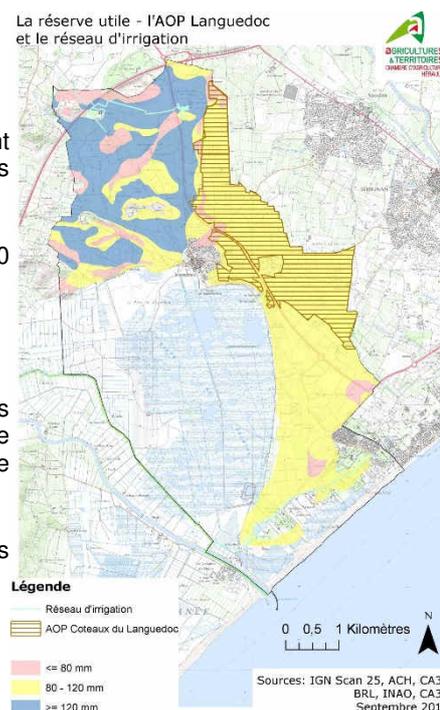


Figure 9 : secteurs irrigués de la commune

2 Ressources naturelles

Baignade

La mer Méditerranée est très recherchée pour les activités de baignade et autres activités nautiques. La commune de Vendres voit ainsi son littoral très prisé en période estivale.

Les eaux de baignade font l'objet d'un suivi de leur qualité par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Deux plages sont ainsi suivies sur la commune :

- La plage Mimosa-Les Montilles (Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 16 000) ;
- La plage-Marina (Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 21 000 personnes).

Depuis, la qualité des eaux de baignade pour ces 2 plages est qualifiée d'excellente. Aucune source de pollution n'a ainsi été identifiée.

Conchyliculture

L'activité est présente en mer au droit de Vendres. Sur la commune, 2 entreprises exploitent les filières en mer. Elles possèdent chacune une concession d'une dizaine de filières en mer consacrées au captage et à l'élevage des moules. La zone de pleine mer est classée en catégorie sanitaire 1 (source : SAGE de l'Aude).

Chasse au gibier d'eau

Dans les espaces lagunaires de la basse plaine de l'Aude, la chasse au gibier d'eau, notamment celle au canard, représente la majorité de la pratique. C'est notamment le cas au niveau de l'étang de Vendres. Les emplacements (« affûts ») sont localisés précisément, transmis à la Préfecture, limités en nombre et répartis par les associations de chasse locale aux adhérents possédant le permis de chasse.

Un règlement d'eau (arrêté préfectoral de juillet 2007) fixe les niveaux d'eau selon les périodes et les modalités de fonctionnement hydraulique de l'étang de Vendres pour concilier le maximum d'usages. Les décisions concernant la gestion hydraulique sont prises par un comité de gestion piloté par le SMBVA et regroupant les représentants de l'ensemble des usagers de l'étang. C'est le SMBVA qui, suite aux décisions prises collectivement, est en charge de l'ouverture et fermeture des vannes. (Source : SAGE Basse Plaine de l'Aude)

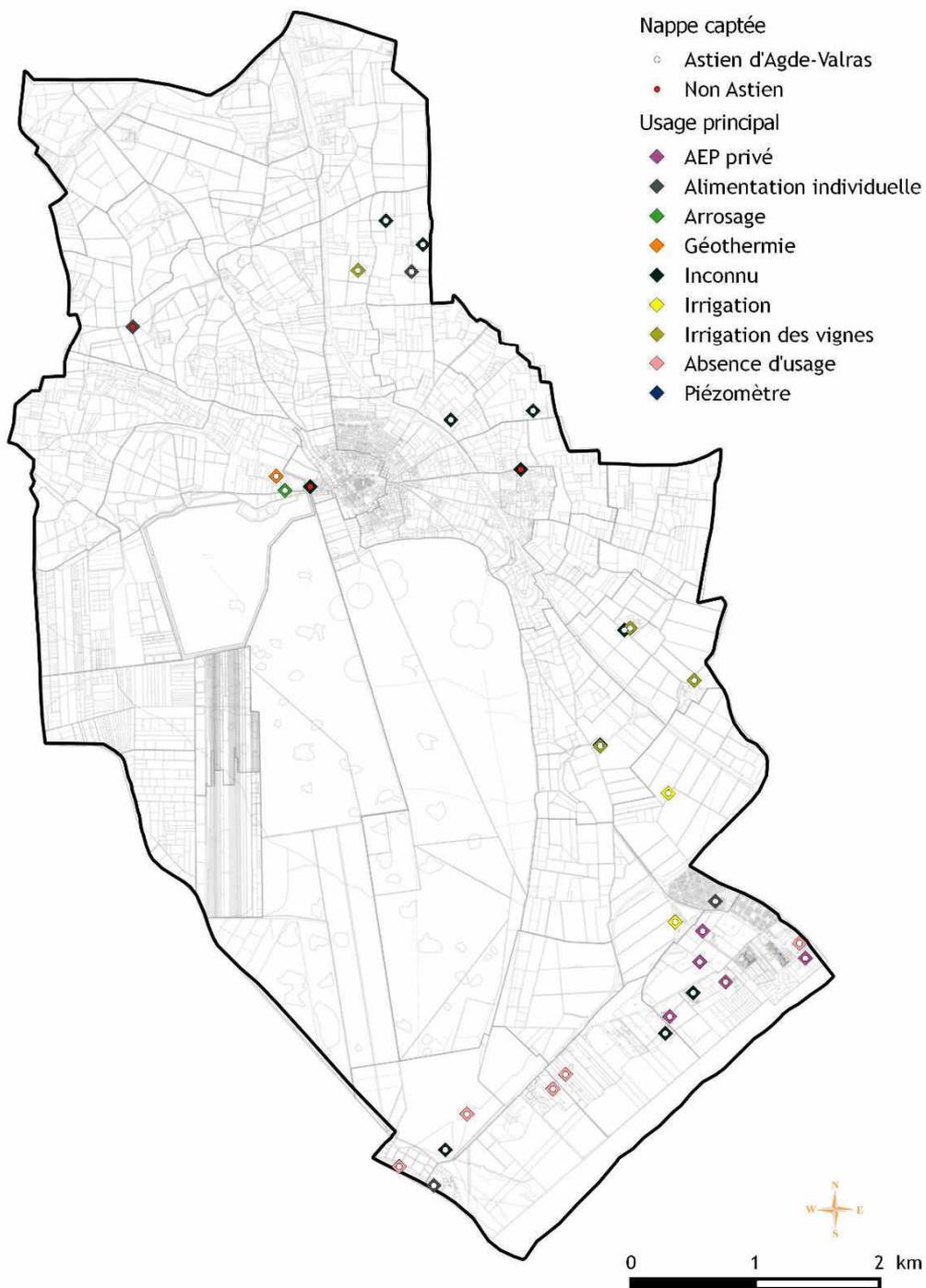
Nautisme

Un port est présent sur la commune : le port du Chichoulet. Situé à l'embouchure de l'Aude, il est lauréat des labels « Pavillon Bleu » et « Ports Propres ». Près de 250 places annuelles sont disponibles pour la plaisance. Ces installations sont également associées à un port à sec de 140 places du Chichoulet.



Forages répertoriés sur la commune

Révision du POS et transformation en PLU - Etat initial de l'environnement



Sources: Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, Cadastre Commune de Vendres - Cartographie: Biotope 2016

Figure 10 : les forages et usages répertoriés sur la commune

2 Ressources naturelles

2.2 Sol et sous-sols

2.2.1 État des connaissances

Dans un rayon de 30 km autour de Béziers, incluant la commune de Vendres, les ressources en matériaux sont relativement limitées.

Sur la commune, les calcaires gris clair constituent une ressource de bonne qualité pour la production de concassés. Le territoire compte d'autres ressources en calcaire comme ceux de l'aquitainien, formation qui a déjà pu être exploitée par le passé à l'ouest de Béziers.

2.2.2 Gestion

Le schéma départemental des carrières de l'Hérault a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°2000-I- 1401907 en 2000.

Le schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Les orientations établies dans ce schéma visent à :

- Une utilisation rationnelle et économe des ressources ;
- La fixation d'un cadre pour l'approvisionnement des grands travaux ;
- Favoriser le recyclage des matériaux ;
- Limiter les nuisances liées au transport ;
- Minimiser l'impact des travaux et de l'exploitation sur l'environnement, notamment l'atmosphère, les paysages et les milieux aquatiques.

Le schéma départemental identifie que les ressources en matériaux aptes à fournir des granulats sont très importantes et globalement bien réparties dans l'espace puisqu'elles se situent à moins de 30 km des principaux centres de consommation. Seul, le secteur d'activité de Béziers présente moins de facilité pour varier ses approvisionnements. En effet, les matériaux calcaires restent moins bien représentés à faible distance, si l'on excepte la zone particulière de « la Galiberte » au Sud de l'agglomération biterroise qui est en cours d'exploitation.

2 Ressources naturelles

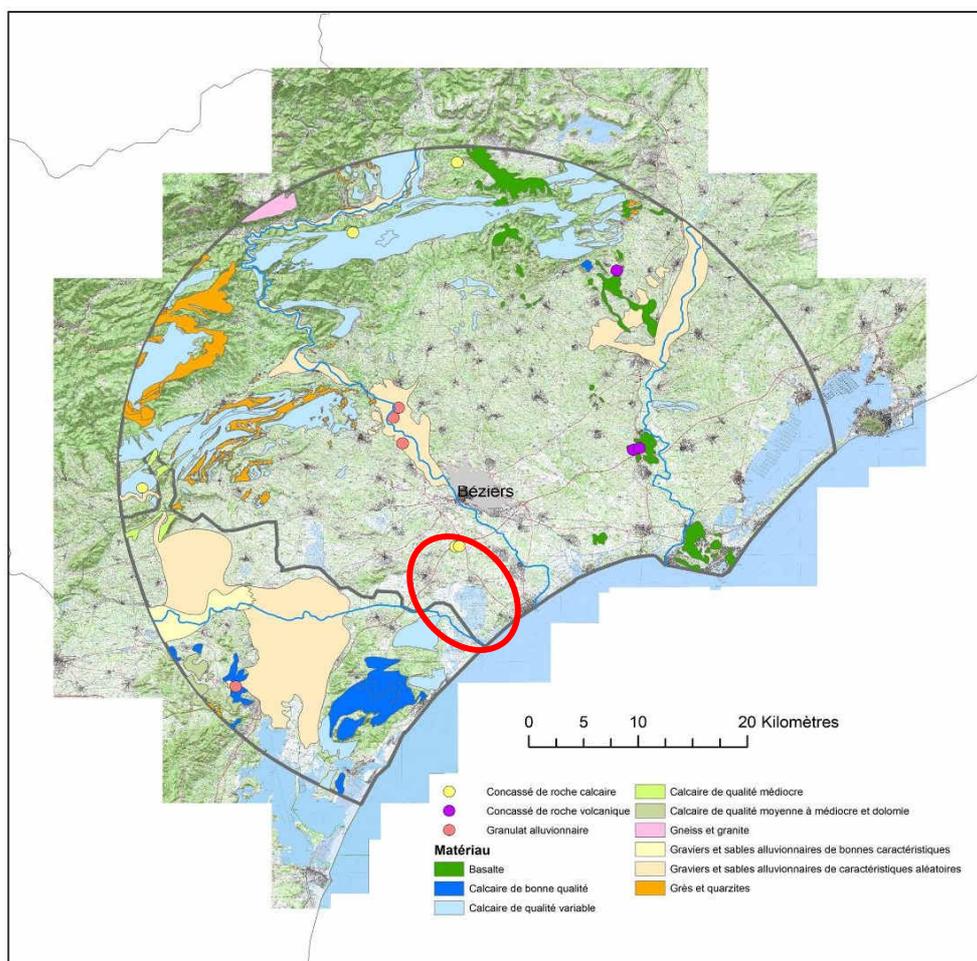


Figure 11 : Approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en Languedoc-Roussillon, détails des ressources dans le secteur de Béziers (Source : DREAL LR)

2.2.3 Exploitation actuelle

La base de données « Carrières et matériaux » du BRGM identifie plusieurs sites d'extraction sur la commune, encore en activité ou non. Ils se concentrent dans le secteur de la sortie autoroutière de l'A9, au nord de la commune (calcaires gris de bonne qualité).

2 Ressources naturelles

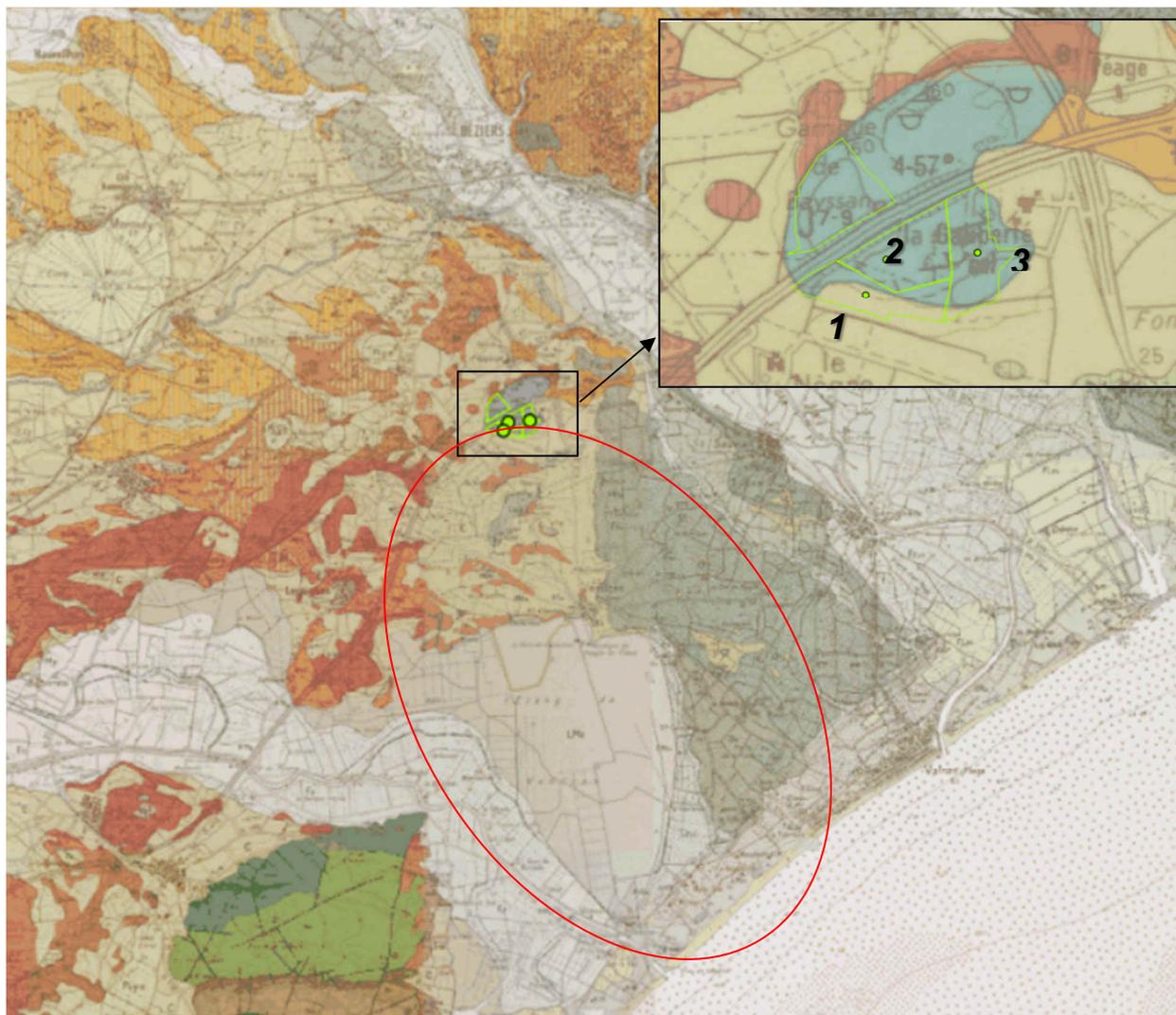


Figure 12 : Sites d'extraction de matériaux répertoriés dans la base de données « carrières et matériaux » (Source : BRGM)

1 : Sur la commune de Vendres - **Brisefer** - Carrière à ciel ouvert pour la production de concassé de roche calcaire – Fin d'exploitation en 2015.

2 : A cheval entre Vendres et Béziers – **La Galiberte** - à ciel ouvert pour la production de concassé de roche calcaire – Fin d'exploitation en 2021 avec une production autorisée de 490 kT par an. Elle est une des plus importantes exploitations de carrière du biterrois. La surface exploitable est de près de 15 hectares. Du fait de sa situation dans le département et de la qualité de ses matériaux, elle possède une clientèle très variée : Services de l'équipement et du département, entreprises de T.P. et bâtiment, centrales de bétons contrôlés, centrales d'enrobés, usines de préfabrication, etc.

3 : Hors de la commune de Vendres – **Garrigue de Bayssan** – Carrière à ciel ouvert pour la production de concassé de roche calcaire – Fin d'exploitation en 2034 avec une production autorisée de 500 kT par an.

2 Ressources naturelles

2.3 Qualité de l'air

2.3.1 Généralités

Le Languedoc-Roussillon, comme l'ensemble du sud méditerranéen, est particulièrement affecté par les phénomènes de pollutions photochimiques, favorisés par un fort ensoleillement et des températures élevées. L'ozone (O₃) est le principal traceur de cette forme complexe de pollution qui se développe généralement sur de vastes zones géographiques. Les pollutions à l'ozone sont liées à des réactions chimiques entre les rejets automobiles et industriels sous l'effet du soleil et de la chaleur.

Les concentrations les plus importantes d'ozone sont mesurées de mai à octobre et coïncident avec l'afflux touristique important que connaît la région, notamment sur le littoral, du fait justement de ses conditions météorologiques particulières.

Une station de mesure permanente périurbaine de la qualité de l'air, au travers du suivi de l'ozone (O₃) se situe au niveau de la commune de Corneilhan (15 km au nord de Vendres).

2.3.2 Suivis particuliers

Afin de suivre l'état de l'environnement de la **carrière de Bayssan**, la société Guintoli, puis les carrières du biterrois nouvel exploitant depuis 2013, a confié la surveillance de l'empoussièremment de ce site à AIR LR. Un réseau permanent de mesure des retombées de poussières est donc en place depuis le 1er mars 2002, avec 6 points de mesure.

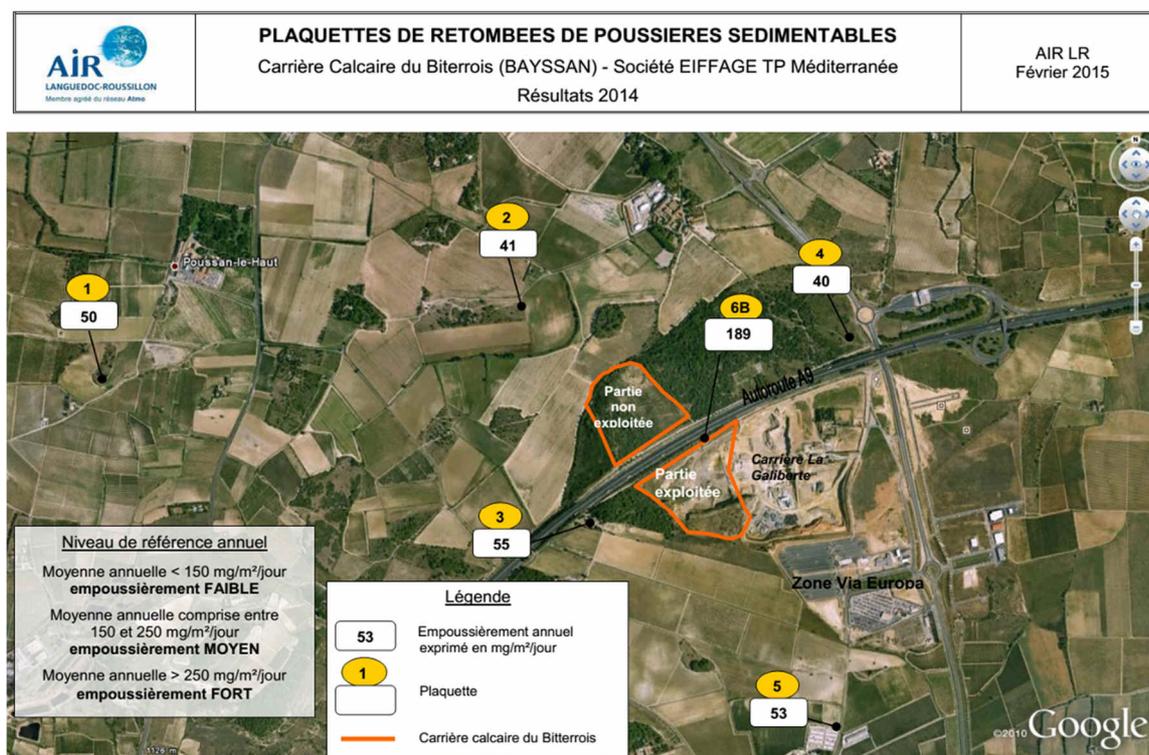


Figure 13 : Résultats 2014 de la surveillance de l'empoussièremment lié à la carrière de Bayssan (source : AIR LR)

2 Ressources naturelles

Entre 2013 et 2014, l'empoussièrment autour de la carrière est resté globalement stable. L'activité de la carrière :

- Pourrait avoir une influence sur l'empoussièrment de l'autoroute A9, située à proximité ;
- N'a pas d'influence ailleurs.

La société Castille S.A. a confié à AIR LR la surveillance des retombées de poussières sédimentables dans l'environnement de la **carrière de la Galiberte**.

Un réseau permanent de surveillance des retombées de poussières sédimentables, constitué de 5 points de mesure, est donc en place depuis le 4 février 1994. Une plaquette supplémentaire a été installée en juin 2011 portant leur nombre à 6. En octobre 2013, la plaquette 3 a été remplacée par la plaquette 3B.

Entre 2013 et 2014, l'empoussièrment sur la zone géographique est resté stable.

L'activité de la carrière de la Galiberte a une faible influence sur l'empoussièrment :

- De son environnement immédiat sous la Tramontane. Cette influence est nettement moins marquée que les années précédentes ;
- Des zones Via Europa Ouest et Via Europa Est ;
- De l'autoroute A9.

D'une manière générale, l'empoussièrment de la zone peut également être influencé par la carrière « Calcaire du Biterrois » exploitée par la société EIFFAGE TP Méditerranée et située à proximité ainsi que par le réenvol de poussières lors du passage de véhicules sur les chemins d'accès aux carrières.

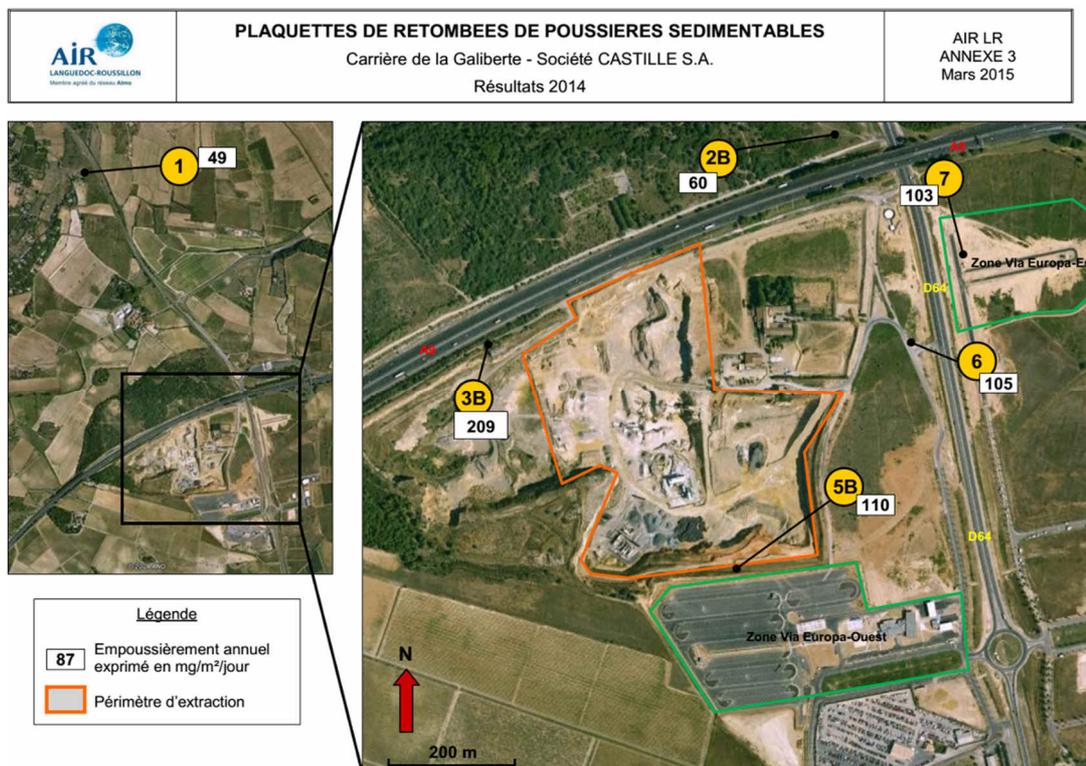
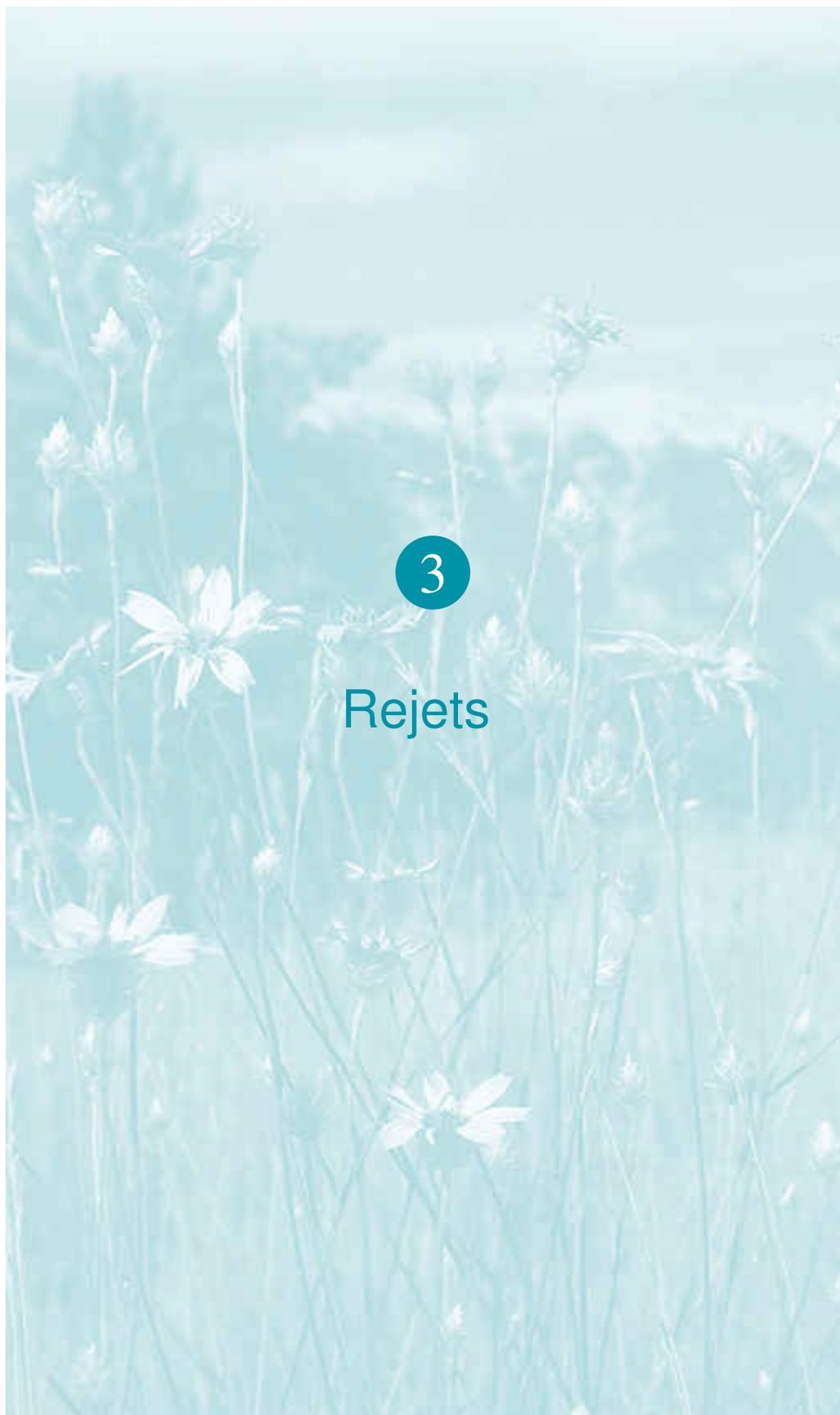


Figure 14 : Résultats 2014 de la surveillance de l'empoussièrment lié à la carrière de la Galiberte (source : AIR LR)

3

Rejets



3 Rejets

3 Rejets

Sources : Suivi de la roselière en aval du rejet de la station de lagunage de l'étang de Vendres – Résultats 2014 (Les Écologistes de l'Euzière, Mars 2015) ; Portail d'informations sur l'assainissement communal, Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Assainissement de la commune, Rapport annuel du délégataire « Service de l'Assainissement Non Collectif » pour La Domitienne, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2014 de La Domitienne

En quelques mots :

- Le système d'assainissement collectif sur la commune est suffisamment dimensionné et se caractérise par un fonctionnement satisfaisant, l'assainissement autonome est peu développé ;
- Une organisation autour de la collecte et du traitement des déchets bien en place;

3.1 Assainissement ...

3.1.1 ... collectif des eaux usées

La Commune de Vendres a confié par délégation de service public à la Lyonnaise des eaux la gestion de son système d'assainissement des eaux usées.

Compte tenu de sa situation, la commune de Vendres dispose de 2 secteurs spécifiques et dissociés ainsi que de 2 stations d'épuration.

- **La STEP Vendres (Bourg et ZAC Via Europe)**, mise en service en 1986, est exploitée par la Lyonnaise des eaux. Les filières de traitement présentes sont les suivantes : prétraitements, boues activées (faibles charges) et centrifugation. D'une **capacité nominale de 5000 Équivalent Habitants (EH)**, elle a eu à traiter des charges entrantes en 2014 équivalentes à 2100 EH. La même année, cette STEP était conforme en équipement et en performance. Le réseau de collecte de Vendres – Bourg est de type séparatif.
- **La STEP Vendres-Littoral** mise en service en 2009 est exploitée par la Lyonnaise des eaux. La filière de traitement est le lagunage naturel. **D'une capacité nominale de 38000 Équivalent Habitants (EH)**, elle a eu à traiter des charges entrantes en 2014 équivalentes à 18258 EH. La même année, cette STEP était conforme en équipement et en performance. Le réseau de collecte de Vendres littoral est de type séparatif.

Le rejet des eaux épurées de la station de lagunage de Vendres littoral, implantée dans l'Étang, a été imaginé et conçu pour qu'il puisse participer à l'amélioration de la qualité des eaux de l'Étang de Vendres, depuis longtemps très nettement eutrophisées. Le rejet dans une roselière adjacente à cet équipement apparaît comme une bonne solution. L'écosystème roselière - la roselière proprement dite et les communautés biologiques qui lui sont associées - peut en effet tirer bénéfice de ces nouveaux rejets.

Un suivi est en place depuis 2010 pour diagnostiquer les effets des rejets de cette station de lagunage. Il est mené par Les Écologistes de l'Euzière. De manière générale, la roselière apparaît ainsi en voie de développement végétatif (hauteur, densité, diamètre des tiges, épaisseur) et de progressive diversification en termes d'habitats et de communautés animales et végétales associées. A contrario, aucun signe de dégradation des habitats ou des communautés, en relation avec les rejets de la STEP n'a été noté.

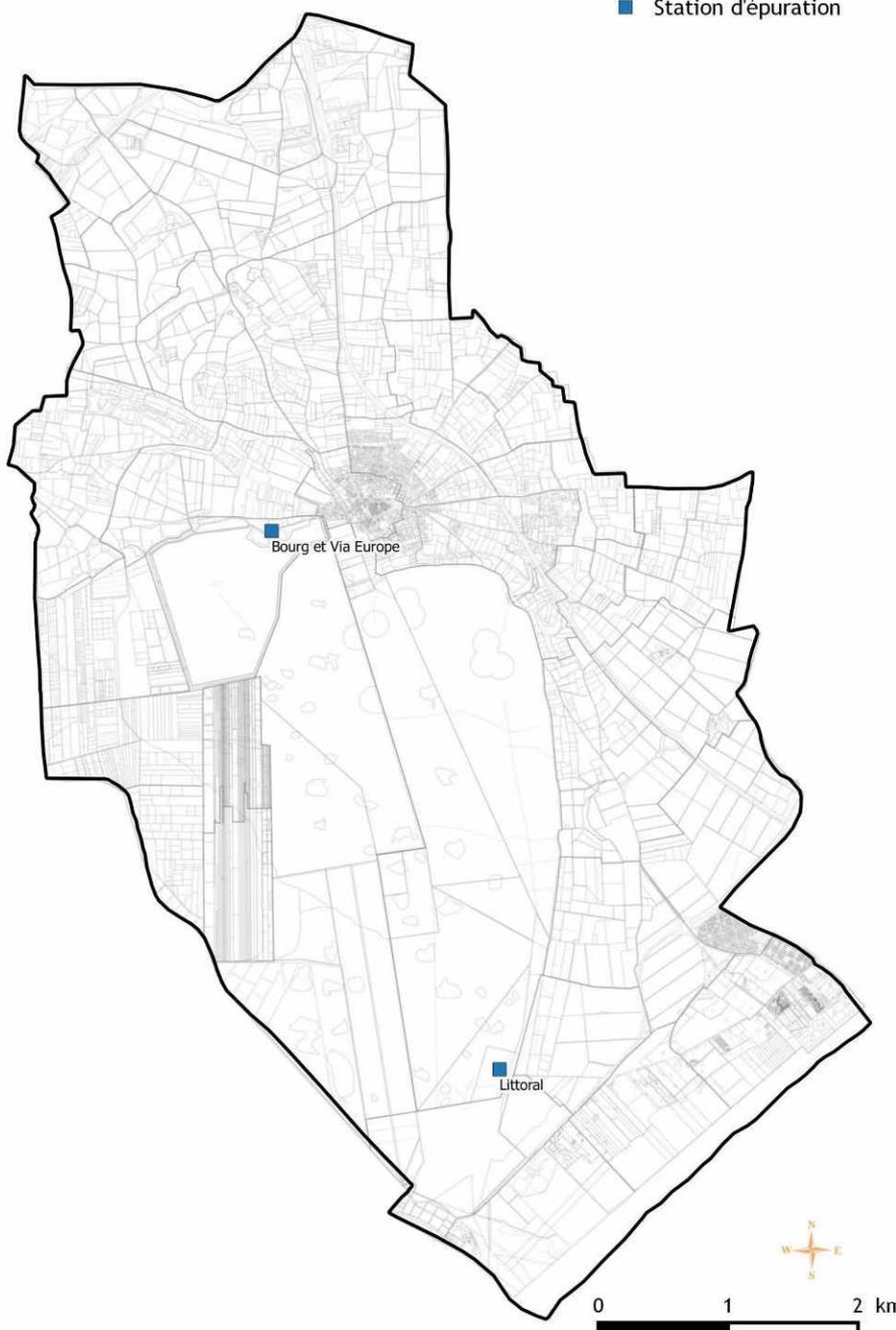


Stations d'épuration

Révision du POS et transformation en PLU - Etat initial de l'environnement



■ Station d'épuration



Sources: Cadastre Commune de Vendres, Biotope - Cartographie: Biotope 2016

Figure 15 : Localisation des stations d'épuration de la commune

3 Rejets

Un nouveau SDAEU a été lancé par la commune dans le cadre de la révision du POS et son passage en PLU.

3.1.2 ... autonome des eaux usées

La compétence *Service de l'Assainissement Non Collectif* (SPANC) est portée par la communauté de communes de la Domitienne. Celle-ci a délégué ce service à la Lyonnaise des Eaux. Cette dernière a identifié 35 installations autonomes sur la commune de Vendres.

Les dispositifs d'assainissement autonome sont situés hors agglomération et correspondent à un habitat diffus réparti sur le territoire communal correspondant à des secteurs agricoles inconstructibles. La quasi-totalité de la partie littorale de la Commune de Vendres est définie comme zone d'assainissement collectif. Exception faite des sanitaires des concessions de plage, aucun dispositif d'assainissement autonome n'est en effet présent sur le secteur.

En lien avec la place non négligeable que tient la viticulture sur le territoire communal, plusieurs caves particulières sont présentes sur la commune qui, si elles ne sont pas raccordées au réseau, disposent de leurs propres systèmes de traitement de leurs effluents.

3.1.3 Eaux pluviales

La Commune de Vendres dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial, restreint au bourg, et réalisé par ENTECH en 2012. La zone littorale de la Commune et la ZA Via Europa ne sont donc pas concernées par cette étude.

Dans le cadre de la révision du POS et du passage en PLU, la commune de Vendres a lancé un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial.

Le réseau pluvial de Vendres est organisé selon deux types :

- Un réseau séparatif d'eaux pluviales constitué de collecteurs souterrains prolongés parfois par des fossés de route vers le réseau hydrographique de ruisseaux (avec la mise en place de bassins de compensation sur certaines parties du réseau). Ce réseau est en bon état et les regards ne sont pas obstrués. Compte tenu des pentes relevées sur les différents bassins versants, aucune difficulté d'écoulement n'est à noter.
- Un système de cunettes le long des rues au niveau du centre historique, à la fois pour la collecte et l'évacuation des eaux de toiture et des eaux de voirie. Le relief est suffisant pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement par simple gravité vers le cours d'eau de Carrières d'une part, puis vers l'Étang de Vendres. Au niveau du réseau de l'habitat ancien très dense, on note l'absence de grilles et d'avaloirs des eaux de voirie, des rigoles superficielles assurent la collecte et l'écoulement en surface. Ce réseau rudimentaire de collecte se rejette dans les grilles avaloir du réseau pluvial plus complexe des habitations périphériques ou bien s'évacue directement dans le ruisseau de Carrières par ruissellement superficiel.

3 Rejets

3.2 Déchets

3.2.1 Organisation

Sur la commune de Vendres, 2 organismes interviennent :



La Domitienne exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour l'ensemble de ses communes membres. Sur Vendres, elle intervient en ce qui concerne la collecte et le traitement du verre, des journaux/magazines ainsi que les emballages. Elle a également en charge la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles.



Le SITOM du Littoral est en charge du traitement des ordures ménagères résiduelles sur la commune de Vendres.

A noter sur la commune littorale de Vendres, le nombre de résidences secondaires est largement supérieur à celui des résidences principales ainsi que les nombreux campings présents sur la commune, démontrent une saisonnalité très marquée dans l'exploitation du service public.

Sur la commune de Vendres, le tri sélectif est mis en place. Les ordures ménagères sont ramassées 2 fois par semaine (le mercredi et le samedi). Les emballages recyclables et les déchets papiers sont ramassés le vendredi. Le verre est porté au niveau de points d'apport volontaire.

La communauté de communes compte 2 déchèteries, une à Cazouls-les-Béziers et l'autre à Nissan-Lez-Ensérune. Une extension des sites est prévue dans les années à venir. **Les habitants de la commune de Vendres sont desservis par la déchèterie située sur le site du SITOM du Littoral.**

La partie traitement de la compétence est transférée au SITOM du Littoral pour la commune de Vendres. En 1993, le syndicat a décidé de construire une unité de traitement des ordures ménagères brutes par tri-compostage, un centre d'enfouissement technique de classe 2 et une déchetterie sur la commune de Vendres, adjacents à la décharge située au lieu-dit L'Estagnol. Cet équipement relevant des installations classées, un arrêté d'exploitation a été délivré en date du 30 mars 1993 par la Préfecture de l'Hérault.

3.2.2 Tendances

En 2014, le tonnage global de déchets collectés (tout flux confondu) sur la communauté de communes est de 17 611,43 t (+551 tonnes par rapport à 2013, soit une augmentation de +3%).

Les ordures ménagères résiduelles représentent 43% des apports (-2% par rapport à 2013), les déchets collectés en déchèteries 43% (+2% par rapport à 2013) et les 14% restant de la collecte sélective.

3 Rejets

44% des déchets sont valorisés (valorisation matière, organique et énergétique). A noter que ce taux de valorisation est en augmentation par rapport à 2013 (+5%). Cette augmentation aurait pu être encore plus marquée si l'installation de traitement de l'UVOM de Béziers n'avait pas fait l'objet d'une rénovation durant toute l'année 2014 (tous les déchets ont été enfouis).

Tonnages de déchets collectés par l'EPCI	Tonnages 2013	Kg/hab.	Tonnages 2014	Kg/hab.	Données départementales 2012
Ordures ménagères résiduelles	7625,9	287	7723,99	286	301,5
Verre	876,18	33	941,70	35	24,9
Emballages + JRM	905,33	58	777,66	50,93	40,6
	627,98		599,60		
Gravats	2882,25	109	3106,98	115	89
Déchets de déchèteries	4142,79	156	4461,50	165	191
TOTAL	17060,43	643	17611,43	651	647

Tableau 6 : Chiffres-clés quant aux quantités de déchets collectées au sein de La Domitienne (source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2014).

Il faut noter que le taux de refus a largement diminué pour atteindre 14% environ en 2014. Globalement, malgré une progression de la collecte du verre, les volumes des autres produits recyclables collectés sont en diminution, tout en restant largement au-dessus de la moyenne départementale (65,5 kg/an/hab). Ceci peut notamment s'expliquer par la présence d'une population touristique saisonnière importante sur ce territoire.

4

Nuisances sonores et
risques



4 Nuisances sonores et risques

4 Nuisances et risques

Sources : Base de données de la DDTM 34, Base de données BASOL, Base de données BASIAS, Base de données Prim.net, DDRM 34, Base de données Géorisques, Infoterre, Base de données mouvements de terrain du BRGM, DREAL LR, Base de données ICPE

En quelques mots :

- L'autoroute A9 et la route départementale 64 font l'objet d'un classement sonore à l'échelle départementale ;
- Aucun site ou sols pollués ou potentiellement pollués n'est répertoriés sur la commune ;
- Des risques naturels liés aux inondations (submersion marine, crues de l'Aude et débordements liés au ruissellement), feu de forêt (localisé sur la commune) et séisme (zone de sismicité faible). Un PPRi a été prescrit sur la commune ;
- Un risque technologique lié au transport de matières dangereuses par voies terrestres (A9 et RD64).

4.1 Nuisances et gênes sonores

A noter que la commune de Vendres n'est concernée par aucun Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

4.1.1 Classement sonore des infrastructures terrestres de transport de l'Hérault

Les infrastructures de transport terrestre sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée, ou du rail extérieur, de chaque infrastructure classée :

- Catégorie 1 : 300 mètres ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Sur la commune de Vendres, sont concernées par ce classement l'**autoroute A9** (300 m de part et d'autre affectés par le bruit) et la **RD 64** (100 m affectés depuis son passage sous l'A9 au rond-point de jonction avec la RD37E9, puis 30 m jusqu'à sa sortie de la commune).

4 Nuisances sonores et risques

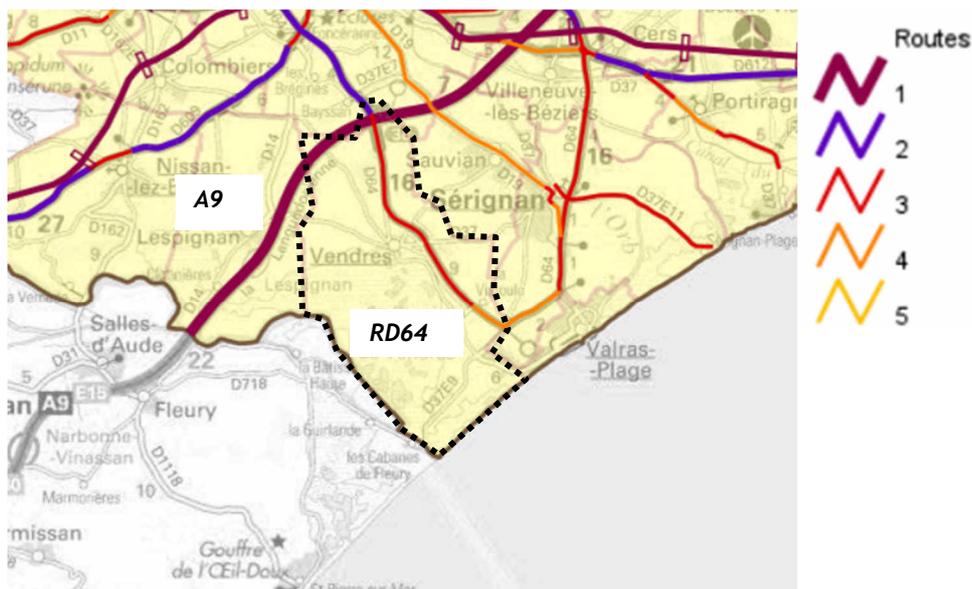


Figure 16 : Classement sonore des infrastructures terrestres de transport de l'Hérault (Source : DDTM 34)

4.1.2 Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement (PPBE) de l'Hérault

Les cartes de bruit sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit des populations. L'objectif est de prévenir et réduire les nuisances sonores et les effets nocifs du bruit ambiant sur la santé humaine.

Les PPBE ont pour but de réduire si nécessaire les niveaux de bruit trop importants et de protéger les zones calmes.

Les mesures prévues par les autorités compétentes (gestionnaires de voirie) doivent être recensées pour traiter les situations problématiques identifiées par les cartes.

1ère échéance du plan (plan arrêté en 2011) : trafic >16400 véhicules et 164 trains/jour

Sur la commune de Vendres, l'autoroute A9 est concernée. Le PPBE 1ère échéance identifie 1 point noir de bruit (PNB) sur la commune de Vendres.

En date d'achèvement de ce plan, les éléments de programmation à 5 ans (hors zone montpelliéraine) sont les suivants concernant l'A9 :

- Achèvement d'ici fin 2011 des études de vérification définitive des PNB actuellement déjà identifiés (à l'issue des diagnostics acoustiques) ;
- D'ici fin 2011, analyse systématique de l'opportunité et de la pertinence du recours à une protection à la source au droit de toutes les zones où la densité des PNB s'y prête a priori ;
- Réalisation des protections phoniques des PNB situés hors zone montpelliéraine (de Villetelle à Vallergues et de Poussan à la limite de l'Aude). Les modes de protection retenus seront déterminés par les conclusions de l'analyse citée ci-avant.

4 Nuisances sonores et risques

2ème échéance du plan : trafic >8200 véhicules et 82 trains/jour

Le PPBE de l'Etat a été approuvé le 29 juin 2015 par le Préfet de l'Hérault. Il n'identifie pas de point noir de bruit sur la commune de Vendres.

4.1.3 Sites et sols pollués

La base de données **Basol**, sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, ne répertorie **aucun site de ce type sur le territoire communal**.

La banque de données d'anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) dénombre, quant à elle, 5 sites sur le territoire communal. Ces derniers sont identifiés dans le tableau ci-dessous. A noter la présence d'un ancien site de fabrication de produits azotés et d'engrais sur la commune (cf. carte des risques technologiques).

Tableau 7 : Sites répertoriés sur Vendres dans la base de données des sites et sols pollués

Sites répertoriés dans la base de données BASIAS pour la commune de Vendres		
<i>Raison sociale des entreprises connues</i>	<i>Etat actuel de l'occupation du site</i>	<i>Type d'activité</i>
SOCIETE HUFFSCHMIT ANC. SOCIETE EUROPEENNE DE RÉCUPÉRATION AUTOMOBILE (SERA)	En activité	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto ...)
SOCIETE LES HERITIERS MORILLO FRERES	Activité terminée	Fabrication de produits azotés et d'engrais
SOCIETE DEROCLES ANC. SOCIETE BEROUD HENRI	En activité	Mécanique industrielle
ATELIERS MUNICIPAUX, ANC. DISTILLERIE	En activité	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs Garages, ateliers, mécanique et soudure
SA FERRER	Activité terminée	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)

Basias, décembre 2015

4.2 Risques naturels

La base de données Prim.net identifie plusieurs risques naturels sur la commune :

- Inondation,
- Feu de forêt,
- Séisme.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été arrêté par le maire le 28/01/2010.

Ont été prescrits le 17/10/2014 un Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau et par submersion marine pour cette commune. A noter

4 Nuisances sonores et risques

que le PPR inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau à l'échelle des basses plaines de l'Aude prescrit en 1996 et interceptant la commune de Vendres a été déprescrit en 2011.

4.2.1 Inondation (eaux superficielles et submersion marine)

Le risque inondation est bien présent sur la commune de Vendres, du fait de la submersion marine mais également du débordement de l'Aude et du ruissellement.

L'aléa submersion marine se produit lorsqu'il y a combinaison entre un fort vent d'est-sud-est et la présence d'une dépression dans le Golfe du Lion. En effet, lors des tempêtes, l'intensité de la houle, du vent, des courants peuvent entraîner un basculement du plan d'eau de la Méditerranée et des ruptures de cordons dunaires. Il est alors possible d'observer des événements de submersion lors desquels l'eau atteint une altitude moyenne de l'ordre de 2 m NGF (IGN 69) et de 3m NGF sur le front de mer. Sur la zone de front de mer, le phénomène peut être qualifié de rapide par analogie avec les crues torrentielles.

A l'arrière, la montée de la mer, sans effet dynamique, ressort davantage d'un phénomène comparable à une typologie de crue lente. Sur les secteurs concernés par les aléas érosion du littoral et submersion marine, les risques sont importants du fait de la forte pression humaine et de la concentration d'activités (tourisme, agriculture, pêche et conchyliculture) sur la zone littorale du Languedoc-Roussillon.

Les crues de l'Aude peuvent survenir en toutes saisons. Elles résultent de la concomitance des crues de l'Aude avec celles des affluents de la Cesse et de l'Orbieu en amont des Basses Plaines et peuvent être dues à une pluviométrie très localisée, mais intense sur une partie du bassin versant (plusieurs centaines de millimètres en quelques heures). Sont distinguées des crues d'hiver (une année sur deux) et des crues de printemps et d'été (une année sur cinq). Dans les Basses Plaines, ces crues entraînent des inondations à partir d'un débit de 600 m³ /s, ce qui correspond à la capacité maximale du lit de l'Aude à hauteur de Coursan. Lorsque les débits excèdent 1 000 à 3 000 m³ /s, l'ensemble des Basses Plaines se retrouvent noyées, y compris le couloir de Narbonne. Sur la commune s'applique le PSS Aude approuvé en 1949. Les zones basses situées au sud-ouest du village de Vendres sont menacées, ainsi que les habitations isolées et chaussées communales à proximité de l'étang.

Les débordements liés au ruissellement. En cas d'évènements pluvio-orageux locaux, le ruisseau de la Carriérasse, alimenté par le ruisseau d'Antoni de l'Asé, peut déborder. Le cours d'eau traverse les quartiers bas du village et des écoulements viennent inonder cette zone, ainsi que la D 37, coupant la connexion avec Lespignan.

Une caractérisation des aléas associés au PPRI approuvé le 10/07/2017, a été réalisée. Elle est présentée sur les pages suivantes. Un règlement applicable dans chaque zonage qui y est désigné, a été défini.

Sur la commune, se sont ainsi 2 secteurs urbanisés en particulier qui sont sensibles à ces aléas :

- Le bord de mer – Vendres Plage : la quasi-totalité des campings apparait ainsi comme soumise à un aléa fort à modéré ;
- L'ouest du bourg de Vendres : les parcelles bordant l'étang dans ce secteur ainsi que le ruisseau de la Carriérasse sont soumises à un aléa fort à modéré.

4 Nuisances sonores et risques

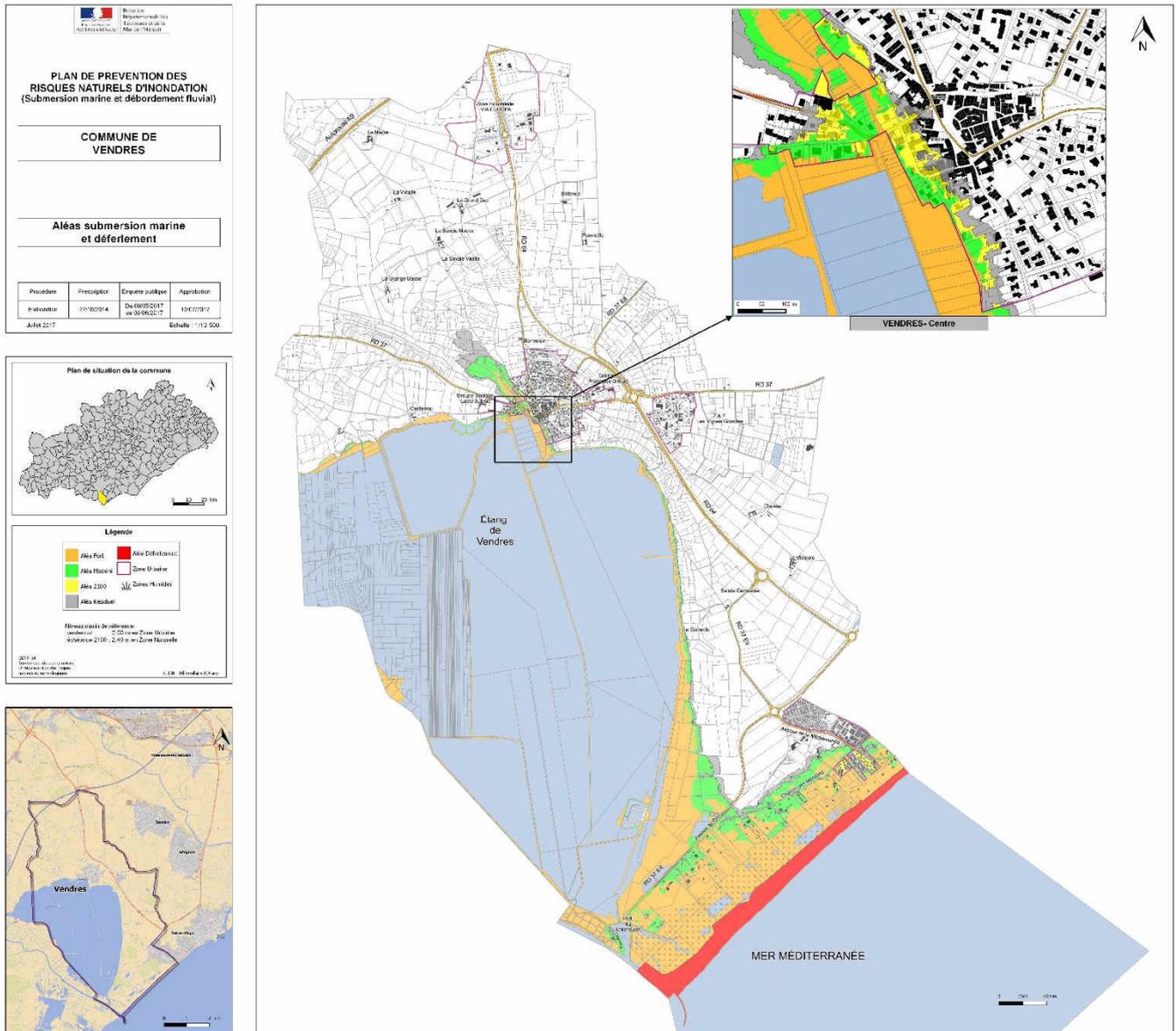
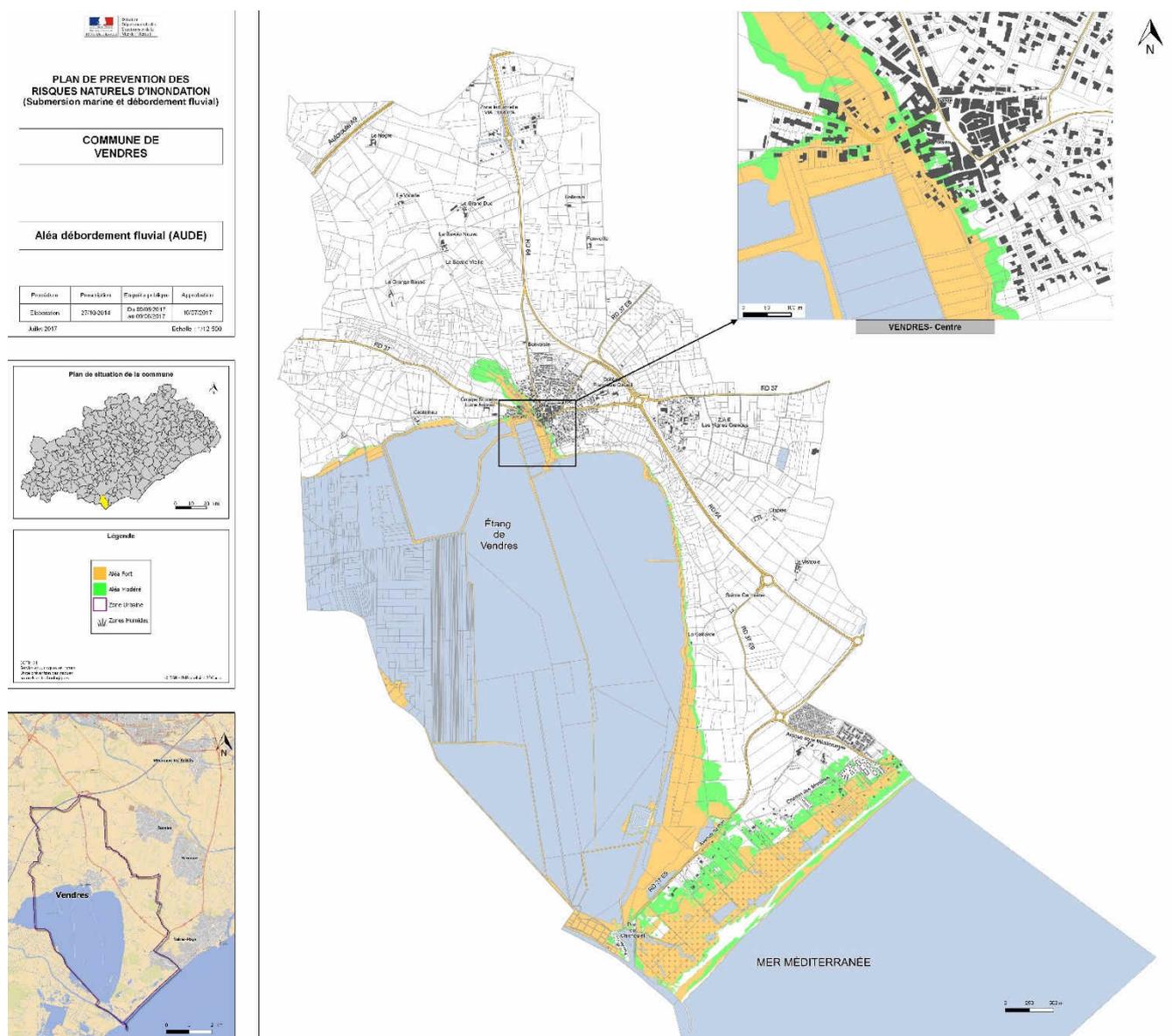
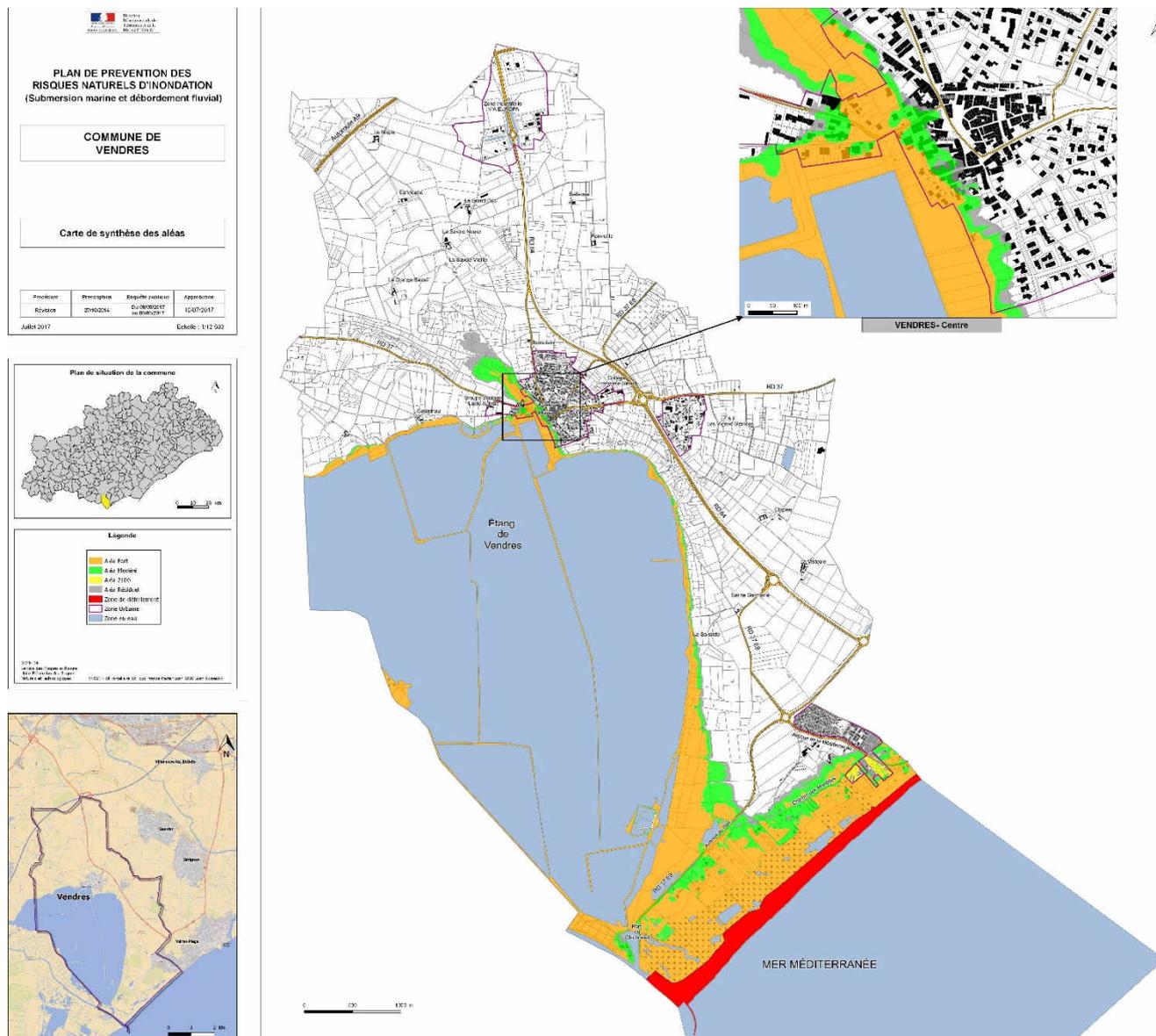


Figure 17 : Aléa submersion marine et déferlement sur la commune de Vendres – PPRi approuvé le 10/07/2017 (Source : DDTM 34)

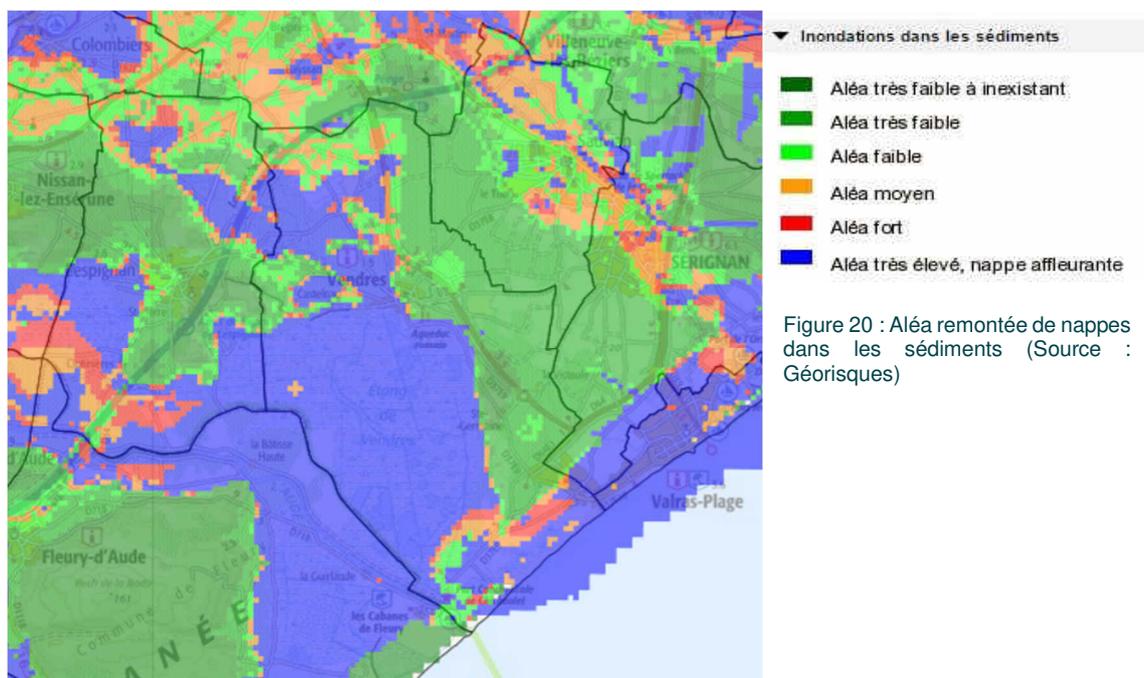
4 Nuisances sonores et risques



4 Nuisances sonores et risques



4 Nuisances sonores et risques



Concernant le risque de remontée de nappe, les 2/3 de la commune de Vendres sont en aléa très élevé. Il s'agit de la partie littorale du territoire, de l'étang mais également du nord de celui-ci (colluvions du Quaternaire). Les alluvions et dunes de la Vistoule sur le flanc est de la commune sont eux associés à un aléa faible.

4.2.2 Feu de forêt

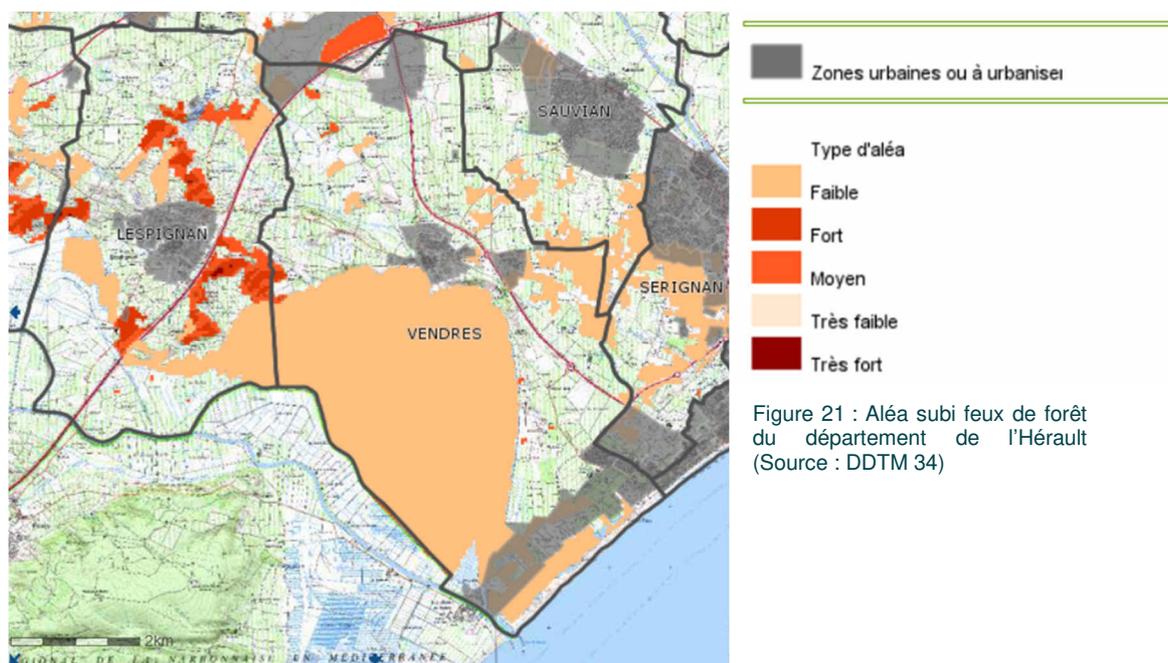
Un atlas de l'aléa subi « feux de forêt » dans l'Hérault est disponible en ligne sur le site des services de l'Etat dans l'Hérault.

L'aléa subi évalue l'intensité et l'extension potentielles du phénomène incendie de forêt en fonction de la combustibilité de la végétation, de la biomasse, de la pente du terrain, de la position dans le versant, de l'exposition et de la connaissance du déroulement des feux passés. Les valeurs d'intensité sont regroupées en 5 classes.

A noter l'absence de PPR incendies de forêt prescrit, en cours d'élaboration ou approuvé sur la commune de Vendres.

La Commune fait partie du massif n°11 « Plaine viticole » du schéma départemental d'aménagement des forêts contre l'incendie (SDAFI) élaboré en mai 1994. Elle est classée en commune de plaine peu sensible.

4 Nuisances sonores et risques



Globalement sur la commune, cet aléa est nul à faible (notamment au niveau de l'étang de Vendres et du littoral). A noter ponctuellement des secteurs avec un niveau d'aléa modéré à fort notamment au niveau du lieu-dit Puech Blanc.

Entre le 01 janvier 1973 et le 31 décembre 2014, ce sont 15 incendies qui sont répertoriés dans la base de données Prométhée sur la commune. A noter qu'ils concernaient des surfaces limitées (jusqu'à quelques hectares) sauf pour un incendie en 1999 qui avait touché près de 20 hectares sur la commune (cause indéterminée). La nature de la cause de ces incendies apparaît la plupart du temps indéterminée, seuls 2 d'entre eux sont clairement imputés à l'activité humaine (malveillance).

4.2.3 Mouvement de terrain

Aucun mouvement de terrain particulier n'est répertorié sur la commune dans la base de données du BRGM (en décembre 2015).

4 Nuisances sonores et risques

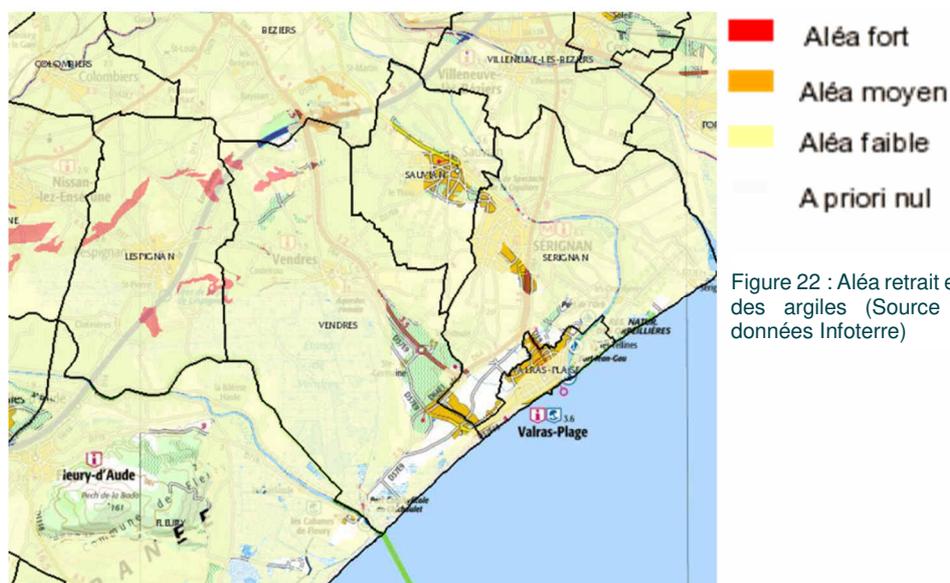


Figure 22 : Aléa retrait et gonflement des argiles (Source : Base de données Infoterre)

L'aléa retrait et gonflement des argiles est nul au droit de la plaine de la Vistoule ainsi que sur la frange littorale communale. Il est qualifié de modéré au niveau de l'échangeur autoroutier de l'A9 et fort (nature géologique : marnes, grès, conglomérats et lignites) ponctuellement aux lieux-dits La Vidalle, Puech Paris et Puech Blanc. Ailleurs, l'aléa apparaît faible, notamment au niveau de la plaine agricole (alluvions et colluvions à dominance limoneuse) et l'étang de Vendres (limons argilo-sableux).

4.2.4 Séisme

La commune se localise en zone de sismicité faible (niveau 2 sur les 5 existants). Des mesures préventives, notamment des règles de construction parasismique, sont appliquées aux ouvrages de la classe dite « à risque normal »² situés dans ce zonage (article R.563-5 du code de l'environnement). Des règles parasismiques particulièrement peuvent également s'appliquer aux installations classées pour l'environnement ICPE dites « à risque spécial »³.



Figure 23 : Zonage sismique dans le département de l'Hérault (Source : DREAL LR)

² Bâtiments, installations et équipements pour lesquels les conséquences d'un séisme sont circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat (article R.563-3 du code de l'environnement).

³ Equipements susceptibles, en cas de séismes, de produire des effets létaux à l'extérieur des sites.

4 Nuisances sonores et risques

4.3 Risques technologiques

La commune Vendres est répertoriée comme soumise à un **risque lié au transport de matières dangereuses par voies terrestres**, en lien avec l'autoroute A9 qui longe le nord du territoire, ainsi que la route départementale 64 qui permet la desserte du littoral biterrois depuis Béziers et l'Autoroute A9.

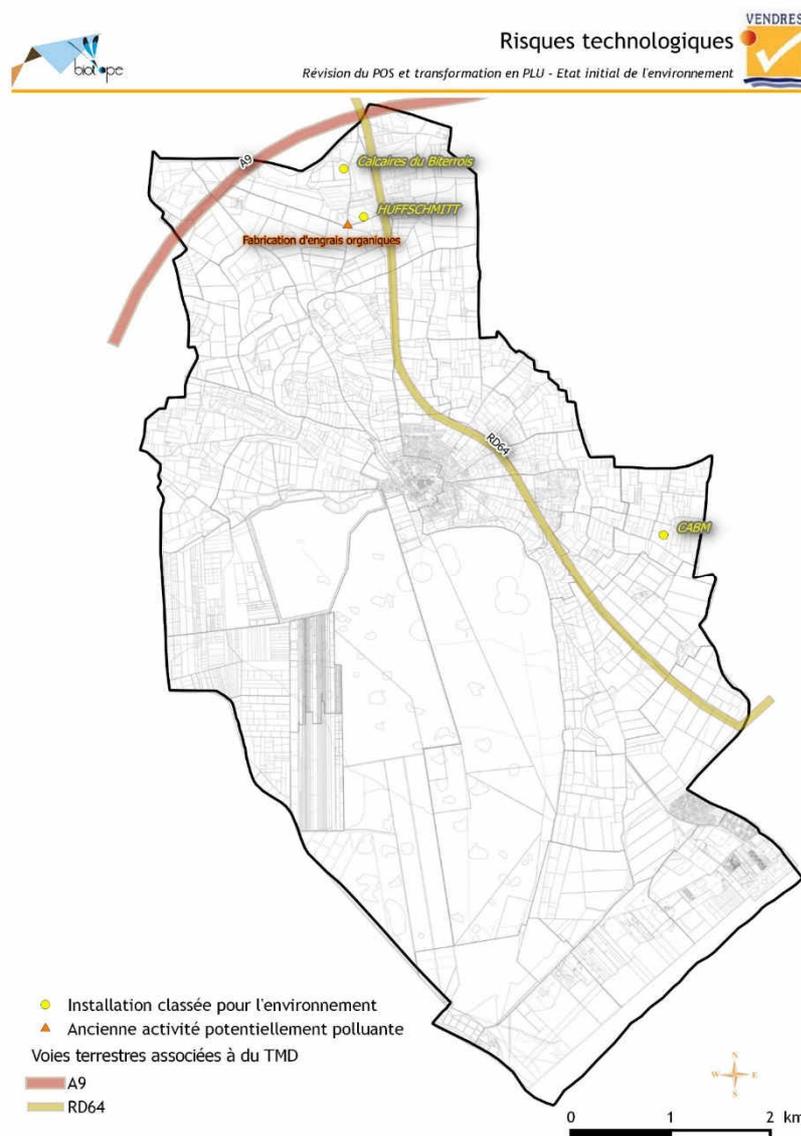
Trois installations classées pour l'environnement (ICPE) en activité sont répertoriées dans la base de données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Il s'agit :

- D'une carrière exploitant du calcaire – Calcaires du Biterrois ;
- D'un site de transit/regroupement/tri de matériaux (centre de véhicules hors d'usage) – Huffschmitt ;
- D'une installation de tri, compostage et de stockage de déchets – CABM (ex : SITOM du Littoral).

Aucune de ces installations ne fait l'objet d'un statut SEVESO.

A noter que d'autres installations dont l'activité est terminée ou en cours de cessation sont répertoriées. Il s'agit d'un site d'extraction de matériaux, ainsi que d'une plateforme logistique et d'une plateforme de distribution dans le domaine de l'alimentaire associée à une unité de production/conditionnement.

Figure 24 : Sites répertoriés sur la commune présentant un risque technologique



État initial de l'environnement

5

Patrimoine écologique



5 Patrimoine écologique

1 Patrimoine écologique

Sources : DREAL LR, SAGE Orb-Libron, SAGE Basse Vallée de l'Aude, Commune de Vendres (études spécifiques disponibles sur le territoire), SRCE LR, SCoT du Biterrois, Base de données SILENE

En quelques mots :

- La commune de Vendres est concernée par de nombreux zonages et outils environnementaux qui témoignent de l'intérêt écologique du territoire.
- C'est sur ces éléments que s'appuie le réseau de continuités écologiques sur la commune, qui compte plusieurs réservoirs de biodiversité (notamment l'étang de Vendres, le cordon dunaire des Montilles, les collines de Nissan et Lespignan ainsi que le plateau de Vendres). A noter la présence d'un continuum s'étendant sur l'ensemble de l'arc littoral bitterois.
- Le territoire de la commune est très hétérogène en termes d'occupation du sol. Ainsi, cordon dunaire, milieux lagunaires et vignobles se côtoient, abritant des espèces aux exigences écologiques différentes.

1.1 Zones d'inventaire d'espaces naturels remarquables

Il s'agit pour l'essentiel des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), des Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS), ainsi que des zones remarquables portées dans la charte d'un Parc Naturel Régional.

Ces inventaires existent dans chacune des régions françaises. S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict par rapport à leur prise en compte, ils ont un rôle de « porter à connaissance ». Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires comportent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels.

Il faut noter que dans l'Hérault, c'est l'ensemble du département qui fait l'objet d'un classement au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

1.1.1 Les ZNIEFF

Présentation

L'inventaire des ZNIEFF est un recensement national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats naturels. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. La validation scientifique des travaux est confiée au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et au Muséum National d'Histoire Naturelle. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

5 Patrimoine écologique

- Les **ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF dans les PLU

Une ZNIEFF n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui signale, le cas échéant, la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables ou protégées par la loi. Ainsi, les élus locaux seront mieux informés, et à même de préserver et mettre en valeur des espaces naturels de leurs communes dans les documents d'urbanisme.

Le zonage et le règlement des documents d'urbanisme doivent s'efforcer de prendre en compte les ZNIEFF. En particulier, si des espèces protégées sont présentes sur la zone, il conviendra de veiller à appliquer la réglementation adéquate.

Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCOT), cet inventaire fournit une base essentielle pour localiser les espaces naturels (zone N,...).

Il est recommandé de tenir compte du type de ZNIEFF dans l'utilisation du sol dans les documents d'urbanisme :

- Les **ZNIEFF de type I** sont des zones particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées. L'urbanisation de ces zones n'est donc pas recommandée. Il est souhaitable de les classer en zones N (règlement des PLU) ou de n'y tolérer que de légers aménagements à finalité pédagogique (sentiers pédestres, points de vue...). Il est aussi possible d'utiliser l'article L. 123-1, 7° du code de l'urbanisme : les PLU peuvent « identifier et localiser les éléments de paysage et [...] secteurs à protéger [...] pour des motifs d'ordre écologique » et les porter au plan de zonage avec une trame particulière comme le prévoit l'article R. 123-11, h) ;
- Les **ZNIEFF de type II**, présentant des enjeux moins forts, des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

La délimitation exacte des zones d'intérêt écologique à prendre en considération à l'échelle de chaque document d'urbanisme doit être examinée et précisée dans le cadre des études préalables.

Les ZNIEFF sur la commune

La commune de Vendres est concernée par la présence de sept ZNIEFF de type I et de deux ZNIEFF de type II (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 8 : Synthèse des ZNIEFF sur la commune

Type de ZNIEFF	N°	Nom	Surface totale (ha)	Surface sur la commune	
				Ha	% de la ZNIEFF
I	3408-3056	Collines nord de Lespignan	81	18.3	26
I	0000-3053	Plateau de Vendres	851	436	51
I	3409-3054	Etang de Vendres	1642	1383	84

5 Patrimoine écologique

Type de ZNIEFF	N°	Nom	Surface totale (ha)	Surface sur la commune	
I	3409-3051	Cordon dunaire des Montilles	160	160.4	100
I	0000-3055	Trouées de Castelnaud	49.6	49.6	100
I	3408-3057	Collines sud de Lespignan	116	6.1	5
I	3409-1002	Basse plaine viticole de l'Aude	1433	4.3	0.3
II	3408-0000	Collines de Nissan et Lespignan	2637	560	21
II	3409-0000	Basse Plaine de l'Aude et étang de Capestang	7098	1558	22

Pour chaque site présenté ci-dessous, les éléments de présentation des enjeux associés présentés dans les fiches ZNIEFF correspondantes sont rappelés.

ZNIEFF de type I n°3408-3056 « Collines nord de Lespignan »

Un quart de cette ZNIEFF est compris dans le territoire communal.

La ZNIEFF des Collines nord de Lespignan se situe dans la plaine du Languedoc au sud-ouest de Béziers. Au sein d'une plaine sablonneuse et argileuse, cet écosystème méditerranéen typique de l'arrière-pays occupe une surface de 81 hectares. Cet espace reste assez naturel et son environnement proche est peu urbanisé.

Cette ZNIEFF comprend deux petits puechs ceinturés à l'est par l'autoroute A9 et à l'ouest par la route départementale 14 : le Puech Paris au nord-est et le Puech Agut au sud-est. Les périmètres suivent exactement les limites topographiques des puechs et le passage des zones de pelouses et de friches à des parcelles de vignoble. Ces puechs se composent d'une mosaïque de milieux secs et plutôt ouverts avec quelques formations boisées de pin d'Alep et des parcelles de vignobles.

Les zones très ouvertes accueillent des pelouses à brachypode rameux (dégradées ou en bon état de conservation) et des friches herbacées. Des garrigues basses plus ou moins fermées composent les zones à végétation plus denses. Ces vallons et coteaux abritent des espèces végétales thermophiles, inféodées aux milieux secs et ouverts, comme :

- L'Atractyle humble (*Atractylis humilis*), plante ibéro-magréhbine, atteignant en Languedoc-Roussillon sa limite nord de répartition. Cette espèce strictement méditerranéenne des garrigues sur calcaires marneux est présente uniquement dans l'Aude et l'Hérault et recensée dans moins de 10 localités en Languedoc-Roussillon ;
- Le Sainfoin épineux (*Hedysarum spinosissimum subsp. spinosissimum*), taxon très rare, se développant sur les coteaux marneux des pentes des pelouses.

Tableau 9 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3408-3056 - Collines nord de Lespignan

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
	<i>Atractylis humilis</i> L.	Atractyle humble	stricte

5 Patrimoine écologique

Végétaux	<i>Gagea bohemica</i>	Gagée de Bohême	remarquable
	<i>Gagea granatelli</i>	Gagée de Granatelli	remarquable
	<i>Hedysarum spinosissimum</i> <i>subsp. spinosissimum</i>	Sainfoin épineux	stricte
	<i>Helianthemum ledifolium</i>	Hélianthème à feuilles de lédum	stricte
	<i>Odontites viscosus</i>	Odontite visqueux	remarquable

ZNIEFF de type I n° 0000-3053 « Plateau de Vendres »

La moitié de cette ZNIEFF est située sur le territoire communal.

La ZNIEFF du Plateau de Vendres se situe dans la plaine viticole du Languedoc entre les villes de Sérignan, Sauvian et Vendres. Ce plateau de 851 hectares est une ancienne terrasse alluviale de l'Orb constituée par de légères dépressions remplies de matériaux colluviaux riches en argiles gonflantes. Depuis le remembrement et le drainage du plateau à la fin des années 1990, le réseau hydrographique naturel est quasiment absent. Seuls quelques ruisseaux temporaires, d'écoulement limité, sont présents à la marge. Le plateau est composé d'une mosaïque de milieux : cultures, friches, haies, bosquets, mares temporaires. L'arrachage des vignes, associé aux pressions d'urbanisation, est à l'origine du mitage actuel du paysage du plateau. En marge de l'activité viticole, certaines friches sont fauchées ou pâturées par des chevaux.

Ce plateau viticole se compose de divers milieux de vignes, de friches et de pelouses sèches abritant plusieurs espèces d'oiseaux et de la flore. Les parcelles cultivées, friches et pelouses accueillent une dizaine d'espèces d'oiseaux comme :

- L'Outarde canepetière, inféodée au système de polyculture-élevage. Les populations du pourtour méditerranéen sont sédentaires et on dénombre sur le plateau entre cinq et dix mâles chanteurs. La prise en compte de ces sous-populations est très importante pour la conservation de l'espèce dont plus de 40% de la population française est présente en Languedoc-Roussillon ;
- Le Bruant ortolan, dont les populations semblent en déclin sur le territoire national. La région Languedoc-Roussillon abrite plus d'un quart de la population française ;
- L'Œdicnème criard, au statut vulnérable en Europe. La région Languedoc-Roussillon abrite entre 150 et 250 couples, cantonnés essentiellement sur la plaine littorale. Sur le site, cinq à six couples s'y reproduisent ;
- L'Alouette calandrelle, petit passereau dont les populations sont en constant déclin en France et dont la conservation est liée à celle de ces milieux arides ;
- Le Rollier d'Europe, espèce exclusivement méditerranéenne qui niche dans les boisements de Frênes et les alignements d'arbres. Cette espèce utilise les milieux ouverts du plateau de Vendres pour s'alimenter. Une réévaluation récente du statut de cette espèce en France permet d'estimer la population héraultaise entre 163 et 222 individus (presque 50% de la population régionale).

5 Patrimoine écologique

En période pluvieuse, l'eau s'accumule dans la partie supérieure du sol argileux et de petites zones humides temporaires se forment dans les dépressions. Les habitats de mares temporaires qui se développent sur ces milieux oligotrophes (pauvres en nutriments) sont très sensibles à l'apport d'engrais et de matière organique. Le cortège d'espèces végétales est très spécifique car adapté à des conditions extrêmes de phases inondées et exondées.

Tableau 10 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°0000-3053 - Plateau de Vendres

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
Végétaux	<i>Damasonium alisma</i>	Etoile d'eau	stricte
	<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une écaille	remarquable
	<i>Juncus pygmaeus</i>	Jonc nain	stricte
	<i>Juncus tenageia</i>	Jonc des marécages	remarquable
	<i>Lythrum thymifolium</i>	Salicaire à feuilles de thym	stricte
	<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	stricte
	<i>Marsilea strigosa</i>	Marsilée pubescente	stricte
	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris	stricte
	<i>Ononis pubescens</i>	Bugrane pubescent	stricte
	<i>Polygonum romanum</i> Jacq. <i>subsp. gallicum</i>	Renouée de France	stricte
	<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	stricte
Crustacés Branchiopodes	<i>Chirocephalus diaphanus</i>	/	remarquable
	<i>Tanymastix stagnalis</i>	/	stricte
	<i>Triops cancriformis</i>	/	stricte
Oiseaux	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	remarquable
	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	remarquable
	<i>Burhinus oediconemus</i>	Oediconème criard	à critères
	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	stricte
	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	remarquable
	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	à critères
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	à critères
	<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	à critères
	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	à critères
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable
Orthoptères	<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	stricte
Reptiles	<i>Psammotromus hispanicus</i>	Psammotrome d'Edwards	stricte

5 Patrimoine écologique

ZNIEFF de type I n° 3409-3054 « Étang de Vendres »

87 % de ce site est situé sur la commune de Vendres.

La ZNIEFF de l'Étang de Vendres se situe sur la frange maritime de la plaine viticole du Languedoc, au sud de la ville de Vendres. Occupant une superficie de 1 331 ha, elle constitue la pièce maîtresse de l'écosystème des zones humides de l'embouchure de l'Aude. La ZNIEFF se compose d'une mosaïque d'habitats caractéristique des zones humides méditerranéennes et d'une vaste roselière.

Les particularités hydrologiques liées aux caractéristiques édaphiques de la ZNIEFF sont à l'origine d'une grande diversité de zones humides liées au degré de salinité et à la durée de submersion. On distingue notamment trois habitats naturels déterminants et une dizaine d'espèces végétales, liées aux milieux humides qui entourent l'étang, dont certaines représentent une part importante de la population régionale.

L'avifaune (oiseaux) de l'étang de Vendres est particulièrement riche et intéressante essentiellement en raison du type de végétation et de l'isolement des lieux. La roselière accueille une dizaine d'espèces paludicoles (inféodées aux marais) rares et menacées. Un cortège d'oiseaux fréquente les habitats de prés salés essentiellement pour leur alimentation (Outarde canepetière, le Rollier d'Europe, le Bruant ortolan, le Héron garde-bœufs, l'Aigrette garzette, la Pie-grièche méridionale et la Pie-grièche à tête rousse).

Tableau 11 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3409-3054 - Étang de Vendres

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
Végétaux	<i>Apium graveolens</i>	Céleri sauvage	stricte
	<i>Artemisia caerulescens L. subsp. gallica</i>	Armoise bleuâtre de France	stricte
	<i>Blackstonia imperfoliata</i>	Chlore imperfoliée	stricte
	<i>Butomus umbellatus</i>	Jonc fleuri	stricte
	<i>Cynanchum acutum</i>	Scamonnée	stricte
	<i>Limonium auriculifolium</i>	Statice à feuilles de lychnis	stricte
	<i>Limonium ferulaceum</i>	Statice faux-ferula	stricte
	<i>Limonium girardianum</i>	Statice de Girard	stricte
	<i>Limonium legrandii</i>	Statice de Le Grand	stricte
	<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	stricte
	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris	stricte
	<i>Parentucellia viscosa</i>	Bartsie visqueuse	stricte
	<i>Phalaris caerulescens</i>	Alpiste bleuissant	stricte
	<i>Schoenoplectus littoralis</i>	Scirpe du littoral	stricte
	<i>Spartina versicolor</i>	Spartine bigarrée	remarquable
<i>Stachys palustris L</i>	Epiaire des marais	stricte	
<i>Suaeda splendens</i>	Soude splendide	remarquable	

5 Patrimoine écologique

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
	<i>Triglochin maritimum</i>	Troscart maritime	stricte
Amphibiens	<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède	stricte
	<i>Rana perezi</i>		stricte
Chiroptères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	A critères
Insectes	<i>Campalita maderae ssp. indagator</i>		stricte
	<i>Tibicina tomentosa</i>	Cigale cotoneuse	stricte
	<i>Zerynthia polyxena</i>	La Diane	stricte
	<i>Cochlicella conoidea</i>		stricte
	<i>Lestes barbarus</i>		remarquable
	<i>Sympetrum meridionale</i>		remarquable
	<i>Gryllotalpa septemdecimchromosomica</i>	Courtilière provençale	stricte
	<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	stricte
Oiseaux	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	remarquable
	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	stricte
	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	A critères
	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	remarquable
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A critères
	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	stricte
	<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	remarquable
	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	stricte
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	A critères
	<i>Burhinus oediconemus</i>	Oediconème criard	à critères
	<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	stricte
	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	à critères
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	à critères
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	à critères
	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	stricte
	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	stricte
	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	à critères
	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	stricte
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	à critères	

5 Patrimoine écologique

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	stricte
	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	à critères
	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	remarquable
	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	stricte
	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Talève sultane	stricte
	<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	stricte
	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	à critères
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable
Reptiles	<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire	remarquable
	<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	stricte
	<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	stricte

ZNIEFF de type I n° 3409-3051 « Cordon dunaire des Montilles »

L'ensemble de cette ZNIEFF est situé sur le territoire communal.

Le paysage de ce cordon se compose de dunes blanches, de dunes grises puis d'une dépression arrière-dunaire. Cette dernière est ponctuée de plusieurs petits plans d'eau dont le caractère temporaire ou permanent témoigne des échanges hydrauliques qui s'opèrent avec la mer et l'Aude.

La situation littorale et les échanges hydrauliques se traduisent par des faciès de végétation caractéristiques. On distingue trois habitats naturels déterminants et une vingtaine d'espèces végétales. Parmi ces espèces, certaines représentent une part importante de la population régionale. La flore patrimoniale présente sur la ZNIEFF est liée aux milieux sableux des dunes et aux habitats de prés salés en arrière du cordon. Ces plantes sont adaptées à une salinité variable.

En outre, les prés salés méditerranéens et les dunes remplissent des fonctions de nidification, d'alimentation et de repos de nombreuses espèces d'oiseaux comme :

- Le Gravelot à collier interrompu, limicole nicheur ponctuel sur la zone, et ;
- L'Alouette calandrelle, petit passereau d'un fort intérêt patrimonial qu'on observe occasionnellement.

Tableau 12 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3409-3051 - Cordon dunaire des Montilles

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
	<i>Artemisia caerulescens</i> L. <i>subsp. gallica</i>	Armoise bleuâtre de France	stricte
	<i>Blackstonia imperfoliata</i>	Chlore imperfoliée	stricte
	<i>Calystegia soldanella</i>	Liseron des dunes	stricte
	<i>Crucianella maritima</i>	Crucianelle maritime	stricte

5 Patrimoine écologique

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
Végétaux	<i>Echinophora spinosa</i>	Echinophore épineuse	remarquable
	<i>Erianthus ravennae</i>	Canne de Ravenne	stricte
	<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut des dunes	remarquable
	<i>Euphorbia peplis</i>	Euphorbe péplis	stricte
	<i>Imperata cylindrica</i>	Impérate cylindrique	stricte
	<i>Limoniastrum monopetalum</i>	Grand statice	stricte
	<i>Limonium auriculifolium</i>	Statice à feuilles de lychnis	stricte
	<i>Limonium bellidifolium</i>	Statice à feuilles de pâquerette	stricte
	<i>Limonium ferulaceum</i>	Statice faux-ferula	stricte
	<i>Limonium girardianum</i>	Statice de Girard	stricte
	<i>Limonium legrandii</i>	Statice de Le Grand	stricte
	<i>Limonium virgatum</i>	Statice raide	remarquable
	<i>Pancratium maritimum</i>	Lys de mer	stricte
	<i>Parentucellia viscosa</i>	Bartsie visqueuse	stricte
	<i>Polygonum robertii</i>	Renouée de Robert	stricte
	<i>Rumex roseus</i>	Oseille de Tanger	stricte
	<i>Ruppia maritima</i>	Ruppie maritime	stricte
	<i>Schoenoplectus litoralis</i>	Scirpe du littoral	stricte
	<i>Spartina versicolor</i>	Spartine bigarrée	remarquable
<i>Triglochin palustre</i>	Troscart des marais	stricte	
Insectes	<i>Lestes barbarus</i>		remarquable
	<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	stricte
Oiseaux	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	remarquable
	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	stricte
	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	A critères
	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	remarquable
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A critères
	<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	stricte
	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huïtrier pie	remarquable
	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	à critères
	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	remarquable

5 Patrimoine écologique

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable
Reptiles	<i>Psammmodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	stricte

ZNIEFF de type I n° 0000-3055 « Trouées de Castelnaud »

L'ensemble de cette ZNIEFF est situé dans le territoire communal.

La ZNIEFF des Trouées de Castelnaud se situe dans la Basse Plaine de l'Aude, à l'ouest de la ville de Béziers. Il s'agit d'une dépression humide de 50 hectares en bordure nord de l'étang de Vendres.

Elle est constituée d'une mosaïque de vignobles, de quelques friches en coteaux et de prés salés méditerranéens dans la dépression située au centre du site.

Tableau 13 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°0000-3055 - Trouées de Castelnaud

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
Végétaux	<i>Hedysarum spinosissimum</i>	Sainfoin épineux	stricte
	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris	stricte
	<i>Orobanche laevis</i>	Orobanche des sables	stricte
Insectes	<i>Tibicina tomentosa</i>	Cigale cotoneuse	stricte
Reptiles	<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	stricte

ZNIEFF de type I n° 3408-3057 « Collines sud de Lespignan »

Seule 5 % de cette ZNIEFF se trouve dans le territoire communal.

Elle se situe dans la Plaine viticole du Languedoc au sud du village de Lespignan. Ces collines appartiennent à l'ensemble des reliefs ponctuels qui bordent le nord de l'étang de Vendres et présentent tous la particularité d'être au contact immédiat des dépressions humides.

Les milieux ouverts et secs abritent plusieurs espèces faunistiques d'intérêt comme le Lézard ocellé, la Pie-grièche méridionale et la Pie-grièche à tête rousse et le Bruant ortolan. Plusieurs espèces végétales, rares ou peu fréquentes et thermophiles se développent dans les milieux secs et ouverts et spécialement sur les pentes marneuses.

ZNIEFF de type II n° 3409-0000 « Basse Plaine de l'Aude et étang de Capestang »

Environ 20 % de cette ZNIEFF est située sur le territoire communal.

D'une superficie de 7135 ha, cette ZNIEFF abrite plus de 115 espèces déterminantes et remarquables. La liste d'espèce n'a pas été présentée ici, eu égard au nombre d'espèces concernées. Ces informations sont disponibles sur la fiche ZNIEFF.

5 Patrimoine écologique

ZNIEFF de type II n° 3408-0000 « Collines de Nissan et Lespignan »

Environ 20 % de la ZNIEFF est située sur le territoire communal.

Tableau 14 : Espèces déterminantes et remarquables de la ZNIEFF n°3408-0000 - Collines de Nissan et Lespignan

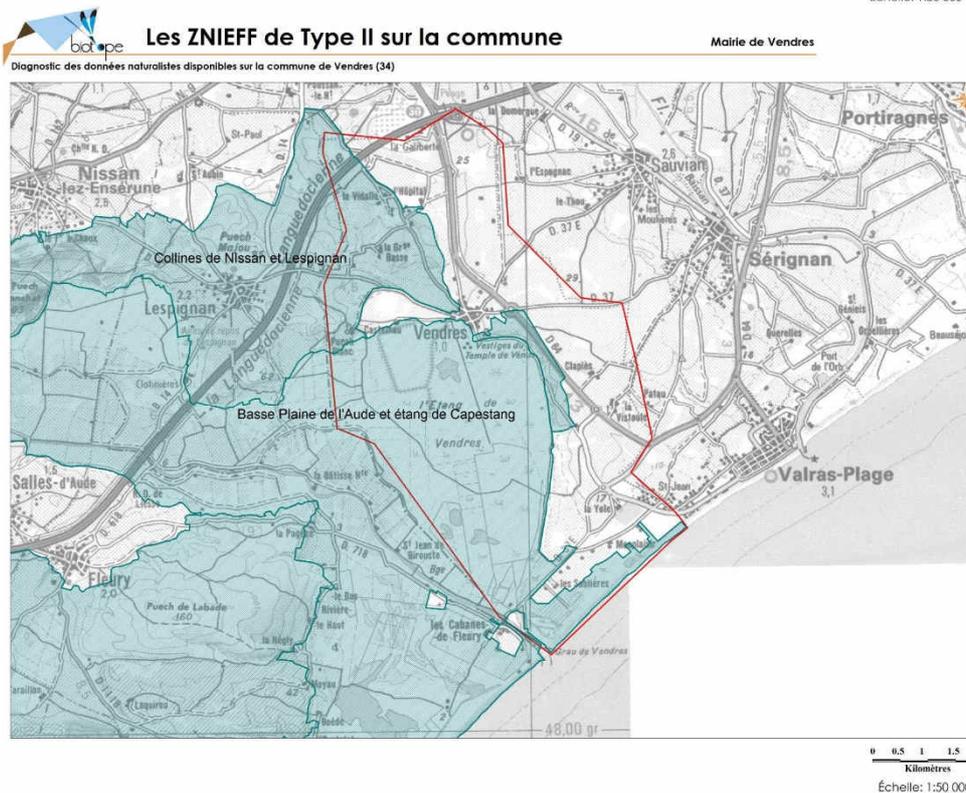
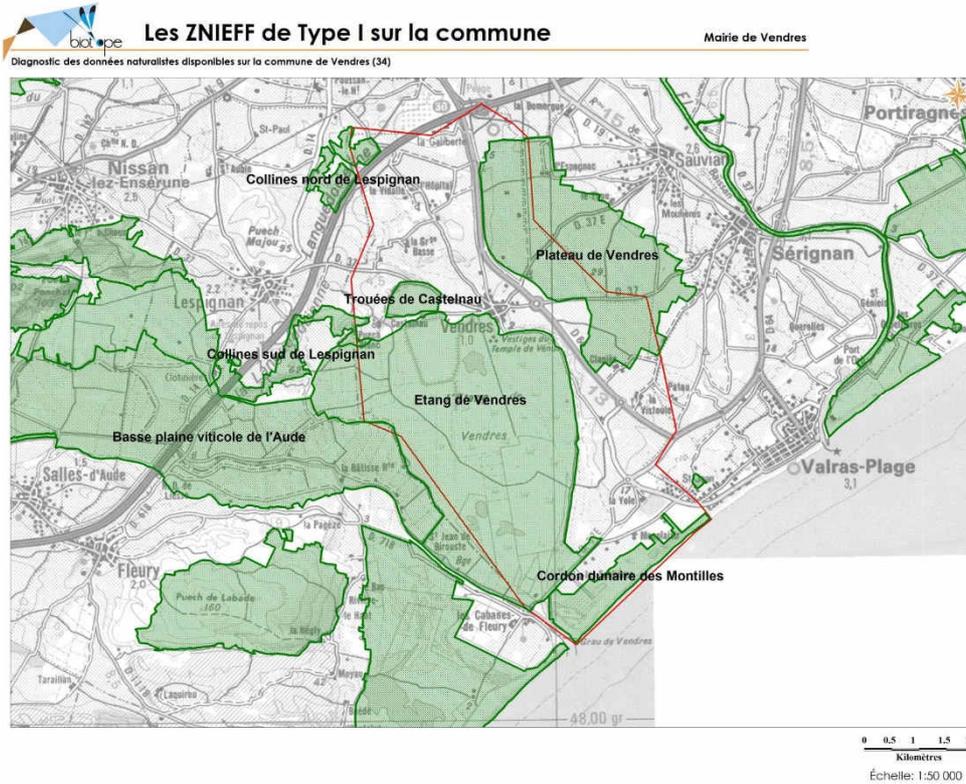
Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
Végétaux	<i>Alopecurus bulbosus</i>	Vulpin bulbeux	stricte
	<i>Artemisia caerulescens</i> L. <i>subsp. gallica</i>	Armoise bleuâtre de France	stricte
	<i>Arundo plinii</i>	Canne de Pline	stricte
	<i>Astragalus alopecuroides</i>	Astragale queue-de-renard	stricte
	<i>Astragalus echinatus</i>	Astragale hérissé	stricte
	<i>Astragalus glaux</i>	Astragale glaux	stricte
	<i>Atractylis humilis</i>	Atractyle humble	stricte
	<i>Cnicus benedictus</i>	Chardon béni	stricte
	<i>Gagea bohemica</i>	Gagée de Bohême	remarquable
	<i>Gagea granatelli</i>	Gagée de Granatelli	remarquable
	<i>Hedysarum spinosissimum</i> L. <i>subsp. spinosissimum</i>	Sainfoin épineux	stricte
	<i>Helianthemum ledifolium</i>	Hélianthème à feuilles de léduum	stricte
	<i>Helianthemum pilosum</i>	Hélianthème violacé	stricte
	<i>Hippocrepis ciliata</i>	Hippocrépide ciliée	remarquable
	<i>Hyssopus officinalis</i>	Hysope	stricte
	<i>Inula helenioides</i>	Inule faux-hélénium	stricte
	<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	stricte
	<i>Melilotus elegans</i>	Mélicot élégant	stricte
	<i>Nonea echioides</i>	Nonnée blanche	stricte
	<i>Odontites viscosus</i>	Odontite visqueux	remarquable
	<i>Onobroma caeruleum</i>	Cardoncelle bleue	à critères
<i>Ononis pubescens</i>	Bugrane pubescent	stricte	
<i>Ononis viscosa</i> L. <i>subsp. breviflora</i>	Bugrane visqueux	remarquable	
<i>Romulea ramiflora</i>	Romulée ramifiée	stricte	
<i>Scolymus maculatus</i>	Scolyme maculé	à critères	
Insectes	<i>Heliothrips haemorrhoidalis</i>		stricte

5 Patrimoine écologique

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminante
	<i>Tibicina tomentosa</i>	Cigale cotoneuse	stricte
	<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	stricte
	<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	stricte
Oiseaux	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	remarquable
	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	remarquable
	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	à critères
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	à critères
	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	remarquable
	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	à critères
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	à critères
	<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	à critères
	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	à critères
	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	remarquable
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable
Reptiles	<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	stricte

5 Patrimoine écologique

Les ZNIEFF de type I et II sur la commune



5 Patrimoine écologique

1.2 Les Zones Humides

1.2.1 Présentation

L'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, codifié à l'article L. 211-1 du Code de l'Environnement, donne la définition suivante d'une zone humide : « ... on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

L'article R. 211-108 du Code de l'Environnement précise les critères retenus pour la définition et la délimitation des zones humides : « Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. ».

Au-delà de la loi, les zones humides rendent de nombreux services (services écosystémiques) à la société humaine et à la faune/flore associée, en assurant trois rôles principaux :

- Une fonction hydraulique. Les milieux humides jouent un rôle d'éponge en retenant l'eau en hiver (contrôlant ainsi les crues par exemple) et en la redistribuant en été permettant ainsi de recharger les nappes d'eau souterraines ;
- Une fonction physico-chimique : la végétation aquatique va notamment assurer l'épuration ou la clarification de l'eau ;
- Une fonction écologique : les milieux humides représentent des habitats plébiscités par de nombreuses espèces animales (amphibiens, libellules, oiseaux d'eau, ...) et végétales constituant de facto, des réservoirs de biodiversité à forte valeur ajoutée.

En termes de gestion et de préservation, la commune de Vendres est interceptée par le périmètre de 2 SAGE :

- Le **SAGE de la basse plaine de l'Aude** qui intègre l'Étang de Vendres ainsi que le nord du territoire ;
- Le **SAGE Orb-Libron** qui concerne la partie est du plateau dominant l'étang ainsi que la majorité du littoral communal.

Ces 2 SAGE ont réalisé un **inventaire des zones humides** au sein de leur périmètre. Bien que ne pouvant être considérés comme exhaustifs, ils permettent de disposer d'une première vision élargie des zones humides présentes sur la commune.

1.2.2 Inventaire des zones humides de la basse plaine de l'Aude

La commune est concernée par plusieurs zones humides effectives au sens de la loi sur l'eau (ZHE) répertoriées dans le SAGE de la basse plaine de l'Aude, à savoir :

L'étang de Vendres et sa périphérie qui forment des marais et lagunes côtiers sur près de 15 km². Il est à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Ce complexe regroupe des ZHE plus ou moins connectées, proches les unes des autres et ayant globalement le même fonctionnement hydrologique. Ce complexe est caractérisé par plusieurs habitats humides que l'on retrouve près des étangs salés. D'autres habitats non humides font aussi partie de ce complexe. Il se situe essentiellement sur des alluvions récentes et sur des dépôts lagunaires et vases. L'alimentation en eau de cette zone se fait principalement par le réseau de canaux présent dans la plaine et la nappe sous-jacente.

5 Patrimoine écologique

Les ruisseaux alimentant l'étang (Carrièreasse, sources, ravin d'Antoni). Niveau d'intérêt de la zone humide faible : Le complexe n'a pas de rôle majeur mais certains cours d'eau ou tronçons se situent en zone inondable. D'après les données du CBN, une espèce patrimoniale a été observée au niveau de ce complexe. Ce complexe subit une forte pression principalement à cause de l'agriculture puisque les zones humides qui le composent sont entourées de cultures.

La ripisylve de l'Aude au niveau de son embouchure. Niveau d'intérêt de la zone humide fort : La ripisylve de l'Aude est bien développée et le cours d'eau est également un lieu d'attraction (baignade, pêche). Cela confère à ce complexe un intérêt fort. Les pressions les plus fortes subies par ce complexe sont liées à l'agriculture ainsi qu'aux aménagements (notamment urbanisation).

Les près du nouveau monde aux abords de Vendres-Plage, les près de la Glassieiral, de la Foulquières ainsi que des trouées de Castelnau en périphérie de l'étang.

Le secteur de Brame-Reilles. Cette unité correspond à une ZHE. En effet, cette ZHE est isolée et non associable à d'autres ZHE. Cette unité est caractérisée par la présence de petits gazons amphibies méditerranéens (code Corine Biotopes (CB) 22.341) et de prairies humides pâturées (code CB 37.24). Elle se situe sur des terrasses du Quaternaire inférieur (Riss). L'alimentation en eau se fait essentiellement via la nappe et la présence d'eau.

Les près littoraux des Montilles. Ce complexe regroupe plusieurs zones humides littorales. Ce complexe est caractérisé par plusieurs habitats humides. Il se situe sur des molasses marines du Miocène (Tertiaire). L'alimentation en eau de ces habitats est principalement liée à un apport via la nappe.

Cet inventaire identifie également quelques zones humides potentielles sur la commune au niveau des lieux-dits La Soullière (en continuité du cordon dunaire des Montilles), à proximité de la station d'épuration du littoral ainsi que de l'avenue du port avant d'arriver à celui-ci.

1.2.3 Inventaire des zones humides des vallées de l'Orb et du Liron

Il répertorie 2 zones humides sur la commune :

Les Montilles. Cette zone humide, déjà identifiée dans l'inventaire précédent, est caractérisée comme en lien avec la nappe salée sous-jacente et recevant les eaux de crues de l'Aude. L'intérêt de conservation des milieux associés est jugé moyen, les habitats étant partiellement dégradés. Elle apparaît fragmentée et impactée par l'urbanisation, puisqu'elle se situe en secteur littoral hautement touristique.

Les mares du plateau de Vendres. Cette zone humide est intéressante d'un point de vue écologique avec la présence d'espèces floristiques rares et d'une faune patrimoniale. Cette zone fait l'objet d'un drainage important ayant modifié le fonctionnement hydraulique de la zone humide. Le réseau de fossés en place ne permet qu'exceptionnellement à la zone humide d'être en eau. Ce secteur appartient et est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon.

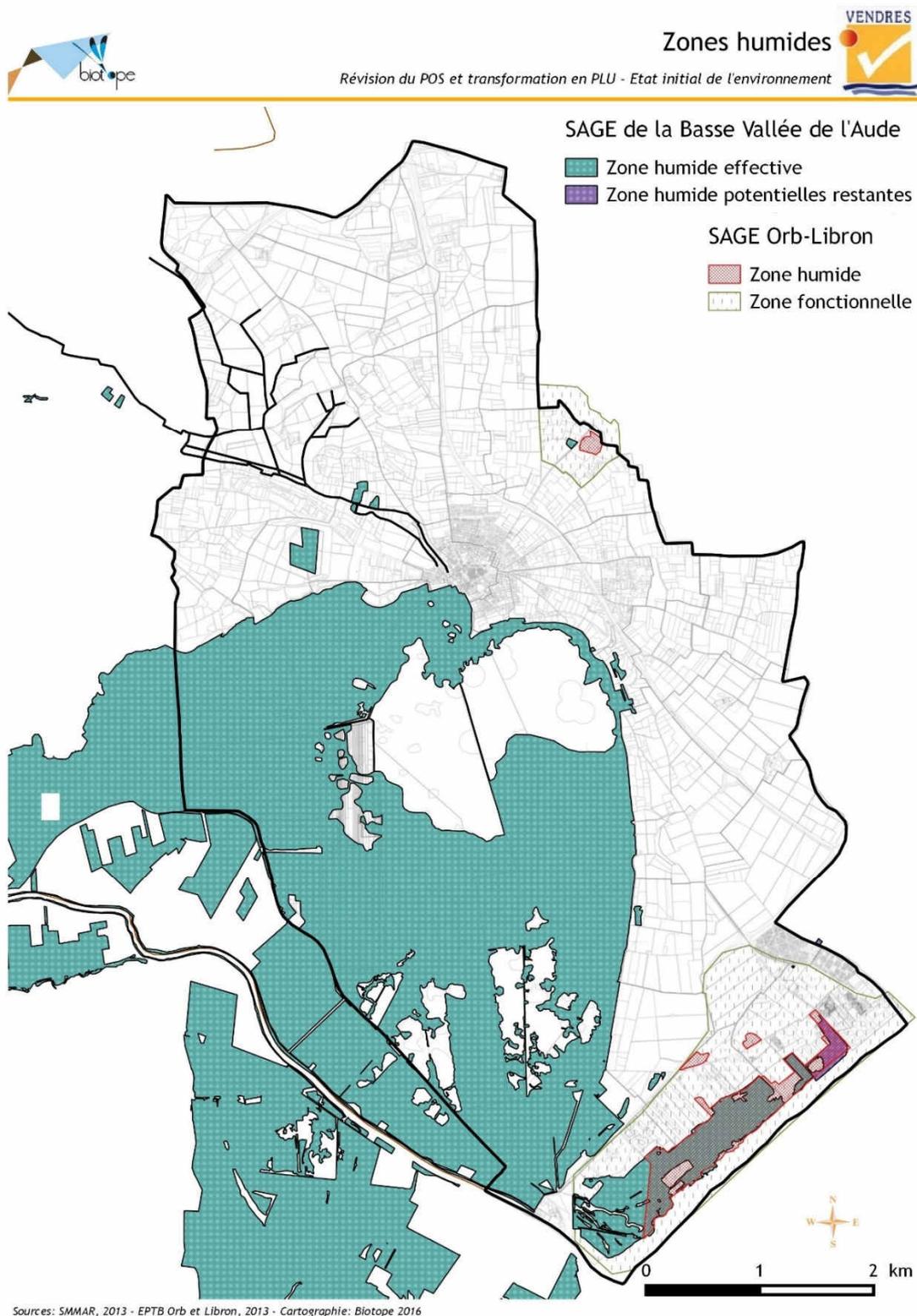


Figure 27 : Les zones humides des SAGE identifiées sur la commune

5 Patrimoine écologique

1.3 Les ZICO

Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire.

Suite à l'adoption de la Directive européenne dite « Directive Oiseaux » (1979), chaque pays de l'Union européenne a été chargé d'inventorier les ZICO sur son territoire et d'y assurer la surveillance et le suivi des espèces. En France, cet inventaire, publié en 1994, a été conduit par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle, pour le compte du Ministère chargé de l'Environnement.

La commune est concernée par la présence d'une ZICO, le site LR18 « Étang de Vendres, Pissevache et Lespignan ».

30 % de ce site, d'une surface totale de 4879 hectares, sont situés sur le territoire communal.

1.3.1 ZICO LR18 « Étang de Vendres, Pissevache et Lespignan ».

L'intérêt de ce secteur pour l'avifaune est à rattacher au descriptif précédemment proposé pour la ZNIEFF « Étang de Vendres »

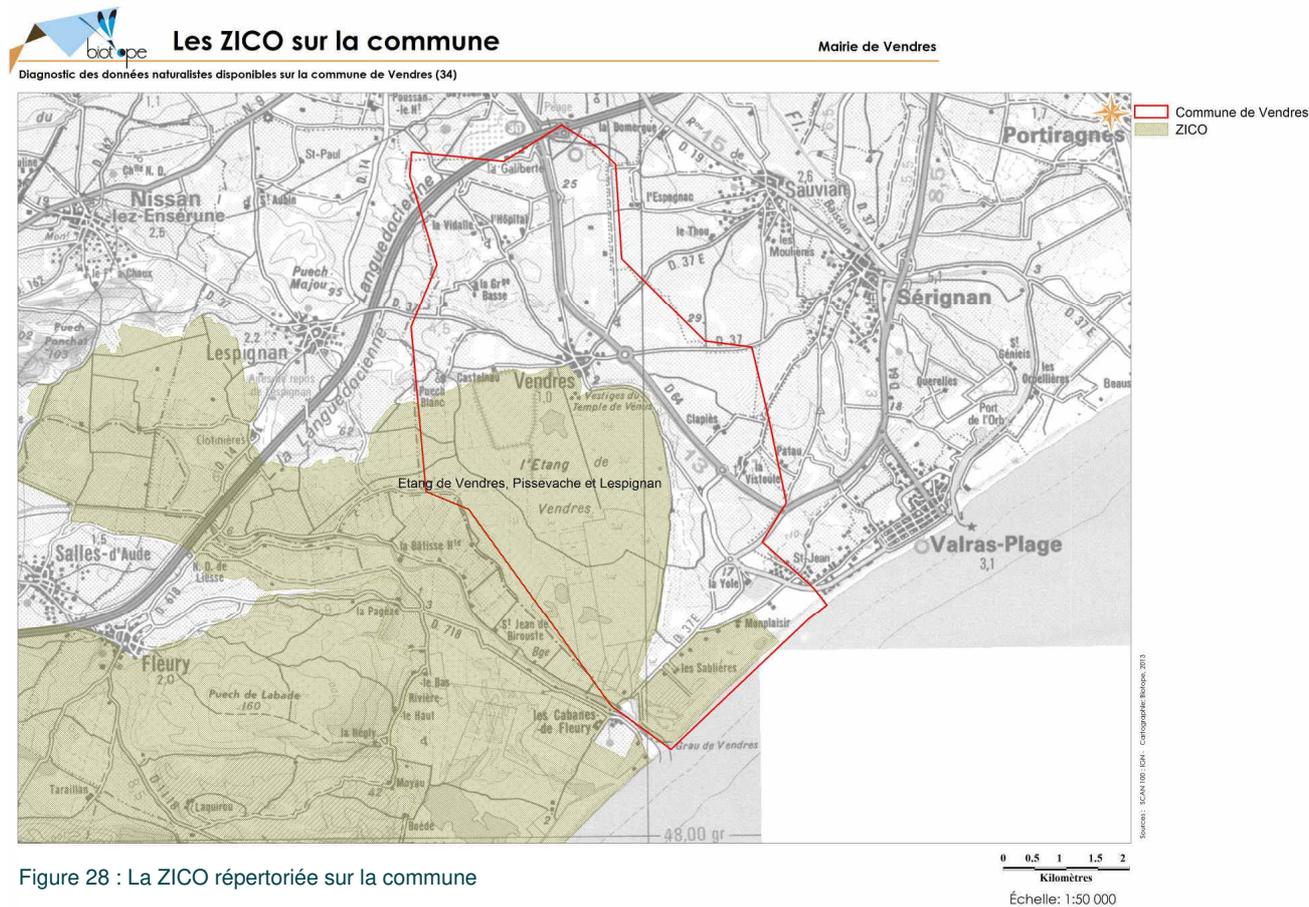
Tableau 15 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site LR18 - Étang de Vendres, Pissevache et Lespignan

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nicheur	Hivernage	Migration
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus rufficollis</i>	100 - 300		
Grèbe huppée	<i>Podiceps cristatus</i>	10		
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	30	X	
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	5		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		1-50	200-400
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	200		
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>			X
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>			X
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>		100-200	300-500
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	250-500	50-200	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>			X
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	10	10-50	X
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>			X
Poule d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	550	X	
Râle des genets	<i>Crex crex</i>			X
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	2000		
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	1		

5 Patrimoine écologique

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nicheur	Hivernage	Migration
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	30-80		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			X
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>			50-500
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			50-100
Goéland railleur	<i>Larus genei</i>			10-50
Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>			5-10
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>			X
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>		X	10-50
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>		10-50	X
Sterne pierregarin	<i>Sterna pierregarin</i>	1-60		X
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	1-50		X
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>			100-200
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>			50-150
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	X	
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulous</i>	10		
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X		
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X		
Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	230		
Rousserole effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	1600-2000		
Rousserole turdoide	<i>Rousserole turdoide</i>	550-900		
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X	X	
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	1600		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	230		
Pie grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	20		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>			X

5 Patrimoine écologique



5 Patrimoine écologique

1.4 Le réseau Natura 2000

1.4.1 Généralités sur le réseau Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Deux textes européens établissent la base réglementaire de ce réseau écologique européen Natura 2000 :

- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite directive « Habitats », concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ; elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection ;
- Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiée dernièrement par la directive 2008/102/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 et la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 ; Cette directive propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

Sur la base de ces deux directives, chaque pays est tenu de désigner des **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC) pour la préservation des habitats, de la faune et de la flore et des **Zones de Protection Spéciale** (ZPS) pour la préservation des oiseaux sauvages. Une section particulière à la désignation et à la gestion de ces sites Natura 2000 est définie dans le Code de l'environnement français (art L. 414.1 à L. 414.7).

1.4.2 Le réseau Natura 2000 et les PLU

Les documents d'urbanisme ont une obligation générale de préservation des écosystèmes. Cela est souligné tant dans le code de l'urbanisme (art L.121-1) que dans le code de l'environnement (Art L.122-1). La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) a profondément modifié le contenu de ces documents dans ce sens, en obligeant à réaliser un état initial de l'environnement, à évaluer les incidences et orientations du PLU sur l'environnement et à exposer la manière dont le document prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

L'article 6.3 de la directive habitats (92/43/CE du 21 mai 1992) prévoit que « *tout plan (...) susceptible d'affecter (un site Natura 2000) de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site* ». Plusieurs textes sont venus compléter cet article pour en faciliter sa mise en œuvre, que ce soit au niveau européen ou en droit français. De façon simplifiée, on citera la Directive Européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Elle a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 qui a introduit dans le code de l'urbanisme, et le code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicable aux documents d'urbanisme susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 qui en précise les dispositions. En complément le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 est venu préciser le contexte réglementaire lié aux études d'incidence au titre de Natura 2000.

L'article L414-4 du code de l'environnement précise que « *Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets*

5 Patrimoine écologique

cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après » Evaluation des incidences Natura 2000 : 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ».

1.4.3 Le réseau Natura 2000 sur la commune

La commune de Vendres est concernée par la présence de 7 sites Natura 2000.

Tableau 16 : Synthèse des sites Natura 2000 sur la commune

Type de site	N°	Nom	Surface totale (ha)	Surface sur la commune	
				Ha	% du site Natura 2000
ZSC	FR9101439	Collines du Narbonnais	2154	552	26
ZSC	FR9101435	Basse plaine de l'Aude	4510	1507	33
ZSC	FR9102013	Côtes sablonneuses de l'infralittoral Languedocien	8631	8	1
ZSC	FR9101431	Mare du plateau de Vendres	17.60	12	68
ZSC	FR9101436	Cours inférieur de l'Aude	5358	4.6	0.09
ZPS	FR9110108	Basse plaine de l'Aude	4857	1563	32
ZPS	FR9112035	Côte languedocienne	71874	25	0.03

ZPS FR9110108 « Basse plaine de L'Aude »

Le site comprend un complexe de milieux liés au cours aval du fleuve Aude : d'une part un ensemble bocager où alternent vignobles et prairies humides autour d'un réseau de canaux permettant de gérer une inondation temporaire des terres pour lutter contre la remontée du sel, d'autre part de vastes ensembles d'étangs (Vendres, Pissevaches) plus ou moins saumâtres où se développent l'ensemble des milieux caractéristiques des zones humides méditerranéennes. Le site inclut aussi une zone de dunes littorales.

L'ensemble présente un grand intérêt tant ornithologique que paysager, qui a longtemps été menacé par des projets touristiques aujourd'hui abandonnés.

Tableau 17 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site FR9110108 - Basse plaine de L'Aude

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut	Importance du site pour l'espèce
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	A060	Concentration / Hivernage	Non significative
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	A021	Hivernage/résidence	B
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	A022	Concentration/ reproduction	C
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	Concentration/ reproduction	B

5 Patrimoine écologique

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut	Importance du site pour l'espèce
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	Concentration/ Hivernage/résidente	B
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	Concentration/ hivernage	B
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	A029	Concentration/ reproduction	B
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Concentration	D
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Concentration	C
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	A032	Concentration	B
Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	Concentration	B
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	A166	Concentration	B
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	A090	Concentration/hivernage	A
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	A094	Concentration	B
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	Concentration/hivernage	C
Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonora</i>	A100	Concentration	A
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>	A035	Concentration/hivernage	C
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	Concentration/reproduction	D
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	Reproduction	C
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	Concentration/Hivernage/résidence	C
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Hivernage	D
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	Concentration/reproduction	D
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	A119	Concentration	B
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	A120	Concentration	B
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	Reproduction	D
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	A131	Concentration/reproduction	B
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	A132	Reproduction	C
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	A135	Concentration	B
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	A176	Concentration/hivernage	C
Goéland railleur	<i>Larus genei</i>	A180	Concentration	C
Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>	A181	Concentration	C
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	A189	Concentration/reproduction	B
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	A191	Concentration/hivernage/résidence	B

5 Patrimoine écologique

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut	Importance du site pour l'espèce
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	A193	Concentration/reproduction	B
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	A195	Concentration/reproduction	B
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	A196	Concentration/hivernage	B
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	A197	Concentration	B
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A215	Hivernage/reproduction	C
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229	Concentration/hivernage/résidence	D
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	A231	Concentration/reproduction	B
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	A243	Reproduction	C
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	Concentration/hivernage/résidence	D
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A255	Reproduction	C
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	A339	Reproduction	A
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	Concentration	C
Lusciniolle à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	A293	Concentration/hivernage/résidence	B
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302	Concentration/hivernage	D
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379	Reproduction	C

1) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %).

- A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%);
- B=site très important pour cette espèce (2 à 15%);
- C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%);
- D=espèce présente mais non significative.

ZPS FR9112035 « Côte languedocienne »

Seul 0.03 % du site est situé sur la commune de Vendres.

La côte languedocienne a la particularité de posséder des lidos situés entre des lagunes très vastes à fortes valeurs patrimoniales générale et ornithologiques en particulier, des prés salés adaptés à la reproduction de la plupart des laro-limicoles et des eaux littorales riches et poissonneuses, ce qui fait de cette côte, l'une des plus riches d'Europe pour ces espèces

Tableau 18 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site FR9112035

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut	Importance du site pour l'espèce
Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>	A464	Concentration	B
Puffin des Baléares	<i>Puffinus puffinus</i>	A384	Concentration	C

5 Patrimoine écologique

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut	Importance du site pour l'espèce
	<i>mauretanicus</i>			
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	A176	Concentration/hivernage	B
Goéland railleur	<i>Larus genei</i>	A180	Reproduction	A
Goéland d'audouin	<i>Larus audouinii</i>	A181	Reproduction	C
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	A189	Concentration	A
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	A191	Hivernage/reproduction	B
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	A193	Reproduction	B
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	A195	Reproduction	A
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	A002	Hivernage	B

1) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %).

- A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%);
- B=site très important pour cette espèce (2 à 15%);
- C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%);
- D=espèce présente mais non significative.

ZSC FR9101435 « Basse plaine de L'Aude »

Ensemble présentant une intéressante diversité de zones humides en fonction du degré de salinité. Le site englobe les plaines inondables de part et d'autre du fleuve Aude qui correspondent en fait pour partie au cours ancien du fleuve, avant sa canalisation.

Tableau 19 : Liste des habitats ayant justifié la désignation du site FR9101435 - Basse plaine de L'Aude

Nom	Code Natura 2000	% de couverture de l'habitat sur le site Natura 2000
<u>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</u>	1310	1 %
<u>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</u>	1410	5 %
<u>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)</u>	1420	15 %
<u>Steppes salées méditerranéennes (Limonietalia) *</u>	1510	1 %
<u>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</u>	6510	1 %

5 Patrimoine écologique

Tableau 20 : Liste des espèces ayant justifié la désignation du site FR9101435 - Basse plaine de L'Aude

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut	Importance du site pour l'espèce
MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil				
Grand rhinolophe	<u>Rhinolophus ferrumequinum</u>	1304	Résidente	C
Petit rhinolophe	<u>Rhinolophus hipposideros</u>	1303	Résidente	D
Minioptère de Schreibers	<u>Miniopterus schreibersii</u>	1310	Résidente	C

1) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %).

- A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%);
- B=site très important pour cette espèce (2 à 15%);
- C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%);
- D=espèce présente mais non significative.

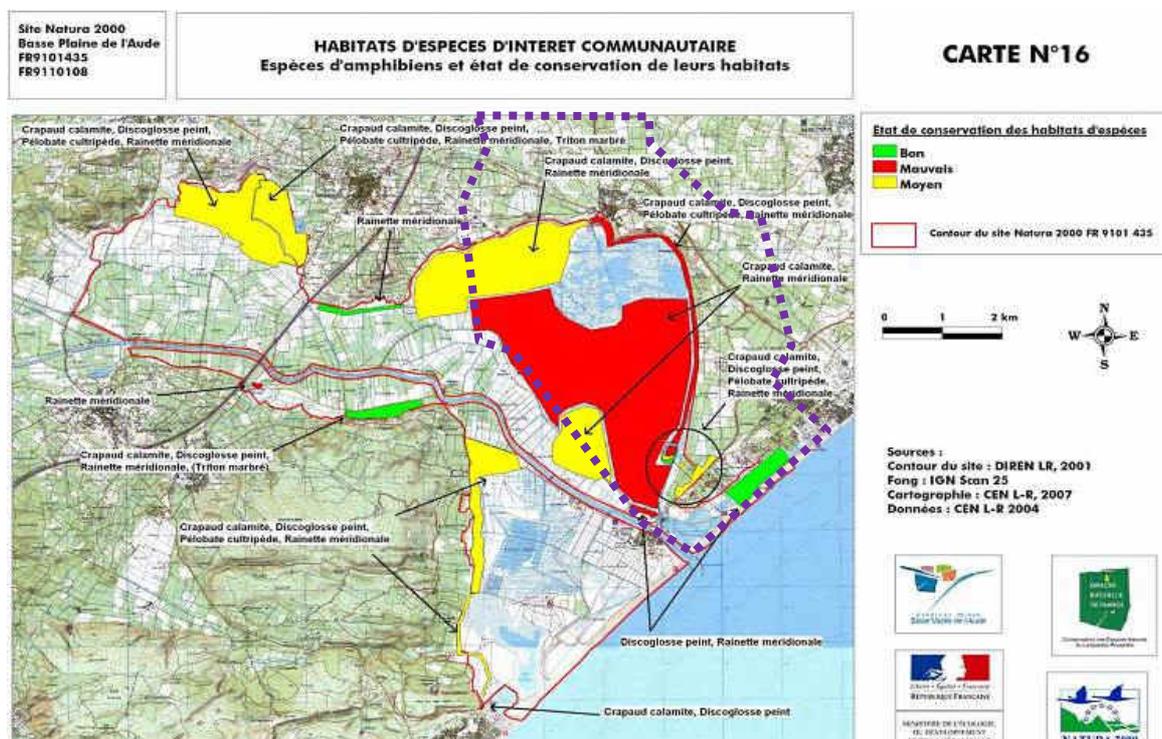


Figure 29 : Carte des habitats d'espèce (amphibiens) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"

5 Patrimoine écologique

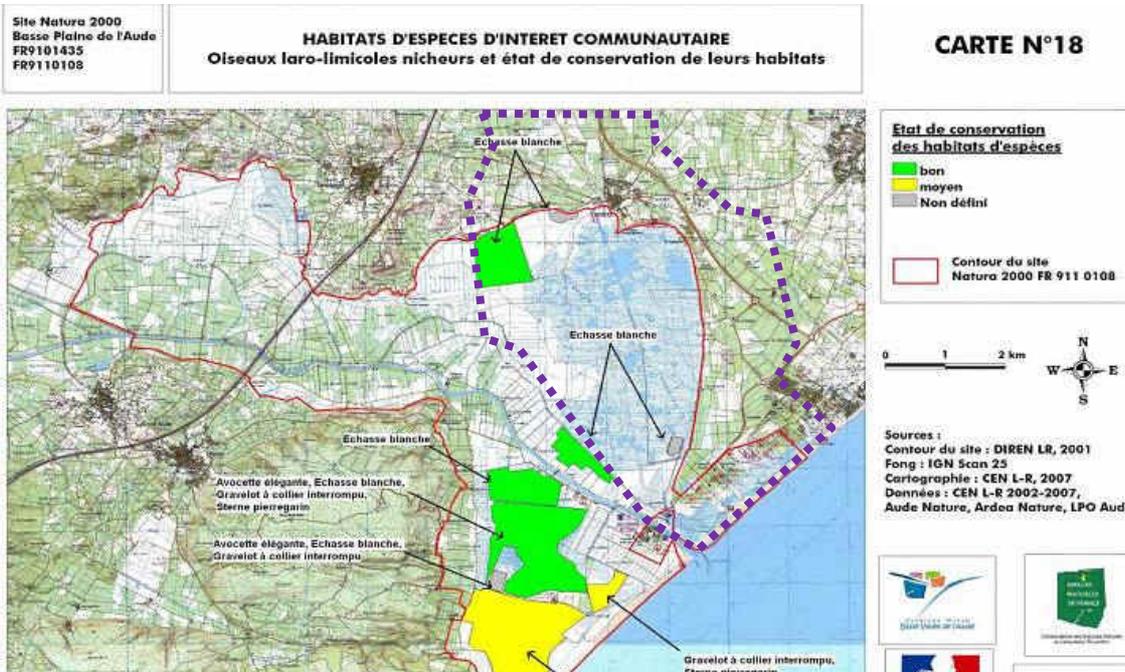


Figure 30 : Carte 1/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"

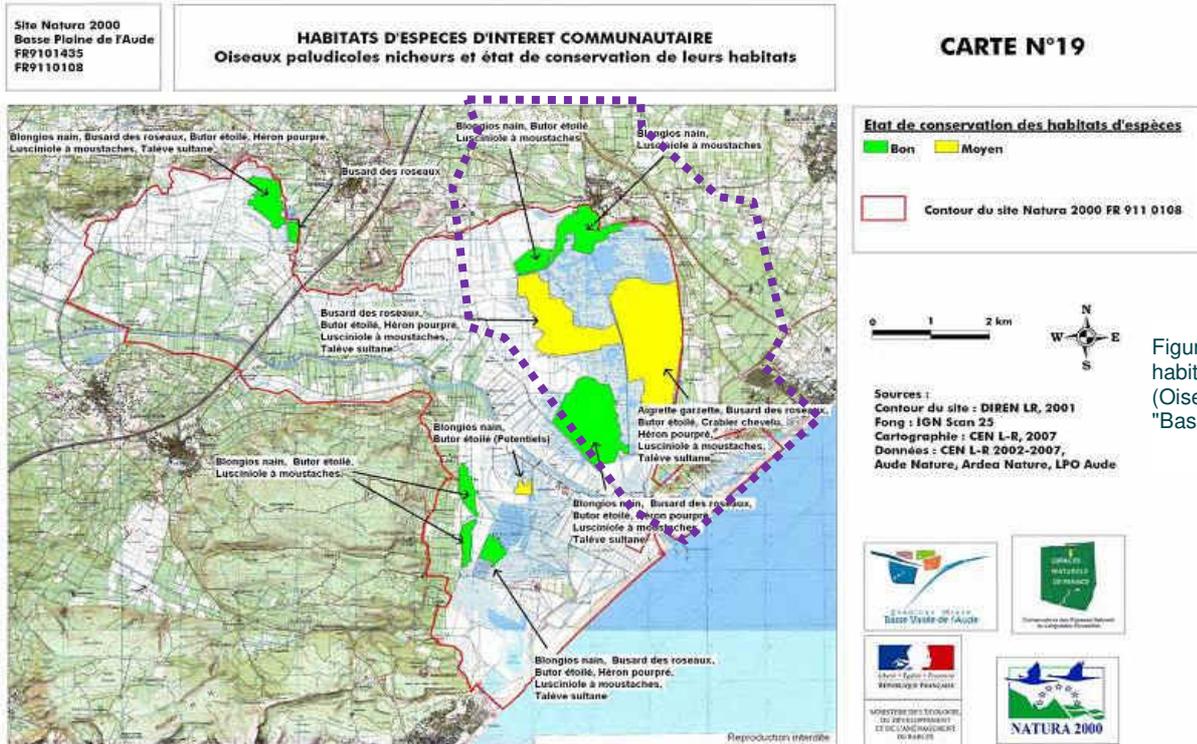


Figure 31 : Carte 2/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"

5 Patrimoine écologique



Figure 32 : Carte 3/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"

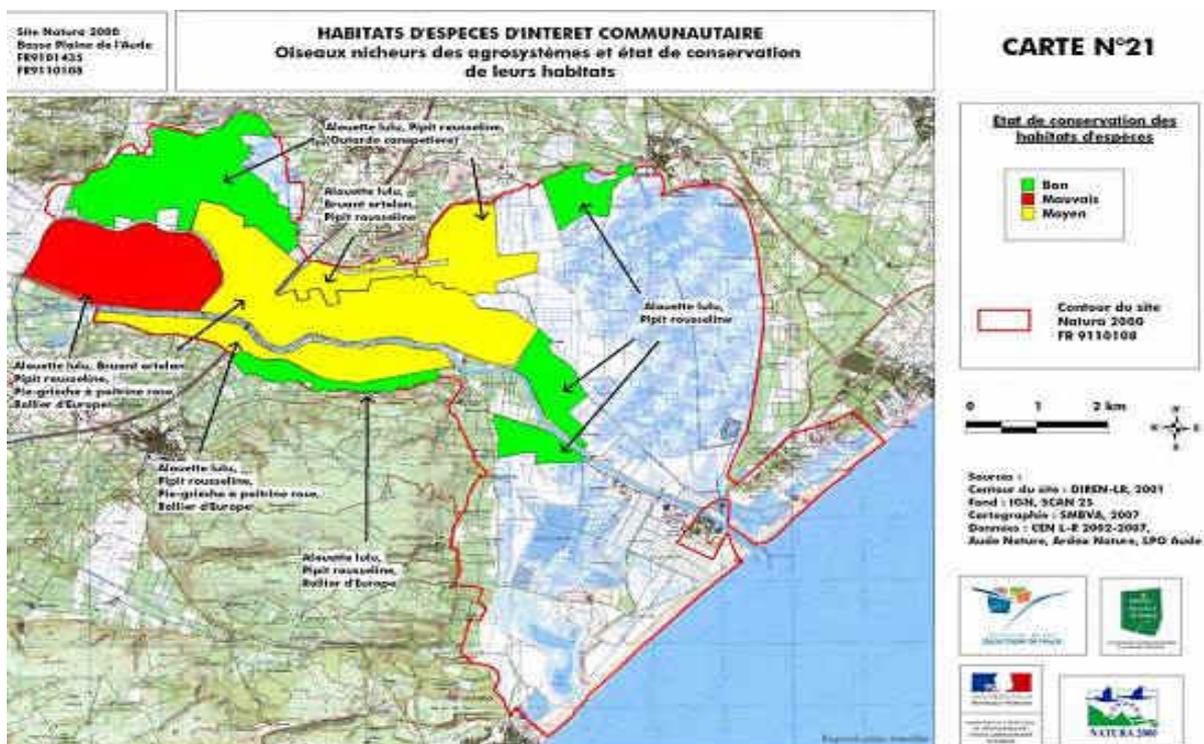


Figure 33 : Carte 4/4 habitats d'espèce (Oiseaux) sur les sites "Basse Plaine de l'Aude"

5 Patrimoine écologique

ZSC FR9101439 « Collines du Narbonnais »

Environ 26 % de ce site est situé sur le territoire de la commune de Vendres.

Surplombant la Basse Vallée de l'Aude, le site des Collines du Narbonnais est façonné par les reliefs qui organisent la répartition des espaces naturels et agricoles. Sont recensés sur ce site, huit habitats naturels d'Intérêt Communautaire, dont trois sont qualifiés de prioritaires. Les milieux ouverts de ce site présentent un intérêt écologique fort en abritant notamment le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) et le Psammodrome hispanique (*Psammodromus hispanicus*). De plus, sept espèces de chiroptères d'intérêt communautaire fréquentent ce site.

La carte suivante indique les enjeux chiroptères sur la commune. Deux gîtes de Grand rhinolophe sont localisés sur la commune dont un situé dans l'entité écologique « Collines » (à proximité du lieu-dit le Puech Blanc). Des contacts d'espèces en activité de chasse ont également été réalisés sur la commune pour les espèces suivantes : Pipistrelle pygmée, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Murin de Daubenton.

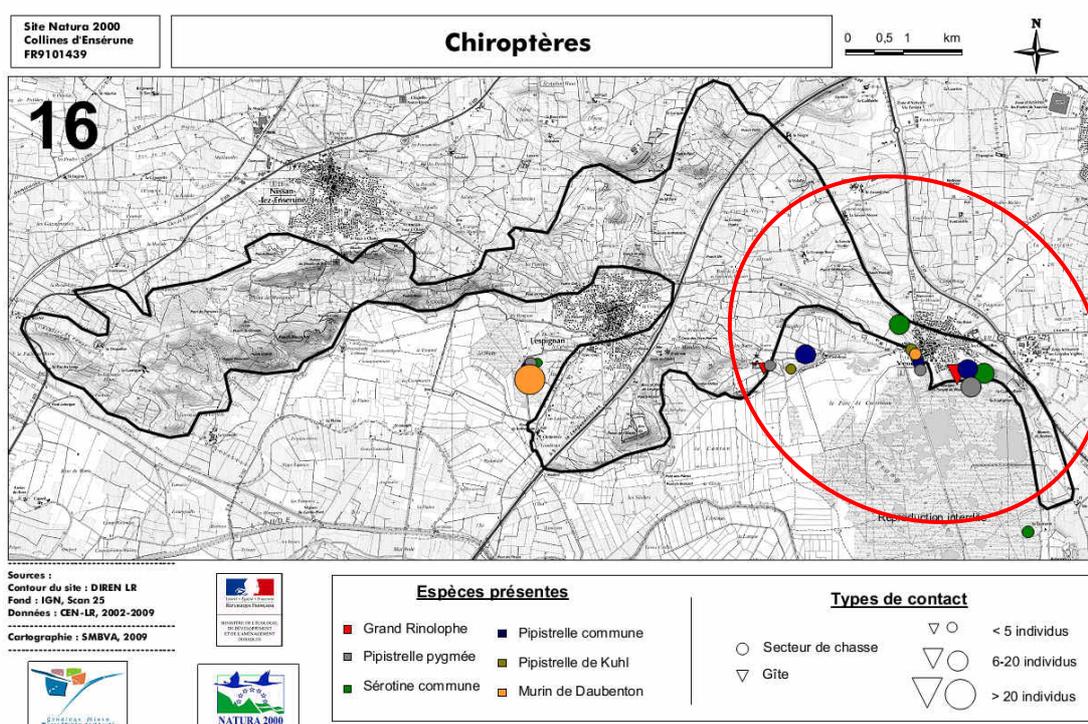


Figure 34 : Localisation des effectifs de chiroptères sur le site "Collines du Narbonnais"

ZSC FR9101431 « Mare du plateau de Vendres »

Ce site est extrêmement important pour la conservation d'une espèce végétale protégée à l'échelle nationale : *Marsilea strigosa* (Fougère d'eau à poils rudes). Il abrite en effet une des trois seules populations de cette espèce en France. Il s'agit d'une cuvette inondable sur un plateau siliceux, installée au milieu des vignes.

Ce secteur a été mis en culture dans le passé mais les modes culturels de l'époque et les conditions stationnelles (permanence de l'eau, mauvais drainage) ont permis à *Marsilea strigosa*

5 Patrimoine écologique

et à d'autres espèces rares des mares temporaires méditerranéennes de subsister et de prospérer.

ZSC FR9101436 « Cours inférieur de l'Aude »

Ce site est axé sur le cours inférieur du fleuve Aude, à l'intérieur du système de digues qui le canalise. Il englobe ainsi des lambeaux de la végétation rivulaire qui ne peut être qualifiée de ripisylve du fait de son importante dégradation sur la plupart du linéaire concerné. Le site inclut également un espace maritime délimité dans la bande des trois miles.

Ce site permet la reproduction d'espèces migratrices vulnérables (Alose feinte, Lamproie marine), en forte régression depuis la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau. Ce site permet de faire le lien entre l'affluent Orbieu et la mer et, de disposer ainsi pour les poissons d'un système fluvial complet (sur deux sites) depuis le haut du bassin versant jusqu'à la mer. L'extension en mer permet également d'intégrer les zones de regroupement avant la remontée des poissons vers leurs frayères.

ZSC FR9102013 « Côtes Sableuses de l'infralittoral languedocien »

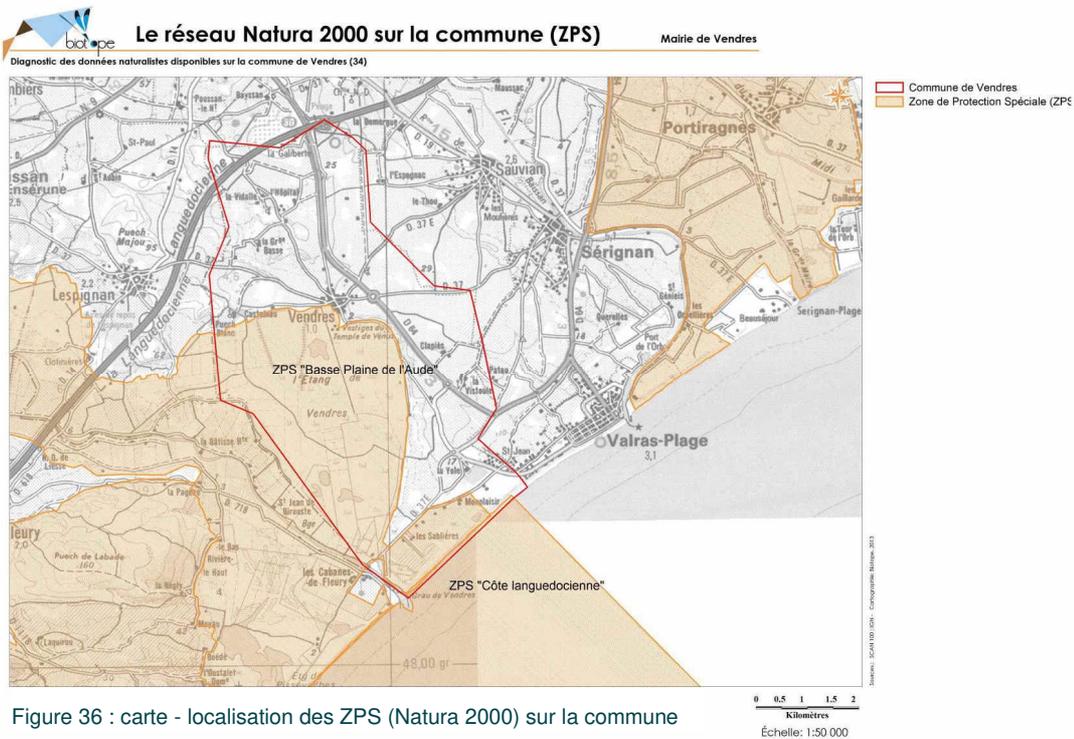
Ce littoral sableux, très mal connu, recèle toutefois une richesse systémique exceptionnelle en partie à l'origine des ressources halieutiques côtières de cette région.

La géomorphologie littorale, le courant liguro-provençal ainsi que l'hydrodynamisme en lien avec les débouchés fluviaux et les graus et paléo-graus des lagunes côtières, ont en effet structuré le cordon sableux immergé et généré des niches et des habitats tout à fait particuliers.

Ce site a pour objet d'inscrire dans le réseau un patrimoine rare, spécifique et original de l'habitat d'intérêt communautaire actuellement mal représenté en Méditerranée " Bacs de sable à faible couverture d'eau marine ". Enfin, pour ce qui est des espèces, la Grande Cigale de mer (*Scyllarides latus*) inscrite en annexe V, fréquente occasionnellement les " trous " littoraux.

Localisation des sites du réseau Natura 2000 sur la commune (ZPS)

5 Patrimoine écologique



5 Patrimoine écologique

1.5 Espaces Remarquables au sens de la loi littoral

La loi Littoral comporte un régime de protection codifié à l'article L. 146-6, dont les dispositions concernent les espaces littoraux, qui sont notamment désignés par l'article R. 146-1.

Un décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, comportant notamment, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent, les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers⁴ et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage⁵ de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (...).

Des aménagements légers peuvent y être implantés lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public. Un décret définit la nature et les modalités de réalisation de ces aménagements qui incluent, selon leur importance et leur incidence sur l'environnement, soit une enquête publique, soit une mise à disposition du public préalablement à leur autorisation.

Ce classement témoigne d'un intérêt écologique fort de la zone concernée.

Sur la commune, l'étang de Vendres est classé en **espace remarquable au sens de la loi littoral**.

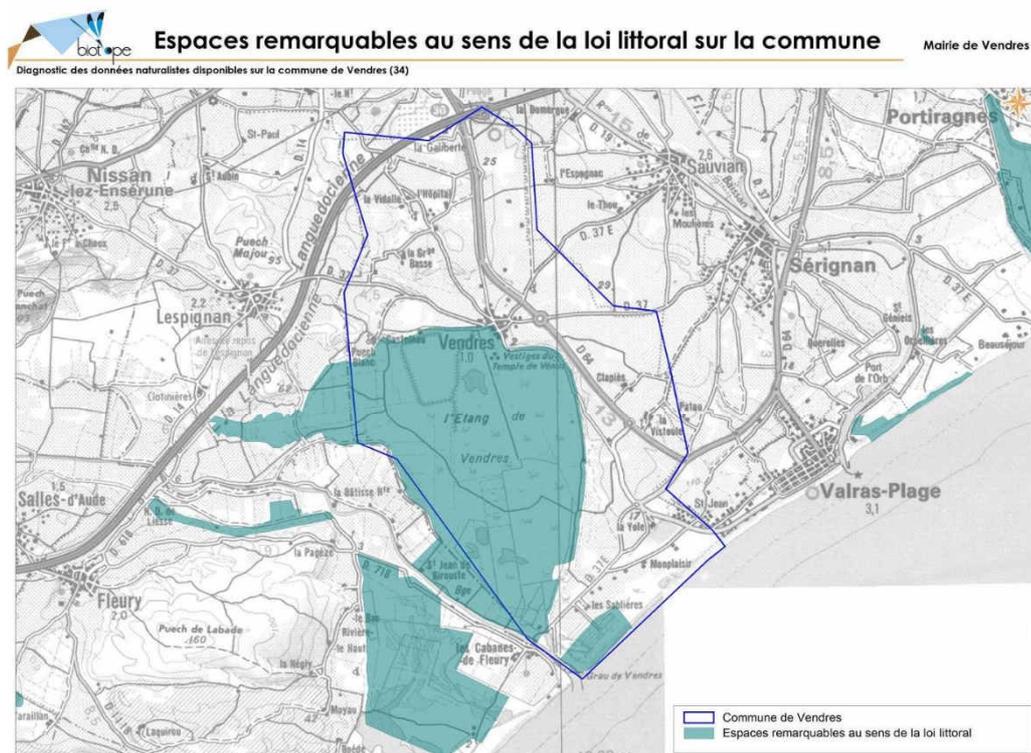


Figure 37 : les espaces remarquables au sens loi Littoral sur la commune

⁴ Partie aval de petites rivières dont les vallées ont été ennoyées par un relèvement récent du niveau de la mer.

⁵ Recherche de nourriture

5 Patrimoine écologique

1.6 Les plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées

Les plans nationaux d'action (PNA) sont des programmes visant à s'assurer du bon état de conservation de l'espèce ou des espèces menacées auxquelles ils s'intéressent, par la mise en œuvre d'actions visant les populations et leurs milieux. Ils ont également pour objectif de faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles.

Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

Un plan national d'action est ainsi une stratégie de moyen-terme qui vise :

- A organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- A mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- A informer les acteurs concernés et le public ;
- A faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques ; des opérations de renforcement de population ou de réintroduction peuvent également être menées via les plan nationaux d'action, lorsque les effectifs sont devenus trop faibles ou que l'espèce a disparu.

La commune de Vendres est concernée par plusieurs Plans Nationaux d'Actions :

- PNA chiroptères ;
- PNA Outarde ;
- PNA Faucon crécerellette ;
- PNA Butor étoilé ;
- PNA Aigle de Bonelli ;
- PNA Pie Grièche méridionale ;
- PNA Pie Grièche à poitrine rose ;
- PNA Pie Grièche à tête rousse.



Figure 38 : Outarde canepetière (Source : Biotope)



Figure 39 : Faucon crécerellette (Source : Biotope)

5 Patrimoine écologique

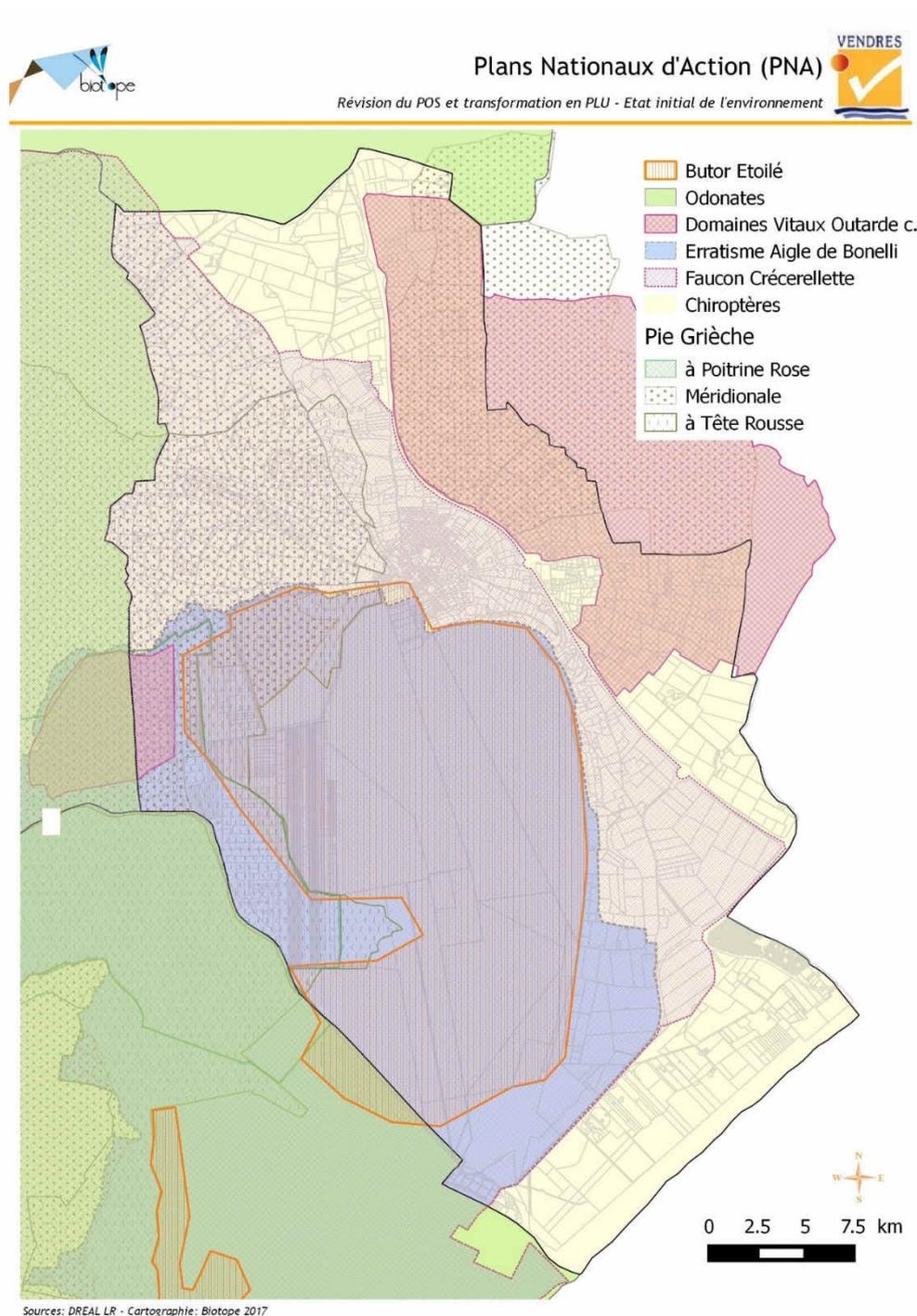


Figure 40 : Les Plans Nationaux d'Action sur la commune

5 Patrimoine écologique

1.7 Autres zonages de gestion

1.7.1 Les terrains de mise en œuvre de mesures compensatoires

Dans le cadre des projets d'aménagement, des mesures compensatoires au titre de la protection des espèces peuvent être mis en place.

Le **Registre de la compensation environnementale** (RCE) du Languedoc-Roussillon est une base de données géolocalisée développée par la DREAL LR pour **compiler et cartographier les mesures compensatoires en faveur de la biodiversité** au niveau régional. Il identifie un secteur faisant l'objet de la mise en œuvre de mesures compensatoires sur la commune de Vendres : il s'agit de la parcelle ZA 193 aujourd'hui rétrocédées au Conservatoire des Espaces Naturels. La gestion qui y est mise en place vise à compenser la perte d'habitat de reproduction de l'Outarde canepetière dans le cadre de l'agrandissement du centre de stockage de déchets du plateau de Vendres.

5 Patrimoine écologique

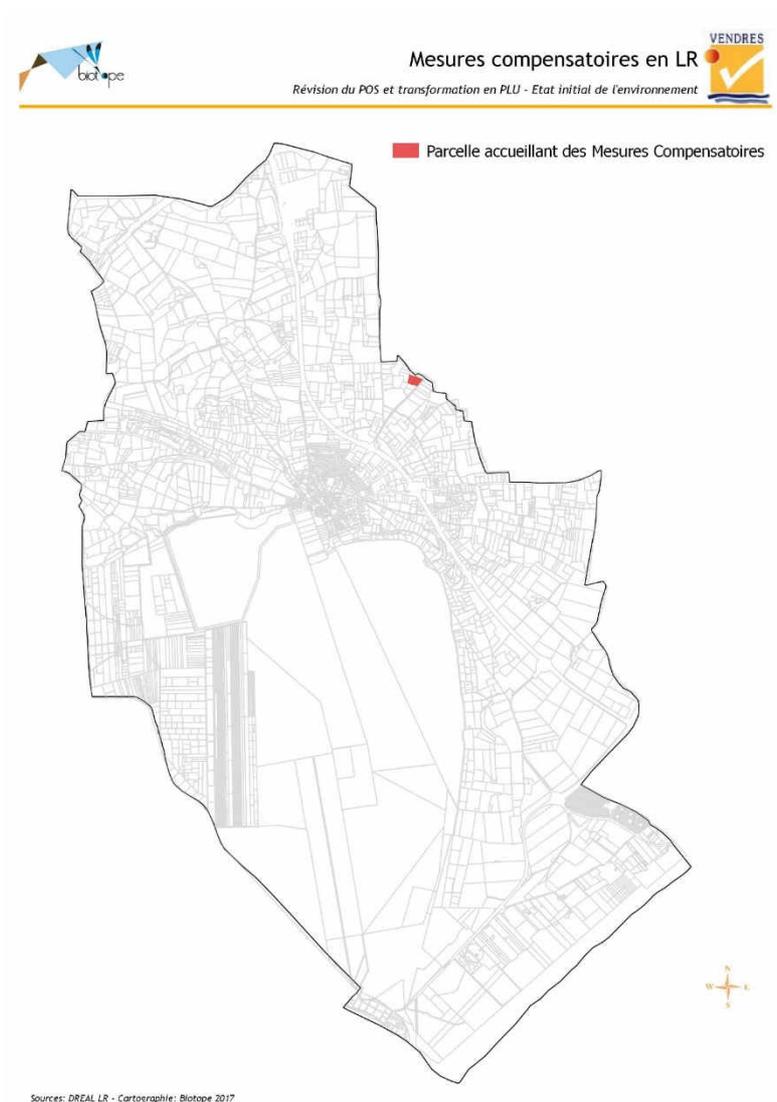


Figure 41 : Localisation des mesures compensatoires sur la commune

1.7.2 Les terrains du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

Il est propriétaire de nombreuses parcelles sur la commune de Vendres, se concentrant autour de l'étang de Vendres et sur le littoral.

5 Patrimoine écologique

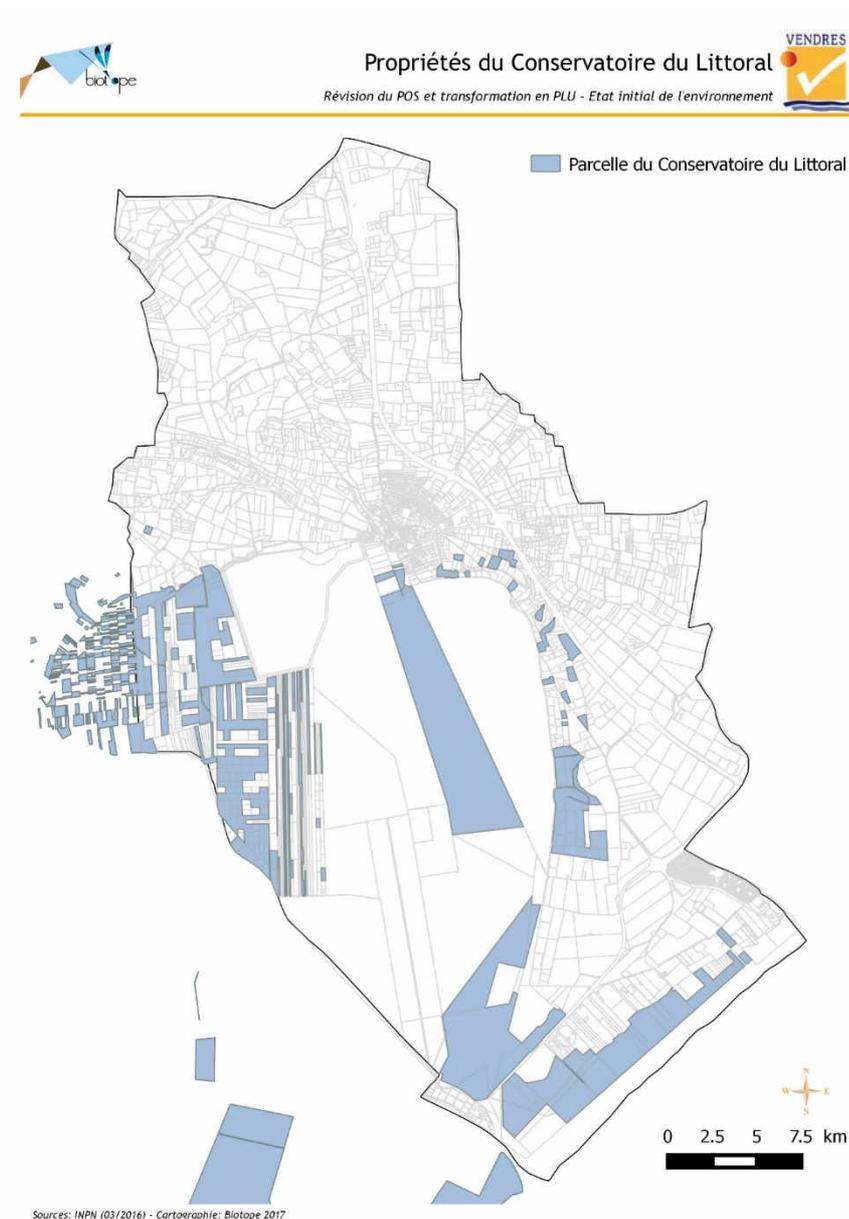


Figure 42 : Les propriétés du Conservatoire du Littoral sur la commune

1.8 Un diagnostic par entité écologique

Le territoire de la commune est très hétérogène en termes d'occupation du sol. Ainsi, cordon dunaire, milieux lagunaires, vignobles se côtoient, abritant des espèces aux exigences écologiques différentes. Ainsi, pour réaliser le diagnostic, un découpage de la commune par entités écologique a été réalisé.

Pour chaque entité, une synthèse des espèces patrimoniales présentes (d'après les données disponibles) est réalisée.

5 Patrimoine écologique

1.8.1 Présentation des entités écologiques retenues

Le territoire de la commune de Vendres peut être découpé en quatre entités écologiques distinctes :

- Les collines, au nord-ouest de la commune ;
- L'étang, au sud-ouest de la commune ;
- Le plateau de Vendres à l'est ;
- La zone littorale, au sud de la commune.

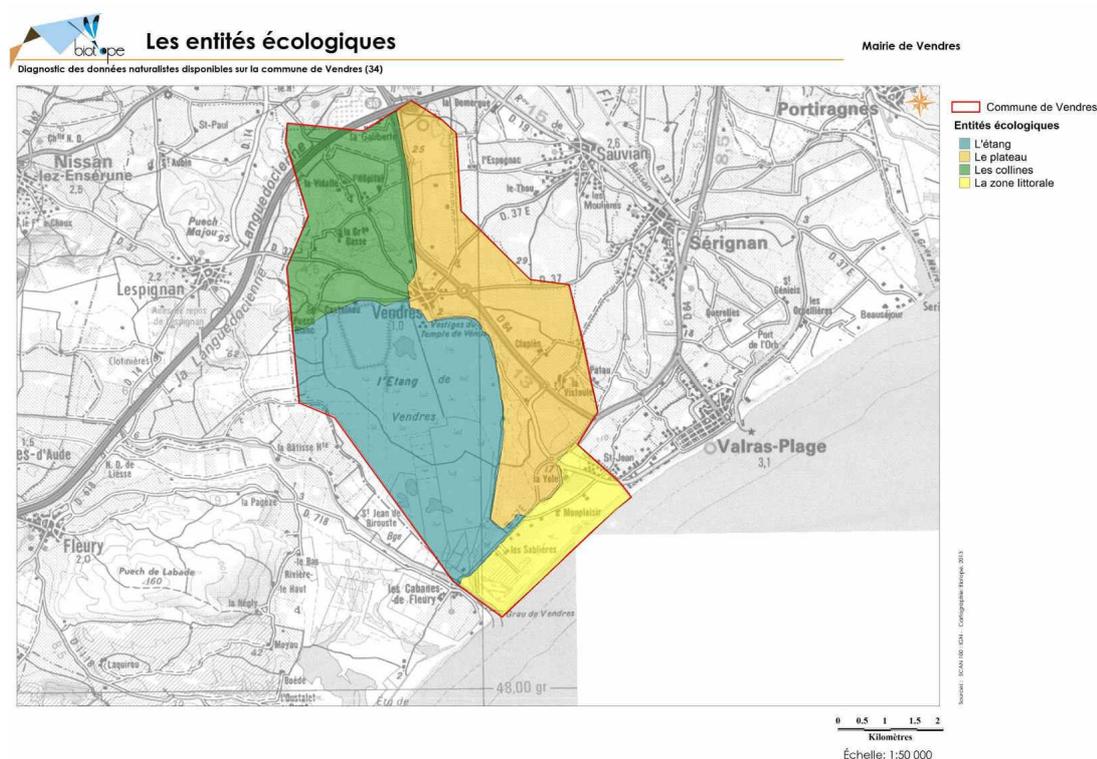


Figure 43 : Les entités écologiques de la commune

1.8.2 Les collines

Situées au nord-ouest du territoire communal, les collines développent un relief dominé par les « puechs » (mont, colline) et offrent des paysages variés de coteaux secs couverts de garrigue et de vallons où la présence d'eau est prégnante. Les domaines viticoles sont moins vastes que sur le plateau et les cultures sont plus diversifiées.

Zonages et outils environnementaux

Cette entité est concernée par plusieurs zonages d'inventaires :

- ZNIEFF n°3408-3056 « Collines nord de Lospignan » ;
- ZNIEFF n° 0000-3055 « Trouées de Castelnau »,
- ZNIEFF n° 3408-3057 « Collines sud de Lospignan »,
- ZNIEFF n° 3408-0000 « Collines de Nissan et Lospignan »,

5 Patrimoine écologique

- SIC FR9101439 « Collines d'Ensérune » ;
- PNA Chiroptères.

Bilan des espèces remarquables présentes

Les données concernant les espèces faunistiques remarquables sur la commune proviennent des données ZNIEFF et des études écologiques menées sur le territoire.

Il est important de souligner que ces données ne sont pas exhaustives. Cependant, elles fournissent des informations intéressantes quant aux enjeux écologiques sur chaque entité.

Avifaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive Oiseaux	LR mondiale	LR française
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	X	An I	LC	LC
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	X		LC	LC
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	X	An I	LC	LC
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	X	An I	LC	LC
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	X		LC	NT
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	X	An I	NT	NT
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	X	An I	LC	VU
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	X			VU
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	X		LC	NT
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	X		LC	LC
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	X		LC	LC

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée
- VU : Vulnérable

An. I = Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté.

An. II = Annexe II de la Directive Oiseaux : espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.

5 Patrimoine écologique

Amphibiens et reptiles

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	X		NT	VU

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- NT : Quasi menacée
- VU : Vulnérable

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Insectes

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	X	An IV		LC

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Chiroptères

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	An IV	LC	NT
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	X	An IV	LC	LC
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	X	An IV	LC	LC

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

5 Patrimoine écologique

Flore

Les données concernant la flore remarquable de la commune de Vendres proviennent de la base de données Silène Flore du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles et des données ZNIEFF.

Le tableau suivant présente la liste des espèces patrimoniales sur la commune. Les espèces présentées en gras sont les espèces qui bénéficient d'un statut de protection. La carte suivante localise les espèces protégées sur l'entité.

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom commun</i>	<i>Statut</i>
<i>Hedysarum spinosissimum</i>	Sainfoin épineux	Det.
<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris	Det.
<i>Orobanche laevis</i>	Orobanche des sables	Det.
<i>Cnicus benedictus</i>	Chardon béni	Det.
<i>Gagea granatelli</i>	Gagée de Granatelli	Det./PN
<i>Helianthemum ledifolium</i>	Hélianthème à feuilles de lédum	Det.
<i>Hippocrepis ciliata</i>	Hippocrépide ciliée	Det.
<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	Det./PN
<i>Odontites viscosus</i>	Odontite visqueux	Det.

PN : espèce protégée à l'échelle nationale

LR2 : Espèce inscrite sur la liste rouge nationale Tome II

Det. : Espèce déterminante ZNIEFF

La mosaïque de milieux agricoles présente sur cette entité est favorable à la présence de nombreuses espèces patrimoniales (Rollier d'Europe, Bruant Ortolan, Pipit rousseline, Léopard ocellé). A noter la présence de deux espèces végétales protégées au niveau national (Gagée de Granatelli et Salicaire à trois bract

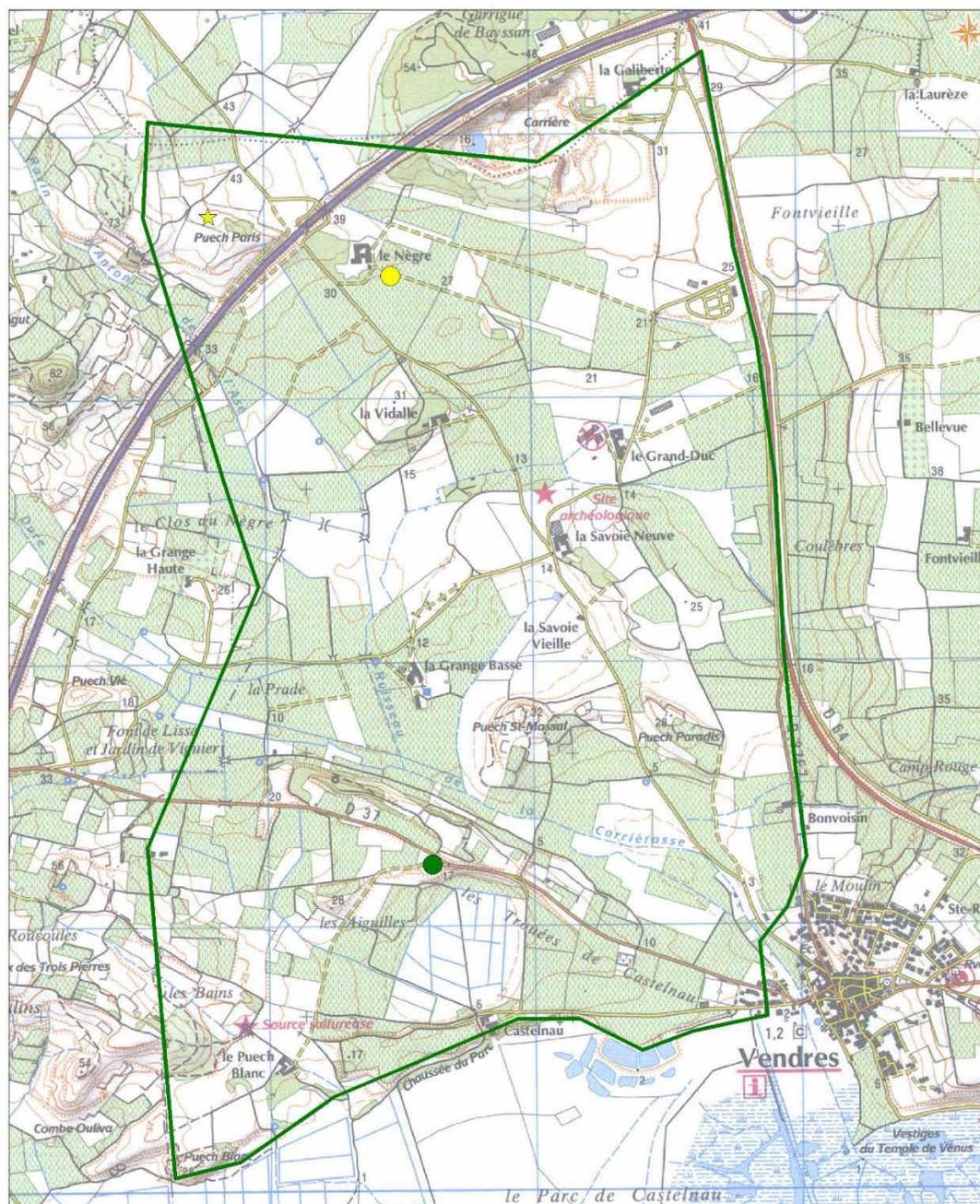
5 Patrimoine écologique



Flore protégée sur l'entité écologique "Collines"

Mairie de Vendres

Diagnostic des données naturalistes disponibles sur la commune de Vendres



Sources : SCAN 25 ; IGN - Données : Silène flore, 2013 - Cartographie: Biotope, 2013

- *Lythrum tribracteatum* (lieudit)
- *Gagea granatelli* (lieudit)
- ★ *Gagea granatelli* (pointage précis)

0 0.2 0.4 0.8 1
Kilomètres
Échelle: 1:20 000

Figure 44 : Flore protégée sur l'entité écologique "Collines"

5 Patrimoine écologique

1.8.3 Le plateau

Le plateau est composé d'une mosaïque de milieux : cultures, friches, haies, bosquets, mares temporaires. Les paysages sont caractérisés par l'étendue des vignobles ponctuée par les mas entourés d'arbres.

Zonages et outils environnementaux

- ZNIEFF n° 0000-3053 « Plateau de Vendres » ;
- ZNIEFF n° 3408-0000 « Collines de Nissan et Lespignan » ;
- SIC FR9101439 « Collines d'Ensérune » ;
- ZSC « Mare du plateau de Vendres » ;
- PNA Chiroptères ;
- PNA Outardes.

Bilan des espèces remarquables présentes

Les données concernant les espèces faunistiques remarquables sur la commune proviennent des données ZNIEFF et des études écologiques menées sur le territoire.

Il est important de souligner que ces données ne sont pas exhaustives. Cependant, elles fournissent des informations intéressantes quant aux enjeux écologiques sur chaque entité.

Avifaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive Oiseaux	LR mondiale	LR française
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	X	An I	LC	LC
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	X		LC	LC
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	X	An I	LC	NT
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	X	An I	LC	NT
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	X		LC	NT
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	X	An I	NT	NT
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	X	An I	LC	VU
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	X			VU
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	X	An I	NT	VU
<i>Upupa epops</i>	Upupa epops	X		LC	LC

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée
- VU : Vulnérable

5 Patrimoine écologique

An. I = Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté.

Amphibiens et reptiles

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	X		LC	NT

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée

Insectes

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	X	An IV		LC
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	X	An IV	VU	

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- VU : Vulnérable

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Chiroptères

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	An IV	LC	NT
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	X	An IV	LC	LC
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	X	An IV	LC	LC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Daubenton	X	An IV	NT	NT

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée

5 Patrimoine écologique

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Flore

Les données concernant la flore remarquable de la commune proviennent de la base de données Silène Flore du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles.

Le tableau suivant présente la liste des espèces patrimoniales sur la commune. Les espèces présentées en gras sont les espèces qui bénéficient d'un statut de protection. La carte suivante localise les espèces protégées sur l'entité.

Nom scientifique	Nom commun	Statut
<i>Damasonium alisma</i>	Etoile d'eau	Det./PN
<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une écaille	Det.
<i>Juncus pygmaeus</i>	Jonc nain	Det.
<i>Juncus tenageia</i>	Jonc des marécages	Det.
<i>Lythrum thymifolium</i>	Salicaire à feuilles de thym	Det./PN
<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	Det./PN
<i>Marsilea strigosa</i>	Marsilée pubescente	Det./PN/An IV
<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris	Det.
<i>Polygonum romanum Jacq. subsp. gallicum</i>	Renouée de France	Det./PR
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	Det./PN

PN : espèce protégée à l'échelle nationale

PR : espèce protégée à l'échelle régionale

Det. : Espèce déterminante ZNIEFF

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

La mosaïque de milieux agricoles présente sur cette entité abrite une faune patrimoniale typique de ces milieux. Les enjeux liés à l'avifaune sont forts comme le témoigne la présence d'espèce comme l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard et le Bruant ortolan. Cette entité est également utilisée par de nombreuses espèces de chiroptères. Les enjeux floristiques sont localisés sur la mare du plateau de Vendres qui abrite plusieurs espèces protégées au niveau national.



Flore protégée sur l'entité écologique "Le plateau"

Mairie de Vendres

Diagnostic des données naturalistes disponibles sur la commune de Vendres

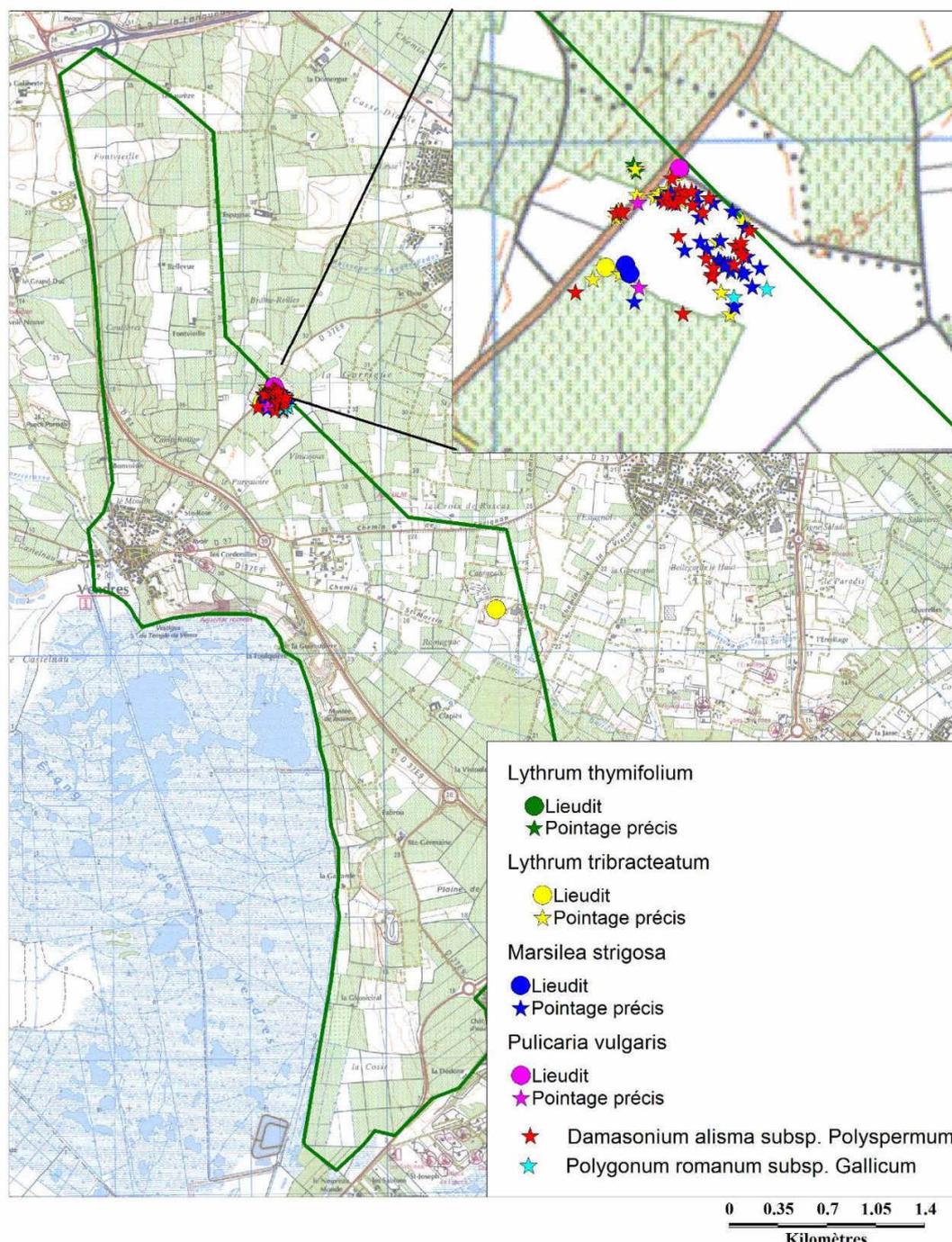


Figure 45 : Flore protégée sur l'entité écologique "Le plateau"

5 Patrimoine écologique

1.8.4 L'étang de Vendres

L'étang de Vendre est composé de trois habitats naturels principaux qui confèrent une grande richesse écologique au site :

- Une lagune côtière constituée d'une grande roselière ;
- Des fourrés halophiles méditerranéens ou sansouires entourant l'étang ;
- Des prés salés méditerranéens.

Zonages et outils environnementaux

- ZNIEFF n° 3409-3054 "Etang de Vendres" ;
- ZNIEFF n° 3409-0000 " Basse Plaine de l'Aude et étang de Capestang" ;
- ZPS FR9110108 « Basse plaine de L'Aude » ;
- SIC FR9101435 « Basse plaine de L'Aude » ;
- ZICO LR18 « Etang de Vendres, Pissevache et Lespignan » ;
- PNA Butor étoilé ;
- PNA Faucon crécerellette ;
- PNA Chiroptères ;
- PNA Aigle de Bonelli.

Bilan des espèces remarquables présentes

Les données concernant les espèces faunistiques remarquables sur la commune proviennent des données ZNIEFF et des études écologiques menées sur le territoire.

Il est important de souligner que ces données ne sont pas exhaustives. Cependant, elles fournissent des informations intéressantes quant aux enjeux écologiques sur chaque entité.

Avifaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive Oiseaux	LR mondiale	LR française
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	X		LC	VU
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniolle à moustaches	X	An I	LC	NT
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	X	An II	LC	LC
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	X	An I	LC	LC
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	X	An I	LC	LC
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	X	An I	LC	NT
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	X		LC	LC
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	X	An I	LC	VU
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	X		LC	LC

5 Patrimoine écologique

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive Oiseaux	LR mondiale	LR française
<i>Burhinus oedicanus</i>	Oedicnème criard	X	An I	LC	NT
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	X	An I	LC	NT
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	X	An I	NT	NT
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	An I	LC	LC
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	X	An I	LC	VU
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	X	An I	LC	VU
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	X	An I	LC	LC
<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	X	An I	LC	LC
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	X	An I	LC	NT
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	X			VU
<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	X	An I	LC	CR
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	X	An I	LC	NT
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	X		LC	LC
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	X	An II	LC	LC
<i>Porphyrio porphyrio</i>	Talève sultane	X	An I	LC	EN
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	X		LC	EN
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	X	An I	NT	VU
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	X		LC	LC

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée
- VU : Vulnérable
- EN : En danger
- CR : Au bord de l'extinction

An. I = Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté.

An. II = Annexe II de la Directive Oiseaux : espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

Amphibiens et reptiles

5 Patrimoine écologique

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive habitats	Liste rouge mondiale (IUCN)	LR française
<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire	X			LC
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	X		LC	NT
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	X		NT	VU
<i>Pelobates cultripès</i>	Pélobate cultripède	X	An IV	NT	VU
<i>Rana perezi</i>	Grenouille de Perez	X	An V	LC	NT

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée
- VU : Vulnérable

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

An v : L'annexe V de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Insectes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive habitats	Liste rouge mondiale (IUCN)	LR française
<i>Tibicina tomentosa</i>	Cigale cotoneuse				
<i>Zerynthia polyxena</i>	La Diane	X	An IV		LC
<i>Cochlicella conoidea</i>	Cornet des dunes				
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage				LC
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympetrum meridionale				
<i>Gryllotalpa septemdecimchromosomica</i>	Courtilière provençale				
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	X	An IV	VU	

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- VU : Vulnérable

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

5 Patrimoine écologique

Chiroptères

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>PN</i>	<i>Directive habitats</i>	<i>Liste rouge mondiale (IUCN)</i>	<i>LR française</i>
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	X	An IV	LC	NT

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Flore

Les données concernant la flore remarquable de la commune du Thor proviennent de la base de données Silène Flore du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles.

Le tableau suivant présente la liste des espèces patrimoniales sur la commune. Les espèces présentées en gras sont les espèces qui bénéficient d'un statut de protection. La carte suivante localise les espèces protégées sur l'entité.

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom commun</i>	<i>Statut</i>
Apium graveolens	Céleri sauvage	Det.
Artemisia caerulescens L. subsp. gallica	Armoise bleuâtre de France	Det.
Blackstonia imperfoliata	Chlore imperfoliée	Det.
Butomus umbellatus	Jonc fleuri	Det.
Cynanchum acutum	Scamonnée	Det.
Limonium auriculifolium	Statice à feuilles de lychnis	Det.
Limonium ferulaceum	Statice faux-ferula	Det.
Limonium girardianum	Statice de Girard	Det./PN
Limonium legrandii	Statice de Le Grand	Det.
Lythrum tribracteatum	Salicaire à trois bractées	Det./PN
Parentucellia viscosa	Bartsie visqueuse	Det.
Phalaris caerulescens	Alpiste bleuissant	Det. /An IV
Schoenoplectus litoralis	Scirpe du littoral	Det.
Spartina versicolor	Spartine bigarrée	Det.
Suaeda splendens	Soude splendide	Det.
Triglochin maritimum	Troscart maritime	Det.

5 Patrimoine écologique

PR : espèce protégée à l'échelle régionale

Det. : Espèce déterminante ZNIEFF

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

L'étang de Vendres abrite une avifaune particulièrement riche et patrimoniale. Plusieurs espèces rares et menacées (Butor étoilé, Blongios nain, Lusciniole à moustaches) sont en effet présentes. Les milieux humides sont également très favorables à la présence d'une entomofaune patrimoniale.

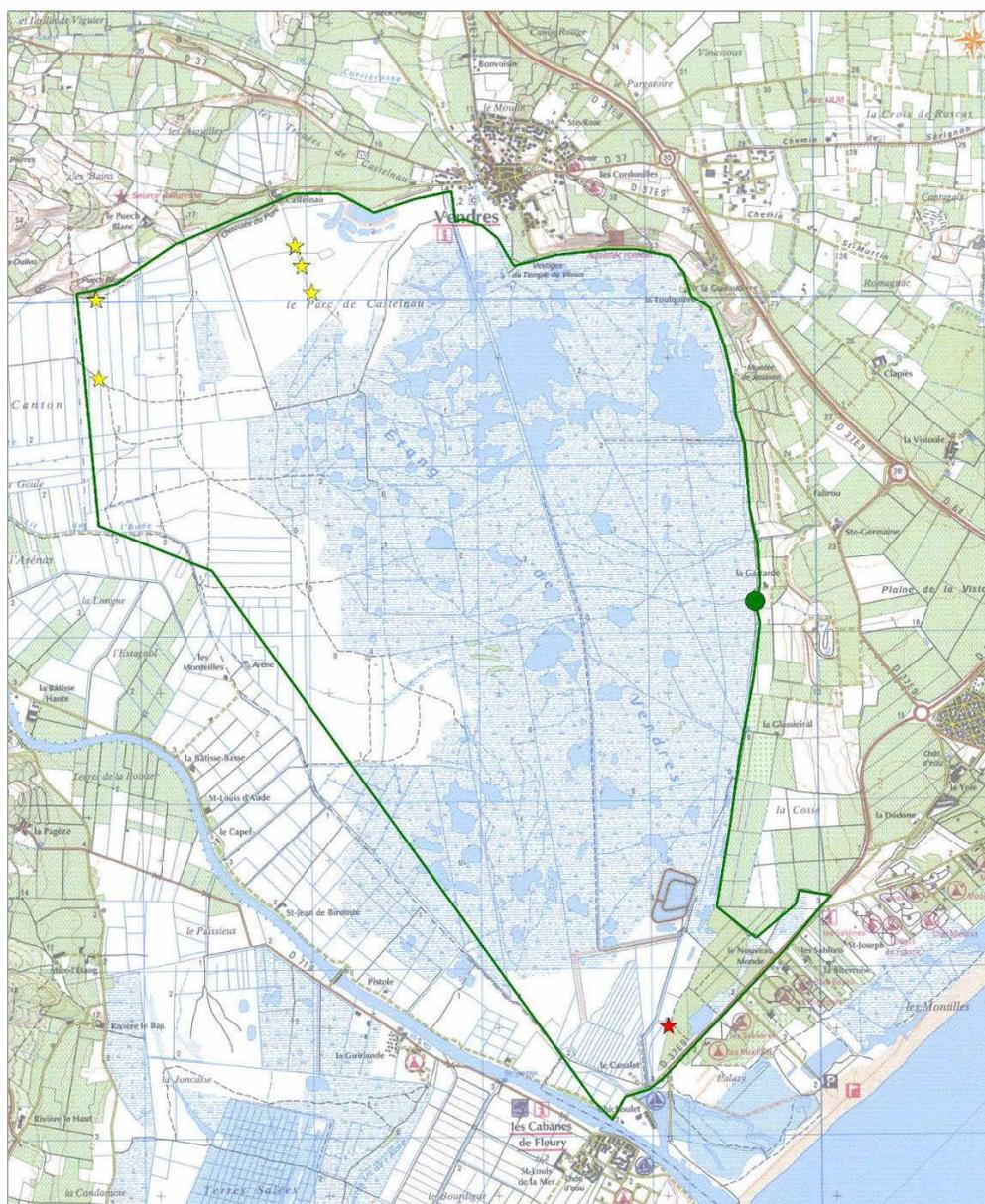
5 Patrimoine écologique



Flore protégée sur l'entité écologique "Etang"

Mairie de Vendres

Diagnostic des données naturalistes disponibles sur la commune de Vendres



Sources : SCAN 25 ; IGN - Données ; Silène flore, 2013 - Cartographie ; Biotope, 2013

- ★ Lythrum tribractatum (pointage précis)
- ★ Lyonium girardianum (pointage précis)
- Euphorbia terracina (lieudit)

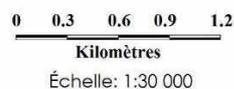


Figure 46 : Flore protégée sur l'entité écologique "L'étang"

5 Patrimoine écologique

1.8.5 La zone littorale

Ce secteur se compose de deux unités :

- Un cordon dunaire associé à des dépressions humides. Cet espace, en voie de régression, constitue régionalement l'un des derniers espaces naturels associant cordon dunaire et dépressions humides au sein d'une zone fortement urbanisée, à proximité de stations littorales.
- Un espace rétro littoral anciennement cultivé aujourd'hui occupé par une forte densité de campings et de résidences de vacances devenant de plus en plus habitats permanents.

Zonages et outils environnementaux

- ZNIEFF n° 3409-3051 « Cordon dunaire des Montilles » ;
- ZNIEFF n° 3409-0000 « Basse Plaine de l'Aude et étang de Capestang » ;
- SIC FR9101435 « Basse plaine de L'Aude » ;
- SIC FR9102013 « Côtes Sableuses de L'infralittoral languedocien » ;
- ZPS FR9112035 « Côte languedocienne » ;
- ZICO LR18 « Etang de Vendres, Pissevache et Lespignan » ;
- PNA Chiroptères.

Bilan des espèces remarquables présentes

Les données concernant les espèces faunistiques remarquables sur la commune proviennent des données ZNIEFF et des études écologiques menées sur le territoire.

Il est important de souligner que ces données ne sont pas exhaustives. Cependant, elles fournissent des informations intéressantes quant aux enjeux écologiques sur chaque entité.

Avifaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive Oiseaux	LR mondiale	LR française
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	X	An I	LC	LC
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	X	An I	LC	NT
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	X	An I	LC	NT
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	X		LC	NT
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	An I	LC	LC
<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	X	An I	LC	EN
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	X	An II/2	LC	LC
<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	X	An I	LC	LC
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	X		LC	LC
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	X		LC	LC

5 Patrimoine écologique

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée
- VU : Vulnérable
- EN : En danger

An. I = Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des **Zone de Protection Spéciale** (ZPS) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté.

An. II = Annexe II de la Directive Oiseaux : espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

Amphibiens et reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive habitats	Liste rouge mondiale (IUCN)	LR française
<i>Psammotromus hispanicus</i>	Psammotrome d'Edwards	X		LC	NT

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi menacée

Insectes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	Directive habitats	Liste rouge mondiale (IUCN)	LR française
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur				
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage				LC

PN : Protection nationale

Listes rouge :

- LC : Préoccupation mineure

Flore

Les données concernant la flore remarquable de la commune du Thor proviennent de la base de données Silène Flore du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles.

Le tableau suivant présente la liste des espèces patrimoniales sur la commune. Les espèces présentées en gras sont les espèces qui bénéficient d'un statut de protection. La carte suivante localise les espèces protégées sur l'entité.

5 Patrimoine écologique

Nom scientifique	Nom commun	Statut
<i>Apium graveolens</i>	Céleri sauvage	Det.
<i>Artemisia caerulescens</i> L. subsp. <i>gallica</i>	Armoise bleuâtre de France	Det.
<i>Blackstonia imperfoliata</i>	Chlore imperfoliée	Det.
<i>Butomus umbellatus</i>	Jonc fleuri	Det.
<i>Cynanchum acutum</i>	Scamonnée	Det.
<i>Limonium auriculifolium</i>	Statice à feuilles de lychnis	Det.
<i>Limonium ferulaceum</i>	Statice faux-ferula	Det.
<i>Limonium girardianum</i>	Statice de Girard	Det./PN
<i>Limonium legrandii</i>	Statice de Le Grand	Det.
<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	Det./PN
<i>Parentucellia viscosa</i>	Bartsie visqueuse	Det.
<i>Phalaris caerulescens</i>	Alpiste bleuissant	Det./An IV
<i>Schoenoplectus litoralis</i>	Scirpe du littoral	Det.
<i>Spartina versicolor</i>	Spartine bigarrée	Det.
<i>Suaeda splendens</i>	Soude splendide	Det.
<i>Triglochin maritimum</i>	Troscart maritime	Det.

PR : espèce protégée à l'échelle régionale

Det. : Espèce déterminante ZNIEFF

An IV : L'annexe IV de la Directive habitat fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Les prés salés méditerranéens et les dunes de cette entité remplissent des fonctions de nidification, d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux dont certaines patrimoniales comme le Gravelot à collier interrompu, la Giaréole à collier et l'Alouette calandrelle. La diversité de milieux (dunes, prés salés) se traduit par la présence de nombreuses espèces végétales patrimoniales inféodées à des sols plus ou moins salins.

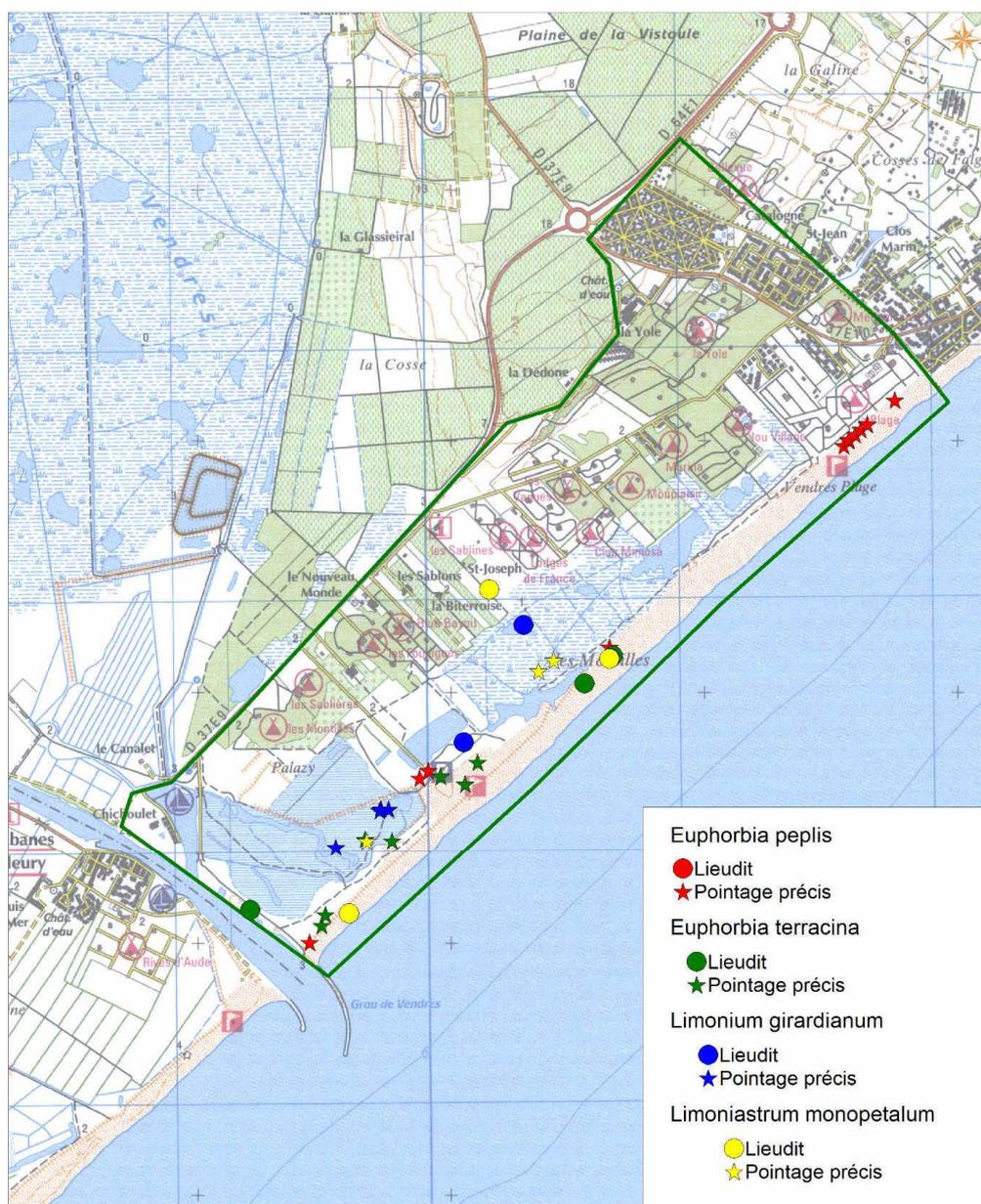
5 Patrimoine écologique



Flore protégée sur l'entité écologique "Littoral"

Mairie de Vendres

Diagnostic des données naturalistes disponibles sur la commune de Vendres



Sources : SCAN 25; IGN - Données : Silène flore, 2013 - Cartographie: Biotope, 2013

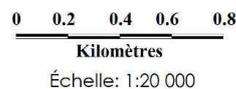


Figure 47 : Flore protégée sur l'entité écologique "Littoral"

5 Patrimoine écologique

1.9 Fonctionnalités écologiques – Trame Verte et Bleue

1.9.1 Les notions clés

Face à l'érosion des milieux naturels et la perte de biodiversité induite, les acteurs politiques ont légiféré afin de disposer d'un cadre réglementaire commun à l'échelle nationale suite aux travaux du Comité Opérationnel (COMOP) « Trame verte et bleue » initiés lors du Grenelle de l'environnement. Il en résulte les deux lois suivantes :

- la loi dite « Grenelle 1 » (loi n° 2009-967 du 3 août 2009) met en place la notion de Trame verte et bleue (TVB), qui vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques ;
- la loi dite « Grenelle 2 » (n° 2010-788 du 12 juillet 2010) précise les modalités d'application et les outils à mettre en œuvre dans le cadre de la Trame verte et bleue dont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (article L.371-3 du code de l'environnement) et les objectifs associés à intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme.

Plus en détail, selon l'article L. 121-1 3° du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme déterminent les conditions de préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, la Trame verte et bleue doit être prise en compte par ces documents notamment dans l'état initial de l'environnement (diagnostic) et dans le PADD (objectifs et orientations de préservation).

Un **réservoir de biodiversité** constitue, à l'échelle du territoire d'étude, un espace où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Une espèce peut ainsi y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. De manière plus globale, les milieux naturels peuvent y assurer leur fonctionnement. Il s'agit donc soit d'espaces à partir desquels des individus d'espèces peuvent se disperser, soit d'espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

Un **corridor écologique** est une voie de déplacement, empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre milieux naturels permettent la dispersion et la migration des espèces. On les classe généralement en trois types principaux :

- Les structures linéaires : haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, ... ;
- Les structures en « pas japonais » : ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges (mares, bosquets, ...);
- Les matrices paysagères : type de milieu paysager dominant sur le territoire d'étude.

1.9.2 Les documents de références

Le SRCE LR

La loi 2009-967 du 3 août 2009 et la loi du 12 juillet 2010, dites lois Grenelle 1 et 2, instaurent dans le droit français la création de la Trame verte et bleue (TVB) comme outil d'aménagement du territoire destiné à mieux intégrer les projets et activités humaines dans leur environnement naturel.

La trame verte et bleue repose sur l'articulation de trois niveaux :

- - le niveau national, qui fixe le cadre les orientations nationales pour la cohérence globale du dispositif ;
- - le niveau régional, avec la co-élaboration par la Région et l'État du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le cadre d'une démarche participative. Ce SRCE, soumis à enquête publique, contient notamment une présentation des enjeux

5 Patrimoine écologique

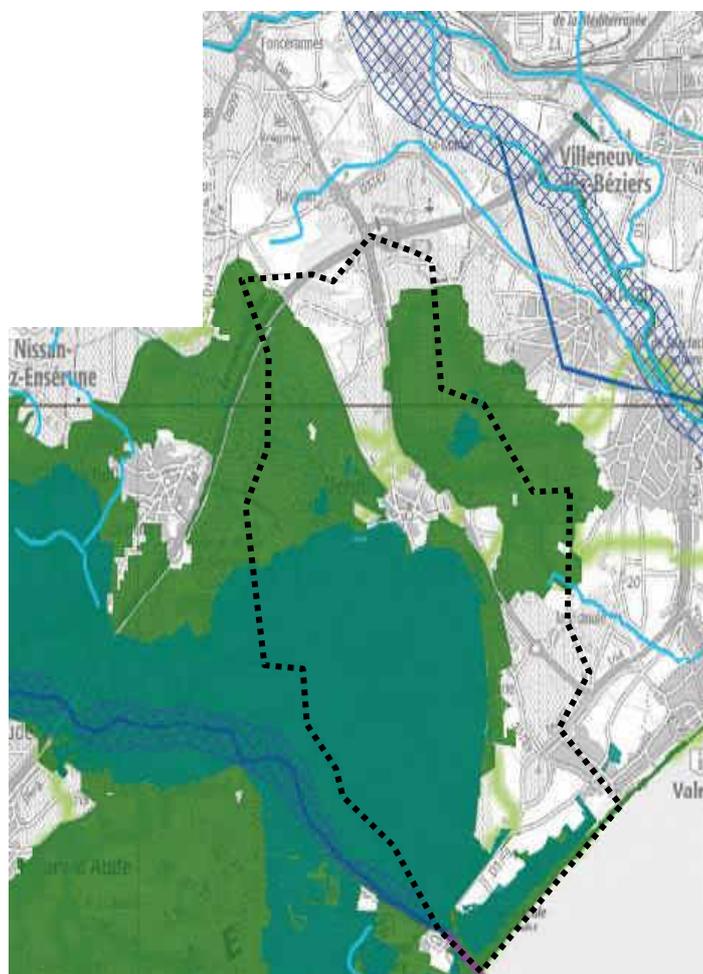
régionaux en matière de continuités écologiques, une cartographie de la Trame verte et bleue régionale et les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques ;

- - Le niveau local, avec la prise en compte du SRCE par les documents de planification (SCoT, PLU et cartes communales) et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, et avec l'intégration de l'objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques par les documents d'urbanisme, en particulier les SCoT et les PLU. Il s'agit de l'échelle la plus opérationnelle qui traduit et tient compte des continuités écologiques dans la réalité des projets et besoins du territoire.

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 le SCRE Languedoc-Roussillon a été adopté.

Il identifie sur la commune de Vendres plusieurs réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale que sont l'étang de Vendres et son flanc ouest (entre l'étang et la route départementale), le cordon dunaire des Montilles, les collines de Nissan et Lespignan, ainsi que le plateau de Vendres. Il met en exergue également des corridors permettant le lien entre ces différentes entités et qui encerclent notamment le bourg, comme la zone artisanale Les Grandes Vigne. Ils assurent les continuités entre le plateau de Vendres, l'étang ainsi que le littoral au nord et au sud du bourg.

5 Patrimoine écologique



SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

Espaces de mobilité



NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Figure 48 ; Trame verte et bleue régionale sur la commune de Vendres (Source : SRCE LR)

5 Patrimoine écologique

Le SCoT du Biterrois

L'axe 1 du DOG « *Préserver le socle environnemental du territoire* » identifie le maillage écologique du territoire du SCoT.

Sur la commune de Vendres, cette analyse met en avant :

- *Des pôles majeurs de biodiversité* : l'Etang de Vendres, la mare du plateau de Vendres ainsi que le maillage dunaire des Montilles
- *Des pôles d'intérêt écologique* : le plateau de Vendres et l'est des collines du narbonnais
- *Des corridors écologiques à renforcer ou à créer* : un continuum s'étendant sur l'ensemble de l'arc littoral biterrois, entre stations balnéaires et bourgs de la première couronne littorale. Un continuum reliant le canal du midi à l'ensemble des communes du Narbonnais, au nord de la commune.

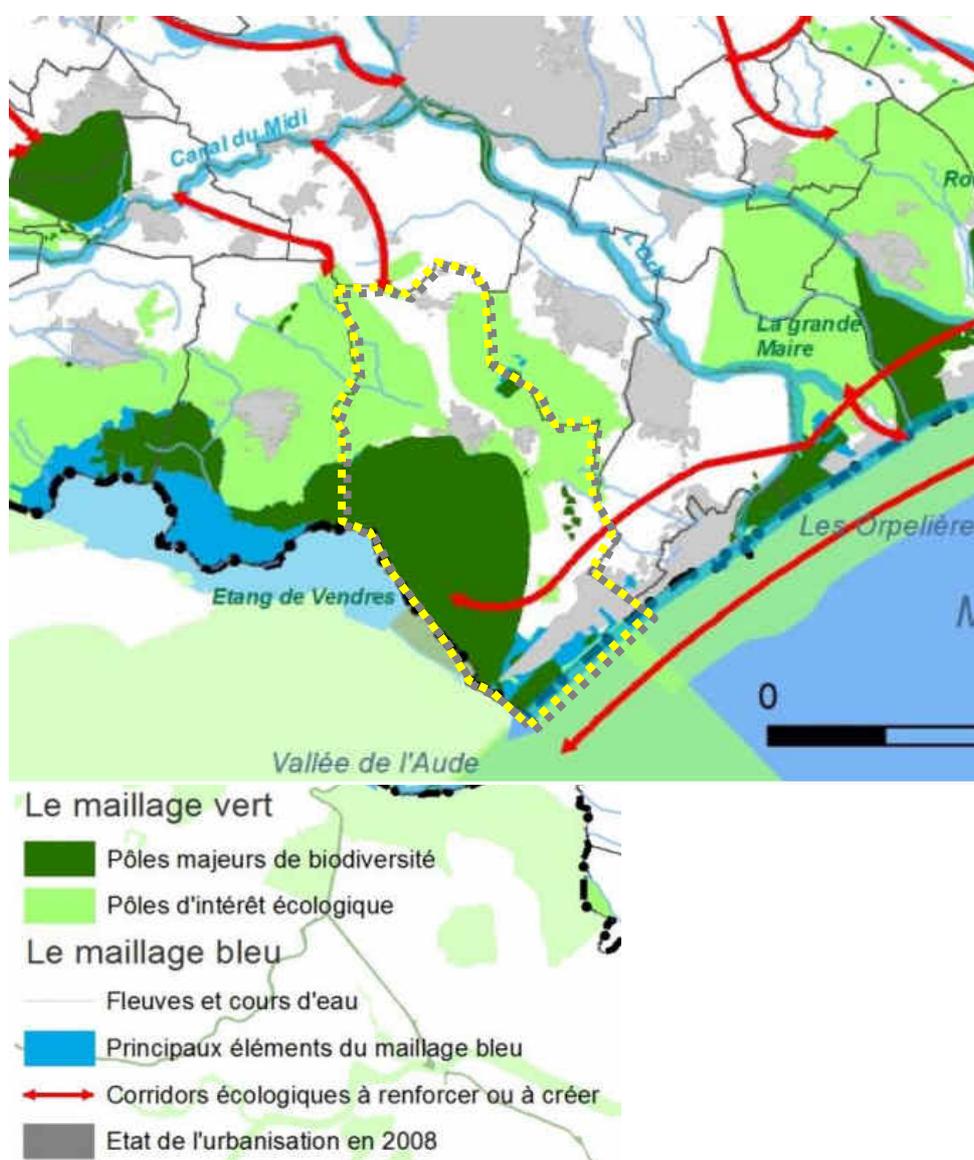


Figure 49 : Maillage écologique du territoire du SCoT Biterrois (Source : DOG SCoT du Biterrois)

6

Contexte patrimonial



6 Contexte patrimonial

6 Contexte patrimonial

Sources : Visite in situ, Atlas des patrimoines (<http://www.atlas.patrimoines.culture.fr>), base Mémoire (<http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/recherche/bases/memoire.html>), Carte IGN Scan 25 (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), témoignages des populations, échanges avec l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault (Direction régionale des affaires culturelles Occitanie), l'Arrêté préfectoral n° 2015 2 015 023 0031 du 23 janvier 2015 (en matière d'archéologie)

En quelques mots :

- Présence de Zonages de Présomption de Prescription Archéologique ;
- Trois Monuments Historiques. Proposition d'un périmètre délimité des abords par l'Architecte des Bâtiments de France/L'approbation du PLU emportera la validation de ce dernier
- Ni site classé, ni site inscrit ;
- Vendres est une commune dotée d'un patrimoine avéré autre que celui référencé par les services de l'État. On notera l'importance des domaines viticoles et de leurs enceintes éparpillées sur le territoire communal.

6.1 Le patrimoine archéologique

Suivant l'Atlas des patrimoines (www.atlas.patrimoines.culture.fr) et les services du DRAC, l'Arrêté préfectoral n° 2015 2 015 023 0031 du 23 janvier 2015 désigne sur la commune de Vendres onze Zonages de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) qui sont des dispositions particulières du Code du Patrimoine.

En effet, la législation prévoit la possibilité d'établir, par commune, des zones dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières en matière d'archéologie, ces dernières étant précisées dans un arrêté préfectoral spécifique. Ces ZPPA viennent ainsi affiner le dispositif général en matière d'archéologie applicable sur chaque commune (cf. remarque ci-dessous). Une ZPPA permet donc à l'État, tout comme dans le dispositif général, de prendre en compte, par une étude scientifique ou une conservation éventuelle, les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par des travaux d'aménagement publics ou privés. Dans ces ZPPA, le Préfet de Région est obligatoirement saisi :

- pour tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté (sans seuil pour les emprises au sol) ;
- pour ces mêmes procédures lorsqu'elles portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage.

Suite à la saisine du Préfet, l'État pourra ou non formuler dans un arrêté une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet.

Remarques importantes :

- dans le cadre législatif et réglementaire général (même en l'absence de ZPPA), le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au Préfet de Région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il puisse émettre, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Les catégories de travaux concernés sont inscrites à l'Article R.523-4 du Code du Patrimoine.

Ces Zonages de Présomption de Prescription Archéologique sont énumérés ci-dessous et localisés sur la carte ci-après :

6 Contexte patrimonial

- Zones sans seuil :
 1. Zone 1 : village ancien d'origine médiévale de Vendres et Champ d'urnes de Vendres, cimetière à incinération de l'Âge du Bronze ;
 2. Zone 2 : portail vielh, village de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer et cimetière à inhumations du Bas Empire romain, villa romaine dite « Temple de Vénus » et Aqueduc de Vénus d'origine romaine ;
 3. Zone 3 : les Bains, villa antique ;
 4. Zone 4 : villa gallo-romaine de Puech Paris ;
 5. Zone 5 : habitat du néolithique récent et final du Domaine le Nègre ;
 6. Zone 6 : trois sites archéologiques
 - a. Exploitation agricole et cimetière à inhumations romaines de la Ferme de l'Hôpital ;
 - b. Villa romaine Primuliac la Savoie ;
 - c. Fontaine de Bourges captage d'origine Romaine.
 7. Zone 7 : les Cournillières, occupation antique et habitat néolithique et protohistorique ;
 8. Zone 8 : le Perrié, établissement romain ;
 9. Zone 9 : occupation romaine du Domaine de Sainte Germaine ;
 10. Zone 10 : villa romaine du Domaine de La Yole.
- Zones avec seuil à 1000 m² :
 11. Zone 11 : espace doté d'un fort potentiel archéologique contenant des indices diffus d'occupation antique. Sous son emprise passe le tracé non encore reconnu de l'Aqueduc romain et moderne de Vendres.

6 Contexte patrimonial



Figure 50 : Carte de Zonages de Présomption de Prescription Archéologique d'après les données de la carte archéologique nationale (Source : Arrêté préfectoral n° 2015 2 015 023 0031 du 23 janvier 2015)

6 Contexte patrimonial

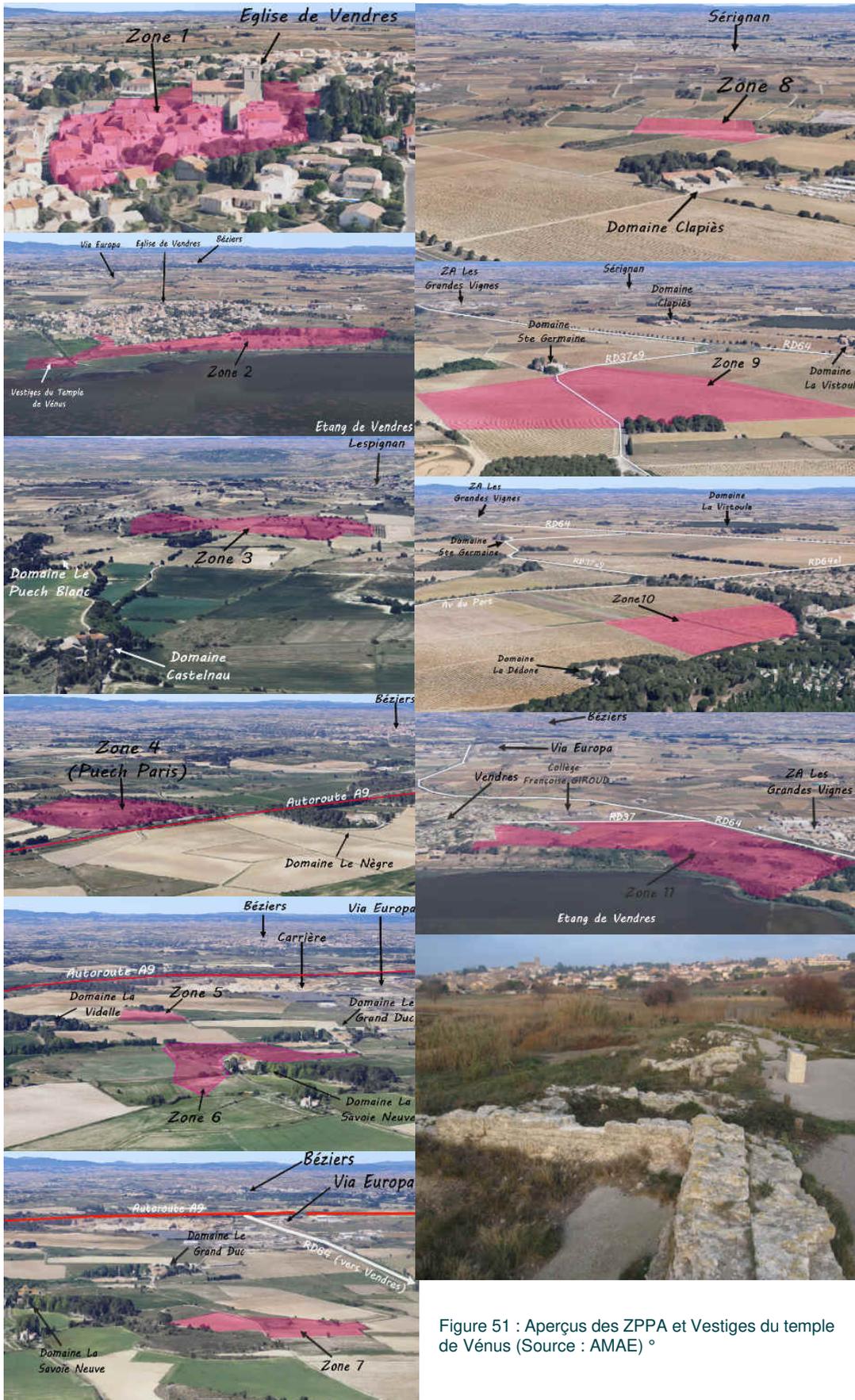


Figure 51 : Aperçus des ZPPA et Vestiges du temple de Vénus (Source : AMAE) °

6 Contexte patrimonial

Un zonage de Présomption de Prescription Archéologique ne constitue pas une servitude d'urbanisme, les procédures attenantes sont déclenchées uniquement dans le cadre de projets opérationnels et ne s'opposent pas à la planification de l'espace. Elles seront toutefois annexées au PLU

6.2 Les sites classés et les sites inscrits

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. La protection au titre des sites est issue de la loi du 2 mai 1930. Il existe deux niveaux de protection, le classement et l'inscription :

- **le classement** est en principe réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé ;
- **l'inscription** est quant à elle proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés.

Suivant l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture aucun site n'est protégé au titre de la Loi du 2 mai 1930 sur la commune de Vendres.

6.3 Les Monuments Historiques

Introduit en Droit français par la Loi du 31 décembre 1913, un Monument historique est un immeuble qui présente un « intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art ». À ce titre, il bénéficie d'une protection juridique forte. C'est aussi l'impression que procurent ses abords, d'où la vigilance qui s'impose à l'égard des projets de travaux à proximité de ces derniers, notamment pour ceux compris dans le champ de covisibilité du monument et/ou dans un périmètre de protection de 500 mètres (valant servitude AC16) appelé PDA ou Périmètre Délimité des Abords. Il existe deux types de protection :

- pour les édifices présentant un intérêt majeur, le Ministre de la Culture prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission supérieure des monuments historiques ;
- pour les édifices d'intérêt régional, un arrêté du préfet de région est pris, après avis de la Commission régionale du patrimoine et des Sites pour l'inscription sur l'inventaire.

Suivant l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture, trois Monuments historiques sont présents sur commune de Vendres. Il s'agit :

- **des vestiges de la villa de PRIMULIAC** dans le domaine le Nègre, classés MH par arrêté du 26 avril 1935. Suivant la base Mérimée du Ministère de la Culture, il s'agit d'une villa antique près de laquelle furent trouvés des fragments de poteries sigillées ou estampées. Primuliac est l'un des plus anciens monastères du Languedoc, monastère dans lequel se serait retiré Sulpice Sévère au 4^e siècle, historien ecclésiastique et disciple de Saint-Martin. Le plan présente deux façades parallèles, distantes l'une de l'autre de soixante mètres, entre lesquelles sont disposées de nombreuses salles, les unes très vastes, les autres réduites, semblables à des cellules de moines. Ce Monument historique dispose d'un périmètre de protection de 500 mètres.

⁶ La servitude AC1 « abords des Monuments historiques » s'étend au périmètre de visibilité de 500 mètres, dans lequel tout immeuble nu ou bâti visible du monument protégé est assujéti aux prescriptions édictées dans la Loi du 31 décembre 1913.

6 Contexte patrimonial

- **les restes de l'Aqueduc dit « Aqueduc Romain »**, inscrits MH par arrêté du 28 mai 1926. Suivant la base Mérimée, l'aqueduc, longtemps considéré comme un aqueduc romain, aurait plus probablement été construit au 17^e siècle. L'ouvrage forme une galerie souterraine voûtée, creusée souvent à quatre ou six mètres de profondeur et généralement assez haute pour qu'un homme debout puisse y circuler. Pour vérifier l'écoulement des eaux, ont été pratiqués de loin en loin de vastes soupiraux permettant de descendre et de réaliser les travaux nécessaires. Ces grands puits rectangulaires mesurent deux mètres de côté sur cinq ou six de profondeur et sont recouverts, à leur partie supérieure, d'énormes blocs de pierre taillés et ajustés. L'eau du Crès circulait dans des canalisations en poterie, supportées par un petit mur de soixante centimètres de haut, construit sur un des côtés du souterrain. Ce Monument historique ne fait pas l'objet d'un périmètre de protection.
- **le reste des remparts du château de Vendres et la porte fortifiée**. Seuls les remparts font aujourd'hui l'objet d'une inscription MH par l'arrêté du 28 mai 1926. En effet, suivant le Porter à Connaissance des services de l'Etat, la porte fortifiée (qui se situait au sommet du village exposée Sud, et détruite en 1961) a été désinscrite par un arrêté du 7 mai 2014. Ainsi, seuls les anciens remparts disposent d'un périmètre de protection de 500 mètres vis-à-vis des vestiges qui entouraient autrefois la partie la plus élevée du village, notamment l'église paroissiale et le cloître lui faisant suite.

Remarques importantes :

- la loi du 25 février 1943 instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques qu'ils soient classés ou inscrits. Depuis l'année 2000, le périmètre de 500 mètres peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales et parcellaires du territoire, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, en accord avec la commune. Pour les abords d'un immeuble déjà protégé au titre des monuments historiques, le périmètre de 500 mètres de rayon peut être remplacé par un périmètre de protection modifié, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme ou de la Carte Communale ». Dans ce contexte, suivant le Porter à Connaissance des services de l'Etat, le périmètre de protection de 500 mètres rattaché aux remparts susvisés a fait l'objet d'une proposition, par l'Architecte des Bâtiments de France, d'un périmètre délimité des abords en raison des abords du monument, des vestiges en place et de sa visibilité depuis les espaces lointains. L'approbation du PLU emportera la validation du périmètre de protection modifié proposé.



Figure 52 : Vestiges des remparts & ancienne porte fortifiée (Source Ministère de la Culture/base Mérimée)

6 Contexte patrimonial



Figure 53 : Positionnement de l'ancienne porte (Source : AMAE)



Figure 54 : Vestiges de la villa de PRIMULIAC (Source : dossier de demande de protection – Ministère de la Culture/base Mérimée – Photos prises en 1935) et Villa de PRIMULIAC de nos jours (les blocs au premier plan sont des dépôts sauvages et non des vestiges de la villa) (Source : AMAE)



Figure 55 : Soupirail pour accéder à l'aqueduc (rue de l'aqueduc romain) et vestiges de l'Aqueduc de nos jours (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial

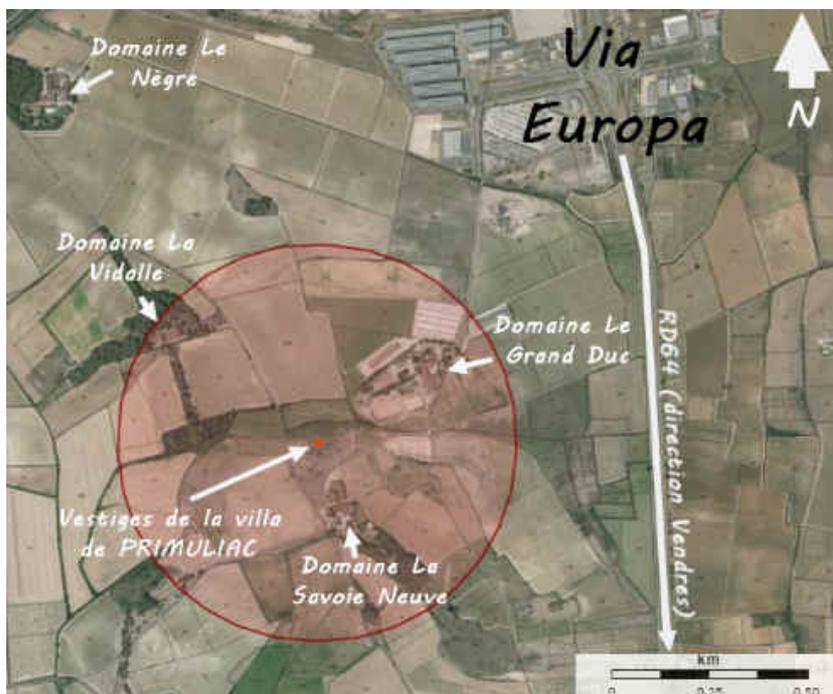


Figure 56 : Périmètre de protection MH de 500 mètres autour des vestiges de la villa de PRIMULIAC (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)



Figure 57 : Périmètre de protection MH de 500 mètres initial et proposition de périmètre de protection modifié autour des anciens remparts (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)

6 Contexte patrimonial



Figure 58 : Localisation de l'Aqueduc (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)

Remarques importantes :

- les covisibilités avec les Monuments historiques seront analysées dans la partie paysage dans un chapitre spécifique.

6.4 Autre patrimoine communal

L'absence de servitude ou de réglementation rattachée à un espace, un bâtiment ou une structure ne signifie pas que ce(s) dernier(s) ne présente(nt) aucun intérêt patrimonial. La commune de Vendres renferme de nombreux indices qui reflètent un héritage historique sur une palette temporelle relativement large (néolithique, époque romaine, médiévale, 19^e siècle). Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir une carte IGN, de consulter celle de l'état-major du 19^e siècle, de « surfer » sur des blogs spécifiques, ou plus conventionnellement de se rendre sur les sites du Ministère de la Culture et enfin par acquit de conscience partir sur le terrain pour découvrir les choses par vous-même.

Se laisser guider par la commune est aussi possible. Vendres (avec le concours de partenaires comme de Conservatoire du Littoral) est consciente de son patrimoine et il n'est pas rare de croiser des petits panneaux expliquant le(s) « monument(s) » et le(s) mettant de fait en valeur. Des sentiers d'interprétations permettent de belles balades et un beau partage sous un chaud soleil d'hivers ou au bourgeonnement printanier.

6 Contexte patrimonial



Figure 59 : Exemples de panneaux pédagogiques et directionnels en faveur du patrimoine communal (Source : AMAE)

Ces traces sont de tailles, d'origines et en état de conservation variables, mais elles permettent de comprendre l'organisation ou l'articulation de certains lieux. Leur préservation est possible (autant dans leur maintien que dans la prise en considération des espaces limitrophes qui participent à leur mise en valeur comme au niveau des domaines ou du temple de Vénus par exemple).

Toutefois, certains d'entre eux sont cachés, excentrés et même non référencés. Malgré cette discrétion apparente, ils peuvent être considérés au même titre que les autres, car pouvant faire un jour l'objet d'une attention particulière et d'une mise en lumière. Pour l'instant, ils conservent un mystère que seuls les explorateurs en herbe peuvent comprendre...

Divers outils de protection existent dans le Code de l'Urbanisme dont celui spécifique aux éléments de paysage à protéger ou à mettre en valeur (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme). Ci-après sont donc présentés par famille quelques exemples.

6.4.1 Elements architecturaux intéressants

Les façades des habitations regorgent de détails architecturaux de diverses époques (médiévale, avènement de la viticulture...) permettant de mettre en opposition divers styles et méthodes de construction.

Ces éléments apportent une touche d'authenticité et d'identité aux espaces urbains et permettent de mieux comprendre l'histoire des lieux, l'évolution du village, mais également les signes sociaux distinctifs. Il s'agit des façades, des portes, des linteaux (droits, voutés, sculptés, rustiques...), des colonnes, des escaliers, des encadrements, des balustrades, des portails et clôtures, des clés de voûte, des marquises, des passages entre les ruelles (...).

Ces détails concernent également les indices sur les façades des anciens commerces, hôtels, anciennes écoles (...). Ces traces existent sur Vendres, quelques exemples avec les styles les plus représentatifs ou plus particuliers sont proposés ci-dessous. Nous noterons que le patrimoine architectural est bien préservé, il est riche dans le centre ancien.

Un exemple assez frappant est à signaler sur Vendres en matière de préservation de ces indices. Il s'agit de la maison Cayssials située en face de l'ancienne mairie sur la rue de la commune. Les indices architecturaux de cette maison de la fin du XVe siècle, inscrits dans la base mémoire du ministère de la Culture, furent il y a plusieurs années supprimées lors d'une modification de façade. Il s'agissait notamment d'une porte qui était encadrée d'un arc avec des animaux placés en corbeaux.

6 Contexte patrimonial

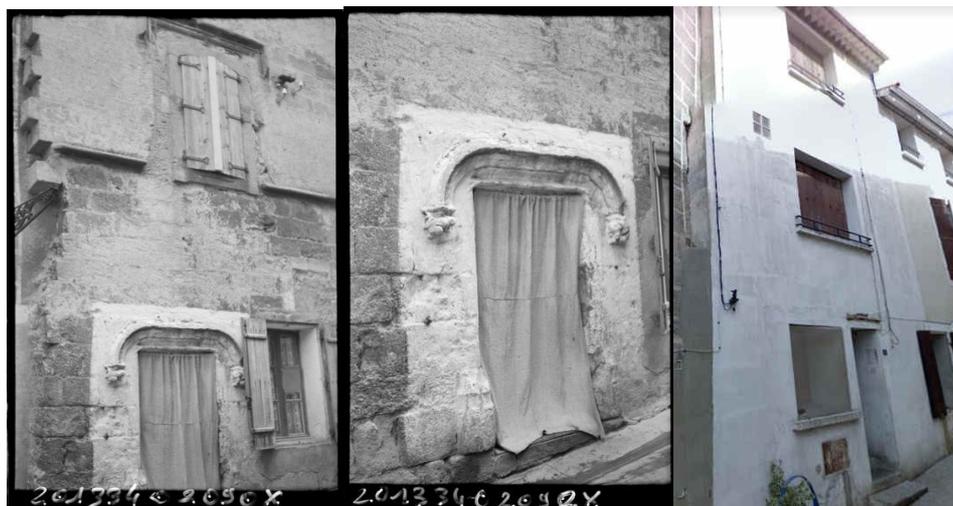


Figure 60 : Maison Cayssials en 1951 (Source :© Monuments historiques-base Mémoire- Hyvert Roger) et de nos jours (Source : AMAE)

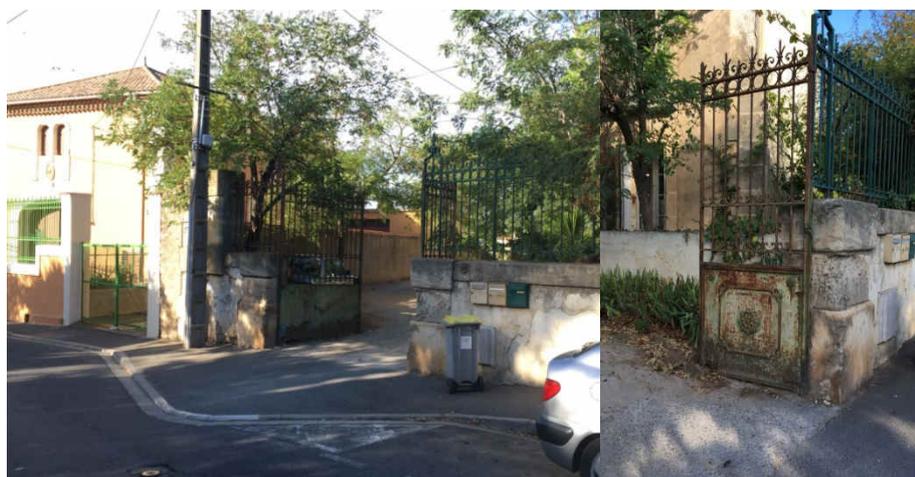


Figure 61 : Clôtures et portail en fer forgé (rue des oliviers) (Source : AMAE)

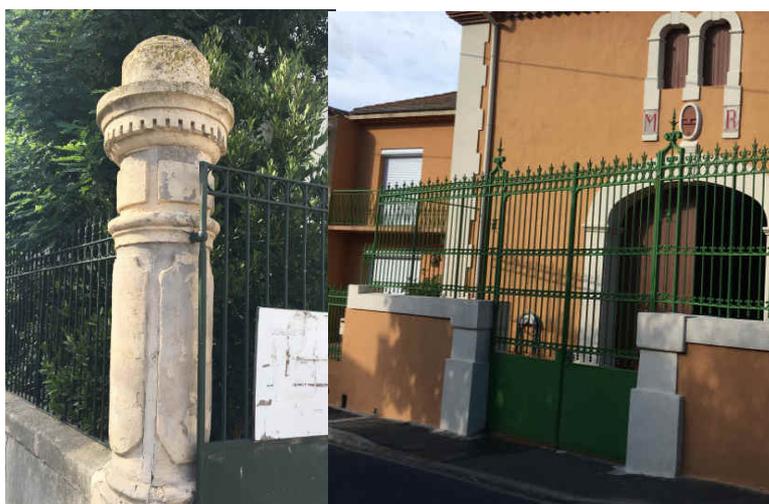


Figure 62 : Pilier de portail avec tête sculptée (place du 14 juillet) -Clôtures et portail en fer forgé (rue des oliviers) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 63 : Pilier de portail avec tête sculptée (rue du temple de Vénus) –Architecture vigneronne (rue des oliviers). (Source : AMAE)

Remarques importantes :

- on remarquera la poulie au-dessus de la fenêtre de l'ancien grenier. On retrouve cette configuration à de nombreuses reprises sur la commune... Ces détails sont importants comme l'entrée voûtée avec la clé de voûte.



Figure 64 : Anciennes inscriptions (rue de l'enclos et rue des oliviers) (Source : AMAE)



Figure 65 : Exemple de rénovation respectueuse des indices architecturaux (encadrement des fenêtres, porte massive avec linteau sculpté et fronton en surplomb (rue des oliviers) – devanture en bois type échoppe (place du 14 juillet) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 66 : Porte avec fronton (rue des oliviers) – Porte massive (rue des oliviers)- porte massive avec encadrement et linteau travaillé (rue Tony Palazy) (Source : AMAE)



Figure 67 : Villa bourgeoise « le refuge » (1922) avec encadrement des fenêtres sculptés, balcon en fer forgé- porte avec pilastre et linteau sculpté (Source : AMAE)



Figure 68 : Ensemble de remises avec détails typiques, les grandes entrées voutées (rue de paradis) – Exemple de rénovation respectueuse en gardant visibles les anciennes ouvertures (à droite de la porte) (rue de l'égalité) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 69 : Respect des anciennes ouvertures (place du portail Vieilh) – Corbeaux sur façade (rue Tony Palazy)
(Source : AMAE)

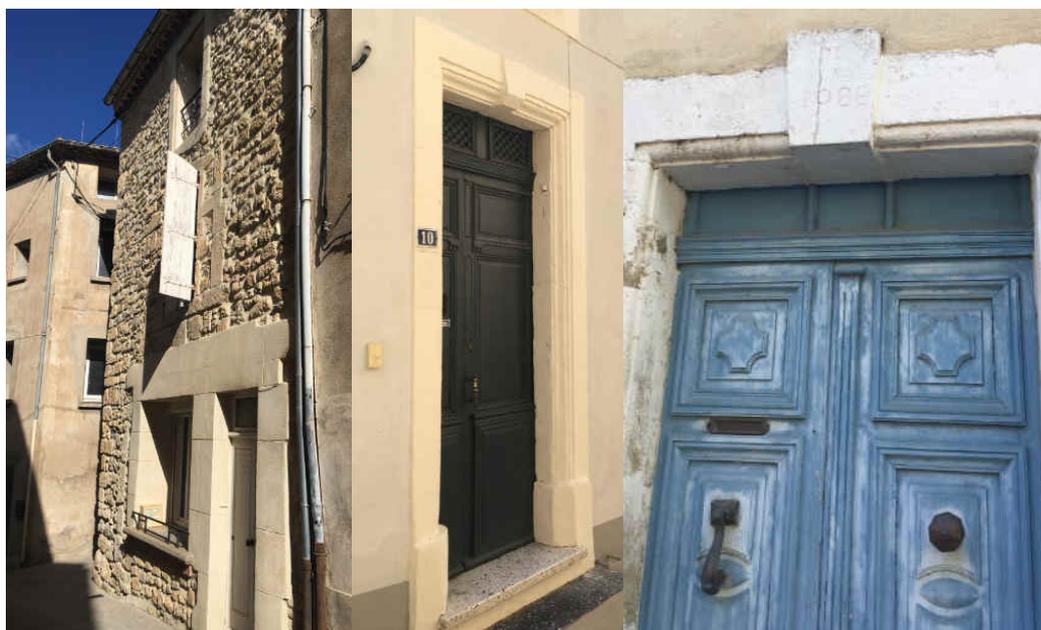


Figure 70 : Respect des anciens encadrements à meneaux (rue de la commune) Portes massives avec linteaux
(rue de la commune) (Source : AMAE)



Figure 71 : Respect des anciens encadrements à meneaux et boutisses (rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 72 : Porte massive avec linteau sculpté, balcon reposant sur des consoles travaillées, balustrade en fer forgé et corniche (rue de la commune) Rénovation respectueuse des indices architecturaux (corniche, colonnes soutenant la voûte de la porte) (rue Cavallé)- Porte massive et linteau (rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)



Figure 73 : Encadrement original – porte massive avec pilastres, voûte reposant sur des colonnes et fronton – Porte massive et encadrement ancien (rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)



Figure 74 : Porte massive avec fronton (rue Irénée Baptiste) & clé de voûte reposant sur deux colonnes (impasse sur rue Irénée Baptiste) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 75 : Voûte datée « 1632 » (impasse sur rue Irénée Baptiste) & fronton daté « 1609 » (rue Irénée Baptiste)
(Source : AMAE)

6.4.2 Edifices et bâtiments remarquables

Il s'agit ici de présenter les bâtiments ayant un caractère patrimonial sur le plan culturel, culturel, usuel (par exemple un moulin), architectural (dans sa globalité) ou historique. Nous pouvons énoncer les principaux :

- les maisons bourgeoises au sein du village avec le bâtiment de la Mairie, de l'actuelle maison de retraite (à côté de la Mairie), de la maison Dardenne et son toit en lauze (derrière la poste sur la rue Trencavel ;
- la maison Bigou sur la rue de la commune avec ses pilastres et son fronton ionien (forme de corne) du XVIIe. Dans le centre ancien, on recense de nombreux linteaux datés du XVIIe siècle, ces témoignages (et bien d'autres) sont à préserver comme nous avons pu le voir dans la partie architecture ;
- l'ancienne école qui accueille actuellement les associations de la commune;
- le temple de Vénus et l'aqueduc romain (cf. partie archéologie) ;
- l'église paroissiale Saint Étienne (et ses abords) construite au XIVe siècle. C'est un signal fort en arrivant sur la commune. La chapelle des pénitents bleus sur la place Jean Jaurès ;
- les vestiges de la première maison consulaire sur la place Jean Jaurès ;
- les vestiges des murs d'enceinte du XIIe et du XIVe siècle (cf. partie monument historique) ;
- les chais et caves dans le village, ainsi que l'ancienne distillerie sur la route de Lespignan qui date des années 1920 ;
- l'ancien hôtel de ville et son horloge qui partage le ciel Vendrois avec le clocher de l'église ;
- le vieux moulin à vent de Cassan qui date de 1700, soit 114 ans plus vieux que celui de Fontvieille en Provence qui est connu à travers les récits d'Alphonse Daudet. Pour remarque, au bout du chemin de moulin de Hyacinthe étaient présents deux moulins détruits il y a plusieurs siècles ;
- les vestiges de la villa de Primuliac (cf. partie archéologie);
- les nombreux domaines (et leurs enceintes) éparpillés sur le territoire communal. Encerclés par une mer de vigne, des champs d'oliviers ou de belles pinèdes, ces derniers offrent des perspectives visuelles et des ressentis authentiques loin d'être neutres. De styles architecturaux différents, on distingue :

- | | | | |
|-----------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| 1. La Galiberte | 2. Le Nègre | 3. La Vidalle | 4. Le Grand-Duc |
| 5. Fontvieille | 6. La Savoie Neuve | 7. La Savoie Vieille | 8. La Grange basse |
| 9. Castelnau | 10. Le Puech blanc | 11. Sainte-Rose | 12. Clapiès |
| 13. La Vistoule | 14. Sainte Germaine | 15. La Yole | 16. La Dédone |

6 Contexte patrimonial

Remarques importantes :

- le domaine de la Galiberte a été détruit, ce dernier se situait dans l'emprise de la carrière. Aujourd'hui, il ne reste qu'un vaste trou et un pilier accueillant sans doute une croix jadis. Nous avons néanmoins mis sa position sur la carte ci-après.



Figure 76 : « Restes » du domaine de la Galiberte
(Source : AMAE)



Figure 77 : Visualisation des domaines (Source : AMAE)

De g.à d. de haut en bas : 2. Le Nègre/3. La Vidalle/4. Le Grand-Duc/5. Fontvieille/ 6. La Savoie Neuve/7. La Savoie Vieille/8. La Grange Basse /9. Castelnau/10. Le Puech Blanc/11. Sainte-Rose/ 12. Clapiès/13. La Vistoule/14. Sainte Germaine

6 Contexte patrimonial



Figure 78 : Localisation des domaines (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial

Pour remarque :

- avant le domaine de Castelnaud était présente l'ancienne seigneurie de Vendres ;
- le domaine de la Savoie neuve fut construit par le père de Felix Mouret (enfant de Vendres et archéologue à l'origine de la découverte de l'oppidum d'Ensérune notamment). Ce dernier a été construit sur un cimetière monolithe dont il ne reste que deux ou trois tombes dans l'enceinte du domaine. Il s'avère que ce site est le premier lieu de christianisation de la commune, une chapelle dite Saint Bazile d'Esclassian était présente dans des temps immémoriaux.

Il est évident que la préservation des bâtiments passe notamment par le respect des indices architecturaux visibles sur les façades.



Figure 79 : Mairie et maison de retraite (Source : AMAE)



Figure 80 : Maison Bigou, Maison Dardenne , vestige de la maison consulaire (Source : AMAE)



Figure 81 : Cave et ancienne forge (rue de la forge), ancienne distillerie, Chai (avenue des oliviers) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 82 : Ancienne mairie et son horloge – chapelle des pénitents bleus (Source : AMAE)



Figure 83 : Église Saint-Étienne- ancienne école- vieux moulin à vent de Cassan (Source : AMAE)

6.4.3 Petits patrimoines religieux

Ils sont nombreux sur Vendres. Ainsi, nous distinguerons

- les croix monumentales de type « crucifix » ;
- les calvaires et croix de chemin ;
- les statues de la Vierge (ou de personnages religieux) sur socle ou en façade dans des niches.



Figure 84 : Croix de Bernard
rue de la forge et socle
(ancien domaine de la
Galiberte) (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 85 : Socles et croix – église Saint-Etienne/avenue de Valras/rue du stade (Source : AMAE)



Figure 86 : Socles et croix – domaine la Vistoule/domaine Clapiès/contre allée sur la RD64 en direction de Béziers en amont de Via Europa (Source : AMAE)



Figure 87 : Socles et croix – domaine la Vidalle/domaine la Savoie Neuve/domaine la Grange basse (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 88 : Socles et croix – Giratoire face au collège sur la D37 – Domaine du Puech blanc (Source : AMAE)



Figure 89 : Vierge Église Saint-Etienne/Vierge Chapelle des pénitents bleus/Vierge rue Irénée Baptiste (Source : AMAE)



Figure 90 : Vierge rue de Paradis /personnages de la nativité rue de la Forge/Vierge place du 14 juillet (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial



Figure 91 : Joseph et l'enfant embranchement rue de l'enclos & avenue de Valras / Vierge domaine de Sainte Germaine (Source : AMAE)

6.4.4 Autres patrimoines

La commune renferme d'autres ouvrages, structures et équipements usuels dénotant des modes de vie jadis utilisés, ou encore utilisés de nos jours pouvant faire l'objet ou non d'une protection, il s'agit à titre d'exemple :

- les fontaines communales dont celle sur la place du 14 juillet avec ses nombreux détails. Cette dernière est par ailleurs référencée dans la base Mémoire du Ministère de la Culture ;
- les jardins potagers le long du Ruisseau de la Carrière ;
- la statue sur la place du 14 juillet appartenant à l'inventaire général du patrimoine culturel. Cette dernière date de 1889 ;
- le monument aux morts dans le vieux cimetière ;
- les vestiges de la source sulfureuse à quelques encablures du domaine du Puech blanc ;
- les pinèdes, issues de la Mission Racine où campent fièrement sur les Puechs, les bosquets, les beaux arbres... une analyse est proposée dans la partie paysage ;
- l'ancien lavoir construit dans les années 1890.



Figure 92 : Autres patrimoines (Source : AMAE)

De g.à d. de haut en bas : Lavoir, source sulfureuse, fontaine et statue sur la place du 14 juillet, Monuments aux morts

6 Contexte patrimonial

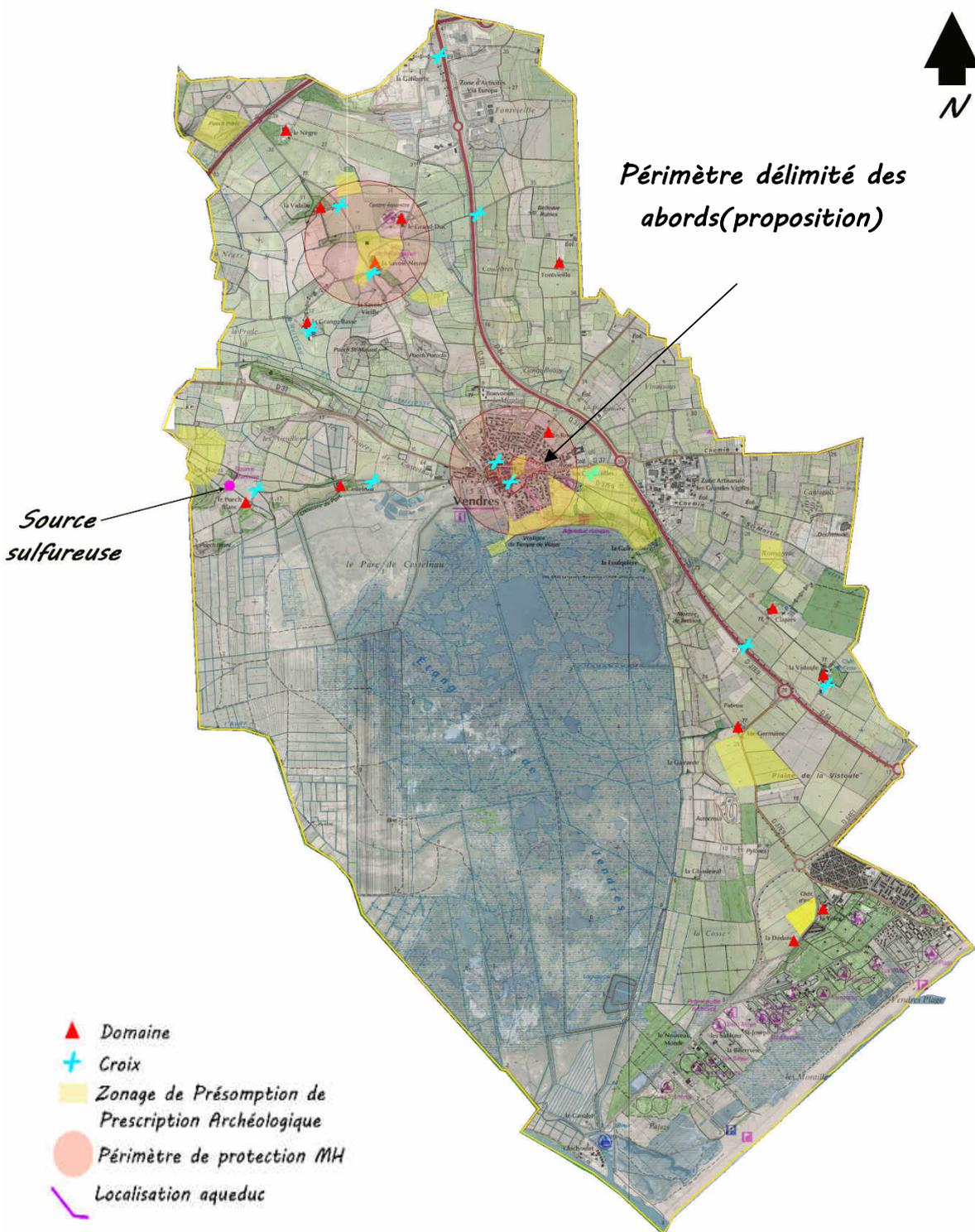


Figure 93 : Localisation des croix, domaines, ZPPA et Monuments historiques (avec périmètre délimité des abords et initial pour les remparts) (Source : Atlas des patrimoines/AMAE)

6 Contexte patrimonial

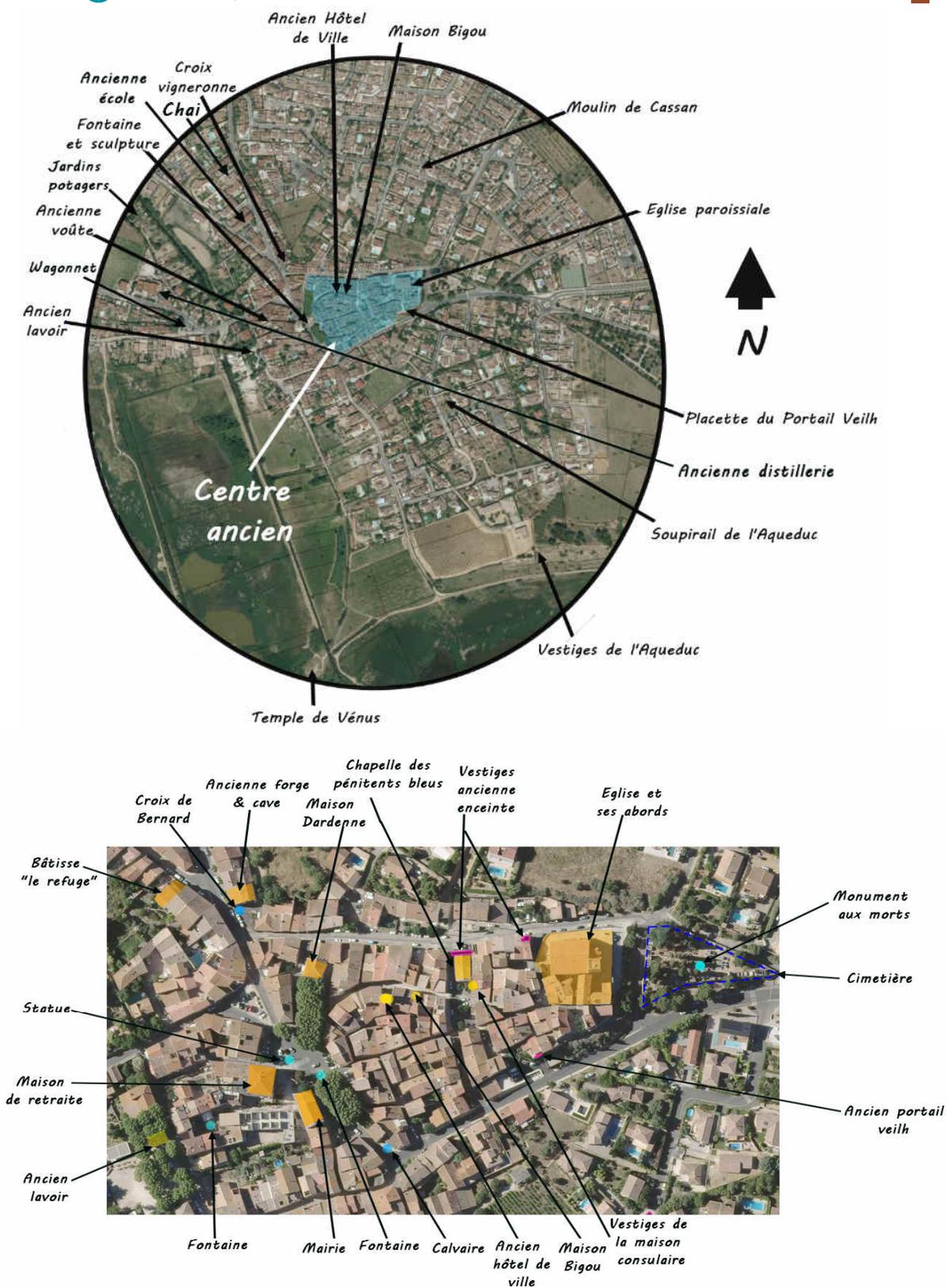


Figure 94 : Localisation des patrimoines (Source : AMAE)

6 Contexte patrimonial

Indéniablement, Vendres est une commune dotée d'un patrimoine avéré et éparpillé sur l'ensemble du territoire induisant de belles découvertes au détour des chemins ou d'une rue. Ces indices renvoient à une logique d'occupation avec toujours une connotation cohérente quant à leurs lieux d'implantation. Mais bien plus encore, sans rentrer dans la théorie darwiniste, ces traces permettent de retracer à sa façon l'évolution de la commune au fil des âges avec par moment une aide agréable matérialisée par des panneaux et des sentiers. La Municipalité est consciente de ses richesses et elle ne boude pas leur mise en valeur. Le PLU suivra cette ligne directrice et s'attachera à respecter ces morceaux d'Histoire pour ne pas oublier/occulter ces héritages qui participent à l'identité locale.

7

Les paysages communaux



7 Les paysages communaux

7 Les paysages communaux

Sources : Visite in situ, Atlas des Paysages de la DREAL Occitanie, SCOT du Biterrois

En quelques mots :

Territoire de confluence, Vendres propose un subtil équilibre au sein duquel se confondent de multiples identités et ambiances au gré du relief allant de l'étang sauvage, à l'espace littoral « nature » en passant par des mers de vignes. N'oublions pas le village en lui-même qui procure à ses administrés un cadre de vie loin d'être désuet à travers une structuration bien pensée autour du centre ancien.

7.1 Vendres en instantané et ouverture sur l'analyse paysagère

La transition hivernale à califourchon est à l'origine de journées radieuses presque printanières avec une belle luminosité, le temps idéal pour explorer et découvrir les paysages d'une commune.



L'histoire commence sur l'Autoroute A9 (*repère 1*) en arrivant de Narbonne, un bref coup d'œil sur la droite laisse entrevoir un furtif panorama où se lovent puechs, pinèdes et vignes à travers desquelles se faufile la silhouette d'un village planté sur un promontoire



Déclic imminent, nous prenons la sortie 36 « Valras-Plage, Béziers Ouest, Vendres ». Le péage honoré, le sens de l'observation aiguisé nous comprenons qu'il nous faudra passer le pont de l'autoroute pour continuer notre quête vers « Vendres ». Nous traversons alors une zone d'activités s'étendant de part et d'autre sur des promontoires. Dans l'absolu, rien ne choque réellement puisque l'articulation des lieux, les distances à la départementale et les jeux de reliefs accentuent l'effet de vitrine : nous sommes en présence d'une porte

symbolique, car la double voie offre dans son alignement une perspective rectiligne vers ledit village et son clocher qui nous attend (*repère 2*).

⁷ cf. carte ci-après

7 Les paysages communaux

Une transition quasi instantanée s'opère au niveau du giratoire marquant la sortie de la zone, nous nous retrouvons alors catapultés au cœur d'un sillon viticole dont la mer de vigne est par moment perturbée par des puechs sculptant quelques perspectives lointaines (*repère 3*). Il n'est pas rare d'y déceler des arbres isolés, des bosquets de pins relictuels accompagnés parfois de belles bâtisses ou d'îlot de garrigues. La découverte de ces espaces dans les alignements de ceps apporte de la structure aux champs visuels et un ressenti symbolique très particulier en présence. Il nous tarde de les explorer.



C'est en amorçant une large courbe que le village de Vendres se dessine sur une éminence. La dynamique est belle et le parvis viticole met en valeur une façade urbaine en gradin (*repère 4*). La séquence initiale se pare d'une toile de fond dominée par un massif qui semble être celui de la Clape tandis qu'un minuscule

éclat scintillant laisse supposer la présence d'une vaste étendue d'eau. Cette vision est à la base d'une interrogation furtive se transformant en un besoin de réponse sur la découverte des paysages plus au Sud.



Nous nous attardons brièvement sur une entrée de ville par la voie longeant un récent collège (*repère 5*). La transition vers le centre ancien est progressive et soignée. Le collège laisse rapidement place à des ensembles pavillonnaires organisés dont les abords se bordent de mobilités douces agrémentées d'alignements et de beaux espaces verts : c'est accueillant.

Cette sensation tend à perdurer par des séquences plus authentiques dès l'instant où le clocher carré s'impose à vous. Aucune désuétude conséquente n'est à signaler dans le centre ancien, les styles architecturaux encerclent une place plantée de platanes au milieu desquels coule une petite fontaine. C'est dans ce décorum que l'hôtel de ville campe fièrement sur sa position nodale. Ce contraste entre vieilles pierres et nouveaux lotissements n'est pas spécialement perturbant, il exprime très certainement une commune tournée vers l'avenir sans renier son passé.



7 Les paysages communaux

C'est en suivant la direction de l'Oppidum d'Ensérune que nous nous retrouvons face à face avec l'éclat argenté aperçu préalablement. C'est en coupant à travers champs via un vieux domaine que nous entrons en communion avec un vaste étang entouré par des zones humides à perte de vue (*repère 6*). Quelques bourrasques fraîches offrent un ciel dégagé et par la même occasion une fenêtre au loin sur la Méditerranée, la Clape, la frontière avec le département de l'Aude et même le Canigou et les Albères. La sensation d'humilité devant cette abondance naturelle est très présente. Les roselières, les pleines eaux, les fourrés arbustifs sont à la base d'une mosaïque sauvage aux teintes chromatiques multiples et aux formes surprenantes.



C'est en revenant sur nos pas que nous partons en direction de Valras-Plage. La profondeur de champ et les focales sur les portions bitumineuses sont remarquables grâce à la « vitis vinifera » qui est une empreinte forte dans cette contrée. Roulant sur un plateau au sens géologique du terme, nous profitons de cette horizontalité pour effectuer de rapides lectures du paysage.

Il est assez rare de soutenir une transition morpho-géographique d'un seul regard puisque les massifs qui cloisonnent les terres de ce vaste territoire qu'est le Biterrois, au Nord, renvoient à l'idée que nous allons bientôt caresser l'espace littoral (*repère 7*).



Le giratoire entre Valras-Plage et Vendres-Plage nous donne rapidement raison. Nous nous engageons sur une parallèle à l'étang qui permet de mieux comprendre son relief et l'organisation en ses abords en contre bas du plateau susvisé (*repère 8*). Nous passons alors un panneau « Vendres-Plage ». Des pinèdes apparemment natives de la Mission Racine donnent la réplique à des campings qui restent relativement discrets en raison d'un foisonnement végétal en leur cœur (*repère 9*). Cette réalité se confirme en empruntant les rues qui les scindent. Loin de l'agitation de l'été, nous réalisons que Vendres-Plage n'est pas seulement que des campings, mais bel et bien un lieu de vie avec des commerces, des lotissements, des distributeurs automatiques (...), mais avec une saisonnalité évidente (*repère 10*).

7 Les paysages communaux

Une ville balnéaire dans la ville, telle est la définition que nous pouvons donner à cet espace dont l'ambiance est intimement liée aux vacances et à la proximité des plages baignée par la Méditerranée. Et ces plages alors ?

C'est après avoir garé notre véhicule que nous emboîtons le pas vers les provinces aréneuses. « Emboîter le pas » est un doux euphémisme, car une étendue de sansouires s'étale à nos pieds formant un parterre d'une superficie colossale, peu importe l'écartement des points cardinaux ([repère 11](#)). En cette période, nous avons l'impression de nous retrouver au cœur d'un « no man's land » tranchant catégoriquement avec la densité des campings. Bien au loin, nous apercevons un cordon dunaire obstruant toute perspective sur la mer.

Nous arrivons à l'unique conclusion de traverser cette contrée d'apparence monotone et inhospitalière, mais d'une importance écologique capitale. La Municipalité l'a bien compris et a mis ici en place un platelage pour préserver ces habitats du piètement. Les dunes offrent également un univers qui leur est propre, mais qui reste très fragile. C'est en « touchant avec les yeux » que l'on observe quelques stations de Lis maritime en dormance tandis que les Oyats argentés complètent le travail essentiel des ganivelles. Nous empruntons les passages aménagés au cœur des dunes pour enfin profiter d'une plage infinie s'étalant d'un seul tenant entre l'Orb et l'Aude ([repère 12](#)).



Des enrochements sont perceptibles vers l'Ouest et c'est après un bon quart d'heure de marche que nous arrivons à l'embouchure de l'Aude avec sur la rive opposée le département du même nom. En remontant le fleuve, nous tombons nez à nez avec le port du Chichoulet ([repère 13](#)). D'apparence moderne, il ne souffre pas de critique particulière si l'on considère les ambiances spécifiques à ces structures, mais il reste une réelle surprise et une belle découverte pour les personnes ne connaissant pas spécialement le territoire. On ne s'attend pas à trouver un pareil équipement en ces lieux qui sont malgré tout très sauvages. La remontée de l'ancien lit de l'Aude permet de jouxter la limite avec Fleury et ses cabanes, mais surtout de se rapprocher des écosystèmes gravitant autour de l'étang de Vendres. Une fois de plus, nous nous retrouvons au cœur d'un vaste écrin naturel avec pour seule compagnie les vocalises des oiseaux. Toujours avec respect, l'activité humaine est en place avec des manades où de simples clôtures vous séparent de majestueux taureaux de combat ([repère 14](#)). Un pont enjambe le miroir fluvial pour retourner en direction de Narbonne ou ailleurs, nous avons ainsi le choix du Roi ([repère 15](#)).

7 Les paysages communaux



Figure 95 : Vendres en instantané : feuille de route (Source : AMAE)

7 Les paysages communaux

En conclusion, voici ce que l'on peut vivre en une demi-journée, **c'est Vendres en instantané**. Ce qui est « espantant », pour rester dans le dialecte local, c'est l'aisance que l'on peut avoir pour passer d'une ambiance à une autre, de panorama en panorama. Les transitions sont relativement rapides et finalement le ressenti est positif. Pensez donc, se balader dans les vignes, chercher le pain dans le centre, longer l'étang par le bas et rejoindre le port pour aller « tirer des bords » vous prendra au bas mot une heure « voyage et émotions » compris.

Sans avoir la prétention de maîtriser immédiatement la philosophie et l'articulation des lieux⁸, notre brève escapade nous a permis de constater un subtil équilibre au sein duquel se confondent identités et traditions languedociennes, tourisimes balnéaires, nautismes, activités économiques hétérogènes, vignobles, ambiances paysagères, traces historiques et milieux naturels d'exception. N'oublions pas le village en lui-même qui procure à ses administrés un cadre de vie loin d'être désuet à travers une structuration bien pensée autour du centre ancien auquel se greffent lotissements et équipements publics de qualité. Attention, des nuances persistent, mais nous y reviendrons.

Tendre vers le maintien de ces perceptions et de ces ressentis, agréments au besoin certaines choses pour les rendre plus cohérentes vis-à-vis d'un tout semble être la ligne directrice la plus judicieuse. Les paysages étant la corrélation entre une composante naturelle et l'utilisation de l'espace par l'homme, leur respect et un accompagnement quant à leur évolution sont primordiaux pour préserver ou magnifier un cadre de vie agréable pour les populations résidentes, estivales ou simplement de passage.

Ainsi, une analyse paysagère est requise pour reconstituer les liens existants entre les éléments du paysage. Il ressortira alors des enjeux à respecter afin de proposer un pronostic de l'état futur, c'est-à-dire une planification judicieuse du développement urbanistique de la commune pour l'intégrer de manière cohérente aux paysages locaux.

Nous détaillerons ici l'ensemble des paysages telle une « focale » c'est-à-dire à l'échelle de la commune et sur des plans plus rapprochés. Nous attacherons également une attention particulière à la réglementation inhérente aux paysages et aux préconisations apportées par des outils mis en place par la DREAL Occitanie à travers son Atlas des paysages.

7.2 Les paysages Vendrois selon l'Atlas des paysages de la DREAL Occitanie

Suivant l'Atlas, la commune de Vendres est imbriquée à l'interaction de trois vastes ensembles paysagers structurant ce secteur géographique héraultais. Au sein de ces grands ensembles paysagers, les variances climatiques, altitudinales, hydrographiques, géologiques, humaines (...) induisent une alternance d'unités paysagères remarquables déterminées dans l'Atlas. Ainsi, si l'on considère Vendres, l'organisation des paysages se fait suivant la dichotomie ci-dessous (les grands ensembles paysagers sont **en gras**, les unités paysagères remarquables sont en *italique*) :

- Le littoral et ses étangs
 - *Le littoral du Cap d'Agde à Vendres*
- Les plaines
 - *La plaine de l'Orb, du Libron et de l'Hérault*
- Les collines du Biterrois et de l'Hérault
 - *Les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois*
 - *Béziers et la vallée de l'Orb*

⁸ Cette méthode basée sur l'instinct de découverte et pondérée par la spontanéité des ressentis est un moyen d'aborder les espaces en présence.

7 Les paysages communaux

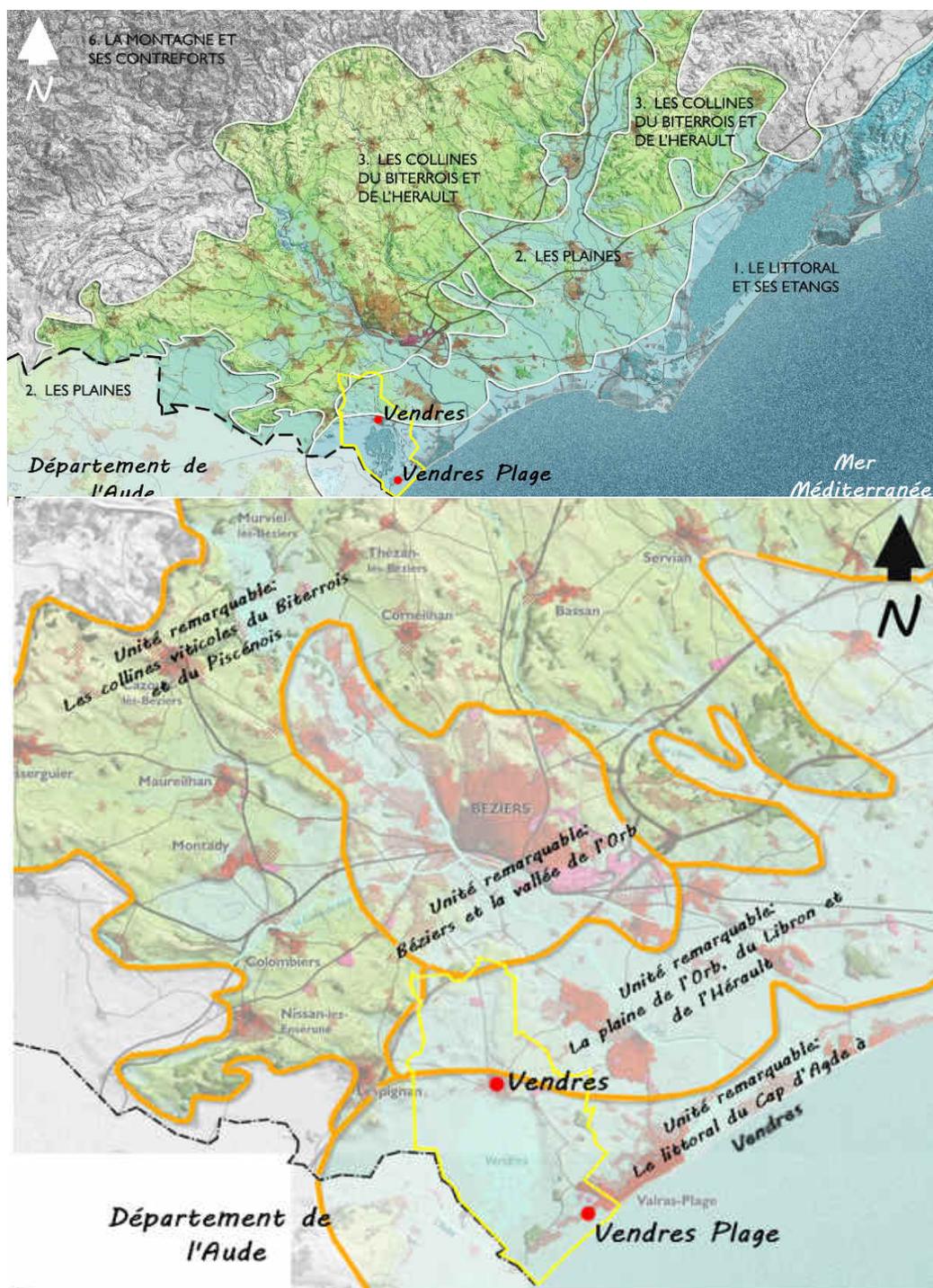


Figure 96 : Grands ensembles paysagers et unités paysagères sur Vendres (source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon – DREAL Occitanie)

7 Les paysages communaux

Cette hétérogénéité de grands ensembles et d'unités laisse présager des paysages riches et variés comme nous avons pu le ressentir sur « Vendres en instantané ». Dans l'absolu, si nous nous penchons sur les données de l'Atlas, couplées à nos visites de terrains et aux spécificités de la commune, nous pouvons faire ressortir de cet outil de référence les valeurs paysagères clés suivantes :

7.2.1 Le littoral et ses étangs (2/3 du territoire Vendrois au Sud)

o Le littoral du Cap d'Agde à Vendres

▪ Présentation générale de l'Atlas vis-à-vis de cette unité paysagère

« De Agde à Vendres, le littoral n'offre plus guère de lagunes, contrairement au bord de mer déroulé plus à l'Est. Elles ont été comblées par les errements des fleuves Hérault, Libron, Orb et Aude. **Seul l'étang de Vendres à l'Ouest compose encore une zone humide sensible au débouché de l'Aude, épaississant le paysage littoral sur quelques kilomètres à l'intérieur des terres, jusqu'aux reliefs qui le bordent.** Ailleurs, le paysage littoral est délimité autour du canal du Midi qui, venant de Béziers, évite les reliefs de Portiragnes et Vias, se rapproche du trait de côte et avance vers la fin de son parcours : l'étang de Thau. À l'Est, l'ensemble est dominé par les sommets basaltiques du mont Saint-Loup et de Saint-Martin-des-Vignes. L'ensemble s'allonge sur 25 km ».

▪ Valeurs paysagères clés

Des vignes qui cèdent la place aux marais

« À proximité de la mer, l'absence de reliefs et le cordon dunaire favorisent le ralentissement des eaux et la constitution de zones humides. La vigne, presque omniprésente dans la plaine de l'Orb, du Libron et de l'Hérault plus à l'intérieur des terres, partage ici la place avec les marais. Ceux-ci sont pour partie cultivés, avec quelques roselières par endroits en voie de boisement. **Seule la pointe du triangle qui s'avance entre la mer et l'étang de Vendres, aplanie en plateau perché à une trentaine de mètres d'altitude (la plaine de la Vistoule), reste largement dominée par les vignes, dessinant un paysage soigné ponctué de domaines viticoles arborés** ».

L'urbanisation balnéaire, presque omniprésente sur le trait de côte

« Contraint par les zones humides, le développement balnéaire a gagné presque tout le trait de côte sableux entre Agde et Vendres. Il se développe sous deux formes : urbanisation en dur sous forme de stations balnéaires "urbaines" : Valras-Plage, plage de la Redoute, la Farinette, le Grau d'Agde, le Cap d'Agde ; urbanisation plus diffuse mêlée aux très nombreux campings de tentes, de caravanes et de mobil-homes partout ailleurs. **Seuls quelques kilomètres de plages non urbanisées s'allongent de part et d'autre de Valras-Plage** ».

Le site remarquable de l'étang de Vendres

« **À l'opposé à l'Ouest, c'est le site de Vendres qui se distingue de façon remarquable. Le village, lui aussi en retrait de la côte, s'accroche aux pentes de coteaux bien exposées et tournées vers la plaine littorale qu'occupe l'étang du même nom. Les reliefs qui bordent le site de l'étang sont partout bien lisibles, faisant du site de l'étang un ample amphithéâtre, site unique sur le littoral héraultais, débordant sur le département voisin de l'Aude. Au cours de l'amphithéâtre, l'étang mêle l'eau et les roselières en un patchwork de taches complexes, sillonné de fins canaux de drainage. Grâce à la proximité des reliefs qui le cernent, l'étang apparaît bien visible et compréhensible, phénomène rare dans les vastes étendues aplanies des marais du littoral Languedocien** ».

7 Les paysages communaux

7.2.2 Les plaines (1/3 du territoire Vendrois au Nord)

- *La plaine de l'Orb, du Libron et de l'Hérault*
 - Présentation générale de l'Atlas vis-à-vis de cette unité paysagère

« La vaste plaine drainée par l'Hérault, le Libron et l'Orb s'allonge sur près de 45 km parallèlement au littoral. **Elle sépare ce dernier des collines de calcaires viticoles ou de garrigues, en retrait de 8 à 10 km environ du trait de côte.** Aplanie, sans obstacle topographique, elle constitue un vecteur naturel de communication, maillon millénaire des liaisons en bord de Méditerranée. La voie Domitienne reliant l'Italie à l'Espagne y passe, tout comme sa version contemporaine que constitue l'autoroute A9 ».

- Valeurs paysagères clés

Une plaine très plate, encore largement dévolue à la viticulture

« La plaine formée en retrait du littoral par les fleuves Hérault, Libron et Orb est nappée par les dépôts calcaires des mers du Pliocène et par les alluvions du Quaternaire. **L'absence de reliefs est sa caractéristique principale. L'occupation du sol est très largement dominée par la culture de la vigne, qui ne cède du terrain qu'à l'approche du littoral, avec les sols plus humides où les marais prennent progressivement la place, traces d'anciennes lagunes aujourd'hui comblées.** Platitude et culture omniprésente de la vigne font de la plaine un espace largement ouvert aux vues, qui courent sans obstacle jusqu'aux avant-monts vers l'intérieur des terres, bleus violacés dans le lointain ».

Remarques importantes :

- cette description est à compléter sur Vendres. Cette notion de plaine et sa position géographique sont plus complexes. En effet, si l'on considère la portion territoriale à l'Ouest de la RD64, cette dernière est constellée de multiples Puechs dans la continuité des collines du Biterrois (unité remarquable spécifique et citée ci-après), et ce jusqu'à l'étang. La plaine commence réellement à l'est de la RD64 en direction de Sauvian où s'érige un vaste plateau dominant la partie Est de la commune jusqu'à la Vistoule.

Un territoire de passage, marqué par les grandes infrastructures

« **Entre les collines et plateaux de garrigues et le littoral et ses lagunes, la plaine constitue naturellement un couloir de communication.** L'antique Voie Domitienne ne se matérialise plus aujourd'hui que par de modestes tracés de chemins agricoles (dont le chemin de la Reine Juliette) et par les ruines de l'ancien pont sur l'Hérault à Saint-Thibéry.

L'autoroute A9 en revanche traverse la plaine et l'irrigue par quatre échangeurs proches : ceux de Béziers, celui de Bessan (pour Agde) et celui de Poussan (pour Sète).

S'y ajoutent les voies Nord-Sud, longtemps utilisées pour les échanges commerciaux entre le littoral et l'intérieur des terres : les chemins du sel, la Gaufresenque depuis Saint-Thibéry...

Aujourd'hui, les enjeux de ces voies Nord-Sud sont beaucoup liés à l'accès au littoral urbain et balnéaire : liaisons de Béziers à son littoral de Valras-Plage (RD 64, RD 19), liaison Béziers-Agde par la RN 112, liaisons à Agde par la vallée de l'Hérault (RD 13, RN 312), liaisons à Mèze (RN 113) et à Marseillan (RD51). Hors de l'agitation des grandes routes, baignant dans sa lumière particulière, le Canal du Midi traverse la plaine entre Béziers et Agde, magnifiquement accompagné par ses vénérables platanes ».

7 Les paysages communaux

De rares sites pour animer la plaine

« Au sein de cette vaste plaine aux échelles dilatées, les sites naturels sont rares. Une seule forêt s'est maintenue, le Grand Bosc, entre Portiragnes et Vias, aujourd'hui classée en réserve naturelle.

À Saint-Thibéry, ce sont les volcans jumeaux de Ramus qui forment l'événement, dominant légèrement la plaine, exploités par une carrière basaltique. Ils font partie de la chaîne volcanique éteinte il y a 700 000 ans, qui traverse l'Hérault en Nord-Sud du Lodévois (l'Escandorgue) à Agde (Mont Saint-Loup, Cap d'Agde). La plaine offre des ambiances plus valorisantes lorsqu'elle s'immisce dans les collines, autour des rivières : autour du Libron, de la Thongue (Montblanc-Servian), du ruisseau de Nègue-Vaques, et du ruisseau du Pallas (Loupian-Villeveyrac) ».

Remarques importantes :

- ces propos méritent d'être nuancés sur Vendres du fait de la remarque faite au préalable. Le complexe formé par les puechs et les vignes offrent de petites pépites paysagères avec des perspectives à l'esthétisme avéré. Vis-à-vis de la plaine, quelques domaines et bosquets viennent l'agrémenter en apportant des points de repère visuels et du relief.

Des bourgs agricoles et viticoles, qui s'étendent fortement sous la pression du développement

« **Les bourgs de plaines, restés modestes jusqu'à une époque très récente, subissent la pression d'urbanisation liée à la fois à la proximité du littoral et à la desserte offerte par l'A9. Ce développement ne fragilise pas les sites bâtis, peu marquants en moyenne faute de relief, mais il atteint les entrées/sorties des bourgs, banalisées, ainsi que les limites des espaces agricoles/espaces construits, mal maîtrisés paysagèrement. Les aires d'hivernage des caravanes et les marchands de mobil-homes ajoutent à l'impression d'urbanisation, notamment autour des voies à grande circulation comme la RN 112** ».

Remarques importantes :

- on retrouve ce phénomène sur Vendres par endroit, mais ce n'est pas une généralité. Nous y reviendrons dans l'analyse des franges urbaines.

7.2.3 Les collines du Biterrois et de l'Hérault (infime partie du territoire communal au Nord)

○ Les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois

Si l'on en croit la cartographie de la DREAL, cette unité paysagère concerne uniquement le Puech Paris de l'autre côté de l'A9). Néanmoins si l'on considère les zones classées en plaine (à l'Ouest de « Via Europa » et de la RD64), on retrouve les caractéristiques de l'unité « Les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois » (cf. remarque au préalable). Ci-après est exposé un recueil d'extraits de l'Atlas en concordance avec nos visites de terrains.

Une succession de plaines et de puechs composant un paysage animé

« (...) un dédale de collines complexe, aplani par endroits en petites plaines, agité en d'autres en succession plus serrée de puechs, doucement incliné vers le Sud et la mer (...) ».

Un petit patrimoine construit dans les espaces cultivés

« Au patrimoine urbain et architectural des villages et des domaines pinardiens, s'ajoute le "petit" patrimoine, celui des constructions modestes liées aux activités agricoles et viticoles, qui agrémentent le paysage : mazets, murs... »

7 Les paysages communaux

o Béziers et la vallée de l'Orb

Si l'on en croit la cartographie de la DREAL, cette unité paysagère occupe une infime partie de Vendres. Hormis quelques perspectives sur Béziers, ses caractéristiques ne se retrouvent pas sur Vendres.

C'est sans surprise et avec une certaine logique que l'on retrouve les grandes lignes décrites dans les documents mis à disposition par la DREAL Occitanie (malgré un léger ajustement concernant la séparation entre « plaine viticole et puechs »).

On remarque aisément à travers les descriptions de l'Atlas que Vendres fait un peu office d'exception en raison de sa position d'interface, entre les collines du Biterrois, les plaines viticoles et l'espace littoral avec pour chacune de ces entités un point nodal qui n'est autre que l'étang de Vendres dominé par le village.

Il en résulte un « melting pot » paysager où se concentrent de multiples influences faisant aussi la force de cette commune héraultaise.

Cette première approche a permis d'appréhender la trame générale des paysages, facilitant ainsi la structuration de l'analyse qui affectera à diverses portions du territoire des entités paysagères précises. Le détail est exprimé dans les parties suivantes.

7.3 Focus sur les entités paysagères

Les grandes trames paysagères sur Vendres sont aisément différenciables grâce aux disjonctions topographiques qui constituent des limites nettes structurant les perspectives. On distingue :

- de « Via Europa » au village suivant un axe Nord/Sud, scindant un relief pigmenté de puechs à l'ouest d'un plateau viticole qui s'étale à l'Est en direction de Sauvian jusqu'à la Vistoule. Ce dernier constitue une ligne de séparation entre les bassins versants de l'Aude et de l'Orb ;
- le village sur son promontoire. Cette unité urbaine comporte un gradient topographique positif des extensions récentes vers le centre médiéval ;
- l'étang de Vendres en contre bas de reliefs (colline au Nord et plateau viticole à l'Est) à l'origine d'un effet amphithéâtral majestueux où les talus jouent le rôle de gradins ;
- la rencontre de l'étang et de la frange littorale qui offre une transition clémente pour arriver au niveau « zéro ».

À ces composantes topographiques s'ajoutent des entités urbaines, naturelles, de grands axes de circulation, des ressentis (...) à l'origine des paysages en présence. La combinaison de ces facteurs permet de présenter les unités paysagères ci-dessous, il s'agit :

- des entrées de villes qui sont de véritables séquences paysagères ;
- du village, de ses satellites économiques (ZA « Les Grandes Vignes », Vias Europa) et des unités touristiques sur Vendres-Plage. Ce sont les ambiances urbaines.
- des franges urbaines qui offrent une première vision sur la limite urbanisée ;
- des paysages plus axés sur les espaces non construits, en l'occurrence :
 - o la plaine viticole ;
 - o les paysages de puechs à l'Ouest ;
 - o l'étang de Vendres ;
 - o le littoral ;
 - o le secteur Grau.

7 Les paysages communaux



Figure 97 : 1. Perspective sur la séparation topographique entre la plaine viticole (est) et le complexe formé par les vignes et les puechs (ouest) (Source : AMAE)



Figure 98 : 2. Perspective sur les vignes et les puechs depuis la plaine viticole (Source : AMAE)



Figure 99 : 3. Perspectives sur la plaine viticole au niveau de la Vistoule (Source : AMAE)



Figure 100 : 4. Étang au cœur d'un amphithéâtre (prise de vue depuis la plaine viticole – au Nord le village et le complexe formé de Puechs) (Source : AMAE)

7 Les paysages communaux



Figure 101 : 5. Perspectives sur le village de Vendres et mise en évidence du relief (promontoire) depuis les vestiges du Temple de Vénus (Source : AMAE)



Figure 102 : 6. Transition douce entre la plaine viticole, l'étang et le littoral & 7. Niveau « zéro » sur le littoral (Source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Ruptures topographiques structurantes

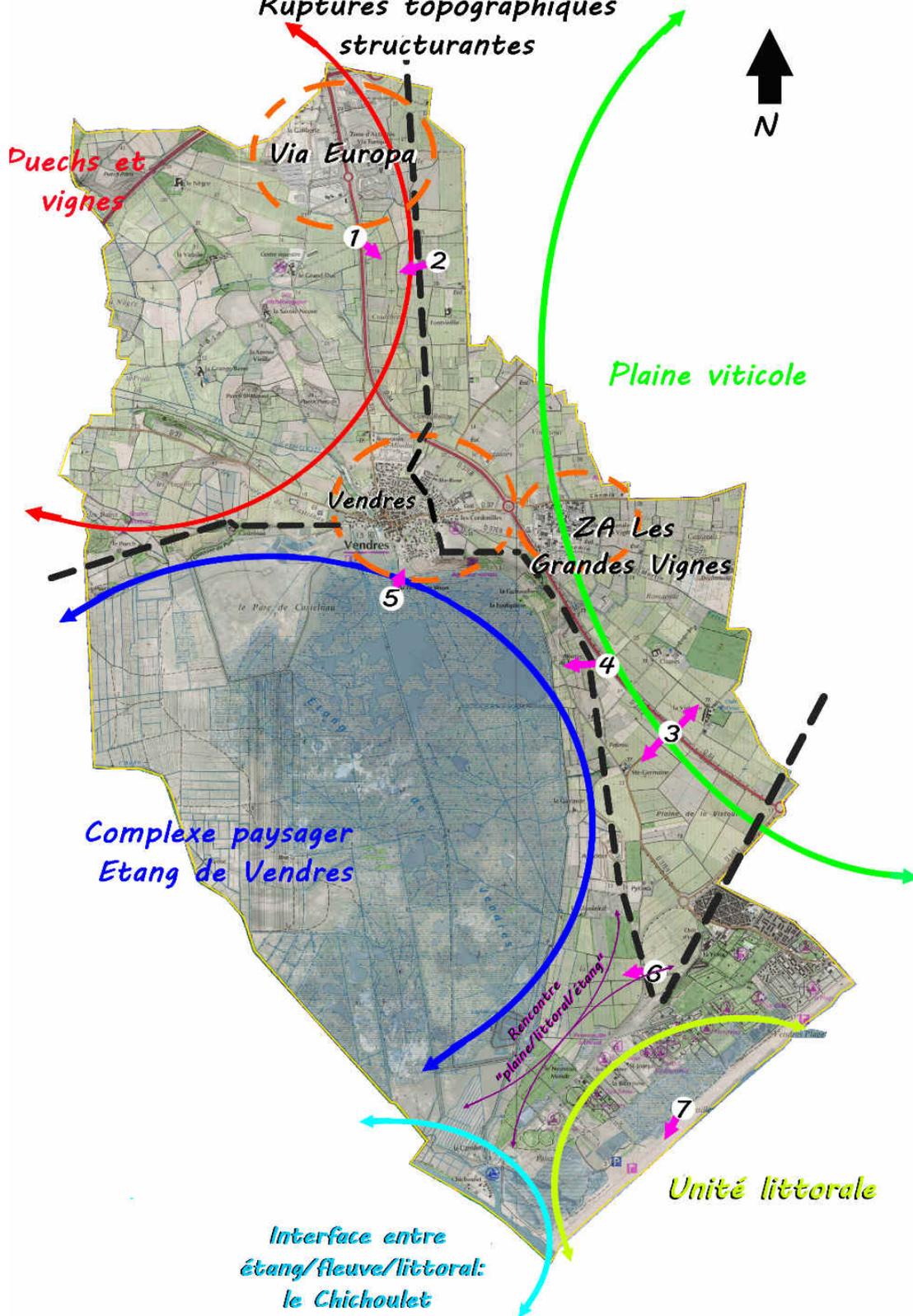


Figure 103 : Ruptures topographiques et unités territoriales (Source : Cabinet GAXIEU/AMAE)

7 Les paysages communaux

7.3.1 Escapades motorisées vers les entrées de villes

Les entrées de ville sont un point fondateur de la perception, de l'idée que l'on se fait d'un territoire : **c'est la première chose que l'on voit en arrivant**. Il ne faut pas cependant décrire une entrée de ville comme un simple panneau planté au bord d'un champ abordant la dénomination de la localité. Il s'agit réellement d'une séquence relevant ou non l'identité de la commune et pouvant fournir de précieux indices pour son développement futur en raison de l'articulation des espaces en présence. Le SCOT du Biterrois met également en avant l'importance des entrées de villes dans son DOG. Il impose un traitement qualitatif de certaines entrées de villes sur Vendres (cf. carte ci-après).. Ainsi, on distingue :

1. Concernant le village de Vendres

- 4 entrées principales :
 - par la D37e3 en provenance de « Via Europa » (au Nord) ;
 - par la D37 en provenance de Lespignan (à l'Ouest) ;
 - par la D37 en provenance de Sérignan (à l'Est) ;
 - par la D37e8 en provenance du collège communal et débouchant sur le domaine Sainte-Rose.
- des entrées secondaires :
 - par la rue du Paradis en provenance du domaine de la Savoie vieille ;
 - par le bas de l'étang en provenance du domaine de Sainte Germaine ;
 - par la rue des Cardonilles qui longe le camping municipal.

2. Concernant Vendres-Plage :

- l'entrée par la D37e10 (avenue de la Méditerranée) ;
- l'entrée par la D37e9 (avenue du Port) en provenance de Valras-Plage ;
- l'entrée par la D37e9 (avenue du Port) en provenance de Fleury d'Aude.

3. Concernant les satellites économiques de Vendres :

- les multiples entrées sur la ZA « Les Grandes Vignes » ;
- l'entrée sur « Via Europa » par la D64 en provenance de Béziers.



Figure 104 : Entrées de villes où un traitement qualitatif est imposé (source : DOG du SCOT)

7 Les paysages communaux

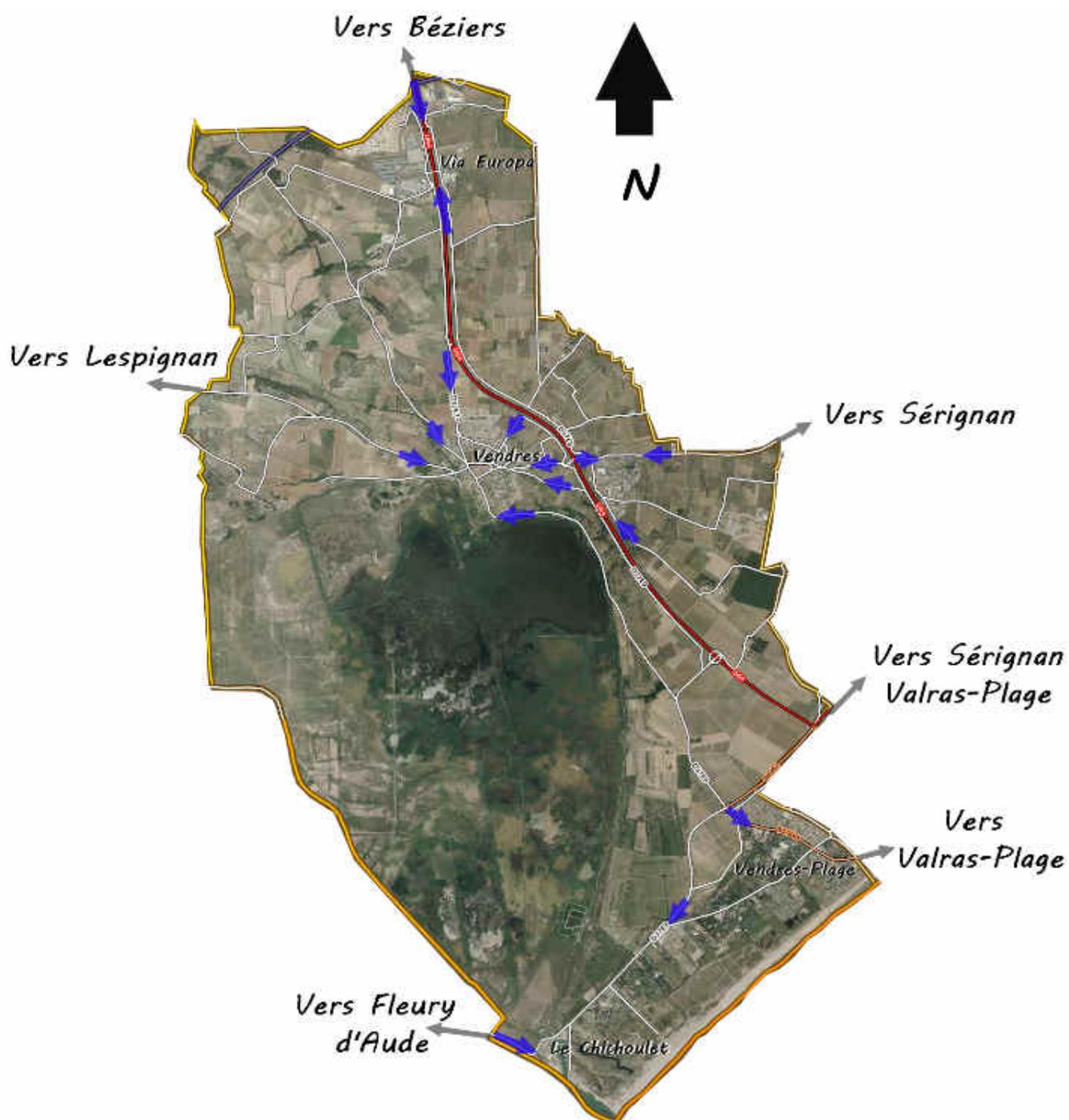


Figure 105 : Matérialisation des entrées de ville (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

ENTRÉES DE VILLE SUR VENDRES

Séquence d'entrées de ville par la D37e3 en provenance de Béziers



Figure 106 : Séquence d'entrées de ville par la D37e3 en provenance de Béziers (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Le giratoire de « Via Europa » passé, une belle ligne droite vous aspire avec un effet de fuite axé sur la tour de l'Église paroissiale. Au sein d'un sillon viticole bordé à l'Est par un talus et à l'Ouest par une mosaïque de Puechs, les formes urbaines se dessinent peu à peu pour donner du dynamisme à la séquence. On notera les alignements de pins sur la contre-allée à gauche (première photo) qui accentuent la profondeur des champs visuels. Leur simple présence apporte une valeur ajoutée aux perspectives.

Cette approche directe est une invitation à découvrir le village qui joue sur les focales. C'est à l'entrée d'une courbe qu'une voie de décélération plantée d'un panneau vous guide vers Vendres. L'effet de fuite persiste et le village se dévoile de plus en plus. Perché sur son promontoire, le clocher de l'Église paroissiale campe fièrement sur sa position et veille sur le reste du village qui épouse avec une certaine harmonie les variations topographiques. Les terres agricoles forment un parvis qualitatif à l'origine d'une mise en relief de la forme urbaine et de l'identité des lieux. L'arrière paysage vers le Sud-Ouest est occupé par la Clape dont les contours sont quasi symétriques à la silhouette urbaine : bel effet.

L'arrivée dans les premières zones urbaines se fait après avoir dépassé deux cyprès formant symboliquement une porte dont le garde n'est autre qu'une propriété agricole clôturant la vue vers le Sud. Cette frontière franchie, l'arrivée au centre-ville se fait suivant un gradient progressif dont le maître étalon est le style urbain. En effet, ce sont des extensions récentes qui vous accueillent. À ce niveau, rien n'est choquant, c'est fluide, il n'y a pas réellement d'émotion négative, c'est bien organisé.

On s'amusera cependant du giratoire où est implanté le panneau « Vendres » dont la sortie à main droite donne sur un champ. Créer un miroir urbain qualitatif aux lotissements existants est susceptible d'agrémenter cette séquence et faire la part belle à un sentiment inachevé. Le giratoire franchi, c'est une autre époque qui se dévoile. Maisons vigneronnes ou à connotations agricoles, nous retrouvons peu à peu le décorum des cartes postales d'antan... Rénové ou en l'état, il fleure un ressenti pas désagréable d'attachement aux racines de l'époque florissante de la viticulture.

La rue principale se rétrécissant, nous sentons une autre transition se préparer. Nous passons alors un goulot d'étranglement où un pseudo-parking offre une image de négligence. C'est dommage, car le lieu a du potentiel et il propose un bel espace de respiration. Ce point est rapidement oublié puisqu'en aval vous débouchez sur la place du village aux allures authentiques avec ses platanes centenaires, sa fontaine, quelques maisons de maître et de jolies façades viticoles. Elle sait donc se montrer accueillante et elle vous invite à la pause ou à la découverte à travers les ruelles qui partent dans le noyau médiéval.

Cette entrée de ville offre une séquence progressive partant de la silhouette urbaine vers la place de la Mairie. Les styles urbains transitent sans anicroche et avec une certaine fluidité. Agrémenter la placette avant l'entrée sur la place de la Mairie et former un miroir qualitatif aux lotissements récents donneraient plus de structuration à ce secteur. Quelques vieilles façades accusent le poids de l'âge, mais nous raisonnerons en notion de potentialité : une fois qu'elles seront ravalées, elles retrouveront leur superbe.

7 Les paysages communaux

Séquence d'entrée de ville par la D37 en provenance de Lespignan



Figure 107 : Séquence d'entrée de ville par la D37 en provenance de Lespignan (source : AMAE)

Arriver par Lespignan, c'est avant tout quelques kilomètres d'une route panoramique à travers les puechs et les vignes. En balcon, les larges courbes offrent de belles perspectives. La plus intéressante est celle où Vendres pointe le bout de sa silhouette pour offrir un « grand-angle » regroupant des ingrédients parfaitement dosés pour un paysage sincère et parlant. « Étang, forme urbaine en symbiose avec la topographie, clocher et parvis viticole » forment une alchimie identitaire. Cette dernière ne décrochera pas votre champ de vision jusqu'au giratoire de l'école primaire et du stade.

7 Les paysages communaux

La ripisylve du ruisseau de la Carrièresasse offre une séparation franche entre le minéral du village et les terres agricoles. Les bâtiments de l'école primaire/maternelle/crèche peuvent être assimilés à un signal fort avec un effet vitrine intéressant.

Au même titre que l'entrée précédente, rejoindre le centre du village passe par une transition progressive d'unités urbaines. La première s'étend entre le stade et le passage du ruisseau de la Carrièresasse. Concrètement, et en toute subjectivité, il apparaît un mélange de styles entre la cave coopérative et l'architecture des années 70/80. La ponctuation des détails, le mélange des genres, les lilas, robiniers, palmiers, placettes (...) donnent finalement une originalité assez neutre ne souffrant pas de critique forte.

Le passage du ruisseau permet de retrouver un peu plus d'uniformité. Les murs des anciennes propriétés agricoles desquels s'échappent verticalement les jardins offrent un certain cloisonnement sans pour autant donner un ressenti négatif. Ces teintes végétales agrémentent l'ensemble et offrent un bel équilibre sur cette fresque s'étendant sur moins de 100 mètres où se concentrent plusieurs lieux de vie chargés d'échanges, de partages et de traditions (boulodrome, arènes, lavoir, café des sports...). Cette dernière se termine sur le « pseudo-parking » susvisé (antichambre dotée d'un beau potentiel) avant d'arriver sur la place de la Mairie et ses beaux platanes.

Une entrée de ville avec une approche qualitative où les perspectives sur le village sont bien structurées et parlantes. Travailler la dynamique de l'entrée de ville par la création d'un sas urbain au centre ancien face au stade reste une éventualité. Il faudra toutefois veiller à conserver la compréhension de l'espace en s'inspirant des indices en présence.

Séquence d'entrée de ville par la D37 en provenance de Sérignan

C'est depuis Béziers que nous arrivons sur un vaste giratoire où nous prenons direction « Vendres ». L'entame n'est pas exceptionnelle à cause des friches en cours de recolonisation. Un petit giratoire où les aménagements paysagers apportent ensuite beaucoup de structure et créent une véritable porte avec, en aval, une belle sensation de profondeur accentuée par des candélabres. De ce point de vue, le collège et son parvis sont très explicites et créent un effet de signal marqué. Cette sensation est d'autant plus belle qu'une fois le giratoire passé, la ligne de fuite est entraînant et nettement décuplée par des alignements d'arbres doublés d'une piste cyclable. On distingue au loin des habitations marquant l'entrée au sein de zones habitées. Le secteur du collège peut donc être qualifié de vestibule urbain très qualitatif.

Les terrains sur la gauche de la RD37 laissent entrevoir un espace à l'esthétisme faible face à la frange urbaine portant préjudice à cette séquence. Structurellement parlant, créer un miroir urbain face au collège apparaît opportun pour renforcer la cohérence de l'entrée de ville et du secteur.

Le petit giratoire passé nous arrivons sur des extensions récentes se faisant face. Esthétiquement, c'est homogène et soigné, en un mot c'est plaisant. Le dosage minéral/végétal est subtil et les cyprès bordant les cours de tennis au loin forment un toit chlorophyllien du plus bel effet. Dans la continuité, et sans vergogne, nous abordons un autre petit giratoire planté d'un olivier. Ce dernier marque le début d'une pente en opposition au clocher de l'Église paroissiale qui apparaît subitement. Cette contradiction verticale se pare de bordures végétales dont la plus manifeste est représentée par des pins aux ports en boule. Ces notes « vertes » persistent dans la descente pour finalement partager la scène avec l'immense mur du cimetière. Lieux de passage ou de stabulation, on remarque toutefois sur la gauche des extensions récentes de belles factures dont le contraste avec la vieille pierre n'est pas choquant, au contraire les distinctions sont lipidiques et il est plus aisé de comprendre les évolutions urbaines.

Peu après le cimetière, la rue longe le promontoire où campent les origines médiévales du village. Ce socle géologique et le talus opposé sont végétalisés évitant ainsi un surplus minéral.

7 Les paysages communaux

Transition de courte durée, mais plaisante, nous arrivons sur des maisons majoritairement vigneronnes où quelques ponctuations végétales contrebalancent la dominance de la pierre. Cette séquence est brutalement interrompue au niveau du tabac/presse suite à un virage à 90 degrés donnant sur un mince corridor laissant entrevoir la Mairie et sa place... Nous sommes arrivés.

Cette entrée de ville permet de mettre en évidence la proximité des formes urbaines de toute époque. Il en résulte un véritable patchwork dont la finalité est plutôt cohérente tant les coupures entre les unités sont nettes et s'enchaînent sans peine. On retiendra également le vestibule urbain formé au niveau du collège avec de belles potentialités sur le côté gauche...



7 Les paysages communaux

Séquence d'entrée de ville par la D37e8

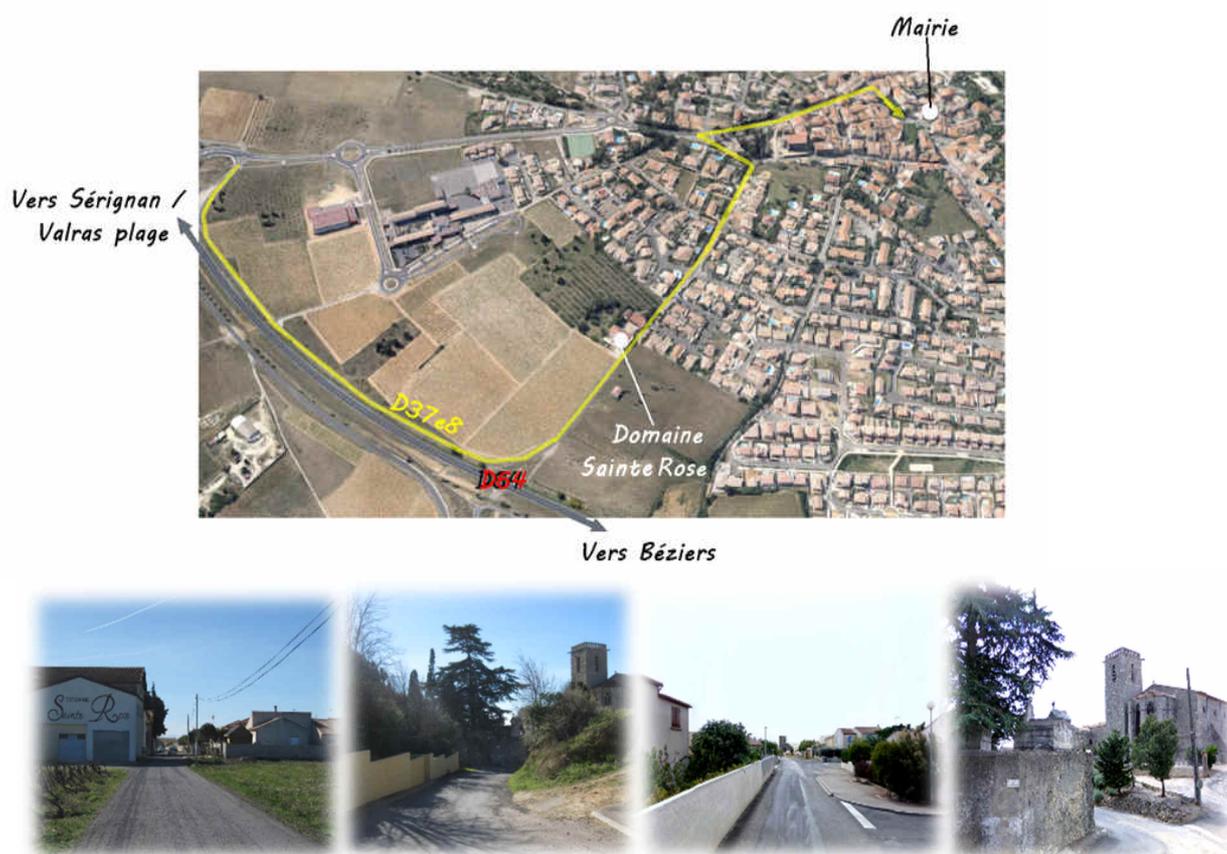


Figure 109 : Séquence d'entrée de ville par la D37e8 (source : AMAE)

Parallèlement à la RD64, cette séquence d'entrée secondaire longe les vignes du domaine Sainte-Rose tout en offrant de belles perspectives sur Béziers au loin. La frange urbaine au Sud reste discrète en raison des alignements de ceps et du domaine viticole qui se pare de grands pins. Seul le collège tire son épingle du jeu en raison de sa hauteur conséquente. Le contraste est intéressant.

L'amorce de la courbe en direction du Sud entraîne un changement radical vis-à-vis des perspectives visuelles. Les franges urbaines deviennent alors évidentes. **Il est évident que le pivot structurant de cette dynamique est le domaine Sainte-Rose et ses abords.** D'ailleurs, ce dernier joue un rôle de signal et de porte sur des lotissements récents. Ces derniers sont de conception agréable, les styles architecturaux ne sont pas oppressants et il apparaît une belle profondeur venant accrocher le clocher placé en plein dans l'axe.

Une centaine de mètres plus loin, une petite descente bordée d'un talus enherbé permet de sortir de ces extensions pour se retrouver derrière l'église et le vieux cimetière. Nous passons d'une urbanisation du 20e siècle aux limites du noyau médiéval où la symbiose entre vieilles pierres, simples arbres et cèdres centenaires offre un charme authentique. Le contournement du cimetière à travers son mur d'enceinte imposant permet de rejoindre la D37 (séquence précédente) en direction de la Mairie.

7 Les paysages communaux

Cette séquence se fait une fois de plus en plusieurs temps avec des changements d'époques radicaux sur de faibles distances. Une fois de plus ce n'est pas spécialement perturbant dans le sens où les délimitations sont claires. On remarquera l'importance du domaine de Sainte-Rose et de ses vignes qui offrent un parvis qualitatif, mais aussi une porte d'entrée originale sur le Nord du village.

Séquence d'entrée de ville secondaire par la rue du Paradis



Figure 110 : Séquence d'entrée de ville secondaire par la rue du Paradis (source : AMAE)

C'est en quittant les grands pins du domaine de la Savoie jeune que nous empruntons un petit chemin coupant à travers les puechs et les matrices agraires. Au Sud, les visions se perdent dans un vaste horizon donnant une belle sensation d'espace. C'est au détour d'un petit virage que le ruisseau de la Carrière, à l'origine de formations alluviales, cloisonne les perspectives sur votre droite et donc vers l'étang (et réciproquement lorsque vous évoluez sur la D37 en provenance de Lespignan).

7 Les paysages communaux

L'arrivée sur les extensions récentes est dans un premier temps timide puis devient de plus en plus franche à l'entrée de la rue du paradis. L'espace est en mutation et les transitions de l'agraire vers l'urbain ne sont pas encore verrouillées. Rien de réhibitoire cependant, il conviendra simplement de travailler ces jonctions pour former une porte d'entrée plus franche. Le miroir urbain mentionné dans la séquence d'entrées de ville par la D37e3 en provenance de Béziers semble ici d'autant plus intéressant.

Ensuite, ladite rue offre une belle profondeur et propose un alignement parfait avec l'horloge de l'ancien hôtel de ville. La limite entre les extensions vigneronnes et les lotissements plus récents est nette, mais n'interpelle pas l'observateur. La haie jardinée sur la gauche et le haut faitage de l'ancienne maison sur la droite structure l'ensemble en marque judicieusement cette délimitation, c'est un effet signal. Cette portion axée sur l'âge d'or de la viticulture dévoile de belles façades et de beaux portails. La cohérence prime puisqu'elle se termine sur une grande croix en métal intimement liée à une placette où s'effectuait le négoce du vin. Ces témoins du temps égrainé marquent le croisement la D37e3 qui donne sur le « pseudo-parking » susvisé et situé en amont de la place de la Mairie.

La séquence revêt un aspect rural du plus bel effet et se termine dans le centre via la traversée d'extensions rattachées à la viticulture. Entre les deux, l'espace est en mutation et il conviendrait de créer une dynamique équilibrée.

Séquence d'entrée de ville secondaire par le bas de l'étang

Cette séquence très nature débute au niveau du domaine de Sainte Germaine où un chemin part en direction du Nord comme si de rien n'était. Suivre ce dernier est intéressant puisqu'il permet de toucher du doigt les ruptures topographiques à l'origine des morpho-paysages en présence. En l'occurrence, vous traversez le plateau viticole en balcon sur l'étang avant de dévaler le talus pour vous retrouver en ses abords immédiats. La transition est progressive et ce passage d'un univers à un autre représente un véritable ascenseur paysager.

Notons que l'étang, en panorama ou en perspectives proches, vous accompagne tout au long de cette escapade, tout comme les vignes en plaine ou en coteaux. Ces dernières forment des sillons structurant la lecture des paysages. En bord d'étang, l'espace entre rives et talus tend à se réduire comme peau de chagrin pour ne laisser qu'un fin passage au plus près de la roselière. La séquence devient presque intimidante l'espace d'un instant en raison du caractère sauvage des lieux. C'est au détour d'un virage que nous sortons de cette section pour découvrir un sensationnel effet d'amphithéâtre avec la scène occupé par l'étang, les premiers rangs par la roselière et les gradins par le talus. La transition topographique est limpide et le panorama vers la Clape est très profond : tout est à sa place.

Des petits panneaux implantés sur une patte d'oie nous proposent de rejoindre le temple de Vénus ou de continuer en direction du centre villageois. En prenant à main droite, une montée progressive permet de traverser des lotissements récents avec comme point de repère l'horloge de l'ancien Hôtel de Ville.

Une fois de plus, nous passons d'un univers à un autre en quelques mètres seulement, avec un signal qui est le Temple de Vénus. L'observateur retombera « toujours » sur ses pattes grâce à des repères visuels forts favorisant l'orientation et le guidage vers des lieux habités, ce qui est relativement rassurant.

Les habitations avec jardins qui se font face ont une architecture moderne, l'espace est soigné et rien ne choque... Les styles architecturaux tendent à changer un peu plus loin pour retrouver des indices plus ruraux et viticoles, mais pas pour autant désuets. La jointure entre deux époques est comme à l'accoutumée visible, mais ne vous agresse pas visuellement.

7 Les paysages communaux

Cette section sera de courte durée puisqu'un fort rétrécissement de la rue forme un vortex vous catapultant au pied du village médiéval où le clocher de l'église paroissiale vous surveille. Espace de respiration avec de belles perspectives urbaines, vous n'êtes qu'à quelques pas de la Mairie et de la place du 14 juillet.

Un voyage au gré de la topographie entre vignes et étang pour traverser des unités urbaines bien jointées et d'époques variées... Rien ne perturbe, les signaux sont là et à tout moment on retrouve un indice propre à l'identité communale.

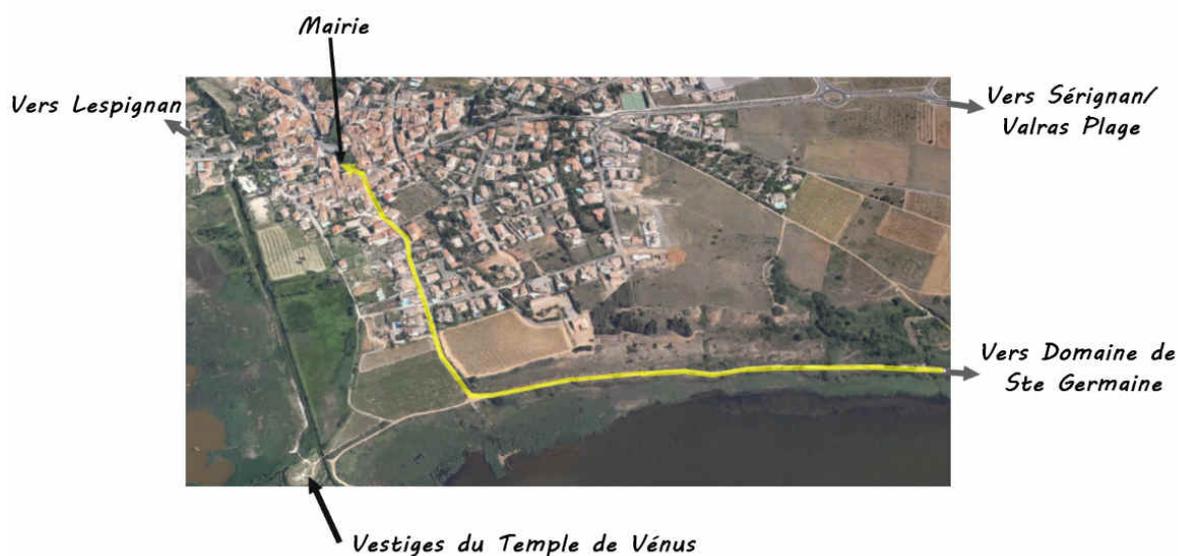


Figure 111 : Séquence d'entrée de ville secondaire par le bas de l'étang (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Séquence d'entrée de ville secondaire par la rue des Cardonilles



Figure 112 : Séquence d'entrée de ville secondaire par la rue des Cardonilles (source : AMAE)

Cette entrée de ville se situe sur une zone topographiquement plane sans réelle identité. Entre friches et vignes, la petite route traverse des espaces en latence sans signal ni raccordement avec ce qui les entoure. Le camping municipal et ses abords tendent à former un tentacule rognant sur la vaste parcelle faisant face au collège. La rencontre entre friche et espace urbain non finalisé laisse une impression inachevée. Une réflexion pour créer une vitrine urbaine en miroir au collège agrémenterait l'ensemble... Cette séquence se termine sur un giratoire qui permet de rejoindre la rue qui longe le cimetière avant de rejoindre la mairie (cf. *séquence d'entrée de ville par la D37 en provenance de Sérignan*).

Cette séquence se résume à un espace en attente, mais avec de belles potentialités.

LES ENTRÉES SUR VENDRES-PLAGE

Séquence d'entrée de ville par la D37e10

Nous entamons cette séquence depuis le domaine de Sainte Germaine. La vaste plaine viticole est rompue au loin par une pinède qui forme une oasis dans ce désert de vignes. Tel un signal, son approche se fait à travers une grande chicane qui vous propulse sur une grande ligne droite dont la toile de fond se drape de bosquets éveillant la curiosité.

7 Les paysages communaux

Il semble que nous entrons dans un autre univers, et ce n'est pas le panneau indiquant le domaine de La Yole qui va nous contredire. Jeunes cyprès, pourpiers et lauriers roses égayent les bords de route en jardinant l'effet de fuite qui vient irrémédiablement buter sur une muraille verte s'épaississant au fur et à mesure que nous avalons les hectomètres. Seuls quelques majestueux Pins d'Alep vous font détourner le regard, mais ils participent grandement à la dynamique. C'est alors que nous arrivons sur giratoire conséquent où quelques conifères « bien du Sud » vous accueillent... Emboitant la voie, un panneau vous indique « Vendres-Plage Ouest/port de Vendres » et là tout se regroupe (...) nous entrons dans une ambiance balnéaire et le foisonnement de panneaux directionnels en faveur des campings vient confirmer cela. Nous partirons en direction du port de Vendres plus tard, dans l'immédiat nous nous dirigeons vers les plages situées à l'Est. Malgré les indications sur les panneaux, l'espace en présence n'est pas extravagant, sur la gauche nous avons des zones pavillonnaires organisées tandis que sur la droite, des alignements d'arbres camouflent le domaine de La Yole et le Camping du même nom. Ces deux entités ont néanmoins le mérite de proposer des entrées qualitatives avec des espaces de respiration conséquents. Cette organisation simple et efficace perdurera jusqu'à un peu avant l'entrée de Valras-Plage où les connotations balnéaires sont mises en évidence de manière moins subtile et ce n'est pas spécialement plus esthétique...

Cette entrée de ville est étonnante, car elle n'entre pas dans le schéma préétabli des zones de camping peu qualitatives. Au contraire, malgré le caractère balnéaire et très touristique du secteur il apparaît une organisation carrée, lisible et de fait efficace avec une amorce ponctuée de détails en adéquation avec les trames identitaires de la commune.



Figure 113 : Séquence d'entrée de ville par la D37e10 (source : AMAE)

7 Les paysages communaux



Figure 114 : Suite séquence d'entrée de ville par la D37e10 (source : AMAE)

Séquence d'entrée de ville par la D37e9 en provenance de Valras -Plage

Toujours en provenance de Sainte Germain, nous prenons cette fois-ci la direction du port du Chichoulet et des plages de Vendres à l'Ouest. Le giratoire passé, nous longeons le domaine de La Yole dont les vignes sont camouflées par des haies de cyprès. Ces derniers accentuent la courbure de la route et renvoient le regard vers les champs de vision « côté droit ». Sincèrement, c'est un point positif, car en direction de l'étang la combinaison « vignes en pente douce et pinèdes » est gagnante et semble souligner la transition de la plaine vers le littoral. Les vastes parcelles viticoles offrent de beaux effets de profondeur et les haies arborées renforcent ce constat. En sortie de courbe, c'est une immense ligne droite qui se déroule sous nos yeux avec un effet de fuite entêtant laissant transparaître au loin de beaux houppiers formant un corridor dont les contreforts marquent une pinède dense. Dans l'immédiat, nous entrons dans un épiscentre touristique avec des accès aux plages, des accès sur les campings, des aires de jeux (...), d'ailleurs ce lieu est appelé le forum, il reste relativement brut. De l'autre côté de la route, les espaces naturels de types pelouses agrémentent les lieux et mettent en relief la canopée que nous abordions au préalable.

La sortie de cette zone ouverte est quasi immédiate et nous longeons jusqu'au port une pinède très dense encerclant par moment des souillères. Les campings face à ces zones naturelles s'intègrent bien dans cette séquence par leurs abords végétalisés et la conservation de beaux pins dans leurs enceintes. De vastes sansouires succèdent à ces unités touristiques et renvoient la réplique aux pins de la mission racine jusqu'à la capitainerie du port qui marque l'entrée sur une entité paysagère très spécifique.

Du Giratoire de Valras-Plage au port du Chichoulet, cette séquence offre de belles perspectives et beaucoup de profondeur. L'image touristique est bien là, mais elle reste respectueuse des terres viticoles et des espaces naturels qui appartiennent aux socles fondateurs des paysages locaux. Il apparait donc un certain équilibre dans la compréhension du caractère des lieux.

7 Les paysages communaux



Figure 115 : Séquence d'entrée de ville par la D37e9 en provenance de Valras -Plage (source : AMAE)

Séquence d'entrée de ville par la D37e9 en provenance de Fleury d'Aude

Se rendre sur Vendres-Plage par Fleury d'Aude est la promesse d'un flirt avec de multiples ambiances. Le point de ralliement entre fleuve et étang est à l'origine d'une richesse paysagère dont les séquences intrinsèques à chaque entité défilent sur des plans très rapprochés. Les bords de l'Aude restent un espace assez surprenant avec une appropriation des berges par des plaisanciers qui amarrent des coques de noix sur des pontons improvisés. Cette domestication couplée à une absence de ripisylve marque clairement une influence maritime et une proximité littorale.

7 Les paysages communaux

En direction du Nord, des enclos barricadent de belles sansouires qui bordent l'étang. L'étendue de ce complexe est immense et les champs visuels sont relativement profonds. Ils restent néanmoins lisibles à travers les reliefs qui marquent des délimitations franches et quelques points de repère comme la silhouette urbaine de Vendres.

Peu à peu, un amoncèlement de mâts se dessine derrière des bosquets de Tamaris, rapidement suivis par des bâtiments et une tour carrée. Nous « accostons » sur le port du Chichoulet et son ambiance particulière en raison de sa position en plein grau. Ce dernier représente un signal fort et une porte d'entrée sur le territoire au sens étymologique du terme. Le Chichoulet passé, nous repartons en direction de Vendres en empruntant l'avenue du port dont la profondeur est accentuée par la pinède et les abords arborés des campings.

Cette séquence expose la rencontre d'influences lagunaires et alluviales et met en relief de cette interface qui précède la façade littorale. La trame balnéaire n'est pas spécialement visible, mais elle reste néanmoins perceptible dans les ressentis. Le port est le point central de cette dynamique, car outre former un signal fort, il se présente comme un trait d'union entre fleuve, mer et étang.



Figure 116 : Séquence d'entrée de ville par la D37e9 en provenance de Fleury d'Aude (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

CONCERNANT LES SATELLITES ÉCONOMIQUES DE VENDRES

Les entrées sur la ZA « Les Grandes Vignes »

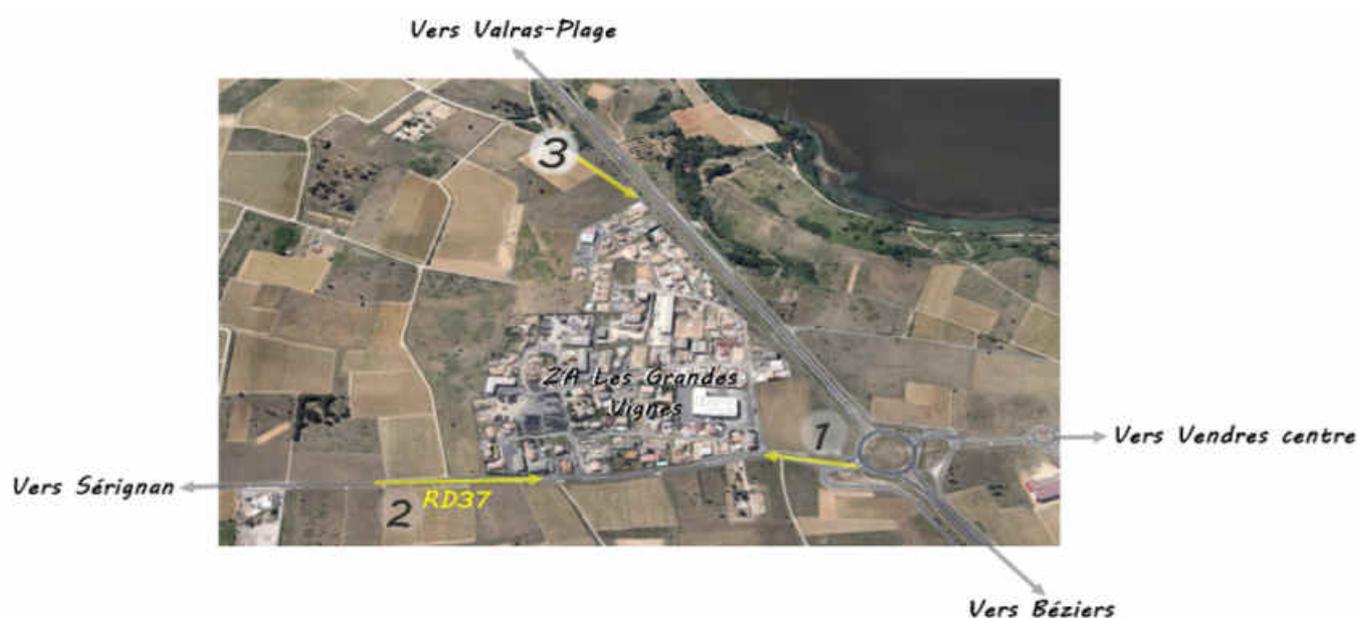


Figure 117 : Localisation des entrées sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)

Entrée n° 1. En toute subjectivité, l'entrée sur cette ZA reste assez neutre. Seuls quatre jeunes cyprès font office de signal pour se retrouver devant des façades brutes à l'architecture aléatoire. L'espace reste compréhensible malgré tout et le signal offert préalablement par le collège rehausse le caractère des lieux autour du giratoire.



Figure 118 : Entrée n° 1 sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)

Nous sommes en présence d'une séquence donnant sur un espace à connotation positive, mais relativement neutre. La proximité du collège, véritable signal, rehausse le caractère des lieux.

7 Les paysages communaux

Entrée n° 2. L'arrivée sur la ZA « Les Grandes Vignes » par Lespignan n'entraîne pas de réaction épidermique. C'est assez neutre, l'espace est compréhensible et il apparaît un bel effet de fuite accentué par la rambarde verte et la piste cyclable. L'ouverture visuelle sur la droite apporte beaucoup de profondeur et quelques arbres viennent accrocher le regard pour éviter de se perdre dans la plaine viticole. Cette fenêtre sur la mer de vignes offre de ce point de vue un écrin en accord total avec la toponymie de cette ZA. La compréhension quant à l'arrivée sur une zone avec des bâtiments est assez évidente.



Figure 119 : Entrée n° 2 sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)

Nous sommes en présence d'une séquence compréhensible et structurée, rien de plus.

Entrée n° 3. Longer la RD64 en direction du Nord permet de rejoindre la zone artisanale. La petite route est agréable et les alignements de pins (visibles aussi depuis la RD64) participent à un bel effet de fuite et donnent un peu de relief à l'horizontalité de la plaine viticole. La silhouette de la ZA est bien visible et l'architecture unie des maisons apporte de la cohérence. La suite se résume à longer un mur d'enceinte en profitant d'une certaine profondeur rehaussée par la succession de pins et la RD64 en parallèle. L'entrée au cœur de la ZA reste neutre.



Figure 120 : Entrée n° 3 sur la ZA « Les Grandes Vignes » (source : AMAE)

Malgré une entrée brute dans la ZA, la séquence par cette contre-allée est efficace. On relèvera l'utilité paysagère des pins le long des voies qui structurent les perspectives et qui accompagnent l'observateur dans ses escapades.

7 Les paysages communaux

Les entrées sur « Via Europa » par la RD64 et entrée secondaire



Figure 121 : Entrée sur « Via Europa » par la RD64 en arrivant de Béziers (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

En direction de Béziers ou de Vendres, il est difficile de nier la recherche d'un effet de vitrine lorsque l'on traverse « Via Europa ». Les voies sont larges et les bassins de rétention sont végétalisés. Ces derniers sont accompagnés par des alignements de pins dans les deux sens et l'effet de fuite ainsi créé renvoie sur des perspectives aux connotations fortes. Vers le Sud, le village de Vendres s'érige sur son promontoire et le clocher indique la marche à suivre pour le rejoindre. En direction du Nord, le pont de l'autoroute prend la forme d'une arche marquant l'entrée sur un autre univers.

Il apparaît une cohérence d'ensemble et si l'on y regarde de plus près on constate que l'épicentre reste le giratoire avec le départ d'un cardo maximus (axe Nord/Sud matérialisé par la RD64) et d'un decumanus (axe est/Ouest avec les entrées au sein de la zone). Il convient de préciser qu'une partie de ces terrains ne peut être construit en raison d'une servitude inhérente au tracé de la future ligne à grande vitesse LGV, d'où des parcelles vides.

Enfin, en provenance de Vendres, la séquence d'entrée sur « Via Europa » est plus timide malgré une structuration cohérente dans les formes. L'entrée est tout de même compréhensible.

Porte d'entrée et de sortie avec une connotation forte en matière de dynamisme, la séquence par « Via Europa » laisse malgré toute une impression assez flatteuse en se donnant la peine de proposer un effet de vitrine.

Remarques importantes :

- il n'est pas rare de rencontrer en bord de route des arbres, isolés, en bosquet ou en alignement. De l'amandier en fleur au(x) pin(s) majestueux, ces usines à oxygènes sont de petites pépites sur le plan paysager. En effet, ces derniers peuvent changer un paysage du tout au tout en apportant un repère visuel fort, en renforçant l'effet de fuite (...). Sur Vendres, ils cassent notamment l'horizontalité insolente de la plaine viticole et accentuent nettement la profondeur des champs visuels en formant des sortes d'allées voire de corridors.



Figure 122 : Exemples d'arbres le long de la voirie (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Sur le village, on remarque presque toujours une dynamique progressive et compréhensible enchaînant « espaces naturels ou agricoles, extensions urbaines récentes, extensions en lien avec la viticulture et le noyau du centre-ville ». À de rares exceptions, l'identité du village est perceptible par un indice fort qui est souvent le clocher de l'église paroissiale dominant la forme urbaine sur son promontoire. Sur des plans plus proches, la limite entre zones urbaines et la matrice agronaturelle n'est pas toujours très nette et laisse par moment des sensations d'inachevé. « Potentiel » est le maître mot de ces séquences qui propose un terreau fertile pour toute planification future permettant de cristalliser des entrées plus abouties ou avec une plus-value.

Les séquences sur l'unité littorale marquent une certaine complémentarité entre l'homme et la nature. Le caractère maritime n'est pas visible, mais il reste perceptible donnant ainsi l'envie d'aller à la rencontre des plages et du rivage. Le port du Chichoulet présente une belle porte d'entrée sur le territoire au sens propre du terme.

Concernant les zones d'activités, « Via Europa » est une vitrine qualitative bien positionnée sur le territoire communal, elle ne souffre pas de critique majeure. Pour « Les Grandes Vignes », l'espace reste compréhensible bien que relativement neutre sur le plan paysager, rappelons que le collège joue ici un rôle de signal fort et marque l'identité du secteur. Le renforcement des espaces autour du collège apporterait une plus-value.

7.3.2 Les ambiances urbaines

L'approche des entrées de ville nous a transportés directement au sein de zones habitées, donnant ainsi l'occasion de les découvrir. Cette partie n'a pas pour but d'aborder une vision architecturale de ces dernières, mais des ambiances qui s'en émanent. Cette notion de ressenti est cependant influencée par leurs imbrications et articulations avec les espaces qui les entourent qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains. Un manque d'équilibre, une nuance disgracieuse ou une perte de cohérence sera révélé pour entamer une réflexion qui pourra trouver une réponse avec l'outil de planification qu'est le futur Plan Local d'Urbanisme.

VERS LA DÉCOUVERTE DU CENTRE ANCIEN

L'analyse du centre ancien nécessite de connaître des délimitations. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur de vieilles photographies aériennes, dont celle-ci après qui date de 1950. Il est ainsi facile de constater la forme du village à l'après-guerre et de mettre en évidence les greffes urbaines périphériques qui se sont opérées au cours des 70 dernières années. Cette approche nous permettra de voir plus en détail comment l'on passe du centre ancien aux extensions plus récentes, c'est-à-dire l'état et l'organisation des jointures. Nous appelons ici « centre ancien » le noyau médiéval rattaché aux extensions vigneronnes

7 Les paysages communaux

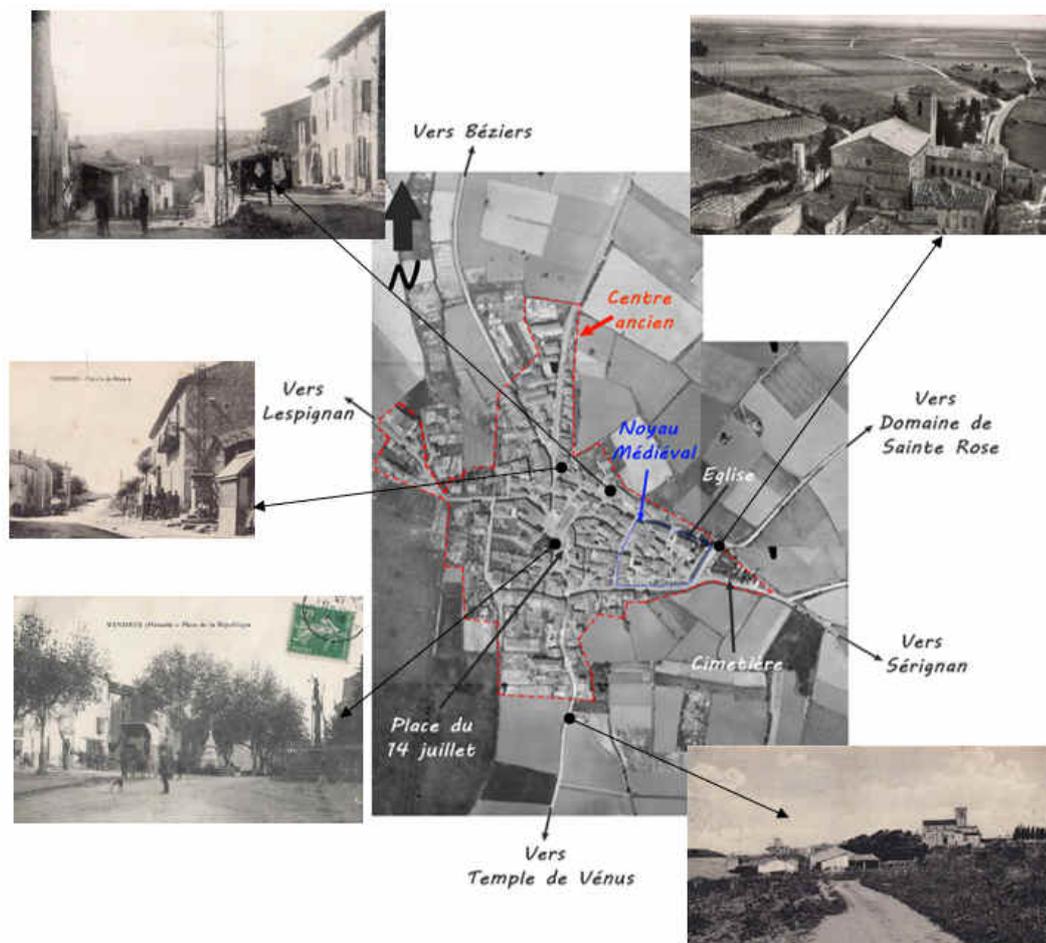


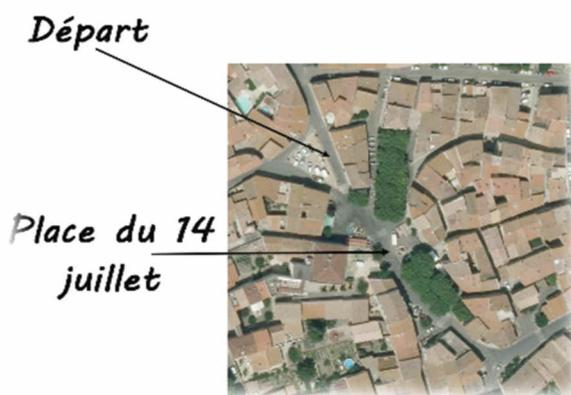
Figure 123 : Définition du centre ancien sur la base d'une photo aérienne de 1950 (source : AMAE)

De la place du 14 juillet au noyau médiéval

Le point de départ de cette analyse se situe « rue du Cers ». Pour la petite histoire, le Cers est un vent bien connu dans le Biterrois pour son caractère impétueux.

La placette où nous avons posé la voiture offre un bel espace de respiration comme si ce fameux vent avait tout balayé... Il en ressort un beau volume, mais on regrettera le traitement qualitatif de cet espace qui nuit sincèrement au potentiel des lieux qui forment une antichambre marquée à la place du 14 juillet située à quelques mètres de là.

La finalité des lieux reste toutefois cohérente et affiche un caractère utile avec des stationnements et un point d'avoir volontaire.



7 Les paysages communaux

En quelques pas, nous arrivons sur la place du 14 juillet où est implantée la Mairie. Ce vendredi matin, jour de marché, les vendeurs ambulants sont positionnés sous les platanes tandis que des personnes qui attendent pour acheter un bout de saucisse tcharent de tout et de rien... Un moment de vie précieux qui ajoute de l'authenticité à la scène... « Scène » où le décorum entre beaux platanes et petite fontaine apporte beaucoup de détails sur lesquels on prend le temps d'attarder son regard.



La place est ouverte, le soleil la réchauffe et aucune sensation d'oppression n'est perceptible, c'est aéré, ouvert, apaisant. Cette place est au cœur d'un écrin urbain dont les cloisons se résument à de belles maisons de maître « côté mairie » et à des façades rurales constellées d'ouvertures au pied desquelles partent de petites ruelles en direction du centre médiéval. Nous sommes bel et bien dans le cœur du village où les commerces de proximité, le centre administratif, la pharmacie, la poste, alimentation, tabac (...) participent à un ressenti positif, vous n'êtes pas perdu et une main secourable vous apportera toujours une aide précieuse.... D'ailleurs, nous avons trouvé le café des sports situé un peu plus bas grâce au boulanger du coin.



Les ruelles vers le noyau ancien (dont la partie médiévale) nous tendent les bras et nous en profitons pour les arpenter en faisant fi du relief. Scruter scientifiquement le moindre centimètre carré vous fera oublier l'essentiel, partir la fleur au fusil avec l'échelle de jugement au fond des poches est une méthode favorable à la découverte, car chaque point de vue devient alors une surprise. Ainsi, arpentons ces ruelles avec un regard d'enfant et de la curiosité, nous verrons bien la finalité...



Ainsi, la configuration des lieux fait que nous entrons dans un petit labyrinthe dense où l'on se perd bien volontiers. D'une rue à l'autre, en montant et en descendant, un panel de perspectives vous immerge littéralement par des transitions éclair où se mêlent des lieux très

intimistes, des « culs-de-sac » habités et des rues aux anciennes connotations commerçantes. Par moment, de petites places plantées de quelques arbres apportent de la respiration dans ces dédales de ruelles, mais par-dessus tout, des lieux de vie et d'échanges importants. Parfois, de minces fenêtres donnent sur des paysages de Puechs et même sur l'étang, mais nous conservons ces lieux pour plus tard.

7 Les paysages communaux



Mais revenons un peu sur les rues. Elles foisonnent de détails allant de la simple clef de tirant mise en valeur par un ravalement de façade, à l'espace accaparé par les habitants qui marquent légèrement le pavé de leur personnalité. À cela, vous rajoutez des pépites telles que la maison Bigou, l'ancien hôtel de ville, de vieux linteaux sculptés avec de belles portes, quelques bancs, des panneaux pédagogiques sur le centre ancien et vous obtenez une fresque authentique et accessible où se conjuguent le passé et le présent. Loin du brouhaha des grandes villes, ces lieux dénotent une certaine quiétude où la notion de proximité prend un sens réel. Selon l'heure, vous devenez acteur de ce microcosme, outre les odeurs culinaires en ce vendredi midi, le générique du journal régional et un félicé qui fait sa toilette sur le pas d'une porte, vous trouverez fort sympathique de saluer une mamette sortie furtivement dans la rue.

Ce décorum n'est pas exempt de remarques moins flatteuses, certaines maisons ont un crépi vieillissant ou de couleur fade, on cherche le nom du cantonnier, car la voirie n'est pas toujours magnifique, des volets mériteraient un coup de peinture... Mais sincèrement, quand l'on regarde sur un linteau et qu'il y est écrit « 1790 », il est évident que ce genre de déconvenues apparaissent, mais est-ce bien là le principal ? La notion de potentialité et le socle identitaire sont présents, le reste n'est qu'une question de patience. Finalement ce qui prime c'est ce caractère authentique de proximité. À déambuler dans les ruelles, nous oublions un lieu fondamental, l'église paroissiale. Il serait dommage de l'occulter tant nous l'avons mis en avant dans les entrées de ville. Retrouver son chemin dans ces ruelles s'avère finalement aisé, vous tomberez toujours sur un axe descendant qui vous transportera vers la place du 14 juillet... De notre côté, nous nous contentons de suivre la topographie comme les montons qui partent à l'estive.

La place Jean Jaurès et la rue PALAZY avalées, nous arrivons sur une ruelle donnant sur l'une des entrées de l'église reconnaissable par son vitrail. Mais avant de toucher au but, une brise légère nous invite à nous retourner vers la « Place du Portail Vieilh » marquée par une petite plaque bleue où un panneau nous explique que ce site est l'ancienne « porte Sud » du village construite au XIIe siècle. La petite place de très bonne facture est ensoleillée et une petite fontaine permet de se désaltérer sous des muriers tortueux, on s'y sent bien... Mais ce n'est rien en comparaison du ressenti lorsque la focale basée sur un beau candélabre passe sur l'arrière-plan où un balcon sur l'étang vous propose un panorama magique.



7 Les paysages communaux



D'ailleurs, on remarque les extensions récentes qui épousent avec délicatesse le talus qui vient embrasser l'étang en contre-bas. Le respect des lignes de niveau offre un gradin urbain progressif ouvert vers le lointain avec un subtil équilibre entre minéral et végétal. Cette perspective n'a rien à envier à certaines références azuréennes... Nous verrons par la suite si l'intérieur de ces lotissements tient ses promesses, mais dans l'immédiat il est temps de découvrir l'église. Nous tournons les talons et reprenons aussitôt nos déambulations vers la découverte du clocher.



En arrivant aux portes de l'église, nous faisons face à un ensemble imposant et minéral poussant à l'humilité. Ce monument est facilement accessible et sa découverte extérieure se fait au gré de petits panneaux qui expliquent l'histoire des lieux. Le vieux puits, les indices sur les vieilles pierres sont d'autant de traces qui raviront les plus curieux. Prendre un peu de distance vis-à-vis de cet édifice permettra de contempler le clocher qui contraste sans aucune mesure avec le bleu du ciel, la perspective tant recherchée et enfin honorée.



Nous profitons pour chercher des vestiges d'ancien remparts réduits aujourd'hui à peu de chagrin. Pour ce faire, nous redescendons la rue de l'égalité qui descend vers notre point de départ en mettant en avant de nombreuses maisons au style viticole facilement reconnaissable. D'ailleurs, au bas de la rue se trouvent un ancien négoce de vin et sa croix métallique que l'on retrouve sur les cartes postales d'antan. Si l'on en croit notre analyse, cet axe est une limite entre les extensions au Nord et le centre ancien. Il n'est pas rare de trouver des cheminements piétons qui partent les rejoindre. Le plus marquant est un petit escalier au charme particulier. Par curiosité, nous l'avons emprunté et nous n'avons pas été déçus tant la vue offerte sur l'ancien hôtel de ville avec en fond l'étang est splendide... quant à la transition entre les extensions et le centre ancien, elle est simple et efficace. Mais honnêtement, c'est le panorama qui fait tout le charme de la séquence.



7 Les paysages communaux

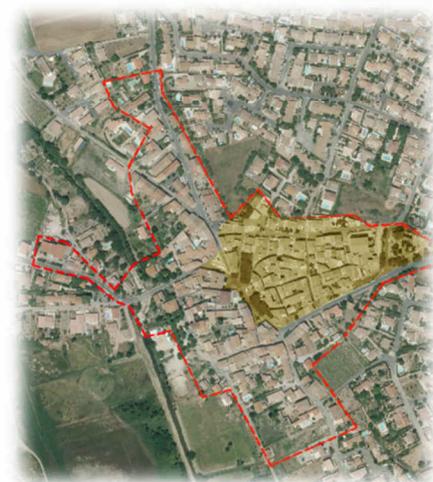


Figure 124 : « De la place du 14 juillet au noyau médiéval », périmètre d'étude (source : AMAE)

Derrière la mairie par la rue du lavoir



Figure 125 : « Derrière la mairie par la rue du lavoir », périmètre d'étude (source : AMAE)



Nous faisons face à la maison de retraite jouxtant la Mairie de Vendres. Nous emboîtons le pas par la petite rue de Jaussan qui marque les esprits à travers une belle voute où ce vendredi matin un chien nous fait part de sa curiosité. Compagnon de route sur quelques mètres, il nous fausse compagnie au niveau du café des sports où nous faisons halte le temps d'un expresso sur la terrasse donnant sur la rue du Lavoir.

7 Les paysages communaux

Toponymie parlante, il nous faudra juste tourner la tête pour découvrir ce dernier mitoyen à une vaste parcelle ombragée par de beaux platanes servant également de parking. Quelques bancs, un terrain de boule et l'étang tout proche, le café des sports (...) il nous faudra peu de temps pour faire le lien avec l'articulation des férias locales ou des périodes de l'année placées sous le signe du partage et la culture taurine



Nous descendons la rue du lavoir en direction du Sud où nous pouvons apercevoir de petits jardins potagers derrière des vieux murs. Un peu plus loin, sur la droite nous remarquons des maisons plus récentes, mais elles sont minoritaires et s'intègrent bien. Face à elles, on distingue une alternance entre maisons viticoles et maisons modernes s'étant développées sur des parcelles agricoles. Ce contraste n'est pas spécialement choquant, car il complète la forme urbaine et rend la frange plus cohérente.



Nous prenons la rue de l'enclos qui part vers l'est où les maisons aux connotations viticoles et rurales battent le pavé. Dans leurs jus ou rénovées, elles rendent la séquence au sein de cet axe bien compréhensible. Des indices agricoles tels qu'une enseigne peinte de garage « automobile et agricole » sur façade sont présents...



En sortant de la rue de l'enclos, nous faisons face à l'avenue de Valras avec une magnifique perspective sur le clocher. Les maisons en bord de route ont des inspirations rurales, mais avec pour certaines des façades soignées et de beaux linteaux. Sur la droite, c'est la rue du temple de Vénus qui se profile... Nous entamons sa découverte par un goulot d'étranglement.



Ce dernier franchi, la distinction entre ruralité et extensions plus récentes est très nette et elle n'entraîne pas de connotation négative. Les traces du passé sont bien mises en valeur à travers de beaux portails et de belles façades rénovées. On notera une parcelle en vigne encerclée par des formes urbaines à l'origine d'un espace de respiration avec un beau point de vue sur l'église, les potentialités sont ici multiples.



Nous retournons au café des sports pour évoluer sur la rue du stade en direction de Lespignan. Des murs d'anciennes propriétés agricoles sont présents, ils donnent beaucoup de cachet aux lieux grâce aux touches végétales qui s'en échappent et à leur structuration fluide.

7 Les paysages communaux

Ils nous accompagnent jusqu'au ruisseau de la Carrière. Il conviendra de traverser des lotissements à l'architecture des années 70/80 pour retomber sur un autre bâtiment témoin de l'âge d'or de la viticulture : une cave coopérative. Cette transition temporelle entre les propriétés agricoles et la cave n'est pas perturbante, car elle structure l'entrée de ville en créant une continuité urbaine.



En direction de Béziers...

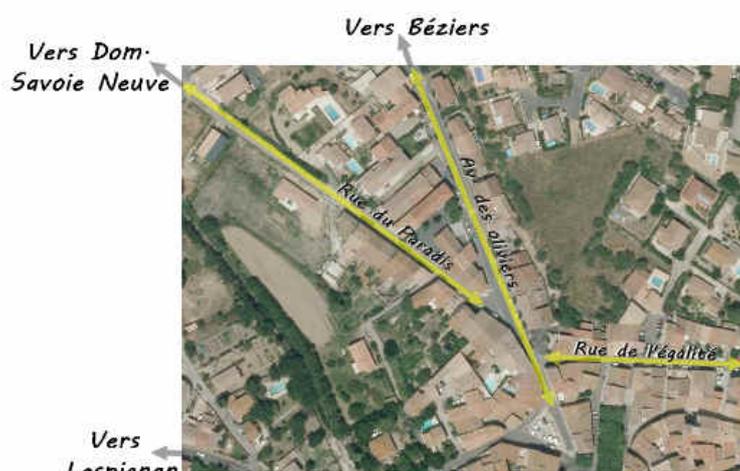


Figure 126 : « En direction de Béziers », périmètre d'étude (source : AMAE)

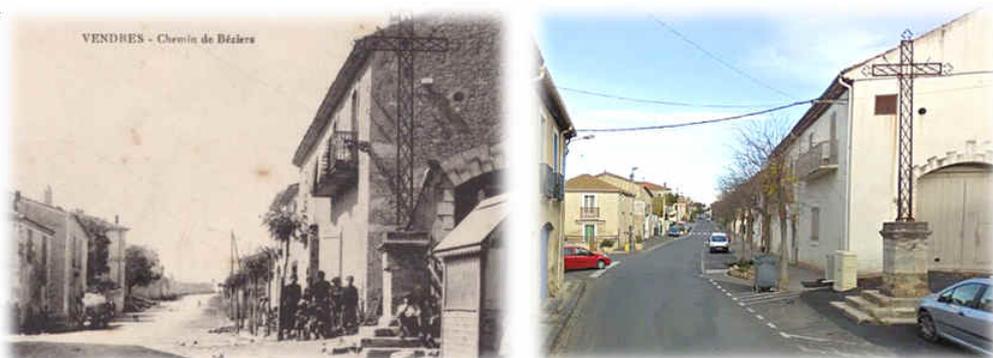


Notre ultime déambulation dans le centre ancien concerne les extensions vigneronnes et agricoles au Nord du village. Nous partons à nouveau de l'antichambre précédant la place du 14 juillet. Cette place (ou parking) présente de belles façades rurales donnant le ton sur l'identité du village et son attachement à ses racines.

Nous partons en direction de Béziers par l'Avenue des Oliviers. La grande croix métallique marque toujours la jonction avec la rue du Paradis et la profondeur de l'avenue est toujours visible. La vieille carte postale dénichée aux allées Paul Riquet sur Biterre permet de faire un parallèle évident entre hier et aujourd'hui lorsque les bâtiments agricoles s'arrêtaient un peu plus loin. Ce précieux indice nous permet in situ de retranscrire cette séparation afin d'y apporter un œil critique.



7 Les paysages communaux



En provenance de Béziers, sur le côté droit de la chaussée, la transition entre maisons agricoles et habitations plus récentes se fait en douceur et les greffes fonctionnent bien : elles sont lisibles, mais n'interpellent pas spécialement l'observateur. Entre les vieilles bâtisses, les espaces vides ont été comblés permettant une continuité urbaine cohérente. À présent, sur le côté droit de l'avenue des oliviers, la distinction est quasi imperceptible en raison d'arbres brouillant les pistes. Cependant, la descente de cette voie met bien en évidence un

pan de l'histoire communale par un enchaînement de propriétés agricoles rénovées pour l'ensemble et ayant conservé de multiples détails allant des linteaux aux grilles en fer forgé des clôtures. Il en résulte un espace identitaire et l'on appréciera le clin d'œil avec l'affiche d'un journal local montrant un attachement certain à son histoire voire une fierté certaine.



7 Les paysages communaux



On notera quelques connexions douces avec les lotissements récents qui renvoient à une sensation de proximité entre toutes époques et montrant que Vendres est attachée à son passé sans pour autant renier son avenir... nous avons eu l'occasion de ressentir cela au préalable en rejoignant la rue de l'égalité par le chemin de Fontvieille.

En revenant sur nos pas, nous jetons notre dévolu sur la rue du Paradis. La transition d'une époque à l'autre est nette, elle est d'ailleurs marquée par une maison à faitage haut. Préalablement, un vieux puits et son système à crémaillère attirent l'attention et se présentent comme un détail intéressant et identitaire. L'effet de fuite est arrêté par l'horloge de l'ancien hôtel de ville appuyant un peu plus le caractère authentique d'une commune attachée à son histoire. Pour faire le parallèle avec les entrées de ville, les parcelles en amont sont des espaces en devenir. Les greffes urbaines futures pourront offrir un prolongement fluide.



Le centre ancien de Vendres offre un caractère rural et viticole sans compter les influences médiévales. Ces indices bien visibles et mis en valeur sont l'histoire, le patrimoine et l'identité de la commune.

Sans rentrer dans l'image des irréductibles Gaulois, Vendres est attachée à ses racines sans toutefois tourner le dos à l'avenir et c'est bien là l'essentiel. Il apparaît une symbolique commune de proximité et d'échange assez plaisante et rassurante.

Sur le plan urbain, les jointures entre le centre ancien et les formes urbaines plus récentes sont cohérentes et compréhensibles, elles se confondent parfois pour former une continuité logique.

Le côté utile est également là puisque des perméabilités piétonnes existent entre ces entités permettant de rejoindre le centre et ses services en peu de temps. Des espaces périphériques sont toutefois en attente de mutation, il serait opportun de conserver et d'appliquer cette philosophie

BALADES AU CŒUR DES LOTISSEMENTS RÉCENTS...

Comme tous les villages de la périphérie de Béziers, et comme toutes les communes de la plaine languedocienne, Vendres a développé une urbanisation résidentielle en extension du village.

Cette partie à la même finalité que celle présentée pour le centre ancien. Il s'agit d'exposer les ambiances dans les extensions récentes. Ces dernières sont colorées sur l'image ci-contre et délimitées par des pointillés jaunes. Par la suite, un travail de fond sera effectué sur les franges urbaines.

7 Les paysages communaux

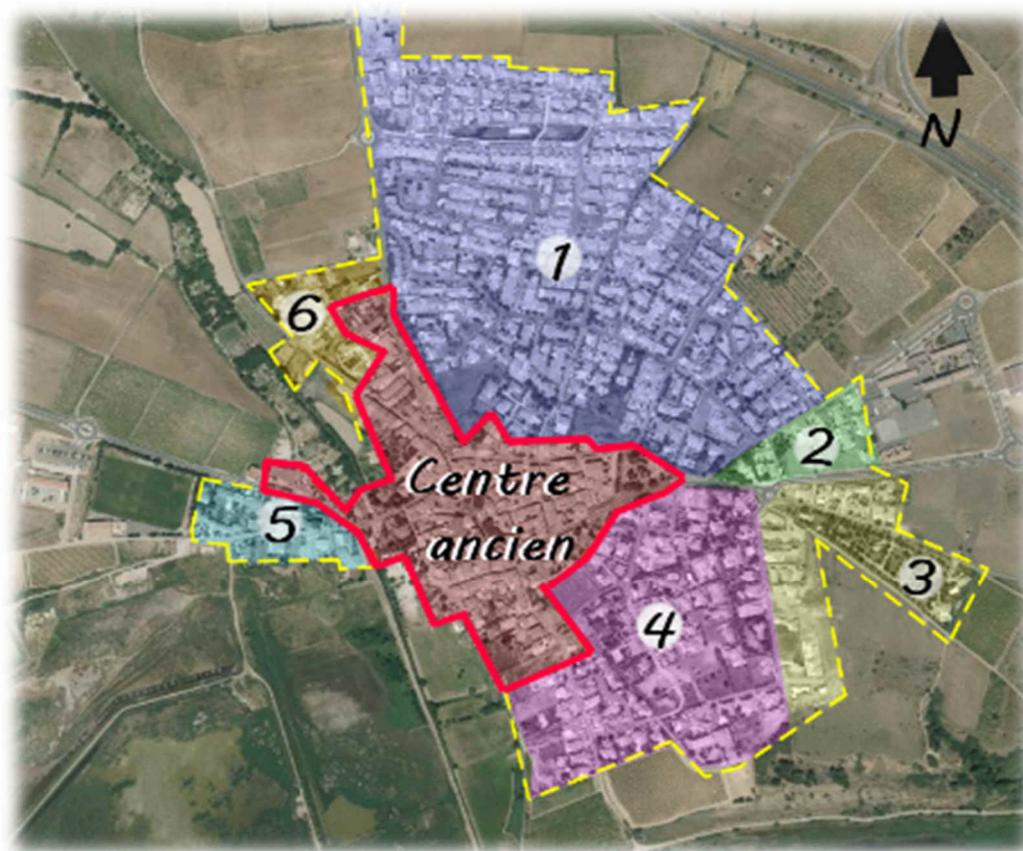


Figure 127 : « Localisation des lotissements étudiés », périmètre d'étude (source : AMAE)

Entité 1 : Ce groupement de lotissements est l'archétype de cette forme urbaine, comprenez donc des pavillonnaires denses avec des jardins bordant des rues tracées au cordeau. Nous pourrions nous arrêter là et conclure sur une certaine homogénéité. Toutefois, si l'on creuse un peu on constate une certaine recherche esthétique dont le socle est le respect des courbes du niveau donnant des effets de balcon plaisant où s'exposent de belles bâtisses aux façades talochées. Par ailleurs, la volumétrie et les hauteurs des maisons offrent une belle organisation à l'origine d'un effet de gradin. Les connexions piétonnes et les trottoirs favorisent les mobilités douces pour rejoindre le centre ancien par de petits chemins pouvant offrir de beaux panoramas. La minéralité et les touches végétales sont ici très équilibrées grâce aux jardins, aux plantations et aux espaces verts publics. On notera la conservation du moulin de Cassan en plein cœur des lotissements, ce dernier est mis en valeur par la Municipalité qui a également installé un panneau pédagogique expliquant son histoire... Cette attention confirme ce que nous disions au préalable sur l'attachement de la commune à son héritage passé. En conclusion, il semble que tout le monde joue le jeu et participe à sa façon à un espace qualitatif où il fait bon vivre et présentant une certaine quiétude...



7 Les paysages communaux

Entité 2 : Le lotissement en présence ne souffre pas de critique particulière. En l'absence de relief, les jeux de formes et de focales abordés au préalable n'ont pas lieu, mais l'agencement offre beaucoup de respiration. La trame végétale est bien là et les terrains de tennis apportent un petit plus. Au plus près du collège, on remarque des ensembles bâtis avec une architecture identique formant un effet de miroir plaisant, c'est simplement efficace. La proximité des vignes est marquante, mais pas dérangement, cela donne une connotation rurale assez étonnante à vrai dire.



Entité 3 : Comme abordé dans les entrées de ville, ces espaces ne présentent pas de réelle identité. Globalement, la rencontre entre friches et espaces urbains non finalisés laisse une impression inachevée. Les habitations ne sont pas pour autant répulsives et les espaces sont intrinsèquement qualitatifs, c'est donc un problème lié à des espaces en devenir : autant en profiter pour trouver la meilleure façon de les agrémenter. Ceci est d'autant plus dommage que le collège apporte un signal fort et esthétique.



Entité 4 : Nous avons remarqué ces lotissements sur la place du portail vieil, l'entame avait été considérée comme plaisante à travers un effet de jardin tourné sur l'étang. Il apparaît une urbanisation un peu plus aérée que les lotissements au Nord, mais le caractère qualitatif est similaire. Les styles architecturaux sont recherchés et les touches végétales sont nombreuses à travers des jardins très esthétiques et des espaces verts. Les multiples perspectives sur l'étang et le clocher vont crescendo au fur et à mesure que nous prenons de la hauteur, elles participent grandement à la sensation de confort et de bien-être. On notera quelques dents creuses dont le comblement ne devra pas porter à l'effet de jardin et à la volumétrie d'ensemble. Enfin, on notera que les indices historiques sont toujours mis en valeur avec une touche de pédagogie, il s'agit ici d'un soupirel donnant sur l'ancien aqueduc.



7 Les paysages communaux

Entité 5 : Ces habitations entre étangs et route sont au sein d'un îlot. Entre maisons viticoles et extensions, la distinction n'est pas toujours évidente, mais l'ensemble a le mérite de proposer une continuité urbaine si l'on passe par la route en direction de Lespignan. Il en est de même sur la rue du stade où les habitants bénéficient d'une position privilégiée face à la nature. Tout est question de subjectivité, mais ces espaces ne présentent pas le même esthétisme que les extensions récentes traversées au préalable : c'est assez neutre sans être pour autant répulsif. Il s'agit d'une portion communale assez atypique avec un mélange des genres assez bien dosé.



Entité 6 : Ces extensions se présentent comme des greffes au centre ancien, et plus précisément aux maisons viticoles. Sur le plan qualitatif, elles ne souffrent pas de critiques, mais nous sommes ici sur un espace en devenir avec des enjeux bien plus conséquents comme leur traitement et leur organisation future qui devra respecter l'identité Vendroise et agrémenter les entrées de ville.

Les extensions du centre ancien sont dans l'ensemble bien intégrées et offrent des espaces très qualitatifs respectant les courbes de niveau et donc la silhouette initiale du village. Nous avons pu néanmoins ressentir des secteurs qui semblent en attente. Dans l'absolu, il est important de fixer des limites cohérentes à l'urbanisation future et de travailler ces dernières pour une cohérence d'ensemble et la révélation de certains secteurs.

EXPLORATION AU CŒUR DE VENDRES-PLAGES



Nous nous intéresserons ici aux campings et lotissements/résidences de vacances présents sur la frange littorale. Il apparaît un hiatus assez net puisque l'ensemble des habitations se regroupe au sein d'une poche mitoyenne à Valras-Plage, le reste étant dévoué aux campings dont les limites se bornent strictement aux espaces naturels laissant s'exprimer une portion de lido à l'intérêt écologique majeur.

En empruntant l'entrée de ville en direction de Valras-Plage, nous avons remarqué des ensembles bâtis organisés et soignés, avec une belle répartition des formes et un bon dosage végétal. Le cœur de ces espaces est fonctionnel et agréable, c'est efficace. On remarque que l'agitation des campings n'est pas visible ici, et il est difficile d'imaginer que la plage et des milliers de touristes sont présents à quelques encablures... C'est peut-être aussi la force de cet espace que d'offrir un écrin de quiétude dans cet environnement très touristique.

7 Les paysages communaux

Inutile d'épiloguer pour les campings, c'est l'ambiance des vacances qui prime. Malgré notre visite en plein hiver, l'essence estivale est toujours perceptible. Toutefois, ces derniers ont un certain côté nature pas déplaisant. Depuis les perspectives lointaines et parfois même à proximité, il faut s'y reprendre à deux fois pour comprendre la finalité des lieux. La cause ? Une densité végétale assez phénoménale comme si le parti pris de maintenir une bonne entente avec les espaces naturels périphérique avait été décidé. Cette cohabitation se ressent dans le fond, l'apparence des lieux n'est pas spécialement brute et laisse s'exprimer un côté sauvage tout proche. La

circulation sur le chemin des Montilles permet de constater que l'espace public est bien organisé et que de multiples mobilités douces favorisent le ralliement des plages et des lieux d'animation.



Entre deux campings bien distincts par une barrière végétale dense se trouve un vaste espace de respiration appelé le Forum. Ce dernier a une position de vitrine si l'on considère la route menant au port du Chichoulet, la sensation d'espace est marquée par ailleurs. Notons qu'une valorisation paysagère apporterait une plus-value sur cet espace stratégique... c'est un peu brut.



Malgré un territoire à la saisonnalité évidente, le littoral Vendrois a su conserver un côté nature avec des unités bien distinctes et des séparations franches. Cette combinaison semble bien fonctionner.

LE CHICHOULET

Le Port du Chichoulet fait face aux cabanes de Fleury et dégage une ambiance bien particulière liée à sa position géographique entre mer, étang et fleuve. Sa périphérie est marquée la sansouire dont la limite est simplement matérialisée par des petits axes routiers qui rejoignent la mer ou les manades. Loin infrastructures portuaires conséquentes comme le port de plaisance du Cap d'Agde, le Chichoulet avec ses 250 anneaux prennent une dimension plus accessible sans pour autant négliger les services aux plaisanciers, le travail des pêcheurs et l'ouverture aux personnes extérieures souhaitant venir déguster des coquillages ou du poisson grillé avec un petit vin local.

7 Les paysages communaux

Dans son écrin de nature entre trois eaux, ce port affirme donc sa position tout en restant discret et accessible. Se promener sur les quais laisse constater un site bien pensé avec des mobilités douces, des parkings et des espaces verts efficaces et non extravagants qui s'intègrent bien avec le caractère sauvage des lieux. On remarquera les pins plantés qui formeront un signal et un rappel aux pinèdes bordant la route départementale. Au loin, l'embouchure de l'Aude est bien visible et elle marque la limite avec la Méditerranée qui est le signe d'une maritimité toute proche. Ce sentiment est accentué par la base conchylicole à l'architecture particulière.



Porte d'entrée discrète sur le territoire communal, le port du Chichoulet est petit par sa taille, mais grand par le bien-être qu'il procure. Il gagne le pari de s'intégrer dans un espace fragile à la confluence alluviale maritime et lagunaire, et plus encore il la révèle en se présentant comme un trait d'union fédérateur.

« VIA EUROPA » ET LA ZA « LES GRANDES VIGNES »

Il est difficile de trouver une cohérence au sein de la ZA « les grandes vignes » : habitations sans aucune cohérence architecturale, aucun effet de style recherché, manque d'uniformité, espaces verts quelconques, dents creuses, stationnements non matérialisés... Cette zone est ce qu'elle est, mais une belle voirie, des murs habillés d'un crépi, des marquages au sol (...), des espaces verts apporteraient une plus-value, mais ce n'est pas du ressort de la planification du territoire, car elle est existante...



Dans un autre registre, « Via Europa » a le mérite de proposer une vitrine qualitative traversée par la RD64. L'essence de cette ZAC est l'organisation d'infrastructures autour de bassins de rétention paysagers positionnés en fonction des points cardinaux. Le respect des dispositions de l'Amendement Dupont et les plantations le long des axes de circulation permettent d'adoucir le trait brut des bâtiments en offrant une sensation d'accueil et de légèreté avérée. Malgré tout, une ZAC reste un lieu de vie et évoluer au sein de cette dernière ne s'avère pas un exercice contraignant et répulsif pour en avoir discuté avec les quelques routiers faisant leur coupure réglementaire.

Les Grandes Vignes » et « Via Europa » sont les deux satellites économiques de la commune. Opposés par leur organisation respective, leurs positions stratégiques marquent un enjeu en matière d'image et d'intégration. « Via Europa » « fait assez bien le job », « Les Grandes Vignes » c'est plus délicat lorsqu'on évolue en son sein. De l'extérieur, elles restent identifiables, c'est bien là l'essentiel.

7 Les paysages communaux



7.3.3 Les franges urbaines

Une frange urbaine ne doit pas être considérée comme une « ligne de front » ou comme un espace d'affrontement entre la ville et l'espace agricole, forestier ou naturel. Elle doit représenter une interface fonctionnelle où les facies s'influencent positivement et se transforment ensemble. La finalité de ces « lisières » urbaines est :

- de préserver les entités agricoles, naturelles et forestières ;
- de garantir les continuités et liaisons entre ces entités ;
- de participer à la structuration de l'espace urbain et à son caractère fonctionnel ;
- d'agrémenter un cadre de vie avec une transition douce vers les espaces naturels ;
- de développer des liaisons douces autour du village et des hameaux ;
- de valoriser des espaces en attente d'urbanisation pour ne pas laisser place à une friche ou un terrain vague disgracieux.

Les franges urbaines offrent une première vision sur la limite urbanisée et, combinées entre elles, elles apportent de précieuses informations sur la forme globale de la commune. Elles revêtent donc une importance toute particulière. Concrètement, nous sommes ici aux prémices de la réflexion, c'est-à-dire que nous allons établir un premier diagnostic des franges urbaines dont les conclusions serviront de bases pour toutes réflexions/intentions relatives à leurs configurations futures. Notons que le DOG du SCOT du Biterrois préconise des grands principes vis-à-vis des franges urbaines. Ils sont précisés dans l'Objectif 5.2 « Améliorer l'interface entre espace urbain et espace naturel et agricole ».

7 Les paysages communaux

LES FRANGES URBAINES SUR LE VILLAGE DE VENDRES.



Figure 128 : Localisation des franges urbaines sur le village de Vendres (source : AMAE)

Frange n°1

Cette frange urbaine est très nette. Les parcelles devant les premières habitations forment un parvis agraire tantôt cuivré, tantôt chlorophyllien participant à l'émergence d'une forme urbaine en gradin et campée fièrement sur un promontoire. La volumétrie est harmonieuse, les courbes de niveau respectées et la rencontre entre les extensions récentes et le centre ancien laissent une impression avérée de symbiose d'où le clocher s'extirpe.

La répartition végétale/minérale/aérienne est très équilibrée et renforce la mise en relief de la silhouette. Cette frange est donc à conserver d'autant qu'elle participe à une séquence dynamique franche depuis la RD64



7 Les paysages communaux

Frangé n°2

Cette frange se scinde en deux avec pour pivot le domaine de Sainte Germaine et comme axe de séparation la RD37e8 formant l'entrée de ville.

À l'Ouest de cet axe (à droite), la frange urbaine est franche et l'on distingue bien la séparation entre les lotissements et les terres agricoles en friche. La trame construite est bien structurée et il en ressort une belle uniformité. Conserver cette frange en l'état n'est pas inintéressant dans la mesure où le parvis agricole est préservé.



Côté Est (à gauche), le collège d'une mer de vigne cassant ainsi l'horizontalité de la plaine. Les grands pins du domaine de Sainte-Rose forment un îlot de verdure qui tend à se reproduire par ponctuation donnant des accroches visuelles. L'enrobage du collège par cette matrice viticole perdure en direction de l'Est et ce quasi jusqu'au giratoire d'entrée de ville par la RD64. Notons que les lotissements entre le domaine de Sainte-Rose et le collège ne sont que très peu visibles sauf lorsque l'observateur est proche. Les vignes apportent ici un côté rural de proximité pas déplaisant. Cette frange est compréhensible et prolonger les formes urbaines à ce niveau (à proximité du collège) reste possible, mais elles ne devront pas former un front trop massif. L'agrémenter d'un habillage végétal pour favoriser un équilibre minéral/végétal est une approche plutôt intéressante. Bien qu'elle retarderait la perception sur le collège, c'est « reculer pour mieux sauter », car ce dernier prendra toute sa dimension en arrivant sur le giratoire signal de la ZA « les grandes vignes ».



7 Les paysages communaux

Frange n°3

L'élément nodal de cette frange est le collège bien visible, il marque un réel signal sur cette entrée de ville. Les strates végétales participent à son agrément.



Franges n°4/5/6

Nous avons abordé ces secteurs dans les ambiances urbaines et les entrées de ville. On se trouve confronté à une friche à l'esthétisme faible qui pourrait offrir un meilleur agrément si elle venait à être cultivée, elle révélerait les franges. En matière de planification, il est évident que ce secteur présente une potentialité forte qu'il conviendra d'exploiter pour lui redonner sa superbe. La frange n°6 est brute, mais assez compréhensible, elle reste relativement discrète dans la lecture des paysages suite à son positionnement. S'intéresser aux parcelles face au collège pour offrir un miroir urbain et maintenir un parvis agricole en ceinture semble être une piste intéressante.



7 Les paysages communaux

Frange n°7

Cette frange représente un espace de jonction entre des extensions récentes et les abords de l'étang. Depuis les bords du plan d'eau, en raison de la topographie, cette limite urbaine n'est pas visible et il conviendra de prendre des positions excentrées pour la contempler. La frange est très belle suite à un effet topographique en dévers où une vigne accompagne avec classe une forme urbaine présentant un effet en gradin réussi. La limite des parcelles habitées n'est pas brute et s'agrément de haies végétalisées renvoyant à l'équilibre minéral/végétal au sein du complexe pavillonnaire à la volumétrie équilibrée. L'enclos à cheval est propice à un milieu ouvert n'entravant nullement la lecture de la frange dont la préservation semble judicieuse.



Frange n°8

Nous sommes au bord de l'étang et les limites urbaines en présence sont les plus rapprochées de ce complexe naturel : plus concrètement, nous sommes sur le point bas de la commune. La frange prend ici deux dimensions :

- la première est relative à la façade Est de Vendres où l'on note immédiatement une interface très simple et fluide montrant une certaine symbiose avec l'étang tout proche. Les formations végétales basses forment un parvis accentuant davantage le promontoire du village et la perspective sur le centre ancien dont le clocher de l'église et l'horloge de l'hôtel de ville nous font l'honneur de se retrouver sur le même plan : il s'agit sans doute de l'une des visions les plus identitaires de la commune ;
- au Nord, en raison du talus naissant qui tendra à s'accroître jusqu'au Puech blanc et des formations végétales rattachées au caractère lagunaire des lieux, la nouvelle école et des lotissements de la rue du stade sont visibles, mais restent relativement discrets. En l'occurrence, c'est le côté sauvage de l'étang qui prédomine et finalement la frange se résume à un petit îlot minéral se positionnant dans la continuité de la silhouette urbaine. Dans l'absolu, ce côté timide n'est pas gênant dans la mesure où cette frange participe à une dynamique visuelle révélant une perspective villageoise remportant tous les suffrages.



7 Les paysages communaux

Pour des raisons paysagères et naturalistes évidentes, ces franges seront conservées. La mise en valeur de la silhouette urbaine, dont le socle est matérialisé par la délimitation entre les bords d'étang et les premières constructions, n'est ici pas nécessaire tant l'identité et les trames fortes persistent



Frange n°9

La frange urbaine est ici formée par l'école primaire/maternelle et la crèche toutes deux positionnées sur la route de Lespignan. Malgré son avancée dans les terres, ces équipements restent relativement discrets depuis la perspective ci-contre et s'intègrent bien dans la forme urbaine en promontoire dont les pentes douces latérales sont matérialisées par les extensions récentes.

Il convient de signaler que l'orientation du bâtiment participe beaucoup à cette imbrication évitant tout effet de façade trop présent. Par ailleurs, les alignements de cyprès bordant le stade apportent une masse végétale en rappel à la ripisylve de la Carrièresasse et aux constellations de houpriers marquant certaines portions villageoises : ils participent donc à l'agglomération de l'école dans la silhouette urbaine. Les parcelles cultivées fournissent un parterre favorable à la mise en relief du village et offrent en prime un petit bâtiment permettant de jouer sur les focales. Dans l'absolu, cette frange ne souffre pas de critique, l'intégration des équipements publics est réussie et ils ne portent pas préjudice à l'identité du village bien visible. Il conviendra néanmoins de considérer les perspectives latérales (cf. franges suivantes).



Frange n°10

La frange urbaine est ici matérialisée par les formations végétales qui accompagnent le ruisseau de la Carrièresasse. Ces dernières forment un rideau de verdure habillant la silhouette urbaine qui reste néanmoins reconnaissable à travers des indices forts. L'effet global de promontoire persiste et l'on distingue clairement les jeux de relief propres à Vendres. Le parvis viticole renforce le relief en présence et n'apporte aucun élément parasite. On notera que le bâtiment de la coopérative viticole « casse » un peu l'effet de rideau entre la ripisylve et les cyprès du stade, c'est relativement brut. Maintenir les grandes lignes cette configuration semble la solution la plus judicieuse. Toute urbanisation devra intégrer autant que possible le respect de ces perspectives identitaires.

7 Les paysages communaux



Si nous nous intéressons aux perspectives latérales, l'école et la crèche si discrètes dans les propos précédents deviennent ici plus massives. On notera que les parcelles devant l'école, exposées au Sud et donc face à l'étang, ont un esthétisme très réduit nuisant aux ressentis en présence. Ce point est d'autant plus dommage que l'espace de vie en ces lieux a des connotations fortes.



Frange n°11

Concrètement, la frange urbaine en présence est bien nette et respecte la géométrie de la parcelle agricole formant un parvis aéré. Rien ne choque dans l'absolu, la silhouette urbaine est une fois de plus mise en valeur. Toutefois, l'urbanisation de ces terrains permettrait de renforcer la structure de ce secteur en gommant une impression de développement inachevé. L'enjeu réside ici dans le maintien d'une silhouette urbaine et dans la valorisation des entrées de ville par des séquences identitaires et dans la création de nouvelles franges venant s'imbriquer avec délicatesse au droit de la matrice agricole sans pour autant négliger les aspects pratiques (mobilités douces par exemple).



7 Les paysages communaux

L'analyse des franges urbaines a mis en évidence la présence d'espaces en attente de greffes urbaines pouvant agrémenter un espace déjà identitaire ou totalement métamorphoser un secteur manquant de symbolique. Il conviendra ainsi de structurer des traits d'union fédérateurs judicieux et cohérents tout en conservant les trames communales fortes.

LES FRANGES URBAINES SUR LES SATELLITES ÉCONOMIQUES VENDROIS (« VIA EUROPA »)

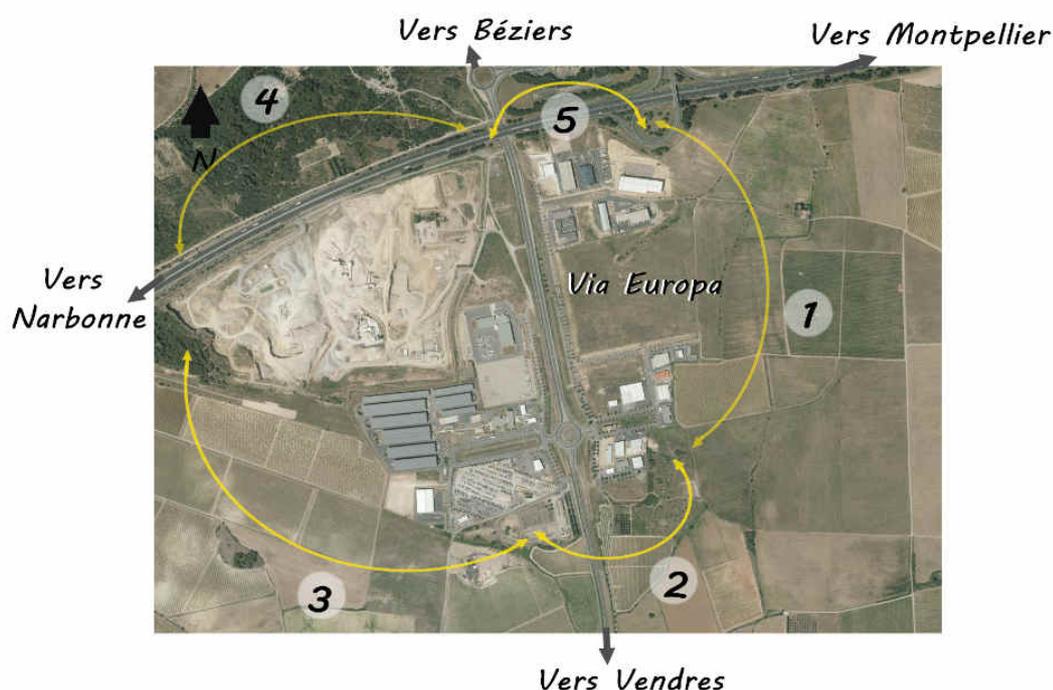


Figure 129 : Localisation des franges urbaines sur Via Europa (source : AMAE)

Frange n°1

Le manque de continuité entre les extrémités de la ZAC est évident sur cette perspective, comme expliqué c'est induit par le tracé de la LGV, cela ne changera pas. On constate que l'implantation des bâtiments respecte la topographie ambiante et ne vient pas rogner sur le talus à l'origine de la transition entre plaine viticole et puechs un peu plus loin. Cette sage intention se ressent et la rencontre entre le dévers et les premiers bâtiments est cohérente. Elle se matérialise par un petit replat formant subjectivement une bande verte ponctuée de quelques alignements : cette organisation semble idéale.



7 Les paysages communaux

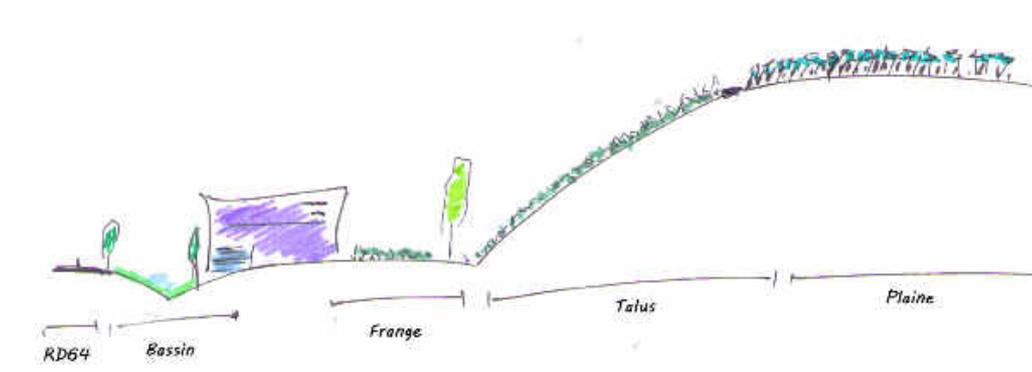


Figure 130 : Coupe explicative (source : AMAE)

Au Sud (à gauche de la photo en page précédente), les vignes délimitent bien la transition entre la matrice agricole et la ZAC en venant mourir au pied des bâtiments. À ce niveau, rien n'est choquant et il en émane un bel effet de relief avec un parvis végétal plaisant. Maintenir cette organisation est judicieux, respecter le relief et la transition topographique est primordial.

Depuis les hauts du talus, la saignée créée par la carrière est bien visible malgré les talus. C'est le contraire en bas de talus ou depuis la RD64 où les monticules végétalisés jouent un rôle efficace. On peut supposer que la végétalisation des talus, à terme, masquera la cicatrice dans le paysage par un rideau végétal se confondant avec les pinèdes implantées sur les puechs en arrière-plan.

Frange n°2

La frange n° 2 est scindée en deux par la RD64 en provenance de Vendres. Ainsi :

- côté Ouest, un talus végétalisé et des alignements de cyprès évitent toute perspective sur les parcelles situées derrière et au regard de l'activité y étant rattachée, ce n'est pas plus mal. Cette frange plonge littéralement sur la mer de vignes donnant en plus d'une impression d'îlot assez agréable, une délimitation nette. La RD64, la contre-allée et les alignements accentuent l'effet de fuite vers le giratoire d'entrée de ZAC ;



- côté Est, la netteté de la frange est moins évidente, mais l'on discerne néanmoins les bâtiments. Ils sont masqués par des plantations de jeunes pins parasol et les arbres qui accompagnent la voirie de la ZAC.

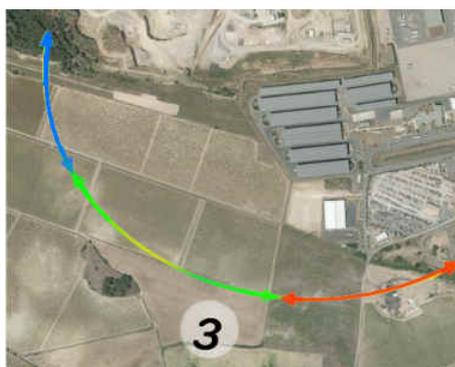
7 Les paysages communaux



Frange n°3

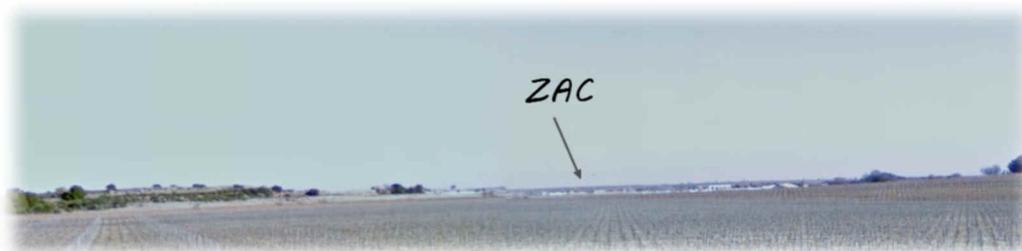
En raison de la topographie variable sur ces secteurs, la frange n'est pas toujours visible. En page suivante, les principales perspectives sur la limite Ouest de la ZAC sont exposées. L'illustration ci-contre permet de les resituer.

La frange au Sud, visible depuis le parc à caravanes du Domaine du Grand-duc, est relativement simple. Elle se limite à une clôture en fer blanc avec une perméabilité visuelle avérée. On remarque la vigne, une fois de plus présente, pour offrir une scène aux couleurs variables en fonction des saisons. Notons qu'il est judicieux de contenir la limite actuelle de la ZAC. Le cas échéant, il apparaîtrait un tentacule rognant sur les terres qui nuirait fortement aux perspectives sur la mer de vigne depuis la RD64



7 Les paysages communaux

En abordant le domaine de la Vidalle, la frange précédente est à peine visible tout comme les toits photovoltaïques qui se confondent avec le ciel. Les remarques sur cette frange ne sont pas nombreuses dans la mesure où elle est quasi invisible. Ce constat est plutôt positif, car nous sommes au cœur des domaines dans un espace de quiétudes aux ambiances bien particulières.



C'est à l'approche du domaine le Nègre que la frange se dessine par-delà les ceps. En forçant le regard, on devine les toits photovoltaïques qui s'intègrent assez bien, on reconnaît les bâtiments mitoyens qui permettent d'identifier cette ZAC. La remarque concernant le cantonnement de la ZAC à sa limite actuelle est toujours d'actualité.



Frange n°4

Depuis l'autoroute en raison de sa position en hauteur, la carrière est très visible. C'est une réalité et ce ne sont pas les pins qui changeront fondamentalement la donne.



Frange n°5

Toujours depuis l'Autoroute A9, en amont de la sortie « Béziers Ouest », une large fenêtre s'ouvre sur la ZAC lorsque nous passons sur le pont la surplombant. À 130 km/h la séquence est furtive et l'on retiendra principalement les effets de profondeur et de vitrine avec un beau ratio minéral/végétal.

7 Les paysages communaux



Toujours avec furtivité, la partie Nord de la ZAC expose sa façade à moitié masquée par un merlon et quelques pins épars. On retiendra un ensemble pas spécialement brut avec des couleurs pas communes pour des bâtiments. On notera également l'application d'une bande de recul par rapport à l'autoroute favorisant une « bande paysagère » devant chaque aménagement.



Dans l'absolu, la ZAC reste relativement discrète dans les paysages communaux, ceci peut s'expliquer par sa position excentrée. En l'état, les franges ne sont pas spécialement choquantes, elles restent compréhensibles.

LES FRANGES URBAINES SUR LES SATELLITES ÉCONOMIQUES VENDROIS (« LES GRANDES VIGNES »)

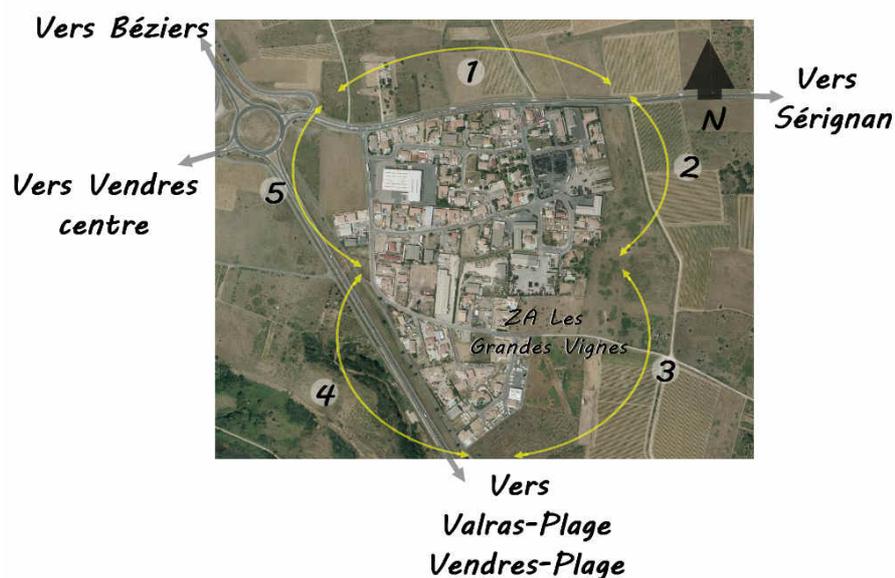


Figure 131 : Localisation des franges urbaines sur la ZA « Les grandes vignes » (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Frange n°1

La frange urbaine est marquée par la route en provenance de Lespignan. Le front bâti est relativement brut, mais il a le mérite d'être net. Paysagèrement parlant c'est neutre et cette frange joue son rôle.



Frange n°2

Sur cette perspective, le front bâti est également brut, mais compréhensible. La présence d'un parterre agricole est un avantage, car il apporte du relief à la frange. Il conviendra de maintenir les limites de la ZA actuelle sous peine de perdre en cohérence.



Frange n°3

La délimitation est claire, compréhensible. Les alignements de pins apportent que des avantages sur le plan visuel en créant un effet de fuite commun avec les murs d'enceinte. Les terres agricoles au premier plan forment un parvis la mettant en relief. Conserver la configuration de cette frange et sa délimitation actuelle est la solution la plus judicieuse.



7 Les paysages communaux

Frange n°4

La frange de la zone artisanale est à l'origine d'un effet vitrine en longeant la RD64. Cette dernière est nette et se résume à la limite du front bâti donnant directement sur la contre-allée : c'est clair et compréhensible. Bien que la frange soit brute, la bande paysagère entre la RD64 et la contre-allée joue un rôle essentiel dans la perception et la structuration des perspectives. Outre offrir de la profondeur suivant les champs, la bande enherbée, le caniveau végétalisé et les alignements de pins soulignent et renforcent la géométrie de la zone artisanale. Conserver cette dynamique est la meilleure solution en l'état, d'autant qu'elle dirige tranquillement les automobilistes vers l'entrée de la ZA et du collège qui forme un signal fort.



Frange n°5

Une fois de plus, le front est net et il est mis en relief par une topographie plane. Les alignements de pins sont rompus un peu plus bas et c'est une frange brute qui apparaît. Elle reste identifiable et reconnaissable toutefois.



7 Les paysages communaux

Lovées dans un écrin agraire qui la met en relief, les franges de cette zone artisanale ont le mérite d'être nettes même si elles sont brutes. Côté route, le front bâti accompagne l'automobiliste grâce à une bande paysagère arborée, et ce jusqu'au giratoire où l'entrée principale de la zone artisanale se dessine. L'espace reste malgré tout compréhensible et bénéficie du signal offert par le collège.

LES FRANGES SUR L'UNITE LITTORALE

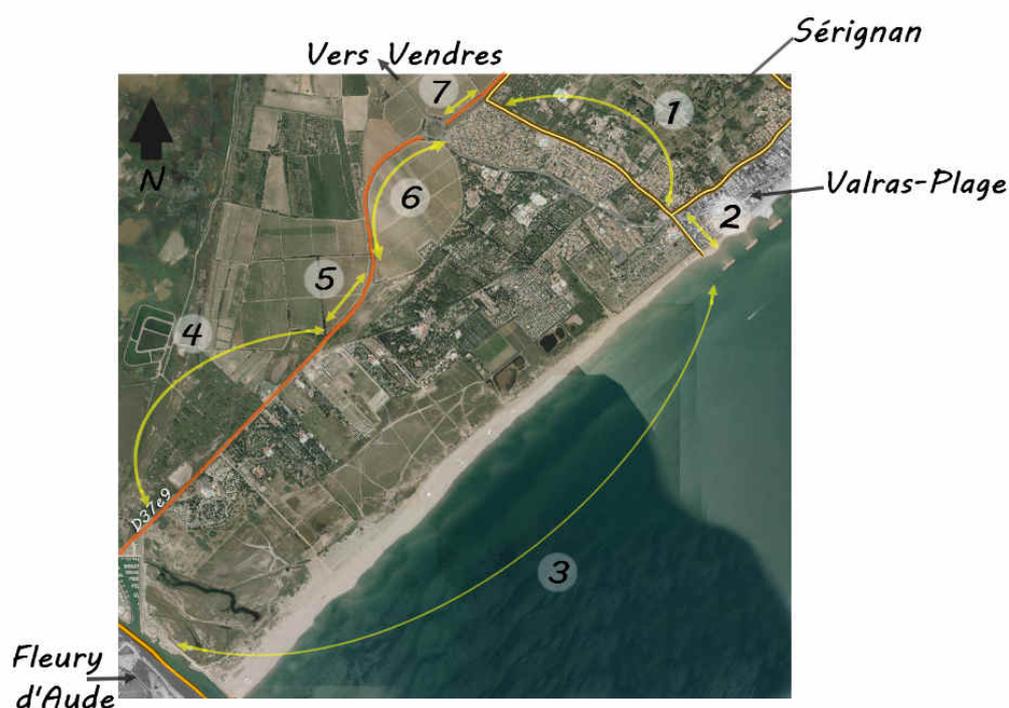


Figure 132 : Localisation des franges urbaines sur l'unité littorale (source : AMAE)

Franges n°1 & 2

Il n'est pas spécialement opportun de traiter ces franges qui se résument à des fronts bâtis en miroir à des lotissements ou des campings. L'espace de rencontre entre Vendres-Plage, Valras-Plage et Sérignan est consommé et cristallisé.

Frange n°3

Le front littoral de Vendres-Plage fait l'objet d'une organisation en trois temps assez spécifique laissant s'exprimer un côté nature primordial. Dans l'attente d'analyser cette entité paysagère, cette dernière se compose principalement⁹ (suivant un axe Nord/Sud), de la sorte :

⁹ Exception du premier camping après la limite communale avec Valras-Plage. Ce dernier arrive directement jusqu'à la dune littorale (cf. photo en page suivante).

7 Les paysages communaux

- une plage de sable ;
- des dunes marquant une interface naturelle entre la plage et la sansouire ;
- de la sansouire qui s'étend jusqu'au pied des campings (et en suivant un axe Est/Ouest) jusqu'au port du Chichoulet ;
- de l'espace rétro littoral anciennement cultivé et occupé aujourd'hui des campings et des résidences de loisirs.

L'analyse de la frange 3 met en évidence la relation entre les équipements touristiques et la sansouire.

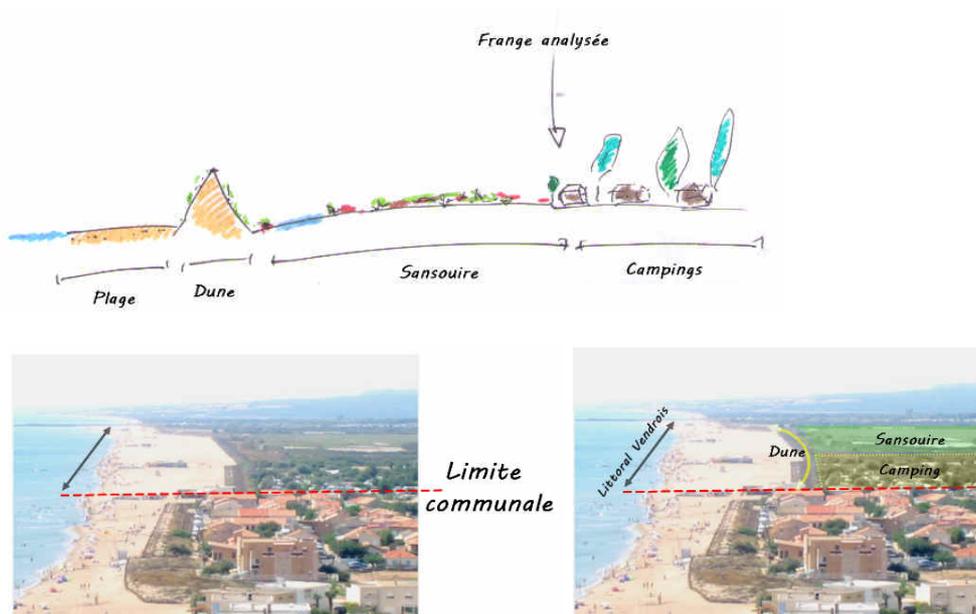


Figure 133 : Coupe explicative et organisation de la frange littorale (source : AMAE)

Les photographies ci-dessous ont été prises au cœur de la sansouire en direction des campings. Le constat est sans appel dans le sens où ces derniers sont très discrets et ne polluent pas visuellement les perspectives visuelles et les ressentis que l'on peut avoir dans cet écrin naturel. La délimitation s'apparente à un effet de lisière efficace en raison d'un foisonnement végétal relativement dense. Quelques ponctuations minérales offrent des points de repère faciles à rejoindre par les cheminements doux qui structurent la profondeur de champ. Cette organisation est sensiblement la même tout du long de la sansouire et il semble opportun de la préserver en l'état.



7 Les paysages communaux

Frange n°4



Cette frange est matérialisée par la rencontre de la route D37e9 et des campings s'étendant en direction du port du Chichoulet. Leurs devantures affichent de beaux arbres et une belle densité végétale renvoyant à la pinède placée juste en face pour former un tout cohérent et un corridor ombragé appréciable et apprécié.

Cette continuité est rompue temporairement au niveau du forum qui propose un espace aéré permettant d'offrir une sensation de point central. Il marque d'une certaine manière une identité rattachée aux loisirs estivaux, il suffit de s'y rendre l'été pour s'en

convaincre. La direction des parkings au sud laisse supposer la présence des plages et d'un univers naturel spécifique... Cet espace a une potentialité forte de signal à travers l'aération qu'il procure, un traitement paysager plus valorisant lui apporterait une plus-value.



Frange n°5

La définition du front bâti (camping) est relativement complexe, car ce dernier est noyé dans une matrice végétale accueillant les unités touristiques. Il en ressort des touches minérales très furtives rassurant tout automobiliste à la recherche de son lieu de vacances. Cette dominance arbustive n'est pas dérangeante dans la mesure où cela :

- renforce l'effet de signal et de vitrine au niveau du Forum situé juste en aval ;
- accentue le côté nature de cette section balnéaire du littoral.



Frange n°6



Cette frange n'est pas visible depuis la route en raison d'un haut talus planté de cyprès masquant toute perspective visuelle. Pour information, il s'agit d'une vaste parcelle viticole venant buter sur rideau arbustif et le domaine de la Dédone. L'écran en présence offre beaucoup de profondeur et un caractère précieux.

7 Les paysages communaux

Frange n°7

Emprunter la route D64e1 permet d'appréhender cette frange qui s'avère être relativement nette. Les délimitations des résidences de vacances sont végétalisées et laissent deviner le toit des habitations rendant la perspective compréhensible. L'ensemble est relevé par une bande enherbée et des alignements de pins parasol, c'est simple, mais efficace. On remarquera les houppiers des grands pins du domaine de La Yole au loin, ils présentent un indice identitaire et structurant fort.



Les franges sur l'unité littorale ont un côté très végétal et tendent à mettre un point d'honneur à séparer de manière efficace les activités humaines des habitats naturels. Plus ou moins perméables, elles participent au côté nature de Vendres-Plage et offrent une belle structuration favorable à une compréhension des espaces qui vous entourent. On retiendra le bénéfice pouvant être apporté en agrémentant l'espace du Forum qui présente de belles potentialités jusqu'alors peu exploitées.

LES FRANGES SUR LE PORT DU CHICHOULET

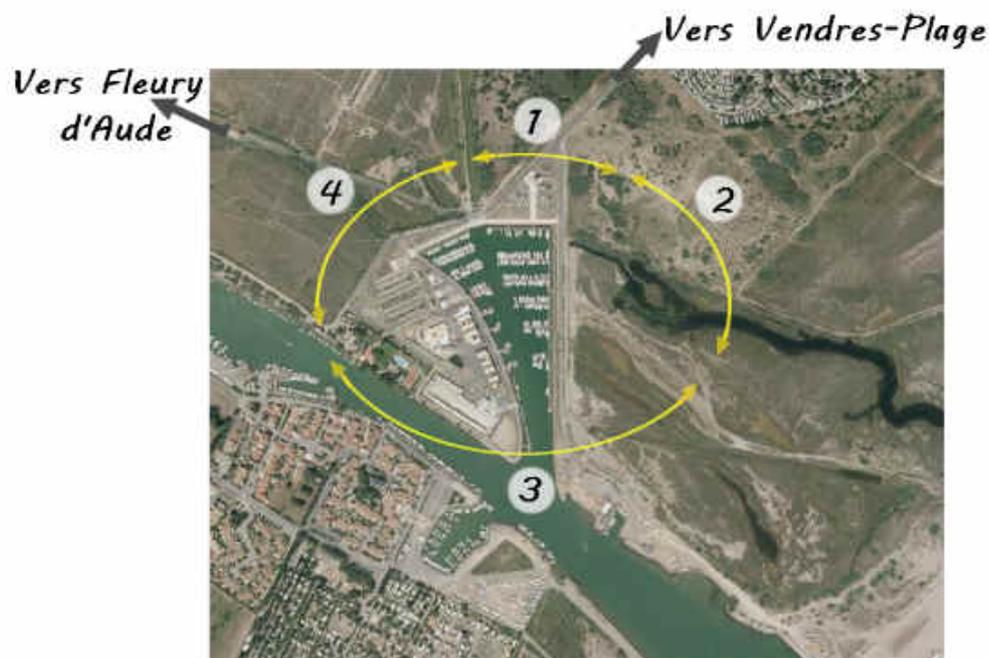


Figure 134 : Les franges sur le port du Chichoulet (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Le port du Chichoulet n'est pas réellement une zone urbaine, mais c'est une porte d'entrée symbolique sur un territoire. Juger de son interface avec les espaces périphériques est important pour dégager d'éventuels enjeux. Mis à mal jadis à travers son organisation, ce dernier a été réhabilité depuis, voyons ce qu'il en ressort...

Frange n°1

La délimitation entre le port et l'espace naturel périphérique est sobre, mais nette. En direction de l'embouchure de l'Aude, cette dernière est marquée par une piste cyclable séparée de la sansouire par une bande enherbée donnant directement sur des tamaris. Vers de Fleury, une même bande de végétation basse oppose la route à la pinède qui laissera place un peu plus loin à des formations végétales marquant des caractéristiques stationnelles autres (Grau). La sobriété n'est pas ici à prendre au sens péjoratif, au contraire elle permet de se recentrer et de mettre en relief l'îlot au cœur de la patte d'oie où siège la capitainerie (ancien château d'eau jadis) qui offre un signal marqué et marquant. Alourdir les franges par des artifices esthétiques alourdirait l'ensemble et casserait cette sensation de cohérence et d'image d'un port de proximité bien intégré dans son environnement.



Frange n°2

Cette idée de cohérence se confirme au cœur de la sansouire où seule la capitainerie est réellement visible en s'extirpant d'un rideau végétal naturel dense marquant pour l'occasion la séparation entre la sansouire et les ambiances fluviale de l'Aude. Il apparait donc un signal fort et une sensation d'intégration agréable.



Frange n°3

Cette perspective met en évidence la sortie du port qui est également le Grau de Vendres. L'emprise portuaire accuse un étalement relativement faible avec un respect des lignes paysagères fortes. En rive gauche de l'Aude (après la sortie du port), on distingue des zones de stationnements épurées laissant la sansouire s'exprimer sous la surveillance de la canopée des

7 Les paysages communaux

pinèdes. À gauche du plan d'eau portuaire, la base conchylicole, les racks et les aires techniques sont concentrés au même endroit limitant ainsi un éventuel impact paysager: cela renvoie à une sensation de cohérence en regroupant les « infrastructures lourdes ». Dans l'absolu, cela ne ch



Frange n°4



L'arrivée par les cabanes de Fleury conforte l'idée d'un port bien intégrée dans son environnement. À l'interface entre le fleuve et l'étang (et ses abords) ; la route laisse percevoir le signal offert par la capitainerie, les mâts des bateaux sur le plan d'eau et à droite la base conchylicole. L'ensemble n'est pas brut et n'interpelle pas l'observateur en raison d'une fluidité apportée par

les formations végétales naturelles. La découverte du domaine portuaire se fait tout simplement au détour d'un « STOP » positionné à l'entrée du Grau. La perspective est cohérente et met bien en évidence le port et le caractère réfléchi et esthétique de ses installations.

Les interfaces entre le port du Chichoulet et les espaces naturels périphériques mettent en évidence une relation en toute intelligence et une belle réciprocité. L'image d'un équipement en totale adéquation son environnement tout proche perdure. Porte d'entrée sur un territoire, ce port joue la carte de la cohérence et de la proximité pour un résultat tout simplement équilibré. Imaginer 2000 anneaux et des yachts de 40 mètres au bord de l'Aude permet d'appuyer ce constat, il apparaîtrait un déséquilibre remarquable et remarqué.

7.3.4 La plaine viticole à l'Est de la commune

Avant toute chose, cette vaste plaine viticole est une unité perceptible depuis des espaces excentrée là où se rencontrent les lignes topographiques fortes. Ainsi, dans les paysages lointains et les grands panoramas, des impressions visuelles assez subjectives marquent les esprits et vous aident à comprendre l'organisation des territoires. Approche inconsciente ou bien recherchée, il s'opère une douce alchimie où la curiosité est l'un des principaux maîtres mots. Par exemple, la pente naturelle de la plaine ne permet pas de vision sur l'étang, mais en scrutant l'horizon on ressent à peine une rupture ou un rebord laissant supposer une pente nette donnant sur un autre site... L'esprit humain faisant le reste, vous vous retrouvez quelques centaines de mètres plus loin en haut d'un talus à profiter d'un beau panorama. Cette impression est également valable depuis « Via Europa » où une fois le talus arpenté en dénivelé positif, vous vous retrouvez face à une mer de vigne tirant sur le lointain

7 Les paysages communaux

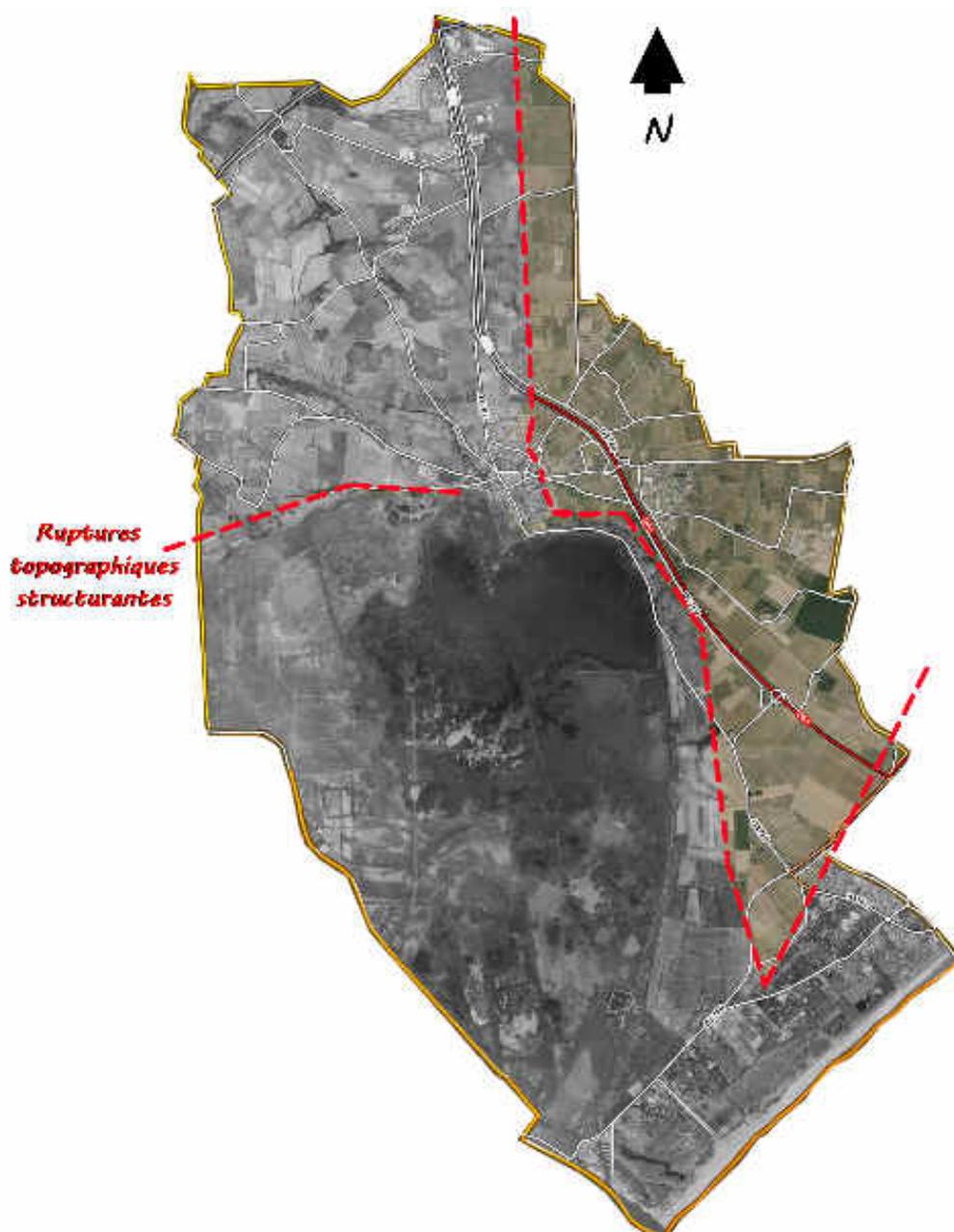


Figure 135 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)

Une plaine n'est pas dénuée d'intérêt paysager, ces derniers se manifestent à travers la qualité du parvis et des ponctuations qui le composent. Néanmoins, en l'absence de relief, les contreparties visuelles où les éléments sortant du cadre rationnel sont immédiatement visibles et persistent dans les esprits : ces espaces se révèlent très sensibles aux dégradations paysagères. Vous comprenez mieux pourquoi nous avons apporté des précisions sur les franges urbaines au préalable et la nécessité de travailler des fronts qualitatifs pouvant s'inspirer d'indices identitaires.

7 Les paysages communaux

Hormis la ZA « Les Grandes Vignes » et les abords de Vendres mitoyens que nous avons exposé, nos déambulations nous ont permis de découvrir de belles perspectives placées sous le signe de la viticulture. Entre les ceps, à travers les chemins, la viti vinifera vous encercle à perte de vue si bien que le moindre détail vous accroche le regard et vous rassure. On notera la saisonnalité des paysages à l'origine de tableaux aux teintes chlorophylliennes, cuivrées ou s'inspirant des natures mortes... Nous concernant, seuls les ceps nous ont tenu compagnie...

C'est dans ces alignements parfaits et profonds que nous avons distingué de multiples ponctuations habillant l'horizontalité des lieux. Points de repère, ces éléments isolés prennent une grande importance visuelle en formant des îlots ou des « bouées visuelles » dans la dominance viticole : il s'agit des domaines, de beaux bouquets de pins parasol, d'arbres seuls et de pinèdes. Les infrastructures routières sont souvent décriées, mais elles structurent également ce paysage en offrant des délimitations aux parcelles viticoles et des fils d'Ariane bien visibles et de surcroît rassurant, car ils vous indiquent la direction à suivre pour rejoindre la civilisation. Sur des plans plus proches, ces routes apportent des effets de fuite très marqués et favorables à la création de vitrines. Suivant la direction du regard, les toiles de fond sont très variées et permettent à l'observateur de se repérer sur des réflexions géographiques plus larges. On distingue ainsi aisément Béziers et le haut Languedoc, Sauvian, et La Clape. Pour rester sur le domaine du poste d'observation, l'approche de l'étang offre une séquence progressive où se dessine peu à peu un panorama d'exception où l'on prend toute la dimension de cette masse d'eau flanquée au cœur d'un amphithéâtre naturel.

Les détails ont leur importance dans cette horizontalité topographique... La planification du territoire ne peut pas toujours apporter de solutions immédiates si ce n'est autoriser certains aménagements paysagers (ex. clôtures végétales). Nous pouvons citer par exemple :

- les espaces de gardiennage pour caravanes qui forment des « moulons blanchâtres » peu esthétiques. Empêcher ces activités est dommage, car elles répondent à un besoin social évident, mais s'inspirer des pinèdes ambiantes pour tirer un rideau végétal et ainsi les camoufler avec cohérence ne semble pas sorcier. Cette nécessité est d'autant plus avérée que ces structures nuisent à la qualité du domaine situé à proximité ;
- des bâtiments réellement bruts comme celui trônant au lieu-dit « le purgatoire » ;
- des friches et des terres abandonnées sans entretien laissant des taches de désolation dans une matrice viticole identitaire. Ce sont des espaces qui retrouveront leur superbe une fois cultivés, le PLU ne peut que maintenir à ce niveau un classement agricole.

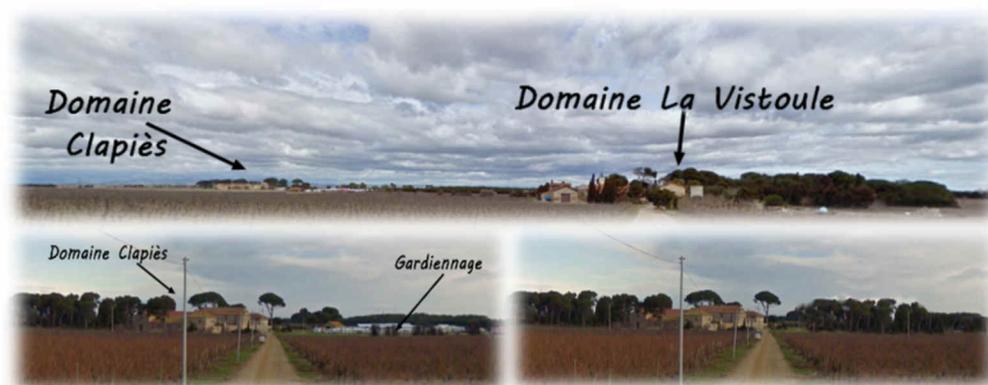
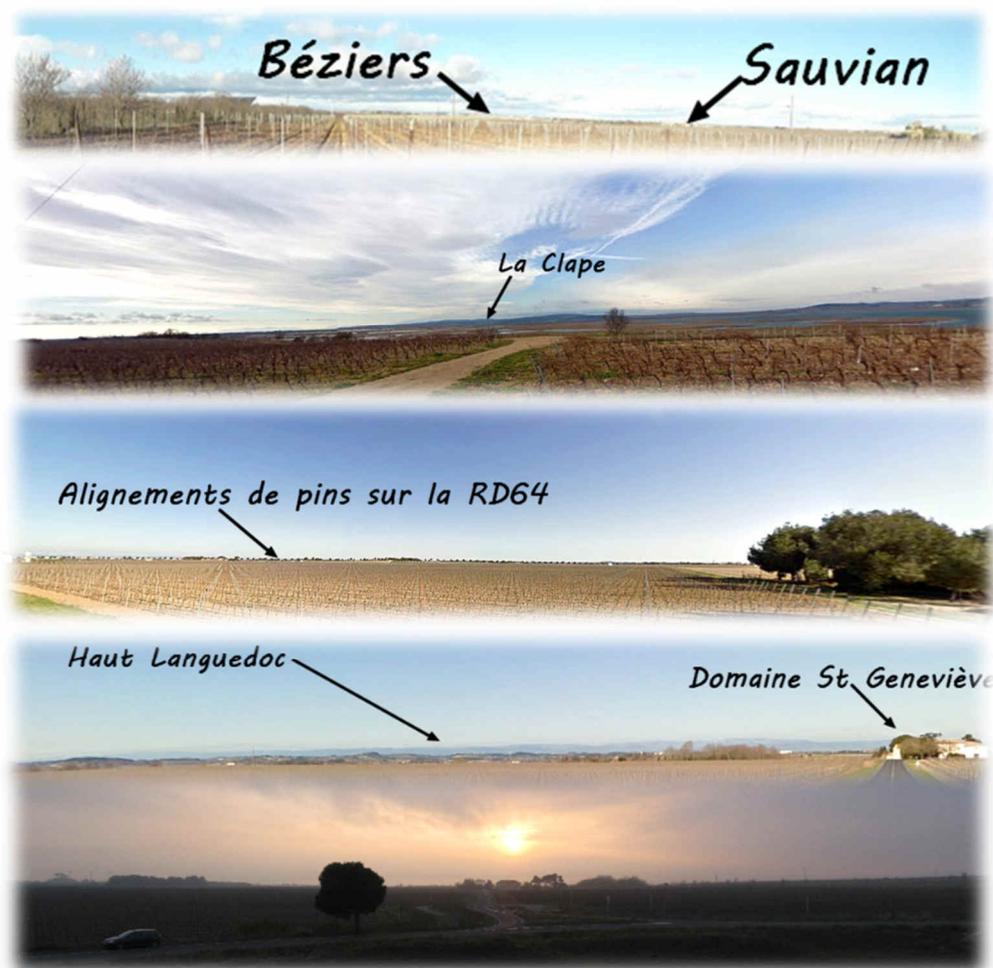


Figure 136 : Exemple d'intégration paysagère pour le gardiennage des caravanes (source : AMAE)

7 Les paysages communaux



7.3.5 Les paysages de Puechs à l'Ouest

Topographiquement opposés à la plaine, les paysages à l'Ouest se dessinent dans un enchevêtrement harmonieux de relief où dominent les puechs prenant des airs d'archipels pour l'occasion. Les perspectives visuelles dansent et offrent de belles scénographies où l'on appréciera la diversité des trames naturelles et agricoles où s'intercalent par moment de beaux domaines. Ces derniers s'accompagnent de majestueuses pinèdes dont la rencontre avec les vignes ou les autres cultures forme des effets de lisière de qualité. Le patchwork agraire apporte des ponctuations volumétriques et chromatiques donnant plus de matière aux perspectives, d'ailleurs le parcellaire reste identifiable et induit une organisation agréable.

7 Les paysages communaux

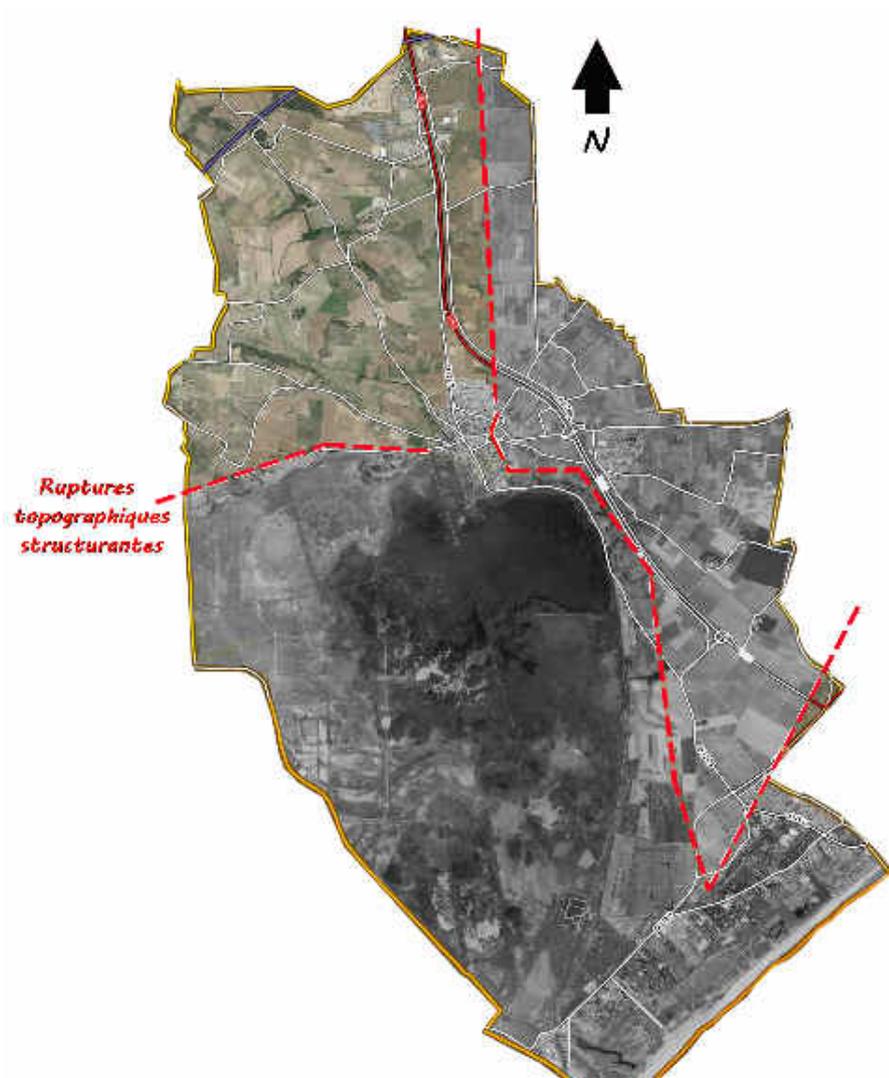


Figure 137 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)

Du haut des puechs, en limite d'une pinède ou dans une garrigue, les panoramas sont tous simplement apaisants et la lecture du paysage prend tout son sens tant les détails sont abondants. L'autoroute A9 n'est pas spécialement à percevoir comme un travers paysager, elle alimente les perspectives en donnant une ligne directrice et un point de repère assez discret. Le village de Vendres se dessine à travers les reliefs en exposant sa forme si caractéristique et son clocher pointant le ciel du Languedoc.



7 Les paysages communaux

Pour rester dans les trames minérales, les domaines viticoles constellent ce paysage vallonné et s'accompagnent de majestueux pins aux formes immédiatement identifiables. Sur les visions proches ou lointaines ces témoins historiques ne sont pas avares en détail puisque chacun a ses propres singularités, étonnantes parfois, comme c'est le cas pour le domaine de la Savoie vieille avec ses annexes dont l'architecture n'est pas commune.

Véritables forteresses dominant les vignes, ils alimentent la curiosité des observateurs par leurs prestances, mais également par leurs murs d'enceinte dessinant clairement leurs emprises. L'analyse des paysages laisse supposer des petites trames bleues coupant à travers champs et reconnaissables par les délimitations qu'elles offrent. Ces dernières sont donc des indices permettant de comprendre l'environnement qui vous entoure et l'adaptation des hommes en conséquence.



Les transitions entre les unités paysagères proches sont bien identifiées. Que ce soit avec la plaine viticole au droit de « Via Europa », de l'étang ou du village, des indices topographiques ou naturels marquent une limite claire et compréhensible. Ainsi :

- le talus séparant cette unité avec la plaine est bien visible depuis la RD64. La trame agraire est hétérogène et des petites haies viennent structurer le tout. Ce gradin agricole est une ligne forte offrant de la profondeur vers le village ;
- l'ultime rempart avant l'étang est une belle matrice agricole alternant dépressions et puechs pour finalement offrir un balcon sur l'étang où domaines et pinèdes sont propices à des lieux d'observation en toute quiétude ;

7 Les paysages communaux

- du ruisseau de la Carrièresasse comme nous avons pu le voir dans l'analyse des franges urbaines.



Cette unité n'est pas exempte de remarque sur des impacts visuels qui sont néanmoins peu nombreux. Les remarques sur les franges urbaines exclues et quelques friches mises de côté, c'est le secteur positionné entre la Savoie neuve et le Grand-duc qui nous a interpellé en raison d'une zone de gardiennage de caravanes et d'un ancien bâtiment agricole en tôles ondulées. L'impact visuel de ces occupations



incongrues ou abandonnées n'est pas spécialement conséquent depuis les perspectives lointaines, mais sur des plans plus rapprochés ils tendent à dégrader le paysage, à réduire l'intégrité des domaines et à brouiller les toiles de fond.



Le secteur des Puechs est un espace qualitatif où s'harmonisent de multiples détails sous la baguette de domaines viticoles mis en relief par des parcelles agricoles. Ses délimitations distinctes et sa physionomie permettent de le replacer dans la lecture des paysages depuis des espaces excentrés induisant un enjeu de préservation particulier. Les ambiances y sont agréables et le sentiment d'organisation persiste tout du long à de rares exceptions. Dans l'absolu, maintenir l'organisation de cette unité est essentiel en raison de sa haute qualité paysagère.

7 Les paysages communaux

7.3.6 L'étang de Vendres

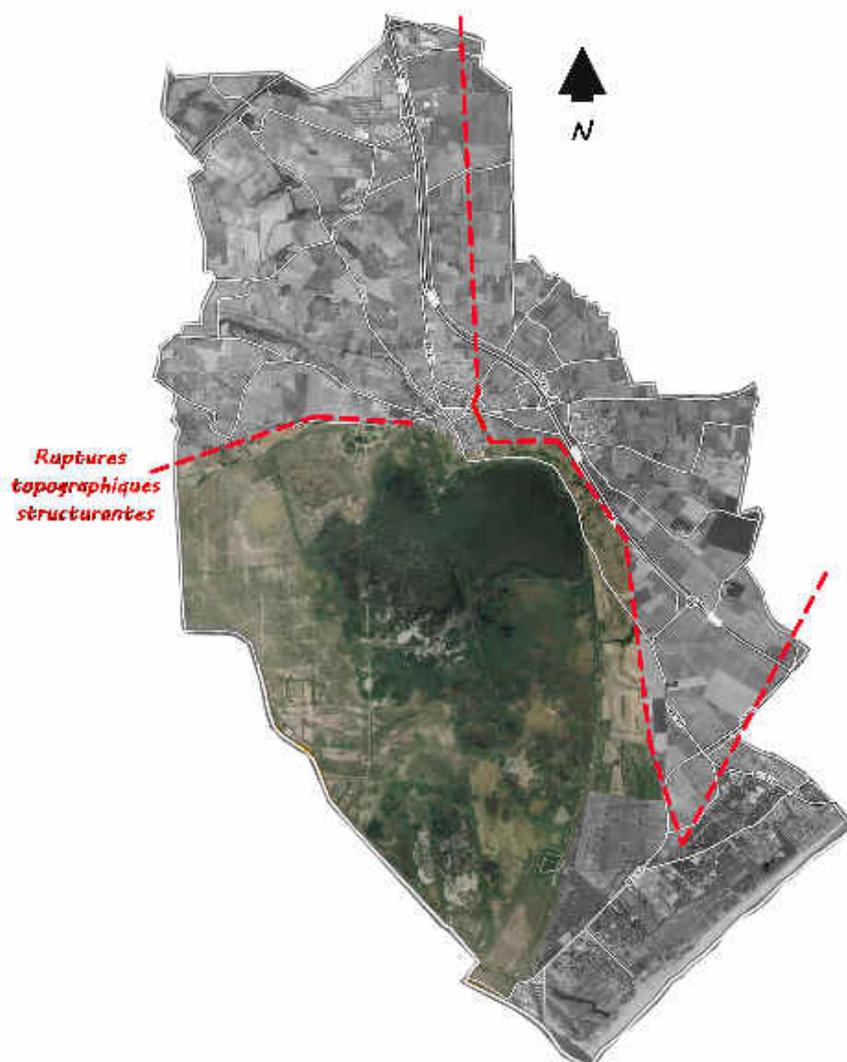


Figure 138 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)

Point nodal de la commune où se greffent toutes les unités paysagères par des transitions plus ou moins franches, les paysages au sein de ce vaste amphithéâtre prennent une dimension absolue dès lors qu'ils sont observés depuis les hauts de talus. Inversement, il apparaît un rapport intime en ses abords. Dans les deux cas, ces ressentis ne sont pas anodins et conviennent à un large panel d'observateurs en quête de panoramas ou de sensations naturalistes.

En se positionnant en hauteur, l'étang dévoile sa configuration entre terre et eau, où la dépression est circonscrite au Nord et à l'Est par des variations topographiques nettes, et bordée par l'Aude à l'Ouest. Les jeux entre le plan d'eau et sa roselière sont concentriques ou en mosaïque et ces formations végétales viennent parfois compléter la course du talus pour donner des impressions de banquette. Ces dernières guident inexorablement le regard vers le lointain au niveau du Grau de Vendres.

7 Les paysages communaux

Il n'est pas rare d'apercevoir le village exposé plein Sud et siégeant sur cette vaste étendue. Visuellement enserré par les talus, il apparaît une belle coulée urbaine en gradin venant se dissiper avec douceur au pied de l'étang : ce gradient est esthétique. Pour remarque, ces talus qui sont à la base de l'effet d'amphithéâtre doivent conserver leur caractère naturel ou cultivé sous peine de porter atteinte à la cohérence des perspectives. Notons la qualité des toiles de fond qui apportent des repères dans cette immensité paysagère. Il s'agit notamment du massif de la Clape qui marque la proximité du pays audois.



Au pied de l'étang, c'est un univers quasi sauvage qui vous accueille. Quelques bancs posés en bord de chemin vous permettent de vous installer pour écouter le chant des oiseaux et croassements des batraciens. Le premier plan est « cafi » de roseaux empêchant des fuites lointaines du regard, mais l'on discerne tout de même le plan d'eau avec des cabanes de chasseurs donnant l'impression de flotter. L'entrée dans cet univers géré par le Conservatoire du Littoral est possible à pied par des petits chemins s'engouffrant dans les roselières pour une immersion totale dans un espace naturel d'exception enclavé au Nord et à l'Est. Ici, l'étang mêle l'eau et les roselières en un patchwork de taches complexes, sillonné de fins canaux de drainage. En direction de la frange littorale, à compter de la disparition du front de talus, nous assistons à la rencontre de la plaine, de l'étang et du littoral par un engrenage de vignes et de pinèdes bordé par des roselières. Cet espace revêt une symbolique forte et un intérêt paysager certain dans les perspectives depuis les axes de circulation et à l'approche du forum.



7 Les paysages communaux

Point de ralliement des unités paysagères, l'étang de Vendres est une entité exceptionnelle à la croisée des ambiances. Dominé par le village qui s'accroche aux pentes des reliefs périphériques cette étendue d'eau sauvage est bien lisible avec une fabuleuse sensation d'amphithéâtre. Ce dernier est également perceptible et compréhensible, phénomène rare dans les vastes étendues aplanies des marais du littoral Languedocien. L'étang de Vendres est un écrin précieux aux multiples dimensions qu'elles soient naturelles, écologiques ou sociales. Nos visites nous ont permis de rencontrer des usagers réguliers avec cette même ferveur pour ces espaces. Il est donc primordial de le protéger en son sein, mais aussi de conserver l'image claire de dépression en préservant les talus et leurs bordures hautes de toute urbanisation.

7.3.7 Le Littoral

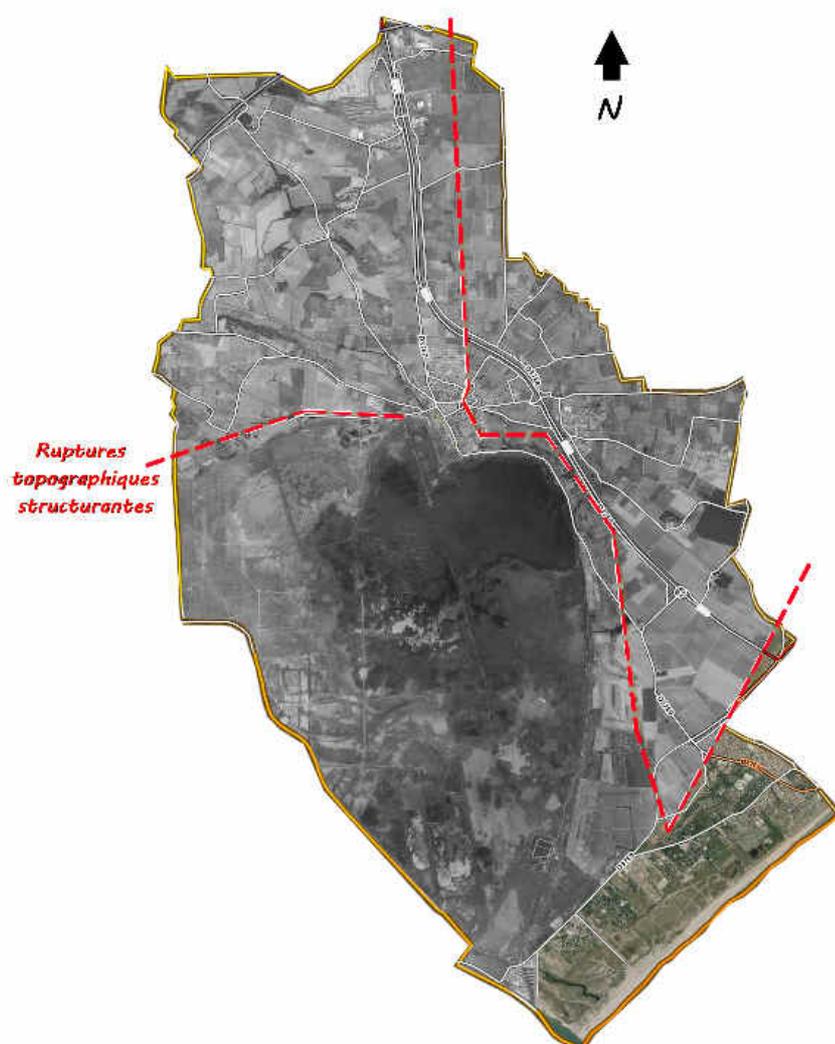


Figure 139 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)

7 Les paysages communaux

Pour mémoire, le front littoral de Vendres-Plage fait l'objet d'une organisation favorable à l'expression d'un côté nature primordial. Nous avons analysé au préalable les interfaces avec les milieux naturels ainsi que les zones urbaines, mais qu'en est-il de la sansouire, des dunes et de la plage ? Ce trio logique laisse apparaître une autre réalité : la plage n'est pas perceptible depuis le forum ou depuis les axes de circulation, elle se mérite. Il convient de retracer l'évolution du cheminement pour relier ces contrées aréneuses.



Un parking a été aménagé peu après le forum entre les campings. Ce dernier est sobre et n'entre pas en contradiction avec les espaces périphériques. Une porte (parmi tant d'autres) donne sur un no man's land appelé sansouire où un long platelage permet de rejoindre la dune qui s'affiche au loin. Cloisonnée entre le cordon dunaire et les campings, les effets de profondeur sont saisissants et l'on remarque un quadrillage de cheminements évitant aux estivants et promeneurs du dimanche de piétiner les formations végétales communautaires. À ce titre, on notera la fuite de ces allées qui (en direction de la plage ou des zones campings) forment des portes symboliques. Uniforme dans son aspect, la sansouire renferme par moment des dépressions humides plus ou moins conséquentes qui viennent rompre avec la densité des salicornes pour offrir des miroirs bordés de Tamaris et de joncs. Malgré son caractère rustique et âpre, évoluer dans la sansouire est une belle expérience où l'humilité prédomine.

C'est alors que nous arrivons au pied des dunes protégées par des rangées de ganivelles. On remarque immédiatement un cheminement les longeant d'Est en Ouest avec un balisage indiquant qu'il s'agit du fameux sentier littoral. Le suivre permet de se rendre compte de la physionomie du cordon dunaire et de constater que ce « monticule » sableux renferme une flore adaptée aux formes et couleurs hétérogènes. Le cordon est équipé de nombreux passages permettant de rejoindre enfin la plage.

Loin des criques isolées, la plage ici offre un sentiment d'espace et étalement presque sans fin où il est possible de scruter des kilomètres d'une côte de sable fin. En cette matinée hivernale, nous étions seuls sur cette vaste esplanade aréneuse à nous laisser baigner par un doux soleil tout en observant, assis sur un bois flotté, les monts d'Agde et de Sète à l'Est et les Albères à l'Ouest.

7 Les paysages communaux



Il est évident de préserver les ambiances et la physionomie des milieux traversés. Malgré la fréquentation estivale, ils ont conservé leurs trames fortes, mais ils restent néanmoins très fragiles. La commune a compris cet enjeu et s'efforce d'agir en leur faveur tout en autorisant l'accès aux plages : les panneaux et le platelage le confirment. Cette philosophie est une ligne directrice à suivre pour que ce patrimoine perdue dans les années à venir, conservant ainsi cette image de littoral « nature » totalement opposé à des stations comme Valras-Plage.

7.3.8 Le Grau de Vendres et....



Figure 140 : Localisation de l'unité paysagère (source : AMAE)

À travers l'analyse des zones construites et des franges urbaines, nous avons pu constater que ce secteur tourne autour d'un point nodal : le port. Néanmoins quand l'on s'éloigne de ce dernier, vous vous retrouvez rapidement au cœur d'une sansouire entre les dunes et les campings, devant des formations similaires bordant l'étang, ou au bord de l'Aude en allant chercher l'embouchure. Ce secteur se présente ainsi comme une interface fonctionnelle (littoral/étang/mer) où les ambiances jonglent sur quelques centaines de mètres seulement.

7 Les paysages communaux

Nous avons souvent mentionné que l'appel de la mer se ressentait au niveau du port. L'embouchure étant toute proche, nous en profitons pour longer la rive gauche de l'Aude. La cale de mise à l'eau dépassée, la voirie récente laisse place à un chemin bordé de parkings en terre. L'espace peut paraître marginal en raison de l'absence de revêtements, mais si l'on dépasse ce détail vous avez l'impression de partir au bout d'un pèlerinage, d'arriver à une finalité... Il est 17 h 30 et nous avons passé la journée à virer/tourner, tourner/virer sur le territoire communal et le crépuscule est bien entamé. Sous une odeur de terre humide exhalée par la sansouire, avec les premiers rayons de lune qui percent à peine la brume naissante, nous découvrons quelques pêcheurs attendant sous une brise fraîche que les poissons viennent taper l'hameçon (...) preuve d'une zone de quiétude. C'est dans ce décorum que nous nous rapprochons de l'embouchure matérialisée par des enrochements parallèles se courbant vers l'Ouest. « Porte » bien visible et ouverte sur le large, elle permet d'un simple pivotement de la tête d'observer la fin du littoral Héraultais prenant vie à La Grande Motte au niveau de l'Embouchure du Vidourle, une symbolique forte si l'on s'y attarde un peu. Outre présenter une interface en fleuve, mer et étang, ce secteur est également une interface géographique marquée... C'est un peu ça la commune de Vendres : un territoire de confluence pour des ressentis loin d'être neutres et devant être préservés.



7 Les paysages communaux

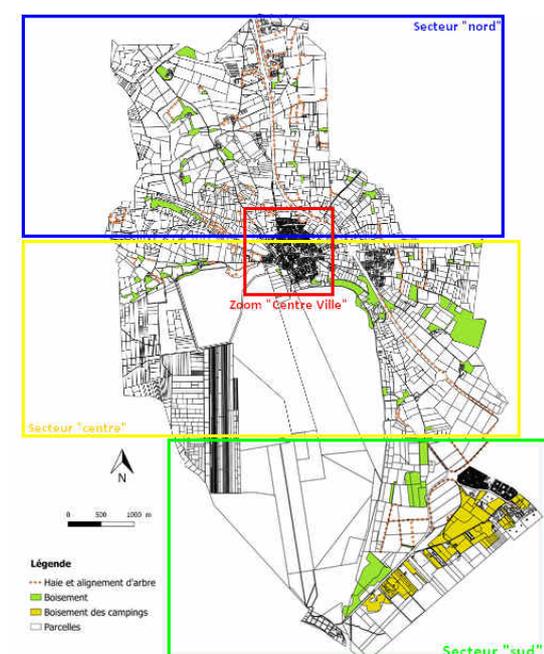
7.4 État paysager des boisements présents sur la commune

7.4.1 Avant-propos

La commune de Vendres est composée de nombreux boisements qui participent aux ambiances paysagères. Arbre isolé, peuplement ou alignement, ils accompagnent les perspectives et apportent des indices sur l'occupation d'un lieu. La finalité est de définir, sur le plan paysager, les enjeux qui revêtent pour pouvoir à terme proposer ou non des outils de protection adaptés. Cette approche devant être combinée avec d'autres facteurs tels que l'approche écologique, nous pouvons dès à présent exposer les mesures suivantes :

- des espaces boisés classés « de droit commun » suivant les dispositions des articles L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue au Code Forestier ;
- des espaces boisés « les plus significatifs » (ou espaces boisés classés au titre de la Loi Littoral suivant les dispositions de l'Article L.121-27 du Code de l'Urbanisme). Également, ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. En revanche, l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est nécessaire ;
- des éléments de paysage à protéger au titre de l'Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme qui constituent une alternative aux espaces boisés susvisés qui sont des servitudes d'urbanisme lourdes. Il s'agit ici d'une mesure de protection permettant de gérer des éléments de paysage sans nécessairement les figer

7.4.2 Enjeux paysagers liés aux boisements



Cette première approche se fera de manière synthétique via les cartes et tableaux ci-dessous. La finalité est de définir des enjeux par des codes "couleur".

Figure 141 : Sectorisation des boisements (source : Cabinet GAXIEU)

7 Les paysages communaux

SECTEUR NORD

Tableau 21 : Analyse des boisements/alignements « secteur nord »

TABLEAU DANS L'IEI			
Numéro	Descriptif	Enjeu paysager	Possibilité d'une protection (1ere approche paysage)
Boisements			
0	Boisement sur relief perceptible de l'A9, agrément la perspective	Fort	Oui
1	Boisement sur relief limitant l'impact de la carrière et structurant les toiles de fond en direction du Nord	Fort	Oui
2	Boisement accompagnant un domaine. Nette mise en relief dans la mer de vigne. Point d'accroche visuel franc sur un relief clément	Fort	Oui
3	Boisement accompagnant un domaine. Nette mise en relief de ce dernier avec création de limites vertes épousant le relief en présence. Création d'une accroche visuelle dans la matrice agricole	Fort	Oui
4	Point d'accroche intéressant dans une matrice viticole prédominante. Donne beaucoup de relief aux perspectives	Fort	Oui
5	Formation peu qualitative sur le plan paysager, ensemble dense et peu lisible	Très Faible	Non
6	Jolis boisements avec de beaux sujets accompagnant deux domaines. La mise en valeur du domaine est moins évidente, mais la taille des arbres et leurs ports offrent de belles perspectives	Fort	Oui
7	Pas d'intérêt particulier sur le plan paysager. Ensemble déstructuré et peu visible	Très Faible	Non
8	De beaux sujets en alignements et un joli parc attenant au domaine. Ce sont les alignements qui attirent l'attention.	Modéré	Oui
9	Petit boisement en pied de puech, apporte un intérêt paysager sur de courte focale	Modéré	Oui
10	Boisement d'ampleur sur un relief marquant une pseudo-limite géographique entre deux entités paysagères. Ensemble aisément identifiable à travers les pins en place ; c'est structuré et remarquable dans les perspectives	Fort	Oui
11	Devant la ZAC, boisement d'origine anthropique permettant de marquer une coupure « verte » entre la vigne et les constructions. À l'est de la ZAC, point d'accroche intéressant dans une matrice viticole et donnant du relief aux perspectives	Modéré	Oui
12	Ouest : très petit boisement sans grand intérêt paysager. Peu structuré et dense, il n'est pas lisible Est : pas d'intérêt significatif sur le plan paysager.	Très faible à faible	Non
13	Les boisements sur la crête apportent une coquetterie dans la matrice viticole. Belles accroches visuelles.	Modéré	Oui
14	Pas réellement de structure dans ces formations qui sont pour l'ensemble de nature ornementale	Très Faible	Non
15	Qualité paysagère moindre bien que visibles sur une topographie plane. Pas forcément de mise en relief significative.	Faible	Non
Arbres isolés et alignements			
A	Alignements au cœur de la ZAC « Via Europa ». Ils adoucissent les perspectives, favorisent l'intégration et offrent de beaux effets de fuites qui accompagnent les perspectives.	Fort	Oui
B	Alignements sur la RD64. Éléments structurant le paysage et apportant de profondeur aux perspectives	Fort	Oui
C	Alignement participant à la structuration de l'entrée de ville. Il joue un rôle dans l'effet de transition.	Fort	Oui
D, E & F	Alignements sur les crêtes marquant la limite du plateau de Vendres. Au cœur d'une matrice viticole, ils apportent une plus-value paysagère par des ponctuations soulignant les traits topographiques en place.	Modéré	Oui
G	Ces alignements apportent un peu de relief dans un cadre topographique aplani. Pas de plus-value particulière.	Faible	Non
H	Ces alignements donnent de la matière au domaine et le parent d'une ceinture végétale appréciable dans les perspectives.	Modéré	Oui
I	Pas spécialement de plus-value. Cet alignement n'est pas très visible.	Faible	Non
J	Intérêt moyen pour cet alignement sur le plan paysager. Il tend presque à réduire les perspectives	Faible	Non
K, L & M	Ensembles de ponctuations pas désagréables dans un décorum formés de vignes sur des variations topographiques.	Modéré	Oui

7 Les paysages communaux



Figure 142 : Boisements et alignements secteur « nord » (source : Cabinet GAXIEU)

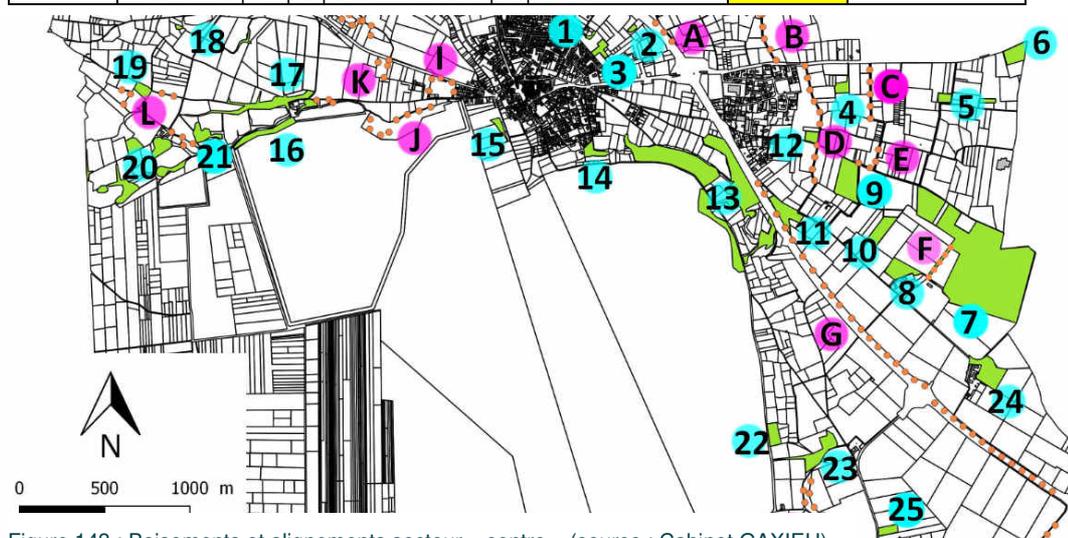
SECTEUR CENTRE

Tableau 22 : Analyse des boisements/alignements « secteur centre »

TABLEAU DANS L'IEI			
Numéro	Descriptif	Enjeu paysager	Possibilité d'une protection (1ere approche paysage)
Boisements			
1	Parc attenant à un domaine. Présence de beaux sujets mettant en valeur le site.	Modéré	Oui
2	Ponctuation paysagère de faible valeur dans une matrice viticole encerclant le village. Réduction de l'effet de parvis.	Faible	Non
3	Petit peuplement n'apportant pas spécialement de plus-value paysagère sur la frange urbaine. Il ne permet pas l'expression d'un parvis viticole	Faible	Non
4, 5 & 6	Petites pinèdes flanquées au cœur du plateau de Vendres. Elles ont le mérite d'apporter du relief et de créer une sorte de rappel vers les boisements du littoral.	Modéré	Oui
7	Pinède conséquente visible depuis les espaces lointains. Elle marque les perspectives et des limites franches dans les paysages. Certaines portions sont assez éparses et de moindre intérêt	Fort	Oui
8	Boisement accompagnant un domaine avec de beaux sujets. Mise en relief de ce dernier qui est au cœur d'une matrice agricole	Fort	Oui
9	Boisement « résiduel » ou « relique » sans grand intérêt paysager suite à son caractère épars et peu organisé	Faible	Non
10	Plantation agricole	sans objet	sans objet
11	Pinèdes agrémentant les bords de la route départementale. L'intérêt paysager est relatif	Faible	Non

7 Les paysages communaux

TABLEAU DANS L'IEI			
Numéro	Descriptif	Enjeu paysager	Possibilité d'une protection (1ere approche paysage)
12	Boisement épars et peu visible sans grand intérêt paysager.	Faible	Non
13	Boisements épars à denses bordant l'étang et marquant les reliefs. L'intérêt paysager est relatif en raison d'un manque de structure par endroit.	Faible	Non
14	Boisement bien visible depuis les espaces lointains formant un balcon de verdure sur l'étang. Il présente un intérêt paysager.	Modéré	Oui
15	Ensemble de faible taille est peu marquant. Il tend à casser les perspectives visuelles sur le milieu ouvert qu'est l'étang.	Faible	Non
16, 17, 20 & 21	Ensemble de boisements relictuels formant (en partie haute) le dernier bastion séparant l'étang des terres agricoles. Ces derniers offrent de belles perspectives suite à l'existence de beaux sujets, mais également des ponctuations formant des mosaïques. Cette belle impression tend à s'atténuer par moment. Au niveau de l'étang, les boisements n'ont pas une valeur paysagère majeure	Faible à modéré	Oui, sauf 20 et 21
18	Petit boisement donnant certes du relief, mais en raison de son positionnement il porte atteinte au caractère ouvert de l'espace.	Faible	Non
19	Boisement sur un versant de Puech, il agrémente le paysage dans une matrice viticole dominante.	Modéré	Oui
22 & 23	Boisement en bord d'étang sans grande valeur paysagère. En partie haute, il empêche toute ouverture sur les perspectives lointaines et ne présente pas une structure remarquable	Faible	Non
24	Boisement accompagnant un domaine avec de beaux sujets. Mise en relief de ce dernier qui est au cœur d'une matrice agricole	Fort	Oui
25	Petit boisement formant un îlot de verdure remarqué dans une mer de vigne. Il donne du relief et agrémente les perspectives	Modéré	Oui
Arbres isolés et alignements			
A	Alignements sur la RD64. Éléments structurant le paysage et apportant de profondeur aux perspectives	Fort	Oui
B, C, D, E	Alignements de petite taille sans grand intérêt dans les perspectives.	Faible	Non
F	Alignement de sujets remarquables donnant un cachet particulier au domaine mitoyen	Fort	Oui
G	Alignements sur la RD64. Éléments structurant le paysage et apportant de profondeur aux perspectives	Fort	Oui
H	Arbres épars en haut de talus, ils donnent des accroches visuelles, mais n'apportent pas une contrepartie paysagère conséquente.	Faible	Non
I	Alignement le long du stade participant notamment à la structuration de l'entrée de ville.	Modéré	Oui
J	Alignement peu visible et ne présentant pas un caractère paysager particulier	Faible	Non
K & L	Alignements relativement discret et assez épars. Ils sont visibles, mais ne marquent pas particulièrement les perspectives	Faible	Non



7 Les paysages communaux

SECTEUR SUD

Tableau 23 : Analyse des boisements/alignements « secteur sud »

TABLEAU DANS L'IEI			
Numéro	Descriptif	Enjeu paysager	Possibilité d'une protection (1ere approche)
Boisements			
1	Boisement conséquent prenant la forme d'un pseudo-signal aux formations littorale. La vigne vient buter sur cette formation créant ainsi un bel effet de relief.	Fort	Oui
2	Petit boisement peu visible en raison de sa position géographique.	Faible	Non
3	Boisement très étendu épousant le relief ambiant en direction de l'étang. Ce dernier est peu visible depuis les routes du littoral. Il est à l'origine de ponctuations intéressantes depuis les espaces lointains.	Fort	Oui
4	Faible intérêt paysager pour ce pseudo-boisement – absence totale de structuration.	Faible	Non
5	Vaste pinède structurant les paysages et accentuant notablement les perspectives en direction du Chichoulet.	Fort	Oui
6	Les boisements au sein des campings offrent des îlots de verdure aux accents de vacances. Ils sont omniprésents dans le paysage littoral et offrent des limites visuelles assez nettes.	Modéré	Oui
Arbres isolés et alignements			
A, B, C	Alignements accompagnant les principaux axes viaires et apportant de belles perspectives avec des effets de fuite. On remarquera de beaux sujets au niveau des giratoires qu'il conviendra de préserver.	Fort	Oui
D	Ceinture végétale entourant un domaine, et favorisant un effet de relief si l'on considère le parvis viticole en place.	Modéré	Oui
E	Belle structuration parcellaire créée par les alignements, ils apportent une plus-value paysagère sur des vignes en pente douce vers l'étang.	Modéré	Oui

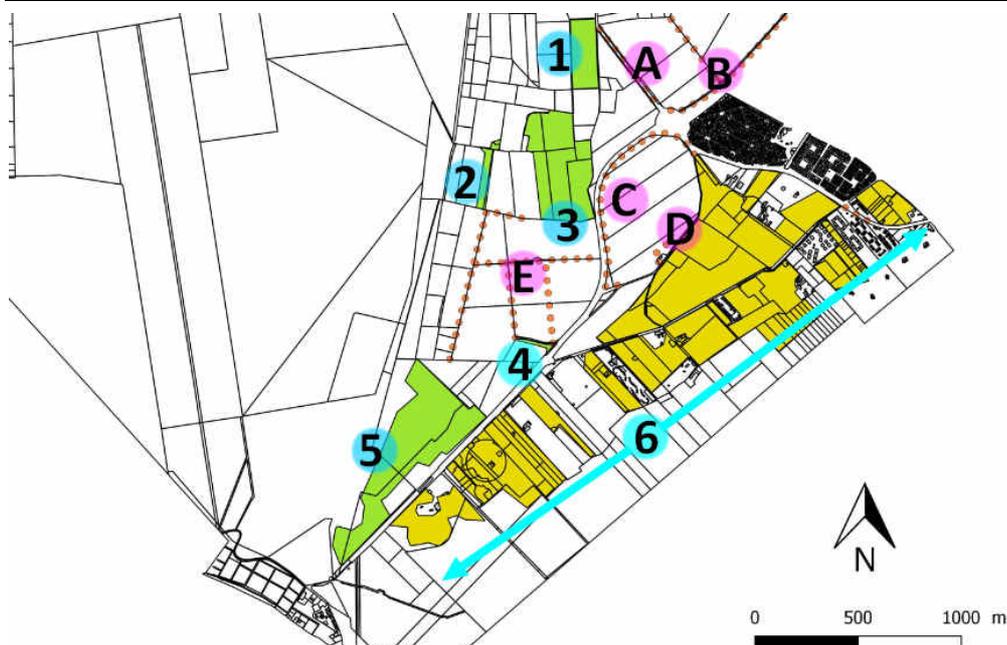


Figure 144 : Boisements et alignements secteur « sud » (source : Cabinet GAXIEU)

7 Les paysages communaux

SECTEUR « CENTRE URBAIN »

Tableau 24 : Analyse des alignements « centre urbain »

TABLEAU DANS L'IEI			
Numéro	Descriptif	Enjeu paysager	Possibilité d'une protection (1ere approche)
Alignements			
A	Alignements encerclant le stade et participant à la structuration de l'entrée de ville et de la frange urbaine	Modéré	Oui
B & D	Alignements formant un rideau de verdure habillant avec brio la silhouette urbaine qui reste néanmoins reconnaissable à travers des indices forts. Ces alignements sont rattachés au ruisseau de la Carrière	Fort	Oui
C	Pas d'alignement d'arbres au sens strict	Sans-objet	Sant-objet
E	Pas d'alignement d'arbres au sens strict	Sans-objet	Sant-objet
F	Place du lavoir arborée de majestueux platanes – identité forte	Fort	Oui
G	Alignements au sein d'un lotissement récent. Ils donnent de la matière, apportent de la profondeur et rompent avec la minéralité ambiante. Pour remarque, ce constat est valable pour l'ensemble des lotissements.	Modéré	Oui
H	Place de la Mairie arborée de majestueux platanes – identité forte	Fort	Oui
I	Pas d'alignement d'arbres au sens strict	Sans-objet	Sant-objet
J	Beaux sujets autour du cimetière et de l'église. Ils cassent la minéralité des lieux	Modéré à fort	Oui
K	Pas d'alignement d'arbres au sens strict	Sans-objet	Sant-objet
L & M	Alignements permettant d'habiller l'avenue de Valras et de lui donner de la profondeur. Ces derniers après le giratoire forment une porte vers le centre ancien	Modéré	Oui
N	Bel alignement de beaux sujets devant le collège de Vendres. Ils apportent un gain paysager certain.	Modéré	Oui
O	Alignements magnifiant (à terme) l'entrée de ville, il est important de les préserver. Bel effet de profondeur	Modéré	Oui
P	Alignement de peuplier marquant la limite de l'ancien camping communal. Ils marquent bien une limite mais n'apportent rien de spécifique sur le plan paysager	Faible	Non

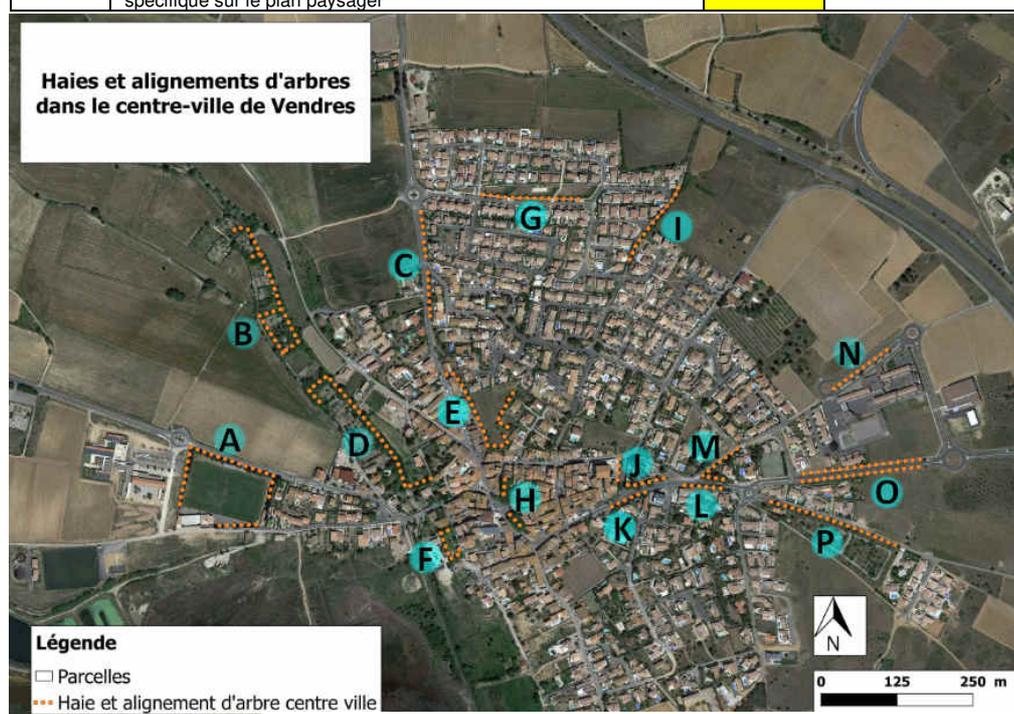


Figure 145 : Alignements secteur « centre-urbain » (source : Cabinet GAXIEU)

7 Les paysages communaux

7.5 Monuments historiques et visibilité

7.5.1 Avant-propos

Si la conservation des monuments historiques est essentielle, les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Toute modification sur celui-ci a des conséquences sur la perception et donc la conservation des monuments. À ce titre, une vigilance particulière s'impose à l'égard des projets de travaux dans leur environnement. En raison de monuments historiques sur la commune, l'analyse de la visibilité est opportune. Cette notion (appelée aussi « covisibilité ») permet de déterminer (dans le rayon des 500 mètres) si le terrain d'assiette du projet est visible depuis le monument (situation 1) ou visibles ensemble d'un tiers point (situation 2). S'il y a covisibilité, l'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis conforme. Dans le cas contraire, son avis est simple

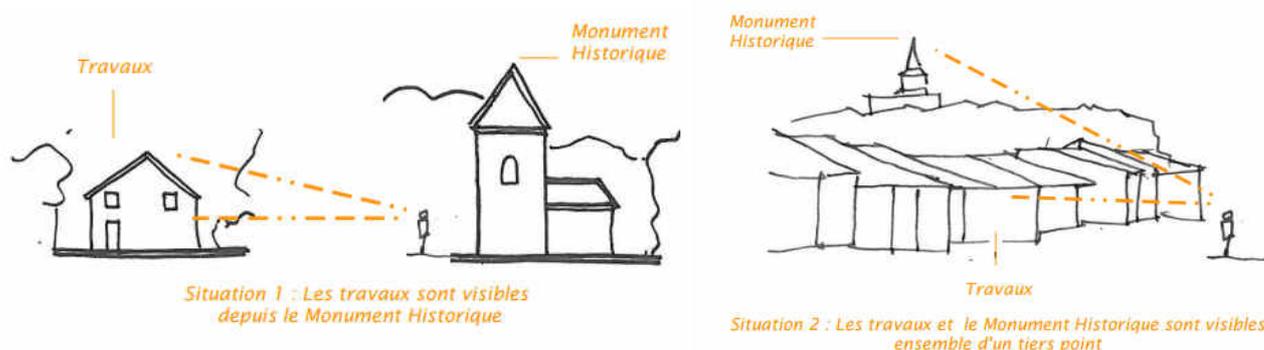


Figure 146 : Notion de covisibilité illustrée (Source : DRAC Occitanie)

Remarques importantes :

- En raison de son caractère sous terrain et de l'absence de périmètre de protection, les restes de l'Aqueduc dit « Aqueduc Romain » inscrits à l'inventaire MH ne seront pas considérés dans cette analyse. Néanmoins, il est évident que ces vestiges seront conservés comme c'est actuellement le cas.

7 Les paysages communaux

7.5.2 Analyse des visibilité

VILLA DE PRIMULIAC

Du site vers les limites du périmètre de 500 mètres

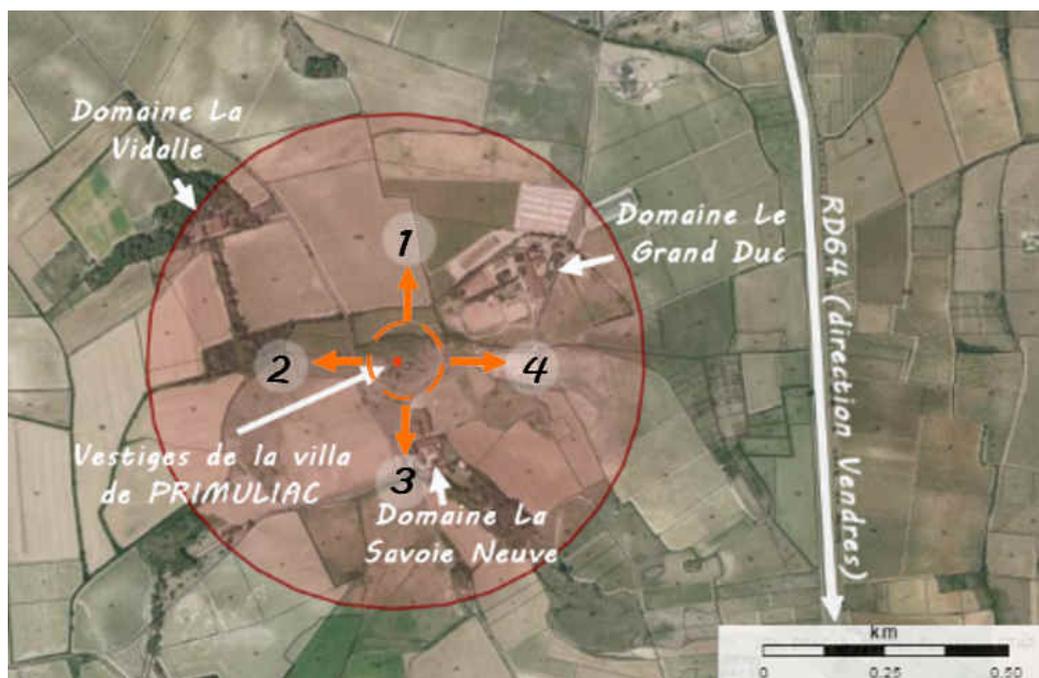


Figure 147 : Périmètre de protection MH de 500 mètres autour des vestiges de la villa de PRIMULIAC et visibilité depuis de MH (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)



- n°1 : en direction du Nord : manque de visibilité vers le Nègre en raison d'un rideau végétal. Belle lecture sur la Vidalle et sa pinède ;
- n°2 : en direction de l'Ouest : belle lecture sur la Vidalle et sa pinède et ouverture sur les structures agraires et les pinèdes.

7 Les paysages communaux



- n°3 : en direction du Sud-Sud/Ouest : ouverture sur les structures agraires et les pinèdes et perspective sur la Savoie neuve et son silo;
- n°4 : en direction de l'Est : perspective sur le silo abandonné et fermeture du paysage par les formations végétales denses.

Des limites du périmètre de 500 mètres vers le monument historique

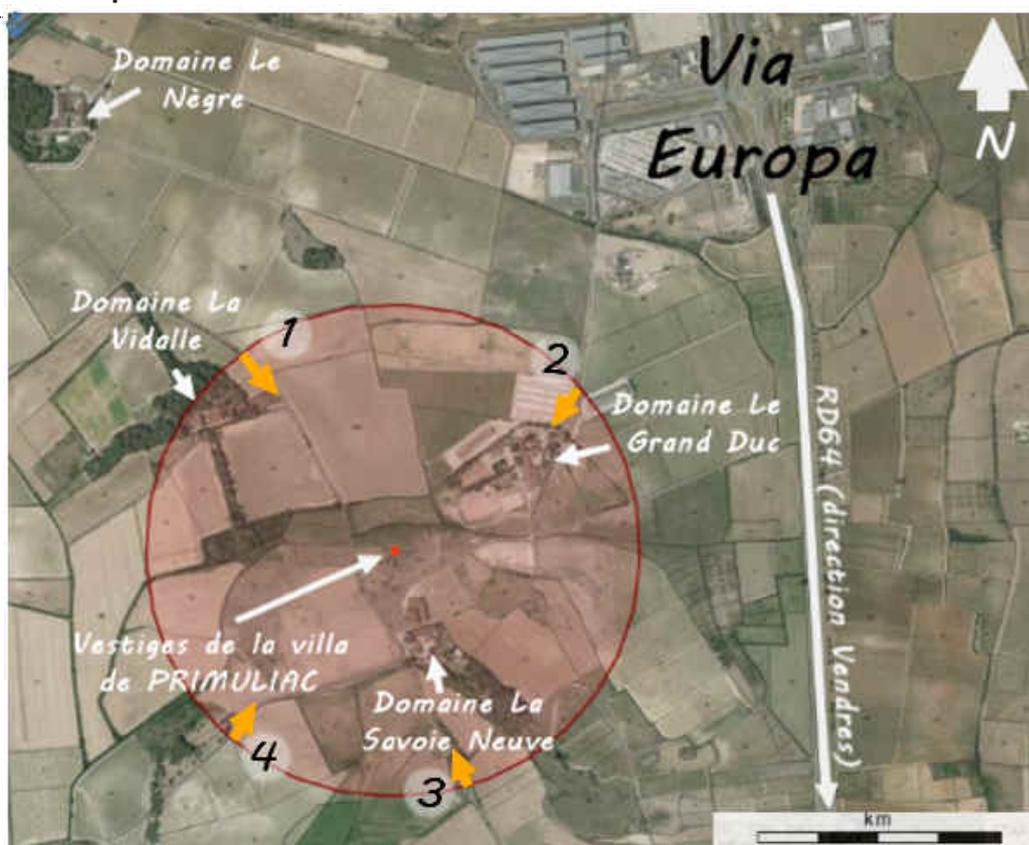


Figure 148 : Périmètre de protection MH de 500 mètres autour des vestiges de la villa de PRIMULIAC et co-visibilité avec le MH (Source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)

7 Les paysages communaux



- n°1 : depuis la Vidalle : aucune perspective en raison d'un rideau végétal au second plan (masquant également de vue depuis le S/E);
- n°2 : depuis le Grand-Duc : aucune perspective en raison du domaine ;
- n°3 : depuis la Savoie Vieille : aucune perspective en raison du domaine
- n°4 : depuis l'Ouest : belle perspective sur l'emplacement du MH entre la Vidalle et la Savoie Neuve.

Les visibilités les plus évidentes « depuis » et « avec » ce MH sont celles du quart Sud-Ouest. L'Est, entre de domaine de la Savoie Neuve et du Grand-Duc, permet également une visibilité, mais elle reste mitigée. Celles inhérentes aux axes Nord/Nord-Ouest et Sud sont très limitées en raison d'obstacles visuels (pinèdes, domaines, alignement d'arbres...). Dans l'absolu, si l'on considère les préconisations édictées dans l'analyse paysagère et donc le respect de ces terres à haute valeur paysagère, dont les matrices agraires mettant en relief les domaines, les visibilités « sur » et « depuis » les vestiges de la Villa de PRIMULIAC n'ont pas spécialement vocation à évoluer. Le cas échéant, il conviendra de se référer à l'avis des ABF.

7 Les paysages communaux

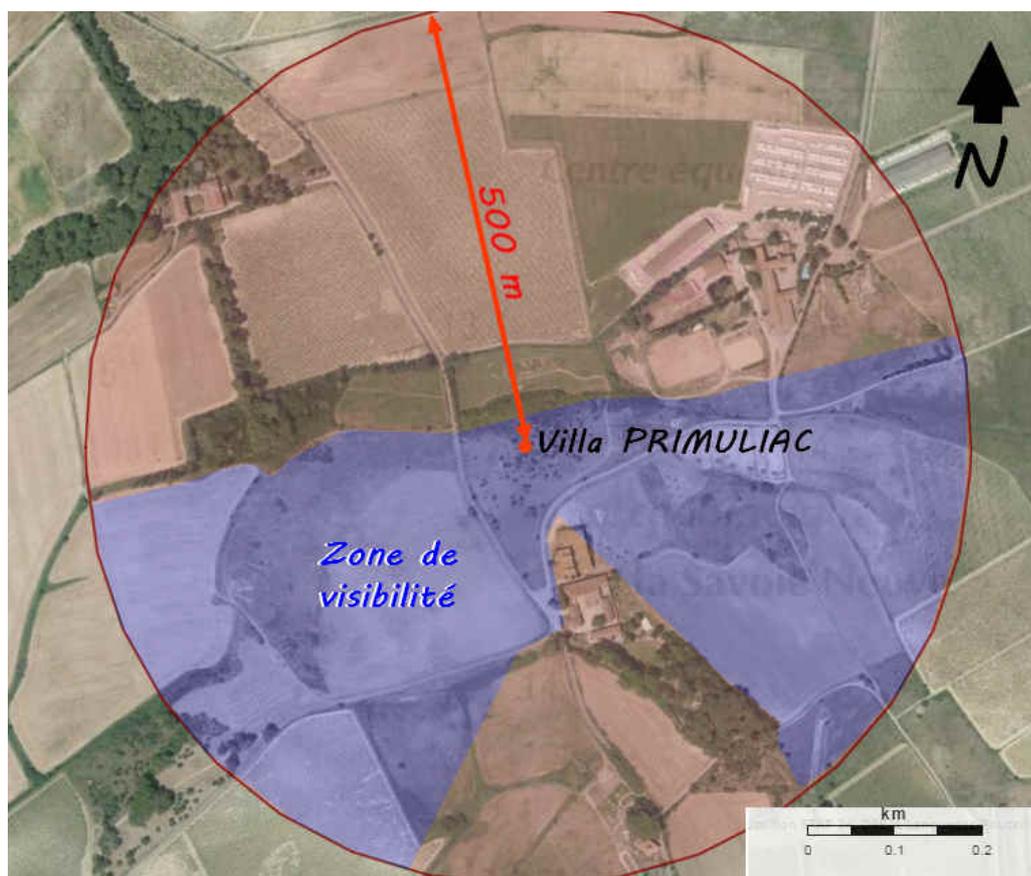


Figure 149 : Approche sur la notion de visibilité vis-à-vis du MH « Villa de PRIMULIAC » (Source : AMAE)

RESTE DES REMPARTS (NOYEAU MEDIEVAL)



Figure 150 : Localisation des anciens remparts (source : Ministère de la Culture et de la Communication/Direction générale des patrimoines/Atlas des Patrimoine/2019)

7 Les paysages communaux



Figure 151 : Vision du MH vers le haut de la rue de l'égalité (Est) : Visibilité sur une faible distance / Vision du haut de la rue de l'égalité (Est) vers le MH : pas de covisibilité (Source : AMAE)



Figure 152 : Vision du MH vers le bas de la rue de l'égalité (Ouest) : Visibilité sur une faible distance / Vision du « mi-bas » de la rue de l'égalité (Ouest) vers le MH : covisibilité (Source : AMAE)



Figure 153 : Vision du bas de la rue de l'égalité (Ouest) vers le MH : pas de covisibilité / Vision du MH vers le chemin de Fontvieille (Nord) : Visibilité sur une infime distance (Source : AMAE)



Figure 154 : Vision du chemin de Fontvieille (Nord) vers le MH : pas de covisibilité (Source : AMAE)

7 Les paysages communaux

La configuration de la rue de l'égalité enserrée entre des habitations enchâssées sur un talus et le front médiéval empêche toute visibilité marquée sur de grandes distances comme le montrent les photos ci-dessus. Ainsi, en dehors du périmètre de visibilité réel, les projets n'auront aucune incidence sur l'intégrité de ces vestiges.

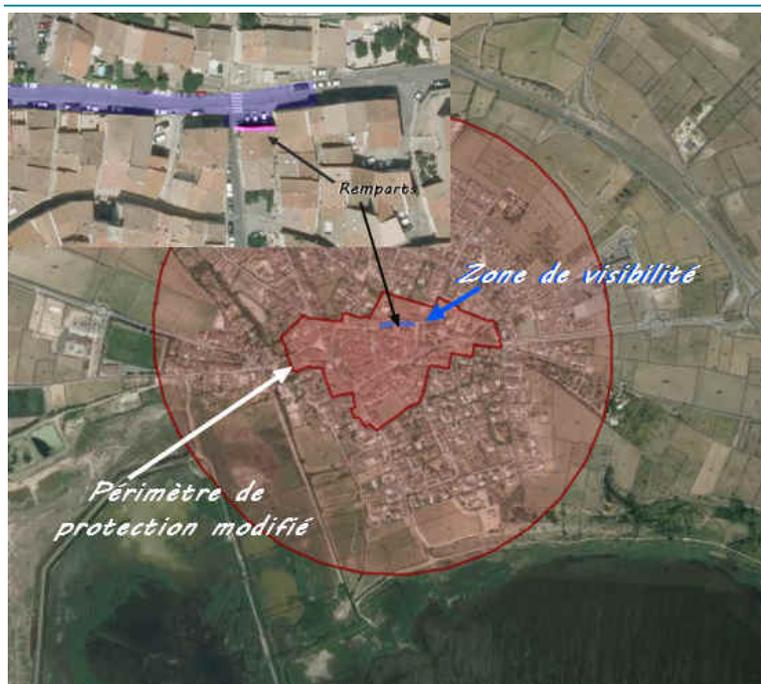


Figure 155 : Approche sur la notion de visibilité vis-à-vis du MH « vestiges des remparts » (Source : AMAE)

L'analyse du bulbe de visibilité au droit des monuments historiques n'a pas révélé d'enjeu conséquent quant à l'atteinte de leur intégrité. Outre des périmètres de protection de 500 mètres et de la proposition d'un périmètre délimité des abords, si l'on résonne en matière d'ouverture à l'urbanisation seules quelques parcelles (dents creuses) au sud du village sont concernées. Concrètement, leurs intégrations dans le tissu urbain existant ne s'avèrent pas être un exercice complexe et requièrent simplement du bon sens.

7.6 Réglementations applicables au titre des Paysages

7.6.1 Amendement Dupont

Depuis quelques décennies, on assiste à une dégradation généralisée des villes françaises, tout spécialement le long des grands axes de communication. Cette dégradation résulte le plus souvent d'un urbanisme industriel ou commercial désordonné ayant pour conséquence la banalisation de l'image des villes et l'éclatement de leur organisation urbaine.

L'amendement Dupont du 2 février 1995 (*Article L 111-6 et suivants du Code l'Urbanisme*) indique « *qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 m de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de 75 m de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation* ».

C'est donc un outil préventif constituant une mesure de sauvegarde, destinée à assurer un aménagement qualitatif des espaces non urbanisés et situés en bordure de voies importantes.

7 Les paysages communaux

Suivant le Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation, seule la RD64 traversant Vendres et reliant Béziers à Villeneuve les Béziers est concernée par les dispositions de l'Amendement Dupont. Concernant les autres axes, cela ne déroge en rien en la prise en considération de la qualité paysagère en leurs abords et notamment en entrées de ville.

7.6.2 La Loi Paysage

La Loi de « Protection et de mise en valeur des Paysages » du 8 janvier 1993 s'applique. L'ensemble des points paysagers abordés dans la partie paysage ne devra pas être négligé à travers le développement de la commune, et ce afin de préserver son caractère identitaire. Ceci passe notamment par la préservation des paysages remarquables, par la lutte du mitage rural, par la favorisation d'une urbanisation dans les dents creuses ou en continuité de l'urbanisation existante, et ce toujours en accord avec les autres thématiques environnementales.

7.7 Pour agrémenter la réflexion :

7.7.1 Enjeux mis en avant par l'Atlas des Paysages de la DREAL

L'Atlas des paysages met en avant trois niveaux d'enjeux à adapter à l'échelle locale. Il s'agit d'enjeux :

- de protection ou de préservation ;
- de valorisation ;
- de réhabilitation.

Les détails sont exprimés en page suivante et illustrés sur une carte réalisée par la DREAL.

Carte d'analyse critique du paysage

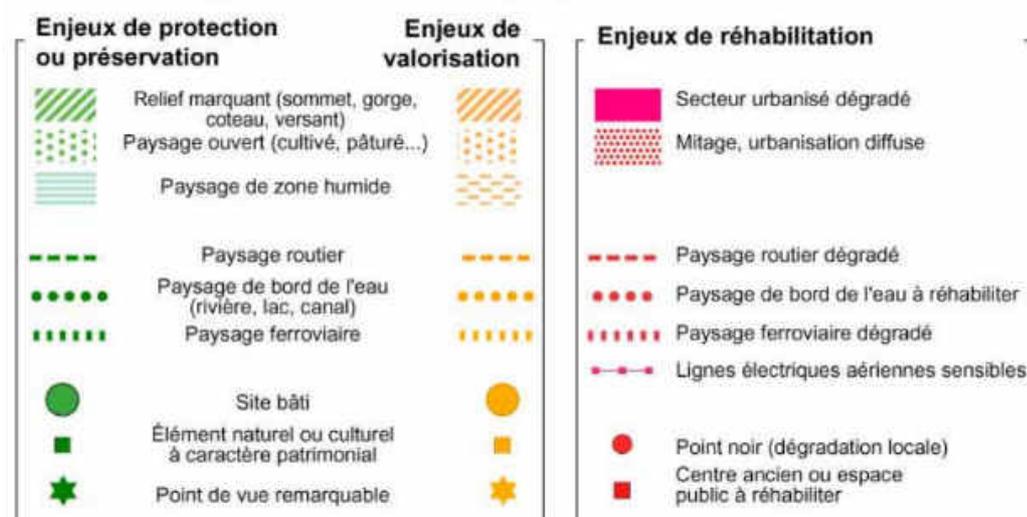


Figure 156 : Légende cartographie Atlas des paysages (Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon – DREAL Occitanie)

7 Les paysages communaux

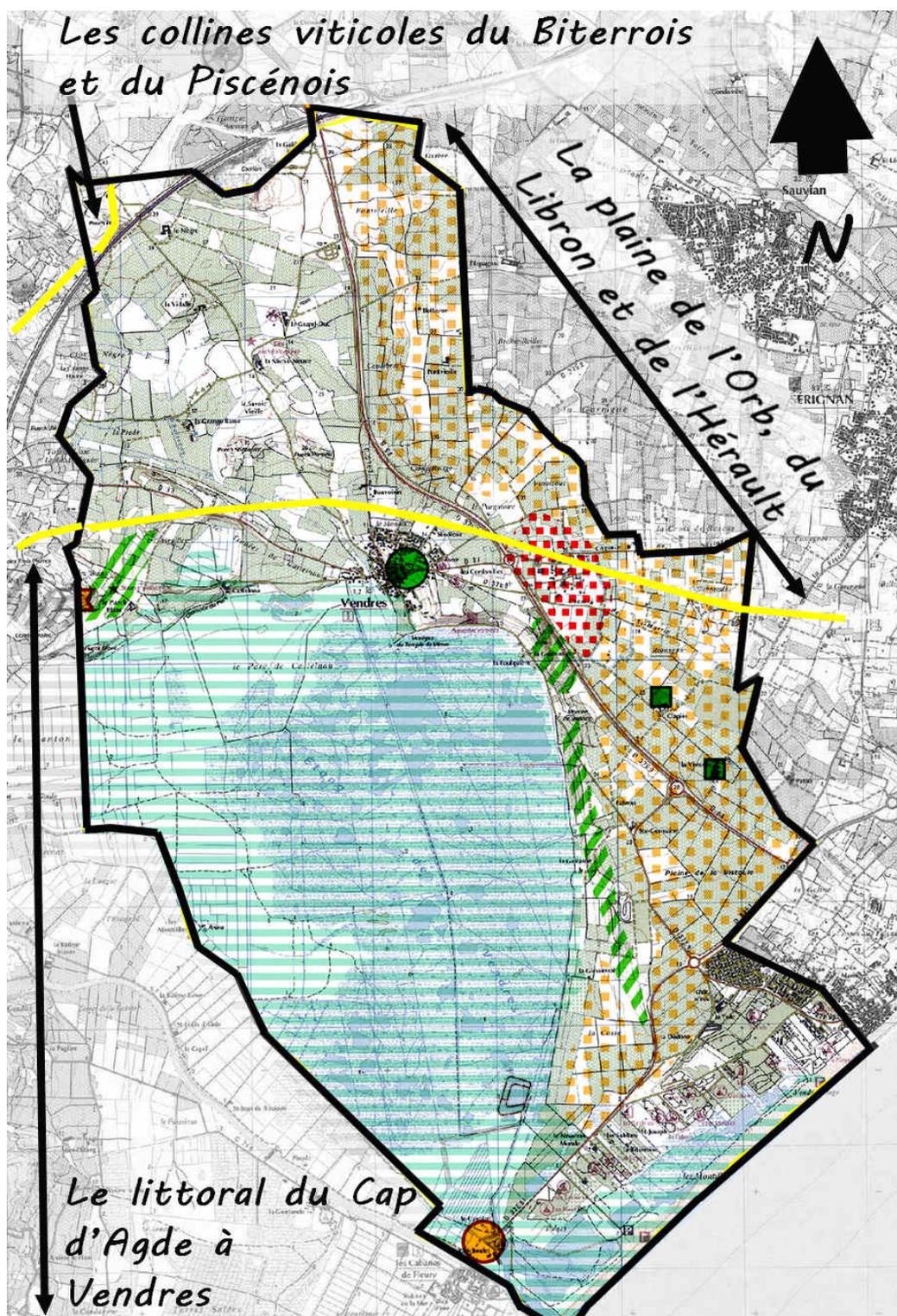


Figure 157 : Cartographie synthèse amendée Atlas des paysages (Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon – DREAL Occitanie)

7 Les paysages communaux

- Le littoral et ses étangs : **Le littoral du Cap d'Agde à Vendres**
 - **Enjeux de protection/préservation :**
 - *Les rares linéaires de plages non urbanisés : protection et mise en valeur ;*
 - *Les domaines viticoles de la plaine de la Vistoule : identification, recensement et préservation ;*
 - *Les marais : protection, gestion, lutte contre les implantations sauvages (dépôts, aires d'hivernage de caravanes...) ;*
 - *La côte : protection contre l'érosion.*
 - **Enjeux de valorisation/création :**
 - *Les hauteurs qui forment l'amphithéâtre de l'étang de Vendres : préservation, gestion, mise en valeur des points de vue, cheminements, mais surtout organisation plus simple et plus lisible des accès (coupures de l'A9, urbanisation de Lespignan...).*
 - **Enjeux de réhabilitation :**
 - *Les abords des routes : requalifications architecturales et paysagères en emprises (bas-côtés, stationnements, enseignes, préenseignes et publicités, plantations...) et hors emprises (bâtiments d'activités commerciales, marchands de mobile homes, aires d'hivernage des bateaux et caravanes, enseignes, clôtures, stationnements, plantations...).*
- Les plaines : **La plaine de l'Orb, du Libron et de l'Hérault**
 - **Enjeux de protection/préservation :**
 - *Néant sur Vendres*
 - **Enjeux de valorisation/création :**
 - *Les voies d'accès au littoral depuis Béziers et depuis l'A9 : mise en valeur par plantations, retraitement qualitatif des emprises, maîtrise des implantations d'activités aux abords, etc.*
 - **Enjeux de réhabilitation :**
 - *Frange d'urbanisation à traiter à proximité de Vendres, RD 37 ;*
 - *Les limites des bourgs et villages, au contact espace agricole/espace construit : requalification, création de transitions arborées,...*
- Les collines du Biterrois et de l'Hérault : **Les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois - Il s'agit de regarder ce qui peut être applicable à Vendres, car cette unité occupe une bonne partie du territoire communale, en contradiction avec la cartographie de l'Atlas de la DREAL.**
 - **Enjeux de protection/préservation :**
 - *Les sites bâtis : prise en compte fine à l'occasion des extensions d'urbanisation : confortement des centralités, gestion économe de l'espace ouvert à l'urbanisation (densité), préservation des plaines alentours, prise en compte des vues sur le village, lutte contre l'effet de mitage.*
 - **Enjeux de valorisation/création :**
 - *Néant vis-à-vis de Vendres.*
 - **Enjeux de réhabilitation :**
 - *Les entrées/sorties de villages, les limites urbanisation nouvelle/espaces cultivés : requalification par traitement des clôtures, réduction de voiries, plantations....*

Si l'on considère les enjeux définis dans l'Atlas des paysages de la DREAL, on constate que certains points abordés dans l'analyse paysagère sont confirmés. Par ailleurs, dans une optique encourageante, certains enjeux sont déjà considérés par la commune. Ces derniers ont mis en évidence la nécessité de préserver cet univers si spécifique, ce qui ne veut pas dire « le mettre sous cloche », mais simplement apporter un outil favorable à une évolution cohérente.

7 Les paysages communaux

EN CONCLUSION, nous pouvons à juste titre pressentir que Vendres se présente comme territoire identitaire et structuré où il fait bon vivre, voire un condensé d'activités accessibles au cœur d'un écrin fragile où chaque entité fonctionnelle est à sa place. Ainsi, avec près de 2550 âmes, Vendres cohabite intelligemment avec des facteurs dirigés par une situation géographique particulière entre vignes, puechs, étang et littoral.

Cette commune a traversé les époques et leurs vicissitudes pour façonner un territoire sans tomber dans les travers de l'attentisme. Ce dynamisme a favorisé une diversité territoriale dont les caractéristiques intrinsèques de chaque entité ne prennent pas le pas sur l'image globale de la commune, mais participent à une logique d'ensemble. Toutefois, des nuances persistent et elles se concentrent au niveau d'espaces en attente de compléter cette fresque languedocienne.

L'enjeu majeur est de conserver cette identité communale en finalisant sa structuration (par endroit), et ce en planifiant des greffes urbaines de qualité, logiques, cohérentes, intégrées (...).

8

Prospection sur les énergies
renouvelables



8 Prospection sur les énergies renouvelables

8 Prospections sur les énergies renouvelables (ENR)

Sources : Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Énergie (SRCAE, DREAL Occitanie, Observatoire ADEME, Schéma Régional Eolien (SRE), SCOT du Biterrois, Schéma de développement des énergies renouvelables de la Domitienne

En quelques mots :

Le potentiel de développement des ENR est bien réel sur Vendres, à différentes échelles. On notera la possibilité d’installations individuelles de systèmes permettant de produire une énergie verte mais également l’implantation de panneaux solaires sur des ombrières de Via Europa. La Loi littoral ne permet pas l’implantation de parc solaire.

Suite à des siècles de développement soutenu, la société actuelle est dorénavant confrontée à une crise énergétique caractérisée par l’augmentation d’émissions de gaz à effet de serre, par une demande exponentielle en énergie et par l’épuisement des énergies fossiles. Pour apporter une réponse à ces défis énergétiques, les politiques européennes, nationales et locales ont commencé à réagir en mettant en place des mesures d’adaptation et des mesures d’atténuation. Les instruments politiques doivent promouvoir auprès des producteurs et consommateurs l’utilisation de sources d’énergie alternatives permettant de diversifier le « mix énergétique ». Cette prise en considération se fait à différents niveaux :

- Après la loi de juillet 2010 (dite « loi Grenelle2 »), la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 22 juillet 2015, énonce les objectifs suivants :
 - réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, de 40% en 2030 et 75% en 2050 ;
 - réduire la consommation des énergies fossiles de 30 % entre 2012 et 2030 ;
 - réduire la consommation énergétique finale de 50 % entre 2012 et 2050, soit un rythme annuel de 2,5% ;
 - porter la part des énergies renouvelables dans notre consommation d’énergie finale brute à 23% en 2020 et 32 % en 2030 (12% en 2010) ;
 - porter la part du nucléaire dans la production d’électricité à 50 % à l’horizon 2025.
- À l’échelle régionale :
 - le SRCAE remplace désormais le Plan régional de la Qualité de l’Air (PRQA). Il est un document stratégique et unique qui intègre toutes les dimensions du climat de l’air et de l’énergie. Il définit des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :
 - de développement des énergies renouvelables,
 - de maîtrise des consommations énergétiques,
 - de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
 - de qualité de l’air et de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
 - d’adaptation au changement climatique.
 - Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) qui remplacent le Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Il se compose d’un programme d’actions mobilisant l’ensemble des acteurs d’un territoire intercommunal pour réussir la transition énergétique et climatique conformément aux attentes du SRCAE ;
 - Le Schéma Régional Eolien (SRE) est annexé au SRCAE. Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l’énergie éolienne terrestre compte tenu d’une part du potentiel éolien et d’autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel,

8 Prospection sur les énergies renouvelables

- des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Les autorisations de projet éolien doivent prendre en compte le SRE ;
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR). Basé sur les objectifs du SRCAE, il est élaboré par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés. Le schéma définit les capacités d'accueil « réservées » pour les énergies renouvelables sur les postes électriques. Il n'y a pas de lien avec la planification urbaine
 - À l'échelle locale :
 - certains territoires comme les Parcs Naturels Régionaux, les SCOT, les intercommunalités ont une politique intégrant la question du développement des ENR et celle de la lutte contre le réchauffement climatique (en adéquation avec les schémas et plans exposés préalablement) ;
 - les collectivités territoriales qui doivent affirmer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des consommations d'énergie. Cela se traduit notamment par l'intégration et la traduction d'orientations en matière d'ENR dans leurs documents d'urbanisme.

8.1 Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)

Le SRCAE ex Languedoc Roussillon (toujours en vigueur) a été approuvé par arrêté préfectoral du **24 avril 2013**. Il s'agit d'un document stratégique permettant à l'ensemble des acteurs de disposer d'un cadre cohérent « Climat-Air-Energie » aux horizons 2020 et 2050. Il présente les objectifs suivants :

- la maîtrise de la consommation énergétique. Après une croissance régulière de la consommation régionale d'énergie jusqu'en 2010, le scénario « SRCAE LR » prévoit de stabiliser celle-ci d'ici 2015, puis de la ramener à un niveau inférieur à celui de 2004 d'ici 2020 malgré une augmentation de la population régionale. L'objectif est d'atteindre en 2050 un niveau moyen de consommation par habitant divisé par deux par rapport à 2005 ;
- un développement ambitieux des ENR. Le scénario « SRCAE LR » prévoit de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables entre 2005 et 2020 pour atteindre 29% de la consommation finale d'énergie (l'objectif national est de 23%). La production d'électricité d'origine renouvelable atteindrait 10 700 GWh en 2020, soit environ les deux tiers de la consommation régionale d'électricité ;
- une division par trois des émissions de gaz à effet de serre par habitant. Le scénario « SRCAE LR » vise une baisse notable des émissions de tous les polluants atmosphériques entre 2007 et 2020, et en particulier de 44% pour les oxydes d'azote (NOx), de 24% pour les particules (PM2.5), de 75% pour le benzène et de 31% pour les composés organiques volatils (COV). Ces diminutions des émissions de polluants atmosphériques auront des conséquences positives sur la santé des populations, en particulier dans un contexte de changement climatique très marqué en région méditerranéenne.

Objectif SRCAE 2020	Hydroélectricité 920 MW	Biomasse 5 560 GWh	Éolien 2 000 MW	Photovoltaïque 2 000 MWc
Enjeu associé	Optimiser le potentiel hydro-électrique tout en améliorant la continuité écologique (stratégie gagnant-gagnant).	Doubler la récolte forestière régionale en synergie avec les autres filières bois et en développant les débouchés.	Exploiter le très bon gisement éolien de la région en concertation avec les citoyens tout en préservant les paysages et la biodiversité.	Développer en priorité le photovoltaïque en toiture et les centrales au sol sur sites déjà impactés (délaissés, carrières, friches...).

Figure 158 : Objectifs du SRCAE (Source : DREAL Occitanie)

8 Prospection sur les énergies renouvelables

Pour atteindre ces objectifs, douze orientations sont proposées :

- Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique ;
- Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air ;
- Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport des personnes ;
- Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises ;
- Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain ;
- Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires ;
- La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires ;
- Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique ;
- Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques, climatiques et qualité de l'air ;
- Vers une exemplarité de l'État et des collectivités territoriales ;
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée.

Remarques importantes :

- Concernant le Schéma Régional Eolien (SRE) annexé au SRCAE, la carte ci-dessous montre que Vendres ne comporte pas de ZDE (zone de développement éolien) et est classé en zones jaunes et rouge impliquant un niveau de vigilance accrue (enjeux forts et très forts (L'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires).

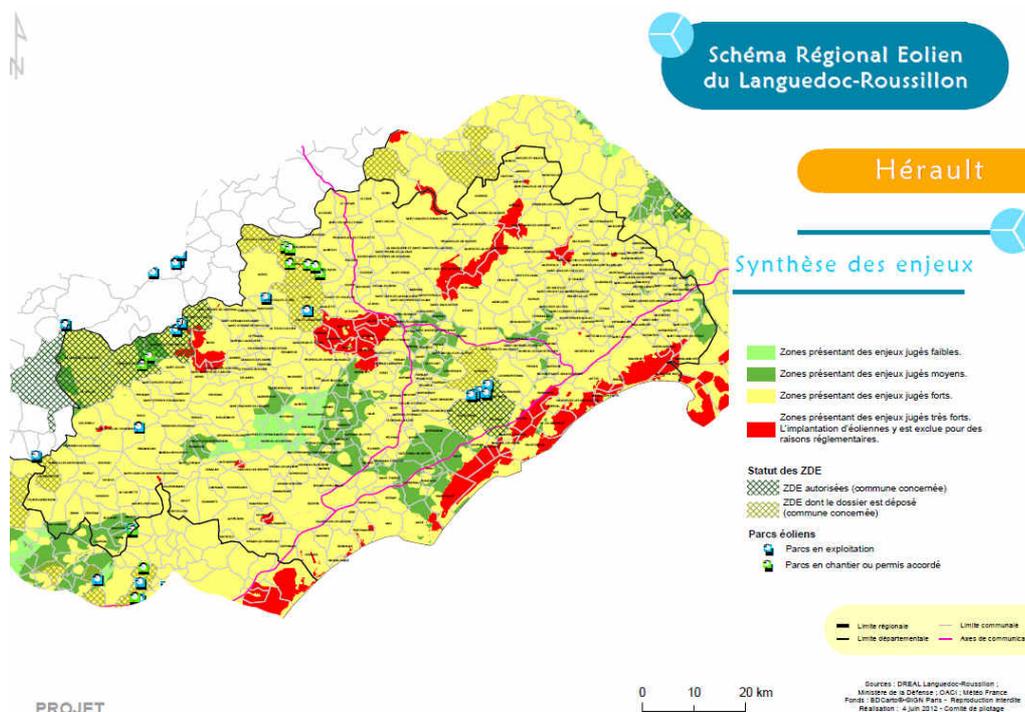
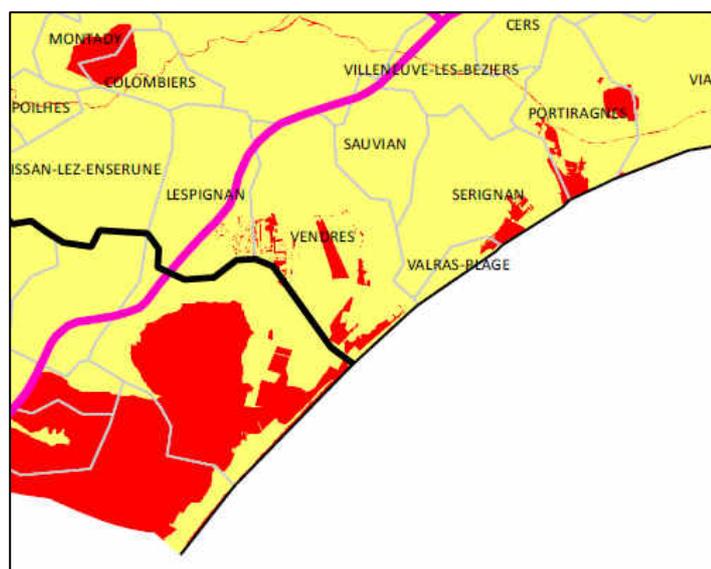


Figure 159 : Schéma Régional Eolien – Hérault (SRE) (Source : DREAL Occitanie)

8 Prospection sur les énergies renouvelables



Synthèse des enjeux

- Zones présentant des enjeux jugés faibles.
- Zones présentant des enjeux jugés moyens.
- Zones présentant des enjeux jugés forts.
- Zones présentant des enjeux jugés très forts. L'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires.

Statut des ZDE

- ZDE autorisées (commune concernée)
- ZDE dont le dossier est déposé (commune concernée)

Parcs éoliens

- Parcs en exploitation
- Parcs en chantier ou permis accordé

Figure 160 : Schéma Régional Eolien – Hérault (SRE) / Zoom sur Vendres (Source : DREAL Occitanie)

8.2 Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les orientations et objectifs du SRCAE ont vocation à être déclinés localement à travers des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui remplacent les Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET) suite aux nouvelles exigences réglementaires posées par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

- Suivant l'observatoire de l'ADEME, aucun PCET n'est présent sur le territoire de Vendres ni au sein de son intercommunalité ;
- Suivant les bases de la DREAL Occitanie (mai 2019), la Domitienne a transmis un Projet de PCAET pour avis. Suivant l'observatoire de l'ADEME et la DREAL, ce dernier n'est pas encore approuvé.

Notons que le SCOT du Biterrois et la Communauté de Communes La Domitienne ont mis en place très tôt une politique en matière de développement des énergies renouvelables en adéquation avec divers objectifs comme « Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires ».

8.3 SCOT et ENR

Le SCOT du Biterrois a été approuvé en juin 2013. Ce dernier intègre la question des énergies renouvelables. Ainsi :

- dans le PADD du SCOT, il apparaît clairement la nécessité d'encadrer le développement des parcs de production d'énergie renouvelable afin de respecter les préconisations du Grenelle de l'environnement (et donc le SRCAE par voie de fait) tout en préservant l'usage agricole des terroirs à fort potentiel.

8 Prospection sur les énergies renouvelables

Le SCOT demande que tous les projets ENR doivent impérativement s'inscrire dans le cadre d'un Schéma de Développement des Énergies renouvelables dont la finalité est de proposer des zones d'implantation tenant compte des impacts potentiels de ces installations sur la destination des terres, le paysage et l'environnement au sens large.

Vis-à-vis de projets inhérents aux développements des énergies renouvelables, le SCOT s'est focalisé sur deux approches :

- la première est de développer les installations photovoltaïques en priorité sur les zones bâties. Les installations photovoltaïques seront prioritairement réservées aux bâtiments et friches industrielles, parking, toitures, etc. Dans les zones agricoles, elles ne pourront se faire que sur des terres de faible qualité et dans des secteurs ne présentant pas de sensibilité paysagère ou environnementale particulière. Attention, il n'est pas proscrit le développement du photovoltaïque chez les particuliers dans la mesure où il est bien intégré.
- la seconde est de limiter le développement des parcs éoliens. Il ne s'agit pas de les interdire, mais leur développement sera conditionné à l'éloignement de toute habitation, à la possibilité de maintenir l'activité agricole et à la compatibilité paysagère.
- dans le DOG du SCOT, il est rappelé que le développement des énergies renouvelables est encouragé sous réserve de maîtriser les impacts paysagers et de préserver les espaces agricoles. Dans ce contexte,
 - la création d'installations photovoltaïques est privilégiée hors-sol (toitures, façades, parkings...);
 - les installations photovoltaïques au sol ne peuvent être installées :
 - que sur des espaces déjà artificialisés (friches industrielles, zones d'activités artisanales et industrielles, anciennes carrières, décharges réhabilitées, friches aéroportuaires, délaissés d'infrastructures ferroviaires ou autoroutières,...);
 - ou sur des espaces agricoles ou naturels ne présentant aucune valeur écologique, agripaysagère ou agronomique avérée et se limitant à une extension de 20 % de la surface artificialisée impactée par un projet, en dehors des espaces déjà artificialisés.
 - le SCOT ne favorise pas un développement **massif** de l'éolien à terre. Le développement d'éoliennes offshore, au-delà des 12 milles nautiques, est privilégié, sous réserve d'études spécifiques.

8.4 Schéma de développement des énergies renouvelables sur le territoire de La Domitienne

8.4.1 Pourquoi un tel schéma ?

Le territoire de La Domitienne est favorable au développement de projets rattachés au photovoltaïque et à l'éolien (vents, ensoleillement important, clémence topographique...), induisant ainsi de nombreuses sollicitations par différents porteurs de projets. Au regard de ces opportunités et dans la logique de respecter les caractéristiques territoriales (terres agricoles, environnement, paysage...), les élus locaux ont souhaité mettre en place une démarche visant à organiser de façon harmonieuse le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Ainsi, en cohérence avec les prérogatives du SCOT, cette intercommunalité (**englobant la commune de Vendres**) s'est dotée d'un schéma de développement des énergies renouvelables abordant deux thématiques : l'énergie éolienne et l'énergie photovoltaïque.

8 Prospection sur les énergies renouvelables

8.4.2 Le volet photovoltaïque et ses influences sur la commune de Vendres

PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Le volet « photovoltaïque » du schéma de développement des énergies renouvelables a fait l'objet d'un diagnostic territorial multicritères couplé à une approche transversale pour définir les sensibilités des espaces vis-à-vis de l'installation de centrales photovoltaïques au sol. Ce travail en amont a permis de réaliser une cartographie mettant en relief les zones les plus propices à l'installation de telles centrales sur le territoire de La Domitienne.

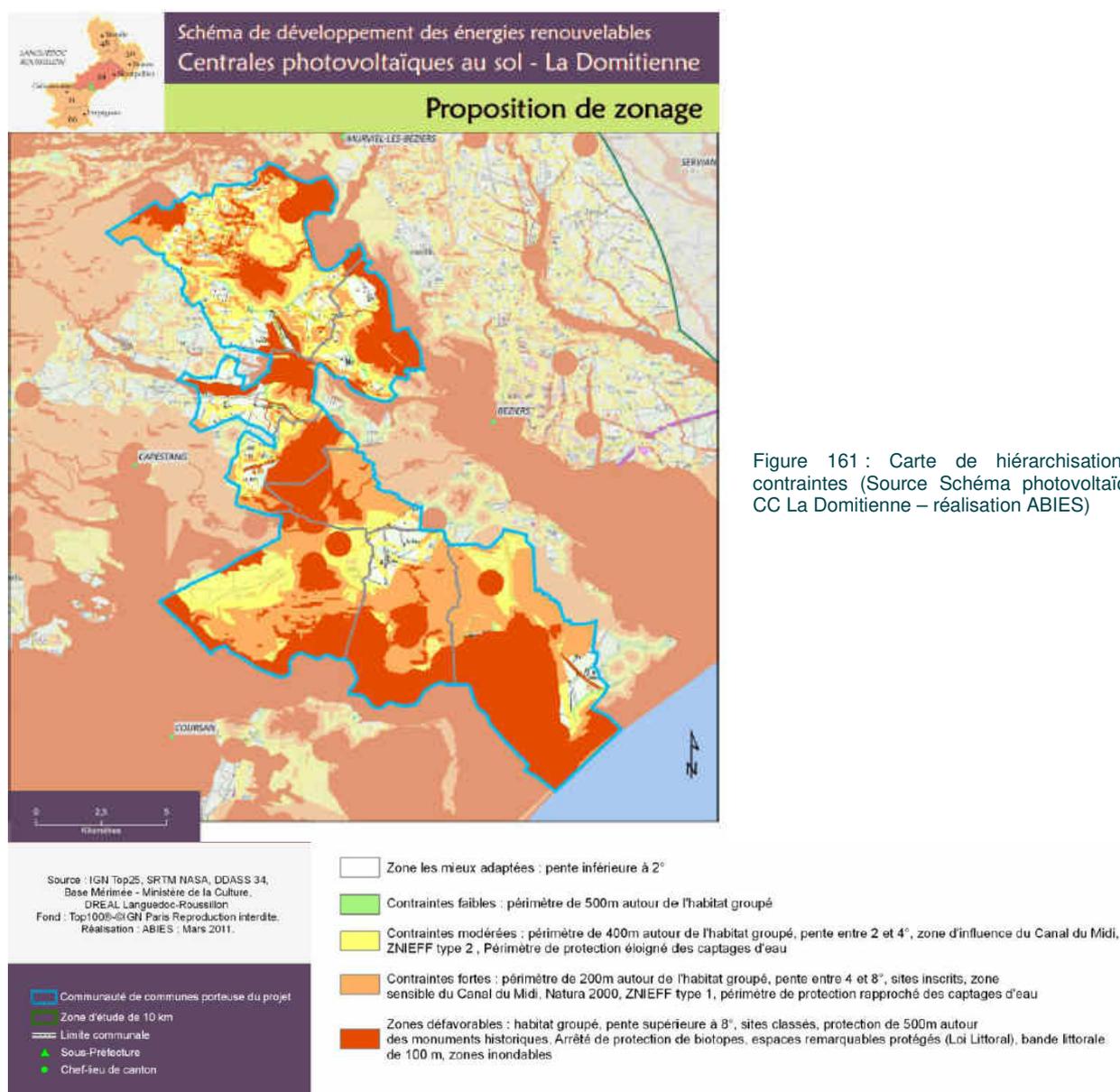


Figure 161 : Carte de hiérarchisation des contraintes (Source Schéma photovoltaïque – CC La Domitienne – réalisation ABIES)

8 Prospection sur les énergies renouvelables

La définition des zones les mieux adaptées s'est accompagnée d'une analyse plus fine pour mettre en relief le choix des zones potentiellement dédiées à l'accueil de centrales photovoltaïques au sol. Sur Vendres, cette méthodologie a mis en évidence la possibilité d'accueillir une installation sur le centre d'enfouissement technique en vue de sa réhabilitation (une fois l'exploitation terminée) sur environ 10 hectares. Cette zone est une proposition validée en conseil communautaire, MAIS elle ne constitue pas une obligation pour la commune de réaliser une centrale au sol. Il s'agit simplement d'une zone potentielle. La Municipalité de Vendres a appuyé ce projet, un porteur de projet avait été d'ailleurs désigné. Toutefois, ce dernier n'a pas donné suite au regard des dispositions de la Loi Littoral qui ne permettent pas sa réalisation. La base Picto-Occitanie de la DREAL indique que ce projet a été refusé. De facto, cette centrale ne sera pas traduite dans le PLU.

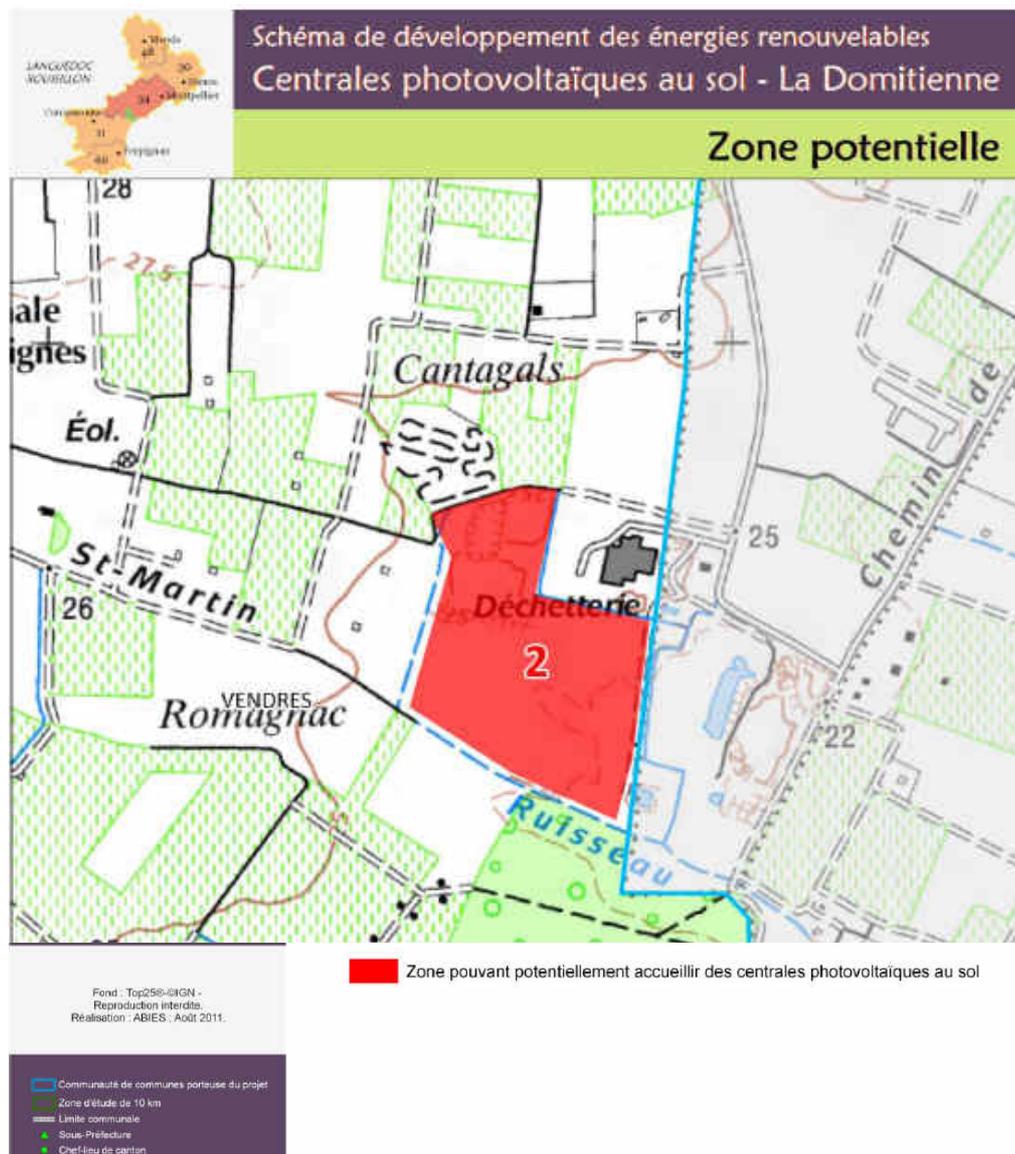


Figure 162 : Zone potentiellement dédiée à l'accueil de centrales photovoltaïques au sol sur Vendres* (Source Schéma photovoltaïque – CC La Domitienne – réalisation ABIES)

8 Prospecion sur les énergies renouvelables

PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE BÂTI

La Domitienne souhaite également favoriser l'installation de systèmes photovoltaïques sur le bâti, et ce à différents niveaux :

- Pour les particuliers, chaque commune à travers le règlement de son document d'urbanisme pourra favoriser l'installation de systèmes de production d'électricité via l'énergie solaire et les systèmes solaires thermiques (sous réserve des sensibilités patrimoniales notamment) ;
- Sur les bâtiments publics, lorsque les caractéristiques de ces derniers le permettront ;
- Sur les bâtiments industriels au sens large ou ceux dédiés aux activités tertiaires, implantés ou non au sein des ZAC communautaires ;
- Vis-à-vis des installations photovoltaïques autres comme les ombrières actuellement en place sur la ZAC « Via Europa ».



Figure 163 : Ombrières photovoltaïques (Via Europa) (Source : AMAE)

Suivant le volet photovoltaïque du schéma de développement des ENR, La Domitienne souhaite atteindre un objectif de puissance photovoltaïque installée (sol et bâti) compris entre 5 et 20 MW, ce qui permettrait de couvrir l'équivalent de 10 à 40 % des besoins électriques domestiques des habitants de La Domitienne. Concernant Vendres, ce territoire est propice au développement de cette énergie verte sur du bâti comme on peut le constater sur le territoire.

8.4.3 Le volet éolien et ses influences sur la commune de Vendres

La Domitienne, dans le cadre du volet éolien de son schéma de développement des énergies renouvelables, a mis en relief quatre zones (dont deux sur Vendres) pouvant potentiellement accueillir des éoliennes. Ces zones sont dites ZDE (Zones pour le Développement de l'Eolien). La définition de ces dernières, comme pour le volet photovoltaïque, émane d'une analyse multicritères fine et détaillée dans le volet éolien. La Domitienne a néanmoins souhaité maîtriser le développement des installations éoliennes en fixant un seuil global des puissances installées sur le territoire communautaire à 50 MW.

8 Prospection sur les énergies renouvelables

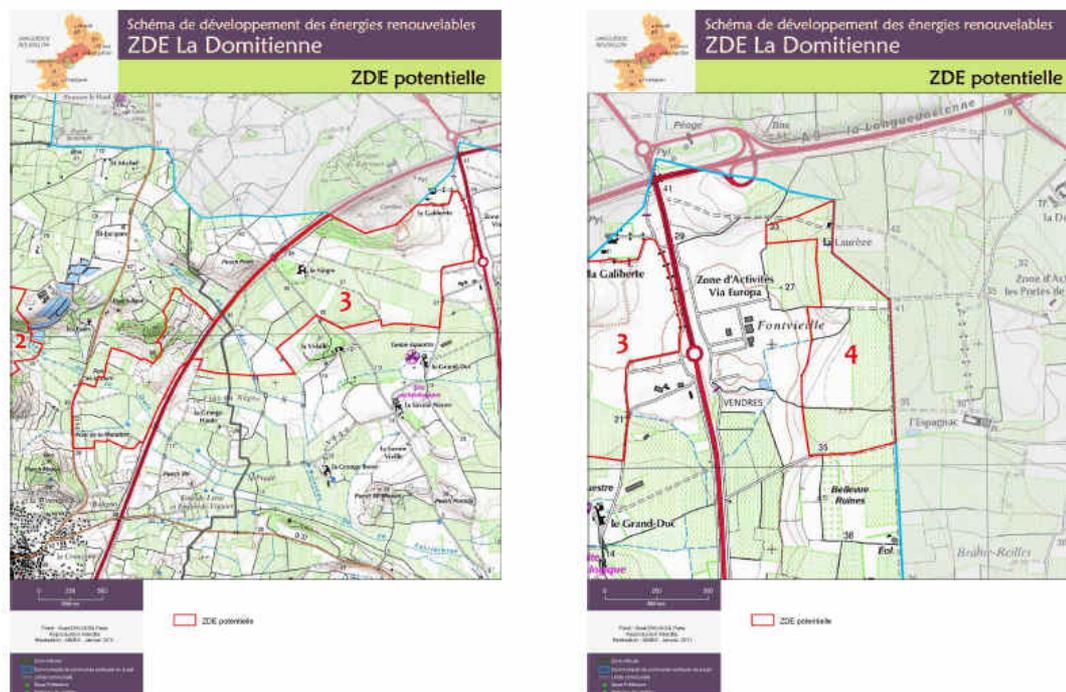


Figure 164 : ZDE potentielles sur Vendres (Source Schéma Énergies Renouvelables Zone de Développement de l'Éolien – CC La Domitienne – réalisation ABIES)

Un dossier attaché à ces périmètres ZDE a été déposé jadis en Préfecture par La Domitienne, mais un changement de législation est intervenu pendant l'instruction la rendant caduque. À ce jour, La Domitienne ne dispose pas d'un Arrêté préfectoral autorisant la création de ces quatre zones de développement de l'éolien sur son territoire.

8.5 Le potentiel de développement des ENR sur la commune de Vendres et les moyens en faveur de la maîtrise/réduction de la consommation énergétique

Le schéma de développement des ENR de La Domitienne a mis en avant sur la commune de Vendres des secteurs de potentialités pour le développement des énergies renouvelables sur les thématiques « photovoltaïque » (non traduit dans le PLU comme exprimé précédemment) et « éolien ». Il présente aussi des solutions de production d'énergie solaire sur du bâti et sur des structures comme des ombrières. Cette solution est aujourd'hui la plus facile à mettre en œuvre.

La réduction des GES et la lutte contre le réchauffement climatique peuvent aussi se traduire par une **maîtrise de la consommation d'énergie**. Dans le cadre du projet communal, des réflexions peuvent intervenir sur :

- La promotion d'un urbanisme et d'une architecture économes en énergie par l'intermédiaire d'opérations d'amélioration énergétique des bâtiments anciens ou encore la mise en œuvre de règles d'urbanisme adaptées (densification des logements...);
- Le développement des modes de déplacements doux et la réduction des déplacements (baser les règles d'urbanisme sur la mixité des fonctions des espaces...). Concernant ce point, Vendres dispose de nombreuses pistes cyclables et les mobilités piétonnes entre le centre et ses extensions réduisent l'emploi de la voiture pour les premières nécessités.

8 Prospection sur les énergies renouvelables

Remarques importantes :

- Au regard du gisement viticole sur la commune et ses environs, la filière « bois » peut présenter une alternative intéressante pour valoriser les tailles et le renouvellement des ceps. Suite à la Loi sur la transition énergétique, la valorisation de la biomasse doit être renforcée. Il est prévu la création d'un schéma régional qui définit des objectifs de développement de l'énergie liée à la biomasse. En Occitanie, à ce jour, ce schéma n'est pas encore approuvé, la consultation du public s'est faite à l'été 2019. La planification du territoire n'a pas vocation à aller à l'encontre de ce schéma puisqu'il fait notamment mention de filières et de ressources.

La commune possède un territoire propice à l'utilisation de certaines sources d'énergies renouvelables, sans négliger pour autant la maîtrise de la consommation énergétique. Favoriser cette composante reste possible en s'assurant d'une intégration cohérente vis-à-vis des enjeux identifiés et des dispositions de la Loi Littoral.



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr